
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01993887 7

Bernard H. Keenan.
III. 8. 1924.






VII. 14, 1921.
New York City
27 West 44th Stree

1619

1641



Saint François de Sales

Sainte Jeanne de Chantal

★

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE VINGT-CINQ EXEMPLAIRES SUR PAPIER INGRES, MARQUÉS DE *A* A *Z*.

Saint François de Sales et la Mère Angélique. La Mère Angélique et la Visitation. Sainte Jeanne de Chantal et M. de Saint-Cyran.

Quels ont été exactement les sentiments d'estime et d'affection qui ont uni saint François de Sales et la Mère Angélique, sainte Jeanne de Chantal et l'abbé de Saint-Cyran, la Visitation et Port-Royal ?

Un auteur ecclésiastique bien connu, Mgr Bougaud, a, l'un des premiers, entrepris d'écrire l'histoire de ces amitiés délicieuses, dans un ouvrage intitulé *Sainte Chantal*.

Il s'est entouré de documents nombreux ; il est remonté jusqu'aux sources initiales. Des bibliothèques peu accessibles au public lui ont été ouvertes, il a pu feuilleter à loisir les autographes vénérables. Un travail sérieux et définitif aurait dû être le résultat de semblables recherches. Mais le savant prélat travaillait-il avec l'unique souci de la vérité historique ? Les documents consultés, donnés en fragments dans *Sainte Chantal*, ont été si ingénieusement présentés, qu'ils ont l'air de dire le contraire de ce qu'ils disent en réalité.

A la suite de Mgr Bougaud, Mgr Ricard, dans *Les Premiers Jansénistes et Port-Royal*, a repris la même thèse avec les mêmes moyens. M. L. Monlaur, dans *Angélique Arnauld*, les a copiés tous deux.

En histoire, comme en philosophie, la pensée doit rester à des hauteurs sereines. La documentation doit être solide. L'interprétation des faits doit rester large et parfaitement loyale. La déduction des causes aux effets doit apparaître d'elle-même et avoir la limpidité irréfutable d'une formule d'algèbre.

Conçus dans un esprit peut-être éloigné de ces grands principes, ces divers ouvrages paraissent avoir eu un même but : réveiller l'écho lointain d'animosités plusieurs fois séculaires, vivaces néanmoins et désireuses d'occuper à nouveau l'opinion. Les trois études qui vont suivre, études extraites d'un ouvrage sur la Mère Angélique, peuvent être considérées comme une réponse

à des questions discutées avec quelque passion par les écrivains qui m'ont précédé.

Mais pourquoi, me dira-t-on, rendre à l'actualité des événements vieux déjà de plusieurs siècles et connus seulement d'un petit groupe d'érudits?

C'est que, au-delà des personnes, au-delà de l'œuvre juste de réhabilitation historique il y a le conflit des pensées devant lequel aucun de nous ne voudrait rester indifférent.

L'histoire de Port-Royal, ce n'est pas seulement l'histoire d'un monastère cistercien, ce n'est pas seulement une Angélique Arnauld, un Saint-Cyran, un Racine, un Pascal. C'est tout un épisode de la lutte éternelle entre l'intelligence libre et le pouvoir. C'est le drame de la pensée claire aux prises avec le despotisme. C'est le retour le plus complet d'une élite à l'enseignement du Christ. C'est la réaction, irraisonnée peut-être, mais réelle, contre les abus qui ont modifié d'une manière profonde la forme primitive de l'Eglise catholique.

L'histoire de Port-Royal, c'est encore le droit intangible qui survit à la force brutale. C'est la liberté de penser entrevue au travers des lettres de cachet, de la prison et de l'exil. Que pouvait la contrainte des corps, cette erreur permanente des pouvoirs absolus, sur ceux qui avaient libéré leurs âmes par un acquiescement complet à l'amour immatériel?

De la prison ou de l'exil, la puissance d'attraction s'exerce plus active. L'esprit subtil se joue de toutes les entraves : la pensée forte crée et ne subit pas. Près de trois siècles se sont écoulés. Que reste-t-il aujourd'hui de tant d'intrigues et d'injustices, si ce n'est, peut-être, une sympathie très douce pour ceux qui en furent les innocentes victimes?



SAINT FRANÇOIS DE SALES

L'original de ce portrait de 1618 est conservé au monastère de la Visitation de Turin

I

# SAINT FRANÇOIS DE SALES ET LA MÈRE ANGÉLIQUE

*(Angélique Arnauld envoyée à Maubuisson, comme réformatrice, par le général de l'Ordre profite de cette circonstance pour essayer de se démettre de la charge abbatiale. M. Arnauld feint d'accéder à son désir, mais il se met aussitôt en mouvement, et au moment où l'abbesse croit recevoir acte de sa renonciation, un notaire apostolique vient la prévenir que sa sœur Agnès est nommée coadjutrice.)*

En même temps qu'Angélique voyait son rêve lui échapper pour la seconde fois, une grande joie se préparait pour elle. Elle n'avait pas cessé, malgré les travaux absorbants de Maubuisson, de chercher des guides éclairés, et comme la sainteté et la science spirituelle de saint François de Sales lui étaient parfaitement connues, elle avait un vif désir de le rencontrer [1]. Il y avait un an qu'elle était à Maubuisson, quand un événe-

1. Angélique Arnauld — ainsi que toute sa famille — était intimement liée, depuis de longues années, avec un des meilleurs amis de saint François de Sales. Ceci est dit précédemment.

ment qui allait unir les deux cours de France et de Savoie vint en faire naître l'occasion. Il s'agissait du mariage de Victor Amédée, prince de Piémont, héritier présomptif de la couronne de Savoie, avec Christine de France, sœur de Louis XIII, et François de Sales avait été choisi par le duc de Savoie pour accompagner à Paris le prince cardinal qui venait faire la demande officielle.

Quelques mois auparavant, l'introducteur des ambassadeurs, M. de Bonneuil, avait prié Angélique de bien vouloir se charger de sa fille aînée jusqu'alors novice aux Clairets, et l'abbesse, avec sa charité et son obligeance habituelles, avait pris la jeune fille à Maubuisson. Cette circonstance rendait un rapprochement facile. Dès qu'Angélique connut l'arrivée du saint à Paris, elle fit part de son désir à M. de Bonneuil. Celui-ci, heureux de lui témoigner sa gratitude, profita de ce que sa fille n'était pas confirmée pour prier le saint évêque de lui conférer ce sacrement, et l'amena à Maubuisson après les fêtes de Pâques, 5 avril 1619.

Cette première entrevue fut courte. Saint François de Sales vint, prêcha, donna la Confirmation et s'en retourna le même jour. Mais l'attrait avait été réciproque. Il partait séduit par l'âme tout embrasée du feu divin de la jeune abbesse, et celle-ci restait avec un extrême regret de ne pouvoir confier sa conscience au bienheureux, dans lequel elle avait vu « combien Dieu était vraiment et visiblement. » Pour la première fois elle rencontrait le directeur complet, la science et la lumière alliées à la sainteté, et elle n'avait garde de laisser échapper un secours qu'elle regardait comme envoyé de Dieu même. L'évêque de Genève parti, elle lui écrivit pour le supplier de revenir, et, en attendant de le revoir, selon la promesse qui lui en fut faite, elle lui écrivit de nouveau pour le consulter sur une diffi-

culté qui lui donnait de grandes peines de conscience : c'est que, n'ayant personne de qui elle pût prendre une conduite complète, elle était réduite à s'adresser tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ses conseillers, selon qu'elle les croyait plus ou moins capables de la comprendre et de l'aider, et cela la laissait dans une grande inquiétude, parce que, en réalité, disait-elle, c'est me conduire moi-même.

Le saint évêque[1] n'avait pas eu besoin de plusieurs visites pour juger cette merveilleuse intelligence : il commença par la rassurer.

1. Le portrait de Saint François de Sales donné en première page, portrait dont l'original se conserve à la Visitation de Turin, a une touchante histoire que je dois à l'obligeance de la sœur secrétaire de la Visitation d'Annecy :

« Un pauvre peintre, appelé Jean-Baptiste Costaz, ayant pris une « fois bien au naturel la figure de cet homme de Dieu, en fit une « très grande quantité de copies... les porta dans une chambre de « l'évêché et épia un jour où le saint semblait avoir moins à faire, « et s'allant mettre à genoux devant lui, il lui dit que s'il permet- « tait de retoucher ses portraits sur lui, il lui mettrait le pain à la « bouche, car il était pauvre... Le bon saint s'asseyant lui donna « trois ou quatre heures de son loisir... »

Ceci se passait en 1618, d'après l'*Année Sainte de la Visitation*. Voir *Lettres de Saint François de Sales*, édition d'Annecy, t. XVIII, p. 236, note 4.

Il y a lieu de croire que bien des copies ont été faites des portraits de 1618. M. l'abbé H. Rivoire donne en frontispice de son livre : *La Paroisse de Saint François de Sales, Hier et Aujourd'hui*, (Lyon, Vitte, 1900) un autre portrait du saint qui porte comme inscription : *Portrait authentique de Saint François de Sales, donné par lui-même à la famille de Blonay et conservé au château d'Évian jusqu'en 1880*, avec au bas en caractères d'imprimerie : *Peinture à l'huile inédite, due à l'obligeance du Baron de Blonay*. Celui-là n'est pas une des copies dont nous venons de parler puisqu'il porte la date de 1613. La ressemblance est très grande entre ces deux portraits ; cependant celui de la Visitation de Turin, que je donne ici, est meilleur comme expression du visage et vivacité du regard. Dans ce dernier, le saint est auréolé, et ce nimbe paraît un anachronisme avec la date de 1618 ; il a dû être ajouté après la canonisation.

Paris, 25 mai 1619.

« Madame, non, je vous supplie, ne soyez jamais en crainte de m'importuner par vos lettres ; car je vous dis en vraie vérité qu'elles me donneront toujours une très grande consolation, tandis que Dieu me fera la grâce d'avoir le cœur en sa dilection, ou du moins désireux de la posséder. Or, cela soit dit pour une bonne fois. Il est vrai, sans doute, ma très chère mère, que si je ne fusse pas venu en cette ville, malaisément eussiez-vous pu communiquer vos affaires spirituelles avec moi ; mais puisqu'il a plu à la Providence céleste que j'y sois, il n'y a nul inconvénient que vous employiez cette occasion, si vous pensez qu'il soit à propos.

« Et ne croyez nullement que j'aie cette cogitation, que vous recherchiez l'excellence du personnage ; car bien que cette sorte de pensée est grandement convenable à ma misère, si est-ce qu'en telles rencontres elle ne me vient pas ; ains au contraire il n'y a peut-être rien qui soit plus capable de m'acheminer à l'humilité, admirant que tant de serviteurs et servantes de Notre Seigneur aient une si grande confiance en un esprit si imparfait, comme est le mien ; et je prends un grand courage sur cela de devenir tel qu'on m'estime, et espère que Dieu, me donnant la sainte amitié de ses enfants, me donnera la sienne très sainte selon sa miséricorde, après qu'il m'aura fait faire une pénitence convenable à mon mal.

« Mais j'ai quasi tort de vous dire tout ceci ; c'est donc ce méchant esprit, qui, à jamais privé d'amour sacré, voudrait empêcher que nous jouissions des fruits de celui que le Saint-Esprit veut être pratiqué entre nous ; afin que par les réciproques communications saintes nous ayons moyen de croître en sa céleste volonté.

« Il est malaisé, ma très chère sœur, de trouver des esprits universels, qui puissent également bien discerner en toutes matières : aussi n'est-il pas requis d'en avoir de tels, pour être bien conduits ; et il n'y a point de mal, ce me semble, de recueillir de plusieurs fleurs le miel qu'on ne peut pas trouver sur une seule.

« Oui ; mais, ce me dites-vous, cependant je vais dextrement favorisant mes inclinations et humeurs.

« Ma chère sœur, je ne vois pas qu'il y ait grand danger en cela puisque vous ne voulez pas suivre vos inclinations qu'elles ne soient approuvées ; et quoique vous cherchiez des juges favorables, si est-ce toutefois que les prenant bons, sages et doctes vous ne sauriez mal faire de suivre leurs opinions, bien que désirées par vous, pourvu qu'au reste vous proposiez naïvement vos affaires et les difficultés que vous avez.

« Il suffit, ma très chère sœur, de se soumettre aux avis ; et n'est pas nécessaire ni expédient de les désirer contraires à nos inclinations, ains seulement de les vouloir conformes à la loi et doctrine céleste. Pour moi, je pense que nous ne devons pas appeler les amertumes en nos cœurs, comme fit Notre Seigneur, car nous ne les pouvons pas gouverner comme lui ; il suffit que nous les souffrions patiemment. C'est pourquoi il n'est pas requis que nous marchions toujours contre nos inclinations, quand elles ne sont pas mauvaises, et qu'ayant été examinées elles ont été trouvées bonnes.

« Il n'y a pas grand mal d'ouïr les personnes et les affaires du monde, quand c'est pour y mettre du bien, et ne faut point être pointilleuse en l'examen qu'on en fait ; car c'est chose moralement impossible de demeurer beaucoup au fin point de la modération.

« Mais, ma très chère sœur, je ne voudrais pas que vous manquassiez à l'oraison, au moins d'une demi-heure ; sinon que ce fût pour des occasions violentes, ou quand l'infirmité corporelle vous tient.

« Au reste, je vous supplie de croire que rien ne m'empêchera d'avoir le contentement de vous revoir, que l'impossibilité ; et prendrai tout le loisir que vous désirerez ; tant il est vrai que je désire infiniment le vôtre, et que Dieu m'a donné une très singulière affection pour votre cœur, que sa divine Majesté veuille combler de ses bénédictions. Alors donc nous parlerons à souhait de votre conduite, et de tout ce qu'il vous plaira me proposer, sans que je m'excuse de

rien, sinon quand je n'aurai pas la lumière requise pour vous répondre. Demeurez donc toute à Dieu, et en lui je serai à jamais, ma très chère fille, sans réserve et de toute mon âme, votre très humble, etc... [1] ».

Saint François de Sales retourna à Maubuisson aussitôt que sa mission lui en laissa le loisir. « Ce fut à la saint Barnabé », 11 juin. Cette seconde visite fut moins précipitée. Angélique put commencer à lui parler de ses besoins particuliers, de sa famille et des difficultés terribles avec lesquelles elle se trouvait aux prises. Elle lui fit part de son grand désir de se démettre de ses fonctions d'abbesse au profit de sa sœur Agnès, et le saint qui était au courant de l'affaire de coadjutorerie qui venait d'avoir lieu eut tout d'abord une parole de blâme. « Quoi, ma fille, êtes-vous de celles qui veulent perpétuer les bénéfices dans leurs maisons? » Angélique était à l'abri de pensées de cette nature : les âmes comme la sienne qui vont à Dieu dans la droiture et la sincérité absolues ne peuvent être effleurées par ces calculs de basse cupidité. Elle le détrompa et lui dit qu'elle n'avait choisi Agnès que « parce qu'elle la croyait la plus digne et la plus capable, mais que si elle en eût connu une autre qui lui eût été, non pas supérieure, mais seulement égale, elle l'eût infailliblement préférée en sa qualité d'étrangère ». Le saint fut rassuré. Angélique le pria de voir Agnès lui-même pour la consoler de cette dignité qu'on lui imposait bien contre son gré et qui lui semblait si lourde qu'elle en était tombée malade. Saint François de Sales le lui promit, comme il promit aussi de revenir faire un séjour à Maubuisson pour entendre sa confession

1. *Œuvres complètes de Saint François de Sales*, Paris, Lyon, 1833. *Lettres*, t. III, p. 425, 541e lettre.

générale et prendre une connaissance plus approfondie de sa conscience. Il s'enquit ensuite de la manière de vivre de la communauté et commença par la trouver austère, ce qu'il lui dit dans son langage imagé. « Ma fille, ne vaudrait-il pas mieux ne pas prendre de si gros poissons et en prendre davantage? » Mais là encore, la réponse de l'abbesse fut trop sage pour ne pas le satisfaire pleinement. Elle lui répondit que, « si elle avait été chargée de faire une règle, elle l'aurait faite plus douce, mais que se trouvant, sans l'avoir choisie, dans une austère, elle n'avait cru devoir faire autre chose que la rétablir dans son intégrité ». Le plus curieux de cette conversation est que ce fut le saint qui fit son profit de la réponse de l'abbesse, et qui s'en servit, comme nous le verrons plus tard, pour rétablir dans l'austérité de leur règle, des Bernardines relâchées qu'il s'était contenté de mettre auparavant dans les observances plus douces de la Visitation.

Une seconde fois il dut repartir à la hâte, appelé à Paris par sa mission, mais un peu de son âme restait à Maubuisson, tant ses propres aspirations avaient trouvé de l'écho dans le cœur et dans l'esprit de cette nouvelle fille spirituelle. Quelques jours plus tard, il lui écrivit de Paris, et on peut dire que, dès lors, Angélique Arnauld fut sa plus grande affection après sainte Jeanne de Chantal. Malheureusement nous n'avons aucune des lettres d'Angélique à saint François de Sales et nous n'avons pas toutes celles du saint, la plupart ayant disparu, lors de l'institution du monastère du Saint-Sacrement, détruites par les Mères de Dijon qui n'en firent aucun cas. Quelques autres furent soustraites à la publication par la Mère Angélique elle-même, sous le prétexte qu'elles « l'eussent fait rougir » si elle les avait vues imprimées, tant elles étaient élogieuses. — Humilité toujours en éveil de la grande abbesse qui redoutait

de livrer à la publicité les éloges d'un saint[1] ! — Les quelques-unes qui nous restent nous aideront à pénétrer au plus profond du cœur de la jeune abbesse, étant presque toutes des réponses à ses cas de conscience et aux difficultés qui l'entouraient.

25 juin 1619.

« Je ne vous écris pas, ma très chère fille, car je n'en ai pas le loisir, ce matin une âme pressée de retourner aux champs, et venant faire sa confession générale à la dérobée, m'ôtant cette commodité. Je salue chèrement votre chère âme, à laquelle il ne se peut dire combien la mienne chétive est affectionnée, ne cessant de lui désirer la perfection du divin amour ; et vraiment je la reverrai avant mon départ, s'il se peut, afin que, la connaissant encore plus particu-

1. « J'en avais un grand nombre de lui, et de très belles, mais je n'en donnai que peu, lorsqu'on voulut en faire le Recueil, parce qu'il parlait de moi en toutes avec trop d'avantage ; et si ces lettres eussent été imprimées elles m'eussent fait rougir. Celles mêmes que j'ai données, quoique ce fussent les moindres de toutes, m'ont fait de la peine, lorsque je les ai vues publiques. J'ai gardé ces lettres avec soin jusqu'à ma démission du titre d'abbesse. Mais depuis, les mères de Dijon qui croyaient que leur spiritualité était bien au-dessus de celle de M. de Genève, et que toutes ces lettres étaient peu de chose en comparaison de leur dévotion suréminente, me les ôtèrent. Et ce qui fut pitoyable, elles firent si peu d'état de ce que je tenais comme des reliques, étant toutes écrites et signées de la main du bienheureux, qu'elles les employèrent à couvrir des pots de confiture, comme je le reconnus moi-même, sans avoir osé me plaindre. Quelques unes néanmoins se sauvèrent de ce naufrage, lesquelles vous savez, mon neveu, que je vous envoyai lorsque vous étiez à la Ferté Milon, et que vous travailliez pour répondre au mémoire de M. de Langres. Il y parle de son amour pour Port-Royal, qu'il appelle son cher Port-Royal, ses chères délices. Ces lettres sont toutes pleines de témoignages de son estime et de son affection pour cette maison ».

*Relation de plusieurs entretiens de la Mère Angélique avec M. Le Maître, son neveu, qui les écrivait sur-le-champ dans le dessein de s'en servir un jour pour son histoire.*

*Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. II, p. 299.

lièrement, je puisse si Dieu en dispose ainsi, la servir plus à souhait ès occurrences.

« Dites cependant à cette fille bien-aimée que je vous ai tant recommandée, et que j'ai tant à cœur, que je persévère à lui dire que Dieu la veut tirer à une excellente sorte de vie, dont elle doit bénir cette infinie bonté, qui l'a regardée de son œil aimable ; mais je lui dis aussi que le chemin par lequel elle doit suivre cette vocation n'est point extraordinaire ; car, ma chère fille, c'est une douce, paisible et forte humilité, et une très humble, forte et paisible douceur. Dites-lui, ma très chère fille, qu'elle ne doit en sorte quelconque penser si elle sera des âmes basses ou des hautes, ains qu'elle suive la voie que je lui ai marquée, et qu'elle se repose en Dieu, qu'elle marche devant icelui en simplicité et humilité.

« Qu'elle ne regarde point où elle va, mais avec qui elle va : or, j'entends qu'elle va avec son roi, son époux et son Dieu crucifié. Où qu'elle aille, elle sera bienheureuse. C'est aller avec l'époux crucifié que de s'abaisser et s'humilier, se mépriser soi-même jusqu'à la mort de toutes nos passions, et je dis jusqu'à la mort de la croix. Mais, ma très chère fille, notez que je réplique que cet abaissement, cette humilité, ce mépris de soi-même doit être pratiqué doucement, paisiblement, constamment, et non seulement suavement, mais allègrement et joyeusement.

« Dites lui qu'elle communie hardiment, en paix, avec toute humilité, pour correspondre à cet époux qui, pour s'unir à nous, s'est anéanti et suavement abaissé jusqu'à se rendre notre viande et pâture, de nous qui sommes la pâture et la viande des vers. O ma fille ! qui se communie selon l'esprit de l'époux s'anéantit soi-même, et dit à Notre Seigneur : Mâchez-moi, digérez-moi, anéantissez-moi, et convertissez-moi en vous.

« Je ne trouve rien au monde de quoi nous ayons plus de possession et sur quoi nous ayons tant de domination que la viande que nous anéantissons pour nous conserver ; et Notre Seigneur est venu jusqu'à cet excès d'amour, que de se rendre viande pour nous : et nous que devons-nous pas faire, afin

qu'il nous possède, qu'il nous mange, qu'il nous mâche, qu'il nous avale et ravale, qu'il fasse de nous à son gré ! Si l'on murmure, sentez-le humblement et amoureusement : les murmurations se convertiront en bénédictions. Du reste je vous en parlerai en présence.

« Ne prenez point garde à bien bâtir vos lettres pour me les envoyer; car je ne cherche point les beaux édifices ni le langage des anges, ains le nid des colombes et le langage de la dilection. Vivez toute à Dieu, ma très chère fille, et recommandez souvent à sa bonté l'âme de celui qui, d'une affection invariable, est tout dédié à la vôtre.

« Je pensais ne vous écrire que pour vous saluer, mais insensiblement je vous ai écrit.

« Mon frère vous salue très humblement, et moi, nos très chères sœurs. Je salue la petite sœur fille de M. Thonzé, et lui souhaite une heureuse persévérance [1]. »

Angélique attendait impatiemment son retour. Elle avait vu, avant lui, « tous les hommes de dévotion » de son temps, mais aucun n'avait satisfait à la fois son intelligence et son cœur comme le saint évêque. Pour la première fois elle allait pouvoir s'appuyer sans crainte et abandonner à un autre, sans aucune réserve, le soin et la direction de sa conscience.

Saint François de Sales, suivant sa promesse, alla à Port-Royal, vit Agnès qu'il trouva « totalement à son gré », et toute la maison qu'il n'appela plus que ses « chères délices », le « port royal qu'il aimait et aimerait toujours ». A Paris il vit la famille Arnauld, et, là encore, il fut séduit par l'élévation des caractères. Les mêmes affinités de race agissaient de part et d'autre. Bravoure, loyalisme, sainteté chez les uns, désintéressement absolu chez tous, rien de vil ni de médiocre, comment la sympathie n'eût-elle pas été instinctive et profonde ? Déjà il

1. *Œuvres*, loc. cit. t. III, p, 428, 542e lettre.

ne manquait plus à la réunion que la baronne Frémiot de Chantal que le saint devait unir à la famille Arnauld bientôt après, et qui devait avoir une si grande affection pour la Mère Angélique. C'est un tel plaisir de trouver réunis de pareils noms que l'on ne peut s'empêcher de s'y arrêter un moment. François de Sales, Arnauld, Mme de Chantal et son père le président Frémiot, la Mère Angélique, eurent tous, à certaines heures de leur vie et à des titres différents, la grandeur des héros de Corneille. Arnauld et le président Frémiot furent tous deux aimés et admirés du roi Henri IV qui se connaissait en mérite et en bravoure. A l'époque où Arnauld résistait en face du déchaînement de passions brutales et d'intérêts particuliers qu'on appela la Ligue, le président Frémiot se signalait de son côté par ses belles actions.

« Ce fut durant cette fâcheuse saison (la Ligue) qu'il soutint luy seul le party du Roy contre le Parlement, et toute la province, au péril même de la vie de son fils unique l'archevêque de Bourges susnommé qui estait lors prisonnier de la Ligue. On menaça le père de lui envoyer la tête de son fils, s'il ne se rangeait du party des rebelles : Ce grand courage, sans s'étonner, fit response qu'il s'estimerait heureux d'immoler à Dieu un si cher fils pour une si bonne cause, et qu'il valait mieux que le fils mourut innocent, que le père vescut coupable, en faisant une lasche perfidie contre Dieu et contre son Roy.

« Ce trouble étant apaisé, il continu ses belles actions qui rempliraient des volumes, si je les voulais escrire, mais pour éviter la longueur dans une si vaste matière, et venir à notre sujet, j'en diray seulement deux que je ne puis passer sous silence, estant dignes d'une éternelle mémoire. La première est qu'il refusa la charge de premier Président de Dijon que le Roy lui voulait donner, et dist au Roy cette belle parole : « Sire, à Dieu ne plaise que je m'ingère jamais en la place d'un homme vivant : Monsieur le premier Président est un

bon catholique qui servira dignement votre Majesté. » La seconde fut qu'il demanda et obtint du Roy la vie de celuy qui l'avait voulu oster à son fils, et qui était accusé de plusieurs autres crimes et perfidies, se rendant auprès de sa Majesté l'advocat de son ennemy, duquel il demanda la grâce avec tant d'instance, que ce grand monarque qui sçavait ce que l'accusé avait fait contre luy, pliant les espaules, luy fit response : « Président, je vois bien qu'il faut que ma clémence se joigne avec vostre douceur ; vous voulez la vie de vostre ennemy, je vous la donne [1] ».

N'est-il pas intéressant de rapprocher de ce « grand courage » les plaidoiries d'Antoine Arnauld contre la société de Jésus, à l'époque où cet ordre célèbre était avant tout politique et factieux, redoutable surtout par le fanatisme de la plupart de ses membres [2] ? Maintenant les passions politiques et religieuses sont apaisées [3]. Henri IV a rendu la paix à la France. Au courage civique d'Arnauld et du Président Frémiot succède l'héroïsme chrétien chez leurs deux filles, la Mère Angélique et M^me^ de Chantal. Qui, mieux que saint François de Sales, aurait pu servir de trait d'union entre ces deux familles ?

Mais avant de parler de M^me^ de Chantal revenons à

1. *Vie de la Vénérable Mère Jeanne Françoise Frémiot fondatrice, etc...* par Messire Henry de Maupas du Tour. Paris, MDCXLVII, p. 7.

2. Il est à remarquer que, presque tous les ordres avaient cessé d'exister au point de vue religieux, pendant cette époque troublée. Nous avons dit ailleurs ce qu'il en était de Citeaux.

3. Les partis les plus opposés précédemment fusionnaient alors avec plénitude de cœur dans leurs membres les plus éclairés. La Mère Angélique dit elle-même, dans les Relations, avoir été très amie avec quelques Pères Jésuites, entre lesquels les PP. Suffren et Binet. Notons au passage cette union des cœurs au-dessus des querelles de parti, qui est une des nécessités de l'idée chrétienne bien comprise.

la visite du saint dans la famille Arnauld. Tous, grands et petits eurent part à l'heureuse connaissance. Mme Le Maître, si intéressante par les tristesses de sa vie conjugale, confia, comme sa sœur l'abbesse, sa conscience au bienheureux et fit, entre ses mains, vœu de chasteté perpétuelle. Madelon, la belle petite Madelon, présentée au saint évêque, voulut absolument le baiser et, « quoiqu'il le refusât à toutes », il se prêta à sa fantaisie d'enfant « parce qu'elle était fort petite, fort douce et fort simple. » Il pressentit sa vocation religieuse que le passage récent d'Angélique avait fait éclore et dit à Mme Le Maître : « Cette petite pourra bien être religieuse, je crains seulement que son miroir ne l'empêche. » — « Car elle était parfaitement belle. » Et la merveille, ajoutent les relations, est qu'elle ne s'en aperçut jamais.

Il entendit aussi la confession du jeune Le Maître, le futur avocat célèbre, qui nous a conservé lui même l'impression que fit sur son imagination d'enfant ce grand événement : « Ma grand'mère et ma mère me menèrent chez lui. Il me semble qu'il était logé à l'hôtel des Ambassadeurs, et je me souviens qu'il y avait dans la salle une tapisserie toute semée de fleurs de lys. Il nous fit entrer dans la chapelle qui était au bout de cette salle, et je lui fis une confession générale, après laquelle il me fit quantité de remontrances. J'avais alors onze ans, étant né en 1608, le 2 mai. Quand je fus sorti d'avec lui, ma mère me demanda, comme elle me l'a dit depuis, ce qui me semblait de M. de Genève. A quoi je lui répondis qu'il était beaucoup plus habile que M. Rambono qui était chapelain de notre chapelle de Saint Merri, à qui nous nous confessions d'ordinaire et qui ne nous donnait aucun avis, mais seulement l'absolution et quelque petite pénitence en nous confessant. »

Robert Arnauld d'Andilly, l'aîné de la famille, était déjà connu du saiut évêque qui l'appelait son cher fils.

Henri et Simon avaient été particulièrement recommandés à ses prières par Angélique qui avait un grand désir de voir le premier entrer dans les Ordres, — il était alors dans le Barreau — et qui déplorait l'engagement à l'armée du second, à cette époque malheureuse, où l'on ne pouvait y vivre en homme d'honneur, sans risquer sa vie en duel à chaque instant. Saint François de Sales lui répondit : « Ma fille, M. de Trie après avoir tourné çà et là viendra à l'Église, pour l'autre je n'ai rien de certain à vous en dire. » Et il lui dit cette dernière chose si tristement, qu'Angélique comprit en l'entendant qu'il lui voilait le fond de sa pensée. L'avenir devait justifier la prescience du saint : Henri fut un des plus saints évêques de France, Simon vécut et mourut à l'armée, « en homme d'épée et tout du monde », mais préservé cependant des duels qu'avait tant appréhendés sa sœur l'abbesse.

Antoine [1], le dernier de la famille, eut aussi part à la bénédiction du saint, mais il n'était encore qu'un enfant de sept ans et les Relations ne nous ont rien conservé de particulier à son égard. Mme Arnauld, simple et digne comme elle l'était toujours, plut tellement au saint évêque qu'il la pria de le considérer comme son fils. Arnauld, le chef de la famille, n'était guère dévot, mais il était en revanche si droit, si généreux, si parfaitement bon, qu'on ne pouvait le connaître sans éprouver de la sympathie, et il était de plus tellement touché et reconnaissant de l'affection et des soins du saint évêque pour sa fille l'abbesse !

Après avoir pris connaissance de toute la famille, saint François de Sales retourna à Maubuisson et y demeura neuf jours, août 1619. Alors Angélique fut au comble de ses vœux. Au milieu des fatigues et des tristesses de la

1. Antoine, le vingtième enfant de M. Arnauld, est celui qu'on devait appeler le « grand Arnauld ».

vie de Maubuisson, cette longue visite du saint fut un délassement et un repos. C'était la joie suprême, envoyée par Dieu, au moment du sacrifice et du renoncement le plus complet; aussi ouvrit-elle tout son cœur au bienheureux pour qu'il pût en sonder jusqu'au moindre repli. Le saint était certes un grand connaisseur d'âmes, mais Angélique était hors de pair, et rien n'est curieux et instructif comme d'étudier la grande abbesse dans les lettres du saint, et le saint lui-même dans les pensées et appréciations de sa fille spirituelle.

Quelques citations de l'un et de l'autre font apparaitre de suite les points de contact, les conformités d'intelligence et de cœur, en même temps que disparait la légende grâce à laquelle une certaine école s'efforce de les diviser en dénaturant leur physionomie réelle. Parle-t-on de la mère Angélique? Il n'est question que de son austérité et de son énergie pour arriver plus aisément à l'accuser de dureté et donner un corps à l'hérésie imaginaire qu'on décorera plus tard du nom de jansénisme. Parle-t-on de saint François de-Sales? Il ne sera question, au contraire, que de sa douceur, de son affabilité, de sa condescendance extrême, pour arriver, tout doucement, à faire de lui le saint de prédilection d'une religion amollie et dégénérée où les extases et les révélations remplacent trop souvent le ferme bon sens et les vertus solides qui qui furent l'apanage de Port-Royal et des premiers temps de la Visitation. La vérité est toujours éloignée de l'esprit de parti et nous devons la rechercher au-dessus et avant tout comme le premier et plus important devoir de l'historien. Ecoutons le saint nous dire lui-même quelles qualités des âmes attiraient plus particulièrement sa sympathie. « Il n'y a point d'âme au monde comme je pense, qui chérisse plus cordialement, tendrement, et, pour le dire tout à la bonne foi, plus amoureusement que moi, et même j'abonde un peu en dilection et ès paroles d'icelles,

surtout au commencement... Et néanmoins j'aime les âmes indépendantes et vigoureuses et qui ne sont pas efféminées, car cette si grande tendreté brouille le cœur, l'inquiète et le distrait de l'oraison. Comment se peut-il que je sente ces choses, moi qui suis le plus affectueux du monde ? En vérité, je les sens pourtant, et c'est merveille comme j'accommode tout cela ensemble. » Ailleurs, il écrit : « Je hais la duplicité comme la mort. » Indépendance, vigueur, droiture, n'est-ce pas tout un côté du caractère de la Mère Angélique résumé, et l'explication de l'affection spontanée du saint pour ce « cœur extraordinaire », comme il l'appellera désormais [1] ?

C'étaient déjà les qualités maîtresses de Mme de Chantal, à l'indépendance près. Il est nécessaire de dire que Mme de Chantal et la Mère Angélique avaient eu une jeunesse bien différente, et que, s'il est dur de fonder un ordre religieux, il est incomparablement plus dur d'avoir à le réformer. Ce n'est plus créer un courant, c'est le refouler, et il devient nécessaire en ce cas, pour résister aux pressions qui s'exercent en tous sens, d'avoir reçu en don cette indépendance d'esprit qui permet de demeurer ferme, uniquement attaché à Dieu et dépendant de lui seul. A cela près, c'étaient les mêmes cœurs ardents, embrasés de l'amour de Dieu et de leurs frères, avides d'humilité et de sacrifice.

Mme de Chantal n'avait pas eu à lutter contre les hommes comme la Mère Angélique. Pourvu qu'un conseil ou une direction émanât d'une personne pieuse, elle était tentée de les subir [2]. Rappelons que la Mère

1. Il n'est pas besoin de faire remarquer que si la Mère Angélique n'avait été pleine de bonté et d'affection, saint François de Sales ne l'eût pas appelée « un cœur extraordinaire ».

2. Je compare ici Mme de Chantal à la Mère Angélique, en la prenant au même âge. Elles avaient dix-neuf ans de différence.

Angélique, à peine âgée de dix-sept ans, entourée des moines de Cîteaux, était obligée de résister presqu'également à la dépravation des uns et au défaut d'intelligence et de lumière de quelques autres, fussent-ils saints et austères comme le Père Bernard. De cette nécessité de juger toujours s'étaient accrues les qualités naturelles de discernement de son esprit. Elle jugeait d'abord. Mais comme son humilité était proportionnée à la merveilleuse lucidité de son intelligence, elle était dans une crainte perpétuelle de se trop écouter elle-même. La généralité des hommes pardonnent rarement la supériorité et l'indépendance à un homme, encore bien moins à une femme, et cette tendance d'esprit si humaine est naturellement exagérée dans le monde ecclésiastique, où l'habitude d'imposer des dogmes et de diriger des consciences prédispose à la domination si la sainteté ne vient faire contrepoids. C'est cependant une double peine de voir des écrivains, prêtres ou religieux, rendre mesquine l'idée chrétienne si féconde et si large, céder à des questions de coterie ou d'ambition, taxer d'orgueil, chez celui ou celle qui échappe à leur influence, ce qui est — comment ne pas le dire — orgueil en eux-mêmes et besoin de direction. N'est-ce pas cette indépendance chrétienne que les adversaires de Port-Royal ont le moins pardonnée à la Mère Angélique et à tout Port-Royal par la suite?

Port-Royal a été, dans l'histoire de l'Église, un retour au christianisme primitif avec la Mère Angélique, une tentative de relèvement et d'épuration du sacerdoce avec M. de Saint-Cyran, une école de science et de sainteté avec tous les esprits éminents qui sont venus se grouper autour d'eux, comme vers un centre de charité et de

A l'époque où je prends Mme de Chantal, elle était déjà dirigée par saint François de Sales, mais la Visitation n'existait pas encore.

lumière. En faut-il davantage pour expliquer l'animosité et les attaques de ceux que tourmente le mal caractéristique défini par Chateaubriand sous le nom de « mal des médiocrités souffrantes » ?

Saint François de Sales ne jugeait pas ainsi. Comme tous ceux qui ne cherchent que la gloire de Dieu, il discernait du premier coup d'œil ce qui venait de lui dans une âme. « Il avait des yeux de lynx au discernement de l'intérieur ; il pénétrait jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit », écrit de lui son intime ami, le bon Pierre Camus, évêque de Belley. Or que voyons-nous dans sa première lettre à la Mère Angélique ? Il commence par la rassurer sur la crainte où elle était de ne pas se fier assez à ses conseillers, et lui dit qu'il n'y a pas de mal à recueillir de plusieurs fleurs le miel qu'on ne peut trouver sur une seule. Nous voyons ensuite, par ce qu'écrit la Mère Angélique à ce sujet, qu'elle persistait à croire, malgré l'assurance du saint, qu'il était dangereux d'en user ainsi. « J'admirai cette réponse, quoique je trouvasse périlleux d'en user ainsi [1]. » Qui, à moins de mauvaise foi, ne conviendra que, sur cette crainte de la Mère Angélique, était basée l'assurance du saint, et que les dangers de l'indépendance avaient disparu pour lui en face de l'humilité où il l'avait vue solidement établie. Il n'est pas nécessaire de manquer de discernement et de lumière pour être bon et humble, et cependant cette pensée si logique ne peut être entendue de toute une classe de dévots qui font un crime à la Mère Angélique de n'avoir pas pratiqué l'obéissance ecclésiastique à la façon inintelligente dont ils l'entendent. Dieu diversifie ses dons dans ses élus selon les

1. *Mémoires pour servir*, loc. cit., t. I, p. 314. *Relation de ce qui s'est passé de plus considérable à Port-Royal depuis l'établissement de la réforme jusqu'en 1633. Par la Mère Marie Angélique (de Sainte Magdeleine)* Arnauld.

besoins de son Église. Saint François de Sales placé en plein calvinisme avait à lutter contre les ennemis du dehors. Port-Royal luttera contre ceux du dedans et la lutte en sera plus âpre encore et plus douloureuse. Qui veut défendre l'Église de Dieu, se voit généralement mis hors de celle des hommes : c'est une loi que l'exemple du Christ est venu confirmer. Tout observateur impartial, qui voudra tenir compte de l'époque et du milieu, conviendra après une étude approfondie, que Port-Royal a pratiqué, je ne dis pas l'obéissance à l'Église, l'Église prise dans son sens large n'est autre que la réunion des enfants de Dieu, mais l'obéissance ecclésiastique, plus que nos idées actuelles ne le comprendraient peut-être.

Nous allons saisir la nuance qui différencie Mme de Chantal de la Mère Angélique dans le fait suivant. En 1605, avait eu lieu à Dijon, la fondation d'un monastère du Carmel [1], par des carmélites espagnoles et leur instituteur en France, M. de Bérulle. Mme de Chantal connut à cette occasion M. de Bérulle et les Mères carmélites. L'une d'elles, carmélite française, la Mère de la Trinité, entreprit de la diriger et voulut lui faire quitter son genre d'oraison comme trop simple et trop ordinaire, lui conseillant de renoncer à la préparation pour s'abandonner davantage à l'action du Saint-Esprit. Saint François de Sales intervint. Il écrivit à Mme de Chantal : « Il n'est pas besoin, dit cette bonne Mère, (la Mère de la Trinité) de l'imagination pour se représenter l'humilité sacrée du Sauveur ; non pas peut-être à ceux qui sont déjà fort avancés en la montagne de la perfection ; mais

1. C'était le troisième monastère français du Carmel. Il fut fondé par la Mère Anne de Jésus, première compagne et confidente de Sainte Thérèse. En 1604 les Carmélites espagnoles avaient été amenées à Paris par M. de Bérulle et Mme Acarie.

pour nous autres, qui sommes encore ès vallées, quoique désireux de monter, je pense qu'il est expédient de se servir de toutes nos pièces et de l'imagination encore... Demeurons, ma très chère fille, encore un peu de temps ici en ces basses vallées ; baisons encore un peu les pieds du Sauveur ; il nous appellera, quand il lui plaira, à sa sainte bouche. Ne vous départez point de cette méthode, jusqu'à ce que nous nous revoyons... Je ne sais, j'aime le train des saints devanciers et des simples... Je ne dis pas que, quand on a fait la préparation et qu'en l'oraison on est attiré à cette sorte d'oraison, il n'y faille aller ; mais prendre pour méthode de ne se point préparer, cela m'est un peu dur. Comme aussi de sortir tout à fait de devant Dieu sans actions de grâces, cela ne peut être utilement fait. »

Ainsi, d'une part il rassure la Mère Angélique, quoiqu'elle juge sans obéir, et de l'autre il retient M[me] de Chantal qui était tentée d'obéir sans juger.

La prudence du saint en matière de spiritualité et sa défiance extrême des voies extraordinaires était encore un des points par où il se rencontrait avec la jeune abbesse. « J'aimais fort, écrit-elle, que ce prélat fit moins d'état des visions et des révélations que M. de Bérulle et les Mères Carmélites. Ce n'est pas que je n'honorasse celles de sainte Thérèse, mais comme extraordinaires et miraculeuses, et sans que je crusse qu'on les dût tirer à conséquence pour les autres filles, que Dieu ne destine pas comme elle à fonder de nouveaux ordres ou à en réformer d'anciens. Quand j'entendais dire à ces bonnes Mères que M. de Marillac qui leur avait rendu de grands services et qui fut depuis garde des Sceaux, avait eu depuis quatorze ans l'humanité de Notre Seigneur Jésus-Christ toujours présente à son côté, sans le quitter jamais, j'avais peine à ne pas m'étonner de l'amusement de l'esprit humain, et je désirais de m'éloigner de ces voies



Ph. de Champaigne pinx

La Mère Angélique

(L'original appartient à M. Gazier)

éminentes et sublimes, craignant l'égarement et l'illusion [1]. »

A peine avions nous besoin d'entendre le mâle langage de la Mère Angélique pour la savoir ennemie de la fausse spiritualité qui « effémine les âmes », suivant la forte expression de saint François de Sales. Certes tous deux ont admiré les voies surnaturelles en quelques êtres privilégiés, ils les ont dissimulées en eux-mêmes par humilité, et ils les ont écartées comme dangereuses pour la généralité, à cause de l'illusion et de l'orgueil. Port-Royal, sous la direction énergique et clairvoyante de la Mère Angélique, était déjà un foyer de ces âmes vigoureuses et saines qu'aimait le saint. Aussi l'appelait-il ses « chères délices », le « port royal qu'il aimait et aimerait toujours ». Grâce à la persécution peut-être, le célèbre monastère évitera, après la mort de la réformatrice, les écueils qui attendaient la Visitation et le Carmel.

Comparés au point de vue de l'austérité de la pensée, tous deux se montrent encore très voisins. Le style imagé et fleuri du saint peut donner le change à l'observateur superficiel, mais à qui veut y regarder de plus près, l'austérité du fond a vite fait de transparaître sous le charme et la douceur de la forme. C'est lui qui, pour ne pas employer, même en conversant, le mot de belle, préférait dire d'une femme dont on vantait la beauté devant lui, qu'en effet elle était spécieuse. « Pourquoi user de ce mot spécieuse, lui dit Monseigneur Camus, je ne sais s'il est savoyard, mais il n'est guère français. » — « Il n'est, reprit le saint, ni français, ni savoyard, mais il est fort ecclésiastique. » — « Faut-il donc, répliqua Camus, que les prêtres écorchent comme cela la langue » ? — « Non, dit-il, mais quand ils parlent de ce sexe, il me semble que les mots de beau, de belle, de beauté, ne sont

1. *Mémoires p. servir*, loc. cit., t. II, p. 316.

pas séants en leur bouche, parce qu'ils accusent en quelque sorte le jugement de leurs yeux, et qu'il est à propos de les modérer par des termes plus modestes[1]. » « S'il avait des attraits pour se faire aimer, dit encore Mgr Camus, il n'avait pas moins d'attrempance pour se faire, sinon craindre, du moins respecter; mais d'un respect si rempli d'amour, que j'en sais plusieurs qui frémissaient à son abord, non tant de peur de lui déplaire, que de peur de ne lui plaire pas assez [2]. »

Un jour Pierre Camus avait prêché à la Visitation et l'évêque de Genève mécontent lui reprocha de n'avoir pas prêché « quelque doctrine humiliante et plus salutaire ». Camus lui répondit : « Quelle conversion eussè-je prêché à des âmes délivrées des mains de leurs ennemis, le monde, le diable et la chair, et qui servent Dieu dans la sainteté ? » — « Il leur fallait apprendre, reprit-il, à prendre garde de ne tomber pas, puisqu'elles sont debout ; — 2 Cor. 10. 12 — à opérer leur salut selon le conseil du Saint-Esprit avec crainte et tremblement, et à n'être point sans peur du péché même remis. — Philip.

1. Il est curieux de rapprocher de cette appréciation de saint François de Sales sur le langage des prêtres, les termes dans lesquels l'abbé Brémond parle de la Mère Angélique, dans son livre sur « Sainte Chantal » p. 188.

« Les hommes de ce temps-là étaient faits comme nous, Chantal n'aurait pas aimé d'amour Angélique Arnauld et si, car tout est possible, il avait fait la bêtise d'épouser cette bourgeoise inhumaine, Bourbilly n'aurait plus revu le beau courtisan qu'à l'époque des moissons ».

Un autre rapprochement assez comique ressort de l'extrait suivant d'une lettre du comte de Bussy-Rabutin au père Rapin, jésuite :

« Je suis de votre avis sur le Tu et le Toi de notre poésie...

... En amour il n'est pas vrai, mon révérend Père, qu'on ne tutoye jamais sa maîtresse : mais vous n'êtes pas obligé de savoir cela... »

*Lettres du comte de Bussy-Rabutin*, t. III, p. 45. Amsterdam, 1752.

2. *L'Esprit de saint François de Sales*. Paris, 1840, t. III, p. 143.

2. 12. — Vous nous les avez peintes comme des saintes, cela ne vous coûte guère de canoniser des personnes vivantes. Il ne faut pas comme cela mettre des oreillers sous les coudes, ni donner du lait à ceux qui ont besoin de chicotin et d'absinthe [1]. »

Tout ceci corrobore ce que la Mère Angélique va nous dire du Directeur. Il ne viendra à l'esprit de personne de l'accuser de mollesse ou de se chercher des guides indulgents. Comment alors ne pas la croire quand elle affirme que la conduite du saint n'était « nullement molle et douce, comme la plupart du monde se l'est imaginé, parce qu'il ne se découvrait qu'aux âmes qui avaient une vraie confiance en lui, et qu'il voyait disposées à le croire ». Elle va plus loin en ajoutant que, « de tous ceux qu'elle a connus avant lui, elle n'en a connu aucun aussi ferme que lui. » Et cependant elle avait vu tous les maîtres spirituels de l'époque, dont plusieurs étaient en réputation de sainteté, comme le cardinal de Bérulle et dom Eustache de Saint-Paul.

L'étude impartiale nous entraîne loin des idées généralement répandues. En même temps elle détruit une légende qui ne repose guère que sur des calomnies et des mensonges. Cette déformation de l'histoire a mis trois siècles pour se produire, mais déjà nous pouvons dire hardiment : Non, saint François de Sales n'a point travaillé à établir « une religion commode pour des âmes sans zèle et des cœurs sans vertu [2] », comme voudrait le faire croire la majeure partie de la littérature actuelle. Il n'y a pas deux voies...

1. Que dirait l'école anti-janséniste si ces paroles étaient de l'abbé de Saint-Cyran au lieu d'être de l'évêque de Genève ?

2. « Plus tard on a affadi, rogné, mutilé le christianisme jusqu'à le transformer en religion commode pour des âmes sans zèle et des cœurs sans vertu ».
ALBERT LE ROY, *La France et Rome*, Paris, 1892, p. 290.

L'attitude du saint évêque vis à vis des Bernardines dont nous avons parlé précédemment, va encore souligner la précédente affirmation de la Mère Angélique. Après avoir trouvé austère le genre de vie adopté à Port-Royal, saint François de Sales avait modifié son opinion en lisant la règle de saint Bernard montrée par l'abbesse. Dès lors, il avait songé à remettre ces religieuses Bernardines dans les observances de Cîteaux. Quand il eut vu de près, à Maubuisson, la sainteté et la sagesse de la règle primitive, il écrivit à ces filles de reprendre l'abstinence de la viande et de supprimer l'usage de la toile pour revenir à la serge. Les Bernardines contrariées de se voir imposer une austérité aussi pénible, prirent pour excuse que « la laine engendrait la vermine ». Le saint soumit l'objection à Angélique qui lui prouva qu'avec des lavages fréquents on empêchait très bien cela. Il écrivit de nouveau aux religieuses, et comme elles lui alléguèrent encore la même excuse, il leur répondit qu'elle « était frivole après ce qu'il avait appris de Mme de Port-Royal, mais qu'il ne s'étonnait pas si la vermine mangeait la vermine. » Cette réponse n'était-elle pas ferme et vigoureuse ? dit plus tard la Mère Angélique, en racontant cette anecdote à son neveu Antoine Le Maître. Et elle lui ajoutait : « Pour moi, je vous déclare que jamais M. de Genève ne m'a paru molet, comme plusieurs ont cru qu'il l'était [1]. »

Beaucoup d'autres réponses du saint donnent, sous une douceur apparente, cette même impression de très grande fermeté. Une, entre autres, à l'abbesse elle-même,

1. *Mémoires pour servir*, loc. cit., t. II, p. 307.

La Mère Angélique relate elle-même ce fait t. I, p. 316, des mêmes mémoires et elle ajoute : « C'est la bonne Mère de Chantal qui m'a dit cela, que j'ai cru devoir rapporter ici, pour faire voir que ce saint homme n'avait point une dévotion doucette, ainsi qu'on l'a voulu persuader. »

sur une chose qui nous paraîtrait de bien peu d'importance. Angélique lui dit qu'elle avait du scrupule de regarder quelquefois à la fenêtre et d'y prendre du plaisir. Il lui répond : « Et quoi ! ma fille, appelez-vous scrupule une action inutile dont il vous faudra rendre compte à Dieu [1] ? »

A côté de cela, son admiration pour la jeune abbesse perce à chaque instant. Telle est même l'éminence de cette intelligence de femme que le saint qui avait le double de son âge, n'hésite pas à la prendre pour confidente et épancher ses peines dans ce cœur qu'il sait assez droit et assez fort pour le comprendre. Ce sont d'abord ses chagrins avec le duc de Savoie :

« Il lui dit tous les mauvais tours que lui avait joués le duc de Savoie, et comme il avait maltraité quelques-uns de ses parents, très honnêtes gens, sans qu'il eût voulu jamais s'en plaindre, ayant rendu au contraire toutes sortes de services à ce Duc, qui était très habile selon les hommes, et un perdu selon Dieu. »

Puis, à propos des nominations du roi aux abbayes :

« Voyez-vous, ma fille, les nominations du roi aux abbayes de filles ne sont qu'une usurpation pure et une entreprise contre le droit des élections qui n'a point été ôté aux abbayes

1. « Il ne pardonnait rien aux âmes qui voulaient être conduites dans la vérité ; et qui considérera bien les règles qu'il a données à ses religieuses verra bien qu'il les veut autant mortes à elles-mêmes et crucifiées avec Jésus-Christ qu'aucun autre. Lorsque j'allais dans leurs maisons de Paris, dans le temps que leur bonne mère fondatrice les établissait, j'étais ravie de la dévotion, du silence et de la mortification que j'y voyais ; et en effet elles étaient plus austères qu'on ne s'imaginait. »

*Mémoires pour servir*, loc. cit., t. I, p. 317. *Relation de la Mère Angélique, écrite sur l'ordre de M. Singlin.*

de filles par le concordat. Et si j'étais confesseur du roi, je ne lui pourrais donner en conscience l'absolution, s'il ne renonçait par un acte public et authentique, à ces nominations qui ruinent la réforme et l'esprit de piété dans les abbayes de filles. »

Nous allons, dans les extraits qui vont suivre, trouver un saint François de Sales à peu près inédit, tout au moins peu connu, ou volontairement oublié. Je ne crois pas que, à part Sainte-Beuve[1], beaucoup d'historiens se soient souciés de les donner au public. Personne, même parmi les adversaires de Port-Royal, n'oserait accuser la Mère Angélique de mensonge, et comme ces pages sont tout à fait opposées aux idées ultramontaines, il était plus simple de les laisser dans l'ombre, ce qui a été fait[2].

Et cependant ce passage des Relations est curieux et intéressant autant qu'il est possible. Il met en cause les plus fameux maîtres spirituels de l'époque, connus soit de la jeune abbesse, soit du saint, soit de tous deux, puisqu'ils faisaient partie du même monde. Et cette circonstance d'être citées par des témoins oculaires et auriculaires donne à ces pages une saveur et une impression de sincérité toutes particulières.

« Ce saint prélat m'a fort assistée (raconte la Mère Angélique à son neveu Antoine Le Maître), et j'ose dire qu'il m'a autant honorée de son affection et de sa confiance que Mme de Chantal. J'étais étonnée de la liberté et de la bonté avec laquelle il me disait toutes ses plus secrètes pensées,

1. *Port-Royal*, t. I, p. 210.
2. Mgr Bougaud donne ces pages dans *l'Histoire de Saint Vincent-de-Paul*, Paris, 1889, t. I, p. 250, mais il les donne tronquées. Voir à la fin de cette étude le texte exact, et le texte falsifié par cet auteur.

comme je lui disais, et lui avais dit tout d'abord toutes les miennes. Il est certain qu'il avait beaucoup plus de lumières qu'on ne pensait pour la conduite et la discipline de l'Église. C'était un œil pur qui voyait tous les maux et tous les désordres que le relâchement a causés dans les mœurs des ecclésiastiques et des moines. Mais il cachait tout dans le silence et couvrait tout de la charité et de l'humilité.

« Il gémissait, comme M. de Bérulle, des désordres de la cour de Rome et me les marquait en particulier. Puis il me disait : « Ma fille, voilà des sujets de larmes, car d'en parler au monde en l'état où il est, c'est causer du scandale inutilement. Ces malades aiment leurs maux, et ne veulent point guérir. Les conciles œcuméniques devraient réformer la tête et les membres, étant certainement par-dessus le Pape, mais les Papes s'aigrissent lorsque l'Église ne plie pas toute sous eux, quoique selon le vrai ordre de Dieu, elle soit au-dessus d'eux lorsque le concile est universellement et canoniquement assemblé. Je sais cela comme les docteurs qui en parlent, mais la discrétion m'empêche d'en parler, parce que je ne vois pas de fruit à en espérer. Il faut pleurer et prier en secret que Dieu mette la main où les hommes ne la sauraient mettre ; et nous devons nous humilier sous les puissances ecclésiastiques auxquelles il nous a soumis, et lui demander cependant qu'il les humilie et les convertisse par la toute puissance de son esprit, et qu'il réforme les abus qui se sont glissés dans la conduite des ministres de l'Église, et lui envoie de saints pasteurs animés du zèle de saint Charles, qui servent à la purifier par le feu de leur zèle et de leur science, et à la rendre sans tache et sans rides pour la discipline, comme elle l'est pour la foi et pour la doctrine. Il se consolait en me parlant comme je sais qu'il faisait aussi à M^me^ de Chantal, avec qui il m'avait unie aussi étroitement qu'on le peut être, sans s'être jamais vues.

« M. de Bérulle, ami intime de M. de Genève, voyait et déplorait ces mêmes abus de la cour de Rome et en entretenait M. de Saint-Cyran, qui me disait qu'il voyait une éminence de lumière et de discernement merveilleux en ce saint homme, et qu'ils se confirmaient ensemble dans le silence que

les vrais enfants de l'Église devaient garder dans la vue de ces maux intérieurs et de ces plaies intestines que saint Bernard a dit il y a déjà cinq cents ans, être incurables, qu'il fallait couvrir au moins la nudité de sa mère, lorsqu'on voyait qu'on ne la pouvait guérir de ses maladies, et dire bien plus aujourd'hui que saint Grégoire de Naziance ne disait de son temps : Nous n'avons rien à donner à l'Église que nos larmes.

« Feu M. l'évêque de Belley, Pierre Camus, me dit au retour de son voyage d'Italie, qu'ayant entretenu Frédéric Borromée, archevêque de Milan, neveu de saint Charles, saint lui-même et éminent en sagesse et en science autant que saint Charles, ce cardinal lui avait dit confidemment, ces mêmes mots : Le zèle et la douleur des désordres de Rome m'a porté jusqu'à en écrire un livre épais de trois doigts où ils étaient presque tous représentés. Mais après avoir vu toutes les portes fermées à la réformation de ces abus, et que Dieu seul le pouvait faire par les voies extraordinaires de sa providence, je brûlai le livre, voyant que ces vérités morales ne feraient que causer du scandale, et publier les excès de ceux qui ne veulent point changer de mœurs, et qui sont devenus plus politiques qu'ecclésiastiques.

« Aussi M. de Saint-Cyran m'a dit autrefois que ceux qui aimaient véritablement l'Église devaient se cacher dans les solitudes, pour ne prendre point de part aux passions de ceux qui déshonorent sa sainteté, et prier pour elle dans le secret [1]. C'est notre Mère, me disait-il, il la faut aimer, il la faut plaindre, il la faut aider, il la faut pleurer, et non la scandaliser et la troubler par un excès de zèle qui n'est pas assez humble ni assez sage [2]. »

Arnauld d'Andilly va entrer en connaissance avec

1. « Les justes sont les colonnes de l'Église, les paratonnerres du monde, la communauté d'Israël ne vit que par eux, ils sont dehors dans la solitude, mais ils constituent l'Église intérieure et la Voie par où la Vie céleste descend dans la matière. »

« Dr Marc Haven ».

2. *Mémoires*, loc. cit., t. II, p. 307.

M. de Saint-Cyran à quelques mois de là. Ces pages nous préparent à la transition, en nous permettant d'apprécier d'avance la conformité de pensée et de doctrine des deux célèbres directeurs de la Mère Angélique, saint François de Sales et M. de Saint-Cyran [1]. Là encore, l'étude sérieuse et impartiale va faire bon marché de l'esprit de parti. Très différents de caractères et de manières, venant à une époque différente et doués pour les besoins du moment auquel ils étaient destinés, ils seront animés du même amour de Dieu, du même zèle pour le salut des âmes, et mériteront à un égal titre le nom de confesseurs de la foi. Les adversaires de Port-Royal auront pu accumuler pendant près de trois siècles les récits fantaisistes et les fables mensongères, ce sera en vain. Nous les retrouverons tels qu'ils ont été tous deux, dans leurs écrits, lettres de direction, etc. et dans ceux de leurs deux filles spirituelles, Mme de Chantal et la Mère Angélique. Ni l'une ni l'autre ne s'y trompera, et les lettres de sainte Jeanne de Chantal donneront un tel poids à cette opinion, qu'un auteur récent, Mgr Bougaud, ne pouvant les concilier avec ses injustes attaques contre Port-Royal dont elles sont un éclatant démenti, en est arrivé à cet expédient de les présenter au public comme fabriquées ou falsifiées par Arnauld d'Andilly dans l'édition des lettres de M. de Saint-Cyran de 1645 [2], — d'Andilly, « le plus honnête homme de

1. Je comparerai plus loin la direction de M. de Saint-Cyran et celle de Saint François de Sales au sujet des rapports si peu connus et cependant si intimes de Mme de Chantal avec Port-Royal persécuté. En même temps je donnerai *in extenso* la correspondance de Mme de Chantal avec la Mère Angélique et M. de Saint-Cyran. Alors la lumière jaillira d'elle-même.

2. Mgr Bougaud, *Vie de Sainte Chantal*, t. II, p. 585 et suivantes. Port-Royal faussaire ! D'Andilly et la Mère Angélique falsifiant les lettres de Mme de Chantal pour les donner au public quatre ans après sa mort. Mgr Bougaud ne recule même pas devant l'invrai-

France ! » — et comme insérées après coup dans la vie de sainte Jeanne de Chantal, par Bussy-Rabutin. Remarquons que cette édition de Bussy-Rabutin est de 1698, que Port-Royal comptait déjà un demi-siècle de persécution et que, si l'authenticité de ces lettres avait pu être discutée, les adversaires du célèbre monastère n'auraient pas attendu que Mgr Bougaud vînt relever le fait trois siècles plus tard.

On pourrait s'étonner de voir la Mère Angélique, malgré sa jeunesse, au centre de tant de confidences, si l'on ne tenait compte de sa valeur personnelle et de ses relations de famille. Elle avait à peine vingt-huit ans, mais elle était la réformatrice de Cîteaux, la « Thérèse de l'Ordre », comme la nommaient ses supérieurs ecclésiastiques ; tous autour d'elle, amis et parents occupaient des postes délicats ou importants, et se trouvaient mêlés à tous les événements de la cour. Beaucoup étaient allés à Romè, plusieurs y avaient vécu dans l'intimité de cardinaux de l'entourage du Pape. Saint François de Sales faisait partie du monde diplomatique, M. de Bérulle, avant d'être cardinal, fut chargé des négociations, cette même année 1619, lorsque le duc d'Epernon enleva la reine mère de Blois et la conduisit à Angoulême. M. de Bérulle allait et venait d'Angoulême à Tours où le roi vint demeurer jusqu'à ce qu'elles fussent terminées, septembre 1619. N'oublions pas que, dans le cabinet d'Arnauld, se traitaient à peu près toutes les affaires des grands du royaume, que d'Andilly tout enfant assistait au conseil des ministres derrière les chaises du roi et de la reine [1] et qu'il avait épousé

semblance. Je donnerai en appendice, dans un second volume, tous ces documents sur ce sujet, y compris les appréciations de Mgr Bougaud dans la *Vie de Sainte Chantal*.

1. *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, t. I, p. 93.

M^lle de la Boderie, fille de l'ambassadeur du même nom, lequel était un ami particulier du roi d'Angleterre, Jacques Stuart [1].

Quand le second frère de la Mère Angélique, Henri de Trie, le futur évêque d'Angers, alla l'année suivante à Rome [2], avec le cardinal Bentivoglio, d'Andilly le tenait au courant des nouvelles. Comme on était alors au plus fort de la guerre contre les protestants, et que d'Andilly, tantôt à la cour, tantôt à l'armée près de Schomberg, était beaucoup mieux renseigné que l'ambassadeur, le pape et les cardinaux étaient très curieux de ses lettres [3]. Comment ne pas trouver naturel après cela,

1. *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, t. I, p. 95.

2. Le cardinal Bentivoglio l'emmena avec lui à Rome et le prit en si grande affection qu'il le retint cinq ans auprès de lui, le logeant dans son palais et le préférant même à ses neveux. Après la mort du cardinal un de ses neveux ayant rencontré d'Andilly lui parla de cette grande affection et ajouta plaisamment : « Si mon oncle eût été Pape, comme chacun sait qu'il l'aurait pu être, nous nous serions trouvés obligés de faire la cour à M. votre frère, parce qu'il l'aimait de telle sorte qu'il l'aurait fait passer pour le cardinal neveu ».

*Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, t. I, p. 67.

3. En revanche, Henri Arnauld rapporta de Rome nombre d'anecdotes piquantes, témoin la suivante : « La maison du Jesu, qui est un collège de jésuites, est une des plus dignes d'être vue : Elle est bâtie sur une petite place où l'on remarque qu'en tout temps il y a du vent, ce qui la rend extrêmement fraîche l'été. Sur quoi M. de Saint-Nicolas (Henri Arnauld alors abbé de Saint-Nicolas) nous disait un jour, que dans son premier voyage d'Italie, s'étant trouvé à la promenade avec le Commandeur de Sillery, alors ambassadeur de France, et avec l'ambassadeur de Venise, comme ils furent en cette place du Jesu, le commandeur de Sillery dit : c'est une chose étrange qu'on trouve toujours du vent ici. N'en savez-vous pas la raison, reprit l'ambassadeur de Venise? Non, répliqua le Commandeur et vous nous feriez plaisir de nous l'apprendre. Je le veux, répliqua plaisamment le Vénitien. Sachez donc, Messieurs, que selon une ancienne tradition, le diable et le vent se promenaient un jour ensemble, par Rome, et qu'étant enfin arrivés devant cette maison des jésuites, le diable dit au vent : Attends moi ici, j'ai un mot à dire là-dedans. Il y entra et n'en est point sorti et le vent

qu'Angélique vivant dans un pareil milieu, fut, par voie de retour, au courant de beaucoup de faits confidentiels concernant la cour de Rome ?

Durant ce même séjour de saint François de Sales à Maubuisson, commença, sous ses auspices, la liaison de Mme de Chantal avec l'abbesse de Port-Royal. Mme de Chantal se trouvait à Paris cette année 1619 [1], mais quand le saint vint à Maubuisson, elle était absorbée par la fondation d'un monastère de la Visitation et ne put venir le rejoindre. Ce ne fut que l'année suivante qu'elle vint à son tour à Maubuisson, mais, dès ce premier moment, elle entra en commerce de lettres avec la Mère Angélique, et leur union fut si grande que Mme de Chantal ne craignait pas de dire qu'elle n'avait qu'un même cœur avec sa chère fille de Port-Royal.

Ce fut une heure vraiment bénie pour Angélique que celle, où, prise entre ces deux affections, elle put oublier qu'elle enseignait pour être enseignée à son tour. On comprend toute la douceur éprouvée par la réformatrice de Cîteaux à redevenir enfant entre les deux êtres d'élite qu'étaient saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, et la joie avec laquelle elle se disait leur petite novice. Pour les deux saints, elle était ce « cœur extraordinaire », ou « leur toujours plus chère fille de Port-Royal ». Qui pourra rendre l'esprit, le charme et la douceur de ces affections plus qu'humaines, la profondeur de sentiment de ces âmes si ardentes et si pures

l'attend toujours à la porte. Cette historiette était digne d'un Vénitien, avant que les bons Pères eussent profité des besoins pressants de la République pour être rétablis à Venise moyennant des sommes considérables. »

*Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 36.

1. Le 1er mai 1619 avait eu lieu l'établissement du premier monastère de la Visitation à Paris, avec saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal.

pour lesquelles le temps avait cessé d'exister et qui ne savaient plus aimer que pour l'éternité ?

La Mère Magdeleine de Sainte-Agnès de Ligni qui avait eu le bonheur de voir sainte Jeanne de Chantal lors de ses différents séjours près de la Mère Angélique, dit en parlant de l'union mise entre ces deux Mères par saint François de Sales : « Il n'y avait personne, excepté cette bienheureuse, pour qui il témoignât tant d'affection et de tendresse que pour notre Mère Angélique. Il leur avait dit qu'il lui semblait qu'elles ne faisaient toutes deux avec lui, qu'un même esprit et un même cœur. Aussi notre Mère nous disait qu'elle se trouvait si étroitement unie avec eux, qu'il lui semblait qu'ils lui étaient toujours présents comme son bon ange, surtout quand elle s'allait présenter devant Dieu [1]. »

L'année suivante, Mme de Chantal allant à Paris, s'arrêta à Maubuisson et y demeura deux jours. Angélique eut enfin la joie de la voir et ces deux journées passèrent en entretiens pleins d'effusions. Telle était déjà la réputation de sainteté de Mme de Chantal que, s'étant trouvée malade à Maubuisson, et ayant été saignée de la main d'Angélique, on fit sécher son sang pour le conserver en relique.

Pendant vingt ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1641, Mme de Chantal restera aussi tendrement attachée à Port-Royal et même à Port-Royal persécuté. Après la mort de saint François de Sales, elle s'adressera à M. de Saint-Cyran, par l'entremise de la Mère Angélique, et aura recours à ses prières dans ses moments de peine intérieure. Lorsqu'il sera prisonnier à Vincennes, elle

1. *Mémoires pour servir*, loc. cit., t. I, p. 558. *Relation de la conduite de la Mère Angélique dans la première Maison du Saint-Sacrement, et de diverses choses qui ont rapport à cet établissement par la Mère Magdeleine de sainte Agnès de Ligni.*

enviera les chaînes du « grand serviteur de Dieu », le consultera par lettres et en recevra des conseils et des consolations. Nous citerons en temps et lieu les lettres de la Mère Angélique, de Mme de Chantal et de M. de Saint-Cyran qui ont trait à ceci, car rien ne donne de la valeur à un fait comme l'époque où il se trouve naturellement placé. Cet attachement si grand et si constant de la sainte à Port-Royal valut des tribulations à sa mémoire après sa mort. Lorsqu'il fut question de sa béatification en 1715, Rome prit ombrage de ses sentiments si vifs et si publiquement exprimés, l'avocat du diable fit ressortir son jansénisme et la béatification fut ajournée.

Nous reviendrons sur ces rapports de sainte Jeanne de Chantal avec Port-Royal dans le cours des vingt années qui vont suivre, soit à propos de M. de Saint-Cyran, soit au sujet des différents séjours qu'elle fit à Port-Royal auprès de la Mère Angélique.

Le séjour du saint à Maubuisson touchait à sa fin. Il y prêcha le jour « de la Décollation de saint Jean », consacra le grand autel, et fit « un excellent serment où il parut animé d'une ardeur tout extraordinaire ». Il est intéressant de remarquer cette appréciation d'un témoin oculaire ; celle qui a écrit cela a constaté et senti l'ardeur tout extraordinaire dont elle parle. Grâce à son témoignage, un peu de l'âme de saint François de Sales arrive jusqu'à nous. Le bienheureux désira ensuite voir les saintes reliques et elles lui furent apportées en grande cérémonie à la grille du monastère. Pendant qu'il faisait une dernière exhortation aux religieuses réunies en sa présence, son frère, M. de Boissy, remarqua une ancienne religieuse de Maubuisson qui avait un habit étrange, mélange singulier de vanité et de prétention. C'était une fille intelligente, mais hautaine et artificieuse. Elle était de plus l'âme damnée de Mme d'Estrées, circonstance

ignorée autour d'elle. M. de Boissy attira l'attention du saint sur cette religieuse, et tous deux, apitoyés sur la misère spirituelle que recouvrait ce masque d'orgueil, convinrent de tenter un effort pour la ramener à Dieu s'il était possible, tout au moins à une tenue plus conforme à son état s'ils ne pouvaient obtenir autre chose. M. de Boissy vit ensuite cette religieuse plusieurs fois en particulier, l'exhorta, lui parla même avec menace, mais tout fut inutile. M^me^ la Serre — c'était le nom de la religieuse — ne pensait guère à se convertir. Elle avait en tête d'autres projets que des événements inattendus allaient prochainement dévoiler.

Angélique voyait avec douleur approcher l'heure de la séparation. Elle eût voulu quitter sa charge d'abbesse pour vivre simple religieuse à la Visitation, sous la conduite du bienheureux et de M^me^ de Chantal. Elle perdait aussi l'espérance, lui dit-elle en le quittant, de voir revenir à Dieu toutes ses pauvres anciennes, puisque sa charité et ses soins n'avaient pu obtenir ce miracle. Le saint la consola et l'encouragea, lui prédit que sa charité à elle-même rendrait un jour féconde cette terre stérile et ingrate.

Puis, toutes prirent congé du saint évêque, Marie-Claire, Anne aussi qu'on avait fait venir à Maubuisson pour la guérir des fièvres contractées au voisinage des marécages de Port-Royal.

Avant de quitter définitivement Paris, saint François de Sales alla encore passer quelques jours auprès de M. Arnauld à Andilly, tant cette famille l'avait conquis, et tant il sentait, comme il l'avait dit à Angélique, qu'il ne les reverrait plus de ses yeux mortels. Ce fut à ce voyage qu'il prédit la mort du fils aîné d'Arnauld d'Andilly, un enfant de trois ans parfaitement bien portant. « Il ne l'eut pas plutôt vu qu'il dit aussitôt : Voilà un bel « enfant, car il était beau comme un petit ange. Mais

« ajouta-t-il, il a la mort dans les yeux. Et trois jours « après la petite vérole le prit dont il mourut. »

A son départ d'Andilly, Angélique reçut ces quelques mots :

3 septembre 1619, Paris.

« Si faut-il, ma très chère fille, que je vous dise que nous sommes arrivés ici joyeusement. Et comment se pouvait-il faire autrement, après tant de caresses reçues à Andilly, et par M. votre père en cette ville ? Car à mon avis, il m'a vu et entretenu de bon cœur, et crois qu'enfin j'aurais grand accès en son amitié, si son loisir et mon séjour me permettaient de le voir souvent. Je vous écrirai sur ce sujet mes pensées, avant que je parte. Cependant ce billet vous porte une très intime et très chère salutation de la part de mon âme, qui vous voit incessamment, et aime tout uniquement la vôtre. O Dieu éternel, bénissez l'âme de cette fille, qu'il vous a plu de lier à la mienne, et répandez sur elle votre grâce en affluence, afin qu'elle vous serve en l'esprit de la dilection des épouses éternellement. Je salue tendrement nos chères sœurs, Marie et Anne-Eugénie, et leur souhaite mille bénédictions. *Amen*[1]. »

Puis le saint pris entre son affection pour Angélique qu'il voudrait revoir encore une fois, et l'incertitude où il est à cet égard, lui écrit à quelques jours de là, et lui prédit que Dieu la réserve à des choses importantes.

Avant le 12 septembre 1619.

« Il n'y aura donc plus en moi de monsieur pour vous, ni en vous de madame pour moi ; les anciens, cordiaux et charitables noms de père et de fille sont plus chrétiens, plus doux et d'une plus grande force pour témoigner la dilection sacrée que Notre-Seigneur a voulu être en nous, parce que je

1. *Œuvres*, loc. cit., t. III, p. 448. Lettre 556e.

le sens puissamment, et ne crois pas que ce sentiment puisse venir d'ailleurs. Et de plus, je connais qu'il m'est profitable, et qu'il m'encourage à mieux faire : c'est pourquoi je le conserverai soigneusement. De vous dire que vous en fassiez de même, je ne le ferai pas ; car s'il plaît à Dieu, il vous l'inspirera, et je ne puis douter qu'il ne le fasse.

« Or, sus donc, ma très chère fille, c'est la vérité que je suis meshui en si grande incertitude du temps de mon départ, que je n'ose plus me promettre la consolation de vous revoir de mes yeux mortels ; mais si j'en ai le loisir, je le ferai très affectueusement ; et si je crois que votre cœur bien-aimé en doive recevoir quelque notable utilité, je ferai tout ce que je pourrai pour cela.

« Cependant, ma très chère fille, souvenez-vous de ce que je vous ai dit : ***Dieu a jeté les yeux sur vous pour se servir de vous en choses de conséquence, et vous tirer à une excellente sorte de vie. Portez donc respect à son élection, et suivez fidèlement son intention***. Animez continuellement votre courage d'humilité, c'est à dire, votre misère, et le désir d'être humble ; animez-les de confiance en Dieu, en sorte que votre courage soit humble, et votre humilité courageuse.

« Parsemez toutes les pièces de votre conversation tant intérieure qu'extérieure, de sincérité, douceur et allégresse, suivant l'avis de l'apôtre : *Réjouissez-vous toujours en Notre-Seigneur ; je vous dis derechef, réjouissez-vous. Que votre modestie soit connue à tous les hommes.* Et s'il est possible, soyez égale en humeur, et que toutes vos actions se ressentent de la résolution que vous avez faite d'aimer constamment l'amour de Dieu.

« Ce bon porteur que j'aime cordialement parce qu'il est tout vôtre, vous porte le livre du Père Dom Sens, général des Feuillants, où il y a une grande et profonde doctrine spirituelle, pleine de maximes très importantes. S'il vous semblait qu'il vous portât hors de la sainte allégresse que je vous conseille si fort, croyez que ce n'est point sa prétention, mais seulement de rendre sérieuse et grave cette joie, comme il faut aussi qu'elle soit : et quand je dis grave, je ne dis pas

morne, ni affectée, ni sombre, ni dédaigneuse, ni altière, mais je veux dire sainte et charitable.

« Le bon Père a une opinion fondée en sa vertu et humilité, qu'on ne puisse pas passer un jour sans péché véniel dont on se puisse accuser en confession. Mais l'expérience en ceci m'a fait voir le contraire ; car j'ai vu plusieurs âmes bien examinées ne dire rien que je puisse remarquer être péché, et entre autres l'heureuse servante de Dieu, Mlle Acarie. Je ne dis pas que peut-être il ne se passât quelques coulpes vénielles ; mais je dis qu'elle ne les pouvait remarquer en son examen, ni moi reconnaître en sa confession, et que partant j'avais raison de lui faire répéter l'accusation de quelque coulpe ancienne.

« Vous ne direz point ceci à personne, s'il vous plaît, ma très chère fille, car je révère si hautement ce bon Père, et tout ce qu'il dit, que je ne voudrais pas qu'on sût qu'en ceci même je me retirasse de lui. Outre que je ne sais pas comme il aura touché cet article, ne l'ayant pas lu en son livre que je n'ai point vu encore, ains seulement le lui ayant ouï dire, et que je parle à votre cœur confidemment.

« Ne vous chargez pas de trop de veilles ni d'austérités et croyez-moi, ma très chère fille ; car j'entends bien ce que je dis en ceci. Mais allez au port royal de la dilection de Dieu et du prochain, de l'humilité, et de la débonnaireté.

« Si jamais vous m'écrivez des nouvelles de votre cœur, vous n'avez pas besoin de vous signer, ni de marquer le lieu d'où vous m'écrirez, ni de parler de vous ains seulement de la fille que je vous ai recommandée. Je ne sais pourquoi je vous écris si largement, c'est mon cœur qui ne se lasse pas de parler au vôtre ; mais il faut que je finisse par entrer au bain, puisque je suis entre les mains du médecin. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur, ma très chère fille, et je suis de tout le mien invariablement votre père et serviteur [1]. »

Enfin voyant qu'il ne pourrait la revoir avant son départ, il lui envoie son assistant.

1. *Œuvres*, loc. cit., t. III, p. 448. Lettre 556e.



Avant le 12 septembre 1619.

« Ce n'est pas écrire que d'écrire si peu, ma très chère fille ; mais c'est pourtant faire en partie ce que l'on doit quand on fait ce que l'on peut. J'ai dit à M. Michel Favre, mon assistant continuel, que s'il se pouvait, il vous allât voir de ma part : car si je pouvais j'irais moi-même et m'en estimerais plus heureux, ayant toujours une très singulière complaisance et consolation à seulement penser que vous êtes ma très chère fille ; et imaginez-vous que M. ayant demeuré ici huit jours, ce n'a pas été sans faire mention de vous, mais non pas certes assez selon mon gré.

« Or je ne crains point toutes ces misères dont vous m'écrivez que vous êtes accablée, tandis que, comme vous faites et ferez toujours, vous ne les aimerez pas et ne les nourrirez pas : car petit à petit votre esprit se fortifiera contre vos sens, la grâce contre la nature, vos résolutions sacrées contre vos indignations.

« Envoyez-moi bien de vos nouvelles, ma très chère fille, et ne vous mettez point en des pensées pour me faire des exhortations à ne point m'incommoder pour vous répondre ; car je vous assure que je ne m'incommode point, ains je m'accommode grandement quand le loisir me le permet.

« A la première occasion j'écrirai à la chère Sœur Catherine de Gênes (Mme Le Maître), qui m'est, je vous assure, toute chèrement chère ; la pauvre fille, hélas ! elle est du vrai monastère de la croix et volonté de Dieu. Ma très chère fille, Dieu m'a rendu vôtre, et je le serai invariablement à jamais et tout à fait sans réserve ; il est vrai, ma très chère fille, je le suis plus qu'il ne se peut dire[1]. »

1. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 8. Lettre 561e.

1. *Mémoires pour servir* loc. cit. t. II, p. 307. *Relation de plusieurs entretiens de la Mère Angélique avec M. Le Maître, son neveu, qui les écrivait sur le champ dans le dessein de s'en servir un jour pour son histoire.*

« En 1653, le 26 avril, comme je lui parlais de la Vie de M. de Genève, elle me dit : « Ce saint Prélat m'a fort assistée, et j'ose dire qu'il m'a autant honorée de son affection et de sa confiance que M^me^ de Chantal. J'étais étonnée de la liberté et de la bonté avec laquelle il me disait toutes ses plus secrètes pensées, comme je lui disais et lui avais dit tout d'abord toutes les miennes. Il est certain qu'il avait beaucoup plus de lumières qu'on ne pensait pour la conduite et la discipline de l'Eglise. C'était un œil pur qui voyait tous les maux et tous les désordres que le relâchement a causés dans les mœurs des ecclésiastiques et des moines. Mais il cachait tout dans le silence et couvrait tout de la charité et de l'humilité.

« Il gémissait comme M. de Bérulle des désordres de la Cour de Rome, et me les marquait en particulier. Puis il me disait : *Ma fille, voilà des sujets de larmes, car d'en parler au monde en l'état où il est, c'est causer du scandale inutilement, ces malades aiment leurs maux et ne veulent point guérir. Les Conciles œcuméniques devraient réformer la tête et les membres étant certai-*

Texte donné par M^gr^ Bougaud dans l'*Histoire de Saint Vincent-de-Paul*, Paris, 1889, t. I, p. 250.

« Voici ce que M. le Maistre rapporte de la Mère Angélique. « Comme je lui parlais de la vie de M. de Genève, elle me dit : « Ce saint prélat m'a fort assistée, et j'ose dire qu'il m'a autant honorée de son affection et de sa confiance que M^me^ de Chantal. J'étais étonnée de la liberté et de la bonté avec laquelle il me disait toutes ses plus secrètes pensées, comme je lui disais et lui avais dit tout d'abord toutes les miennes. Il est certain qu'il avait beaucoup plus de lumières qu'on ne pensait pour la conduite et la discipline de l'Eglise. C'était un œil pur qui voyait tous les maux et tous les désordres que le relâchement a causés dans les mœurs des ecclésiastiques et des moines. Mais il cachait tout dans le silence et couvrait tout de la charité et de l'humilité.

« La discrétion m'empêche d'en parler, parce que je ne vois pas de fruit à en espérer. Il faut pleurer et prier en secret que Dieu mette la main où les hommes ne la sauraient mettre ; et nous devons nous humilier sous

*nement par dessus le Pape. Mais les Papes s'aigrissent lorsque l'Eglise ne plie pas toute sous eux, quoique selon le vrai ordre de Dieu elle soit au-dessus d'eux lorsque le Concile est universellement et canoniquement assemblé. Je sais cela comme les docteurs qui en parlent, mais la discrétion m'empêche d'en parler, parce que je ne vois pas de fruit à en espérer. Il faut pleurer et prier en secret que Dieu mette la main où les hommes ne la sauraient mettre; et nous devons nous humilier devant les puissances ecclésiastiques auxquelles il nous a soumis, et lui demander cependant qu'il les humilie et qu'il les convertisse par la toute-puissance de son Esprit, et qu'il réforme les abus qui se sont glissés dans la conduite des ministres de l'Eglise, et lui envoie de saints Pasteurs animés du zèle de saint Charles, qui servent à la purifier par le feu de leur zèle et de leur science, et à la rendre sans taches et sans rides pour la discipline, comme elle l'est pour la foi et pour la doctrine.* Il se consolait en me parlant comme je sais qu'il faisait aussi à Mme de Chantal avec qui il m'avait unie aussi étroitement qu'on le peut être sans s'être jamais vues.

« La Mère Angélique ajouta : « M. le cardinal de Bérulle, ami intime de M. de les puissances ecclésiastiques auxquelles il nous a soumis, et lui demander cependant qu'il les humilie et les convertisse par la toute-puissance de son esprit, et qu'il réforme les abus qui se sont glissés dans la conduite des ministres de l'Eglise, et lui envoie de saints pasteurs animés du zèle de saint Charles, qui servent à la purifier par le feu de leur zèle et de leur science, et à la rendre sans taches et sans rides pour la discipline, comme elle l'est pour la foi et pour la doctrine. » Il se consolait en me parlant comme je sais qu'il faisait aussi à Mme de Chantal, avec qui il m'avait unie aussi étroitement qu'on le peut être sans s'être jamais vues. »

La Mère Angélique ajouta : « M. le cardinal de Bérulle, ami intime de M. de Genève, voyait et déplorait ces mêmes abus, et en entretenait M. de Saint-Cyran, qui me disait qu'il voyait une éminence de lumière et de discernement merveilleux en ce saint homme, et qu'ils se confirmaient ensemble dans le silence que les vrais enfants de l'Eglise devaient garder dans la vue de ces maux intérieurs et de ces plaies intestines, que saint Bernard a dit, il y a déjà cinq cents ans, être incurables; qu'il fallait couvrir au moins la nudité de sa mère lorsqu'on voyait qu'on ne la pouvait guérir de ses maladies, et

Genève, voyait et déplorait ces mêmes abus de la Cour de Rome, et en entretenait M. de Saint-Cyran, qui me disait qu'il voyait une éminence de lumière et de discernement merveilleux en ce saint homme, et qu'ils se confirmaient ensemble dans le silence que les vrais enfants de l'Eglise devaient garder dans la vue de ces maux intérieurs et de ces plaies intestines, que saint Bernard a dit il y a déjà cinq cents ans être incurables, qu'il fallait couvrir au moins la nudité de sa mère, lorsqu'on voyait qu'on ne la pouvait guérir de ses maladies, et dire bien plus aujourd'hui que saint Grégoire de Nazianze ne disait de son temps : *Nous n'avons rien à donner à l'Eglise, que nos larmes.*

« Elle me dit encore que feu Mgr l'Evêque de Belley lui dit au retour de son voyage d'Italie, qu'ayant entretenu Frédéric Borromée, cardinal archevêque de Milan, neveu de saint Charles, saint lui-même et éminent en sagesse et en science, autant que saint Charles, ce cardinal lui avait dit confidemment ces mêmes mots : *Le zèle et la douleur des désordres de Rome m'a porté jusqu'à en écrire un livre épais de trois doigts où ils étaient presque tous représentés. Mais après avoir vu toutes les portes fermées à la réformation de ces abus, et que Dieu seul le pouvait faire par les voies*

dire bien plus aujourd'hui que saint Grégoire de Naziance ne disait de son temps : « Nous n'avons rien « à donner à l'Eglise que nos « larmes. »

« Elle me dit encore que feu Mgr l'Evêque de Belley (M. Camus) lui dit au retour de son voyage d'Italie, qu'ayant entretenu Frédéric Borromée, cardinal archevêque de Milan, cousin germain de saint Charles, saint lui-même et éminent en sagesse et en science autant que saint Charles, ce cardinal lui avait dit confidemment ces mêmes mots : « Le « zèle et la douleur des désordres qui règnent de nos « jours dans le clergé m'a « porté jusqu'à en écrire un « livre épais de trois doigts, « où ils étaient presque tous « représentés. Mais après « avoir vu toutes les portes « fermées à la réformation de « ces abus, et que Dieu seul « le pouvait faire par les « voies ordinaires de sa Pro- « vidence, je brûlai le livre, « voyant que ces vérités mo- « rales ne feraient que cau- « ser du scandale, et publier « les excès de ceux qui ne « veulent point changer de « mœurs, et qui sont devenus « plus politiques qu'ecclé- « siastiques. »

« Aussi, m'ajouta-t-elle, M. de Saint-Cyran m'a dit autrefois que ceux qui aiment véritablement l'Eglise devaient se cacher dans les solitudes pour ne prendre point de

*extraordinaires de sa Providence, je brûlai le livre, voyant que ces vérités morales ne feraient que causer du scandale, et publier les excès de ceux qui ne veulent point changer de mœurs, et qui sont devenus plus politiques qu'ecclésiastiques.*

« Aussi. m'ajouta-t-elle, M. de Saint-Cyran m'a dit autrefois, que ceux qui aimaient véritablement l'Eglise, devaient se cacher dans les solitudes, pour ne prendre point de part aux passions de ceux qui déshonorent sa sainteté, et prier pour elle dans le secret. *C'est notre mère,* me disait-il, *il la faut aimer, il la faut plaindre, il la faut aider, il la faut pleurer, et non la scandaliser et la troubler par un excès de zèle qui n'est pas assez humble, ni assez sage.*

« Elle m'ajouta : M. de Saint-Cyran était tellement confirmé dans ce silence de gémissement, que lorsque le cardinal de Richelieu se piqua contre Rome, etc.... »

part aux passions de ceux qui déshonorent sa sainteté, et prier pour elle dans le secret. »

« Elle m'ajouta : « M. de Saint-Cyran était tellement confirmé dans ce silence de gémissement, que lorsque le cardinal de Richelieu se piqua contre Rome, etc.... »

## II

# LA MÈRE ANGÉLIQUE ET LA VISITATION




SAINTE JEANNE DE CHANTAL

L'original de ce portrait de 1636 est conservé au monastère de la Visitation de Turin

II

## LA MÈRE ANGÉLIQUE ET LA VISITATION

*(A peine saint François de Sales avait-il quitté Maubuisson, après sa dernière visite à la Mère Angélique, que Mme d'Estrées, la précédente abbesse déposée canoniquement à cause de ses désordres, s'échappait des Filles Pénitentes où elle était retenue prisonnière, et s'emparait par violence de l'abbaye, avec l'aide du comte de Sanzé, son beau-frère et d'une troupe d'hommes d'armes. La Mère Angélique, chassée brutalement, avait réussi à emmener avec elle toute ses religieuses et s'était réfugiée à Pontoise [1].)*

Saint François de Sales se préparait à quitter Paris, quand il apprit le retour inopiné de Mme d'Estrées à Maubuisson. Il écrivit aussitôt à la Mère Angélique, mais les événements avaient été si rapides que celle-ci avait déjà réintégré l'abbaye, ce que le saint ignorait encore.

12 septembre 1619.

« Je pars enfin demain matin, ma très chère fille, puisque telle est la volonté de celui auquel nous sommes, nous vivons

1. Ces événements sont racontés dans le précédent chapitre de la *Vie de la Mère Angélique.*

et nous mourons. O qu'il soit loué, ce grand Dieu éternel, pour les miséricordes qu'il exerce envers nous. Votre consolation console mon cœur qui est si fort uni avec le vôtre que rien ne sera jamais reçu en l'un que l'autre n'y ait sa part ; ains le tout, puisqu'en vérité ils sont en communauté, ce me semble, parfaite ; et qu'il me soit loisible d'user du langage de la primitive Église, *un cœur et une âme.*

« Ceci était écrit quand j'ai reçu votre seconde lettre ; mais je poursuis à vous répondre à la première.

« J'espère que Dieu vous fortifiera de plus en plus : et à la pensée ou plutôt tentation de tristesse sur la crainte que votre ferveur et attention présente ne durera pas, répondez une fois pour toutes, que ceux qui se confient en Dieu ne sont jamais confondus ; et que tant selon l'esprit que selon le corps et le temporel vous avez jeté votre soin sur le Seigneur, et il vous nourrira. Servons bien Dieu aujourd'hui, demain Dieu y pourvoira. Chaque jour doit porter son souci. N'ayez point de souci du lendemain, car Dieu qui règne aujourd'hui, règnera demain. Si sa bonté eût pensé, ou pour mieux dire connu que vous eussiez besoin d'une assistance plus présente que celle que je vous puisse rendre de si loin, il vous en eût donné, et vous en donnera toujours, quand il sera requis de suppléer au manquement de la mienne. Demeurez en paix, ma très chère fille. *Dieu opère de loin et de près, et appelle les choses éloignées au service de ceux qui le servent, sans les approcher. Absent de corps, présent d'esprit,* dit l'apôtre.

« J'espère que j'entendrai bien ce que vous me direz de votre oraison, en laquelle pourtant je ne désire pas que vous soyez curieuse de regarder votre procédé et façon de faire ; car il suffit que tout bonnement vous m'en fassiez savoir la mutation plus remarquable, selon que vous en avez souvenance après l'avoir faite.

« Je trouve bon que vous écriviez selon les occurrences, pour m'envoyer par après, selon que vous estimerez être convenable, sans craindre de m'ennuyer ; car vous ne m'ennuyerez jamais.

« Prenez garde, ma très chère fille, à ces mots de sot et

de sotte, et souvenez-vous de la parole de Notre-Seigneur : *Qui dira à son frère : Raca* (qui est une parole qui ne veut rien dire, ains témoigne seulement quelqu'indignation) *il sera coupable de conseil;* c'est à dire on délibérera comme il faudra le châtier. Apprivoisez petit à petit la vivacité de votre esprit à la patience, douceur et affabilité parmi les niaiseries, enfances et imperfections féminines des sœurs qui sont tendres sur elles-mêmes, et sujettes à tracasser autour des oreilles des mères. Ne vous glorifiez point en l'affection des pères qui sont en terre et de terre, mais en celle du Père céleste qui vous a aimée, et donné sa vie pour vous.

« Dormez bien : petit à petit vous reviendrez aux six heures puisque vous le désirez. Manger peu, travailler beaucoup, avoir beaucoup de tracas d'esprit, et refuser le dormir au corps, c'est vouloir tirer beaucoup de service d'un cheval qui est efflanqué, et sans le faire repaître.

« Pour la seconde lettre : Ne fallait-il pas que vous fussiez éprouvée en ce commencement de plus grandes prétentions ? Or sus il n'y a rien en cela que des traits de la Providence de Dieu, qui a abandonné cette pauvre créature [1] afin de faire que ses péchés soient plus fortement châtiés, et que par ce moyen elle revienne à soi et à Dieu, duquel il y a si longtemps qu'elle s'est départie. J'eusse voulu que vous ne vous fussiez pas raillée et moquée de ces gens-là ; mais qu'avec une modeste simplicité vous les eussiez édifiés par la compassion dont ils sont dignes, selon que Notre-Seigneur vous a enseigné en sa Passion : néanmoins Dieu soit béni de quoi encore la chose est ainsi passée avec tant d'édification des autres prochains, selon que le bon M. du V. écrit [2].

« Ma très chère fille, je vous dis adieu, et conjure votre cœur de croire que jamais le mien ne se séparera de lui : il est impossible ; ce que Dieu unit est inséparable. Tenez votre courage haut élevé en cette éternelle Providence, qui vous a

1. M$^{me}$ d'Estrées.

2. Tout ce paragraphe fait allusion aux événements qui venaient de se dérouler à Maubuisson et qui sont racontés dans le précédent chapitre de la *Vie de la Mère Angélique*.

nommée par votre nom, et vous porte gravée en sa poitrine maternellement paternelle, et en cette grandeur de confiance et de courage. Pratiquez soigneusement l'humilité et débonnaireté : ainsi soit-il. Je suis incomparablement vôtre, ma très chère fille. Demeurez en Dieu. Amen. Je pars un peu plus à la hâte, parce que la R. désire que je lui fasse la réponse avant mon retour. Ce qui n'est point Dieu doit être peu en notre estime. Dieu soit votre protection. Amen [1] ».

Cette lettre envoyée, la nouvelle du retour triomphal de madame de Port-Royal, à Maubuisson, parvint au saint comme il se disposait à quitter Paris.

Tours, 19 septembre 1619.

« Le second jour se passe, ma très chère fille, de notre arrivée en ce lieu ; et je n'ai encore su voir M. d'Andilly, quoique je l'aie désiré ; ce sera, Dieu aidant, demain ; mais en attendant faut-il que mon cœur salue le vôtre.

« Je sus, à mon départ de Paris, que vous étiez rentrée dans Maubuisson, avec votre petite chère troupe ; mais je n'ai pas pu savoir si vous aviez sauvé vos papiers, vos meubles de dévotion, et votre argenterie sacrée ; car celle qui s'est elle-même dérobée à Dieu, pourquoi ne déroberait-elle pas tout autre chose ?

Or, sus, ma très chère fille, parmi toutes ces grandeurs de la cour, (où il faut que je vous dise que je suis fort caressé), je n'estime rien tant que notre condition ecclésiastique. O Dieu ! que c'est bien autre chose de voir un train d'avettes qui toutes concourent à fournir une ruche de miel, et un amas de guêpes qui sont acharnées sur un corps mort, pour parler honnêtement.

« Je vous écrirai avant mon départ de ce lieu, après que j'aurai vu ce cher frère ; et croyez-moi, ma très chère fille, mon âme se console à vous écrire, tant il est vrai que Dieu

1. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 9. Lettre 565e.

veut que mon âme regarde la vôtre, la chérisse et soit parfaitement vôtre.

Je salue les chères sœurs, Agnès, Marie et Anne, et notre bonne séculière qui m'est si chère, ma sœur Catherine de Gênes. (Mme Le Maître). En somme mon cœur se retourne à tous moments de votre côté, et ne cesse point de répandre des souhaits pour votre avancement au pur et courageux, mais humble et doux amour divin [1] ».

Il est intéressant de rapprocher des témoignages d'affection prodigués à la mère Angélique dans cette lettre, l'appréciation qu'en a donnée un prêtre, auteur d'une *Vie de sainte Chantal,* M. l'abbé Henri Brémond. Ce rapprochement met en lumière les déformations que subit l'histoire quand elle est adaptée à des animosités séculaires. Comme Mgr Bougaud, dont j'ai signalé les erreurs historiques volontaires, dans ma précédente étude sur les rapports de saint François de Sales avec la Mère Angélique, l'abbé Brémond a eu sous les yeux les lettres du saint que je donne ici. Il s'est gardé de les mentionner, mais, en échange de ce devoir d'historien, il a écrit la phrase suivante :

« Ah ! comme on l'aurait indigné, (saint François de Sales), si on lui avait dit qu'un jour viendrait où l'on verrait sa chère fille, son « âme », son « cœur », sous les traits d'Angélique Arnauld [2]. »

Et cependant le cœur du saint se « consolait » à écrire à cette même Angélique Arnauld, « tant il était vrai que Dieu voulait que son âme regardât la sienne, la chérît et fût parfaitement sienne ».

Trois jours après s'être ainsi « consolé », ce même

1. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 14. Lettre 567e.
2. H. Brémond. *Sainte Chantal*, p. 189.

saint qu'on aurait indigné, si nous en croyons l'abbé Brémond, par la seule idée d'une ressemblance d'âme entre la Mère Angélique et la Mère de Chantal éprouvait le besoin impérieux de se consoler en écrivant à cette même chère fille.

22 septembre 1619.

« A mesure que je m'éloigne de vous, ma très chère fille, selon les lieux, je me sens intérieurement de plus en plus joint et uni à votre cœur, selon l'esprit ; et connais bien par là que c'est le bon plaisir de Dieu, que nous ayons ce sentiment de véritable et sincère dilection. J'ai vu enfin M. votre frère [1], que je proteste être l'un des aimables personnages que j'aie vus jamais, pour la bonté et piété de cœur que Dieu lui a donnée. Le jour précédent il avait eu l'avis du départ de son pauvre petit François, et néanmoins son esprit était dans une tranquillité parfaite, et avec un certain repos en la volonté de Dieu, qu'autre que Dieu même ne peut lui avoir donné.

« J'avais écrit jusqu'ici, ma très chère fille, quand j'ai été emporté du tracas à la cour, et après dîner j'ai reçu ce cher frère toujours plus ferme de courage, quoiqu'attendri jusqu'aux yeux sur la maladie de nos sœurs Catherine de Gênes et Marie.

« O ma fille, Dieu me soit en aide ; à peu que je ne lui aie dit les paroles de cet ancien prophète : *Hé ! comment Seigneur, vous affligez donc encore ces filles qui, pour l'amour de vous, m'ont repu et nourri.* Mais non, ma fille toute très chère, j'aime mieux avec l'autre prophète dire : *Je suis muet sous vos verges, et n'ouvre nullement ma bouche ; car c'est vous qui faites cela.* En somme, il sera toujours vrai que ceux qui prétendent d'avoir part avec Jésus glorifié, doivent premièrement avoir part avec Jésus crucifié. Or sus,

1. Arnauld d'Andilly qui venait de perdre son premier enfant âgé de trois ans.

ma fille, tenez votre courage haut élevé en Dieu, en sa Providence, en l'éternité. Amen.

« Je suis ce que ce même Dieu veut et sais que je suis pour vous, et je ne le saurai mieux dire qu'ainsi. Je vous écrirai à toutes rencontres, estimant qu'en contentant mon âme en cela, je le ferai suivant le gré de la vôtre, que je prie Notre-Seigneur de rendre toute sainte. Amen [1].

Le même jour, il écrivait aussi à M. Arnauld, tant il se sentait « inséparable d'affection » avec toute cette « bénite famille ». L'instinct prophétique du saint semble lui avoir fait pressentir la fin prochaine de l'avocat, aussi lui faisait-il d'affectueuses recommandations sur sa santé.

22 septembre.

« Monsieur, je vous regarde de bien loin selon le corps, mais de bien près selon l'esprit, et vois votre cœur paternel affligé de plusieurs accidents depuis mon départ. Mais je vois encore, ce me semble, que Dieu, votre bon ange, votre prudence et votre courage vous soulagent et fortifient parmi toutes ces secousses. Vous savez trop bien la condition de cette misérable vie que nous menons en ce monde, pour être étonné des événements qui y arrivent de diverses sortes. Que vous puis-je donc dire en cette occasion? Laissons prendre à Dieu ce qu'il lui plaît et remercions-le de ce qu'il nous laisse, et encore plus de ce qu'il nous rendra le tout avec une usure non pareille, au jour auquel nous verrons sa face. J'ai et aurai à jamais part à vos contentements et à vos déplaisirs, puisque je suis inséparable d'affection d'avec vous et votre famille bénite de Dieu, laquelle, en la personne de M. d'Andilly et de moi, vous conjure d'avoir bien soin de votre personne pour ne point tant travailler désormais, qu'à mesure que l'âge décline, vous devez vous soulager par un juste repos. Vous ferez incomparablement plus en dix ans de

1. *Œuvres*, loc. cit. t. IV, p. 15, Lettre 568.

labeur modéré, qu'en un ou deux de peine excessive. Il faut certes diminuer la charge à mesure que le temps amoindrit les forces. Me promettant que vous prendrez en bonne part cette cordiale remontrance, je vous supplie, Monsieur, de bien persévérer à m'aimer, comme sans fin je serai vôtre, etc... [1] »

On voit par la date rapprochée de ces lettres et par l'affection dont elles sont empreintes, l'impression profonde produite sur l'esprit du saint par l'abbesse de Port-Royal et sa famille. Dans la lettre suivante, il va faire allusion, sous le sceau du secret, à l'offre officielle qui venait de lui être faite, par ordre de Louis XIII, de l'archevêché de Paris. Henri IV, déjà, avait rêvé de l'attacher à la France, mais le saint qui était alors en plein apostolat en pays protestant, et qui craignait de donner de l'ombrage à son duc de Savoie, avait refusé dignités et pensions [2], accompagnant son refus de tant de bonne grâce que le grand roi séduit l'en avait aimé et estimé davantage. Henri IV s'était consolé de son échec en louant le désintéressement de celui qui refusait ses dons. « Voilà, dit-il, le plus agréable et le mieux « assaisonné refus qui m'ait été jamais fait. Cet homme « est hors de toute corruption puisqu'il est si élevé au

1. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 17, 569e Lettre.

2. *Lettre* de saint François de Sales au roi Henri IV, (*Œuvres*, loc. cit., t. II, p. 95).

« Sire, je remercie de tout mon cœur votre Majesté du souvenir qu'elle a daigné avoir de ma petitesse. J'accepte, oui j'accepte avec un très grand plaisir votre royale libéralité ; mais vous me permettrez, Sire, de vous parler franchement ; grâces à Notre Seigneur, je suis maintenant dans une telle situation, que je n'ai point besoin de cette pension ; c'est pourquoi je supplie très humblement Votre Majesté d'avoir pour agréable qu'elle me soit conservée entre les mains de votre trésorier des épargnes, pour m'en servir quand j'en aurais besoin, etc... »

« dessus des présents[1] ». Pendant le séjour de saint François de Sales à Paris, le cardinal archevêque, Jean-Paul de Gondi lui avait officieusement renouvelé les mêmes offres.

16 décembre 1619.

« Je commence par où vous finissez, ma très chère et très véritablement bien-aimée fille ; car votre dernière lettre entre celles que j'ai reçues finit ainsi : Je crois que vous me connaissez bien. Or, il est vrai, certes, je vous connais bien, et que vous avez toujours dedans le cœur une invariable résolution de vivre toute à Dieu, mais aussi que cette grande activité naturelle vous fait sentir une grande vicissitude de saillies.

« O ma fille, non, je vous en prie, ne croyez pas que l'œuvre que nous avons entrepris de faire en vous puisse être sitôt faite.

« Les cerisiers portent bientôt leurs fruits, parce que leurs fruits ne sont que des cerises de peu de durée ; mais les palmiers, princes des arbres, ne portent leurs dattes que cent ans après qu'on les a plantés, ce dit-on. Une médiocre vie se peut acquérir en un an ; mais la perfection à laquelle nous prétendons, ô Dieu ! ma chère fille, elle ne peut venir qu'en plusieurs années, parlant de la voie ordinaire.

« Dites bien encore ceci à cette fille que je vous ai

1. *L'Esprit de saint François de Sales, Évêque et Prince de Genève, recueilli de divers écrits de M. Jean-Pierre Camus, Évêque de Belley*, Paris, 1770, t. I, p. 212. Abrégé du Père Collot.

L'ouvrage intitulé *L'Esprit de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, représenté en plusieurs de ses actions et paroles remarquables, recueillies de quelques sermons, exhortations, conférences, conversations, livres et lettres, de M. J.-P. Camus, évêque de Belley*, a été publié successivement en six volumes, à partir de 1639. Il est regrettable que cet ouvrage soit devenu à peu près introuvable. Le P. Collot en a fait un abrégé (Paris, 1770), très suffisant pour l'édification, nous dit Sainte-Beuve, mais qui ne remplace pas l'original pour la littérature. L'ouvrage complet a été réédité par l'abbé Dépéry (Paris, 1840, 3 vol. in-8°).

tant recommandée [1], qu'en vérité je ne la puis oublier ni jour ni nuit, mon âme réclamant incessamment la grâce de Dieu sur elle, et dites-lui hardiment que, non, je ne m'étonnerai jamais de ses faiblesses et imperfections. Ne serais-je pas un déloyal arrogant si je ne la regardais en douceur parmi les efforts qu'elle fait [2] de s'affermir en la douceur, en l'humilité, en la simplicité ? Qu'elle continue fidèlement ses poursuites, et je continuerai sans cesse de soupirer et respirer pour son bien et avancement. Le bon père [3] me remercie si bonnement de la dilection que je porte à cette chère fille, sans considérer que c'est une affection qui m'est si précieuse et tellement naturalisée en mon âme, que personne ne m'en doit savoir non plus de gré que de quoi je me souhaite du bien à moi-même.

« Mais dites-lui à cette chère fille, qu'en l'exercice du matin elle mette son cœur en posture d'humilité, de douceur et de tranquillité, et qu'elle s'y remette après dîner, pendant grâces, et à vêpres, et le soir ; et que parmi la journée elle se souvienne que je le lui ai dit.

« Dites-lui que je demeure ici en mon diocèse, tandis qu'il plait à Dieu ; et que, comme rien ne m'en peut tirer que quelque particulière occasion que je croirai être à la gloire de Notre-Seigneur, aussi cela se présentant je n'aurai non plus de difficulté de me déprendre maintenant des faveurs que je reçois, qu'auparavant qu'elles me fussent données. Je suis et serai, et veux être à jamais à la merci de la Providence de Dieu, sans que je veuille que ma volonté y tienne autre rang que de suivante. ***Vous savez toujours tout, mais ménagez-le.***

« On m'invite d'aller de rechef à Paris en une agréable

1. C'était la mère Angélique elle-même.

2. Il y a ici une légère variante entre l'édition des *Œuvres Complètes* que je cite généralement, et celle des *Epistres Spirituelles du Bienheureux François de Sales évesque et prince de Genève, fondateur de l'ordre de la Visitation de Sainte Marie, recueillies par Louis de Sales.* Lyon, 1634. Livre III, p. 417, Epistre 43[e]. Cette édition ancienne porte « Parmi les efforts qu'elle a faits. »

3. M. Arnauld.

condition [1]. J'ai dit : Je n'irai point là, ni ne demeurerai ici, sinon ensuite du bon plaisir céleste. Ce pays est ma patrie, selon ma naissance naturelle : selon ma naissance spirituelle, c'est l'Église. Partout où je penserai mieux servir celle-ci j'y serai volontiers sans m'attacher à celle-là.

« Non, ma fille, ne laissez pas l'oraison, que pour des occasions qu'il est presque impossible de recouvrer. Il n'y a point de mal, ains du bien, à traiter avec notre bon ange.

« Mais, disons un mot de nos chères filles. Hélas ! la pauvre N... perdra-t-elle ainsi le fruit de sa vocation ? O mon Dieu, ne le permettez pas. Sa pauvre sœur est en grand danger, à ce qu'on m'écrit ; et je vous assure que mon âme en est toute affligée ; et voudrais, si je pouvais, beaucoup faire pour retenir ces deux sœurs pour Dieu, qui les veut, pourvu qu'elles ne résistent.

« Je n'écris point pour le présent, à notre chère sœur Catherine de Gènes. Je crois que l'assemblée de L... n'aura rien pu contre elle, puisque vous ne m'en dites rien. Oh non ; car Dieu protègera cette chère âme, et ne permettra pas qu'une si rude tempête la vienne accabler. Qu'elle reprenne cet esprit, et qu'elle vive joyeuse.

« Quand à la C... il ne faut pas trouver étrange le refus qu'on en a fait : le bien qui en doit réussir est trop grand pour n'avoir point de difficulté et de contradiction. M... reviendra à soi ; certes je ne me suis pu empêcher de lui écrire bien amplement, encore que je ne le connaisse point, m'étant avis que je le devais pour le bien des affaires de Notre-Seigneur.

« Demeurez en paix, ma très chère fille, et priez souvent pour mon amendement, afin que je sois sauvé, et qu'un jour nous tressaillions en la joie éternelle, nous ressouvenant des attraits dont Dieu nous a favorisés, et des réciproques consolations qu'il a voulu que nous eussions en parlant de lui en ce monde. O ma fille, il soit à jamais l'unique prétention de nos cœurs ! Amen [2]. »

1. Comme archevêque de Paris.
2. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 30. Lettre 575e.

Remarquons un passage de cette lettre qui souligne et confirme les confidences précédentes du saint à la Mère Angélique sur Rome et sur le duc de Savoie [1] : « Vous savez toujours tout, mais ménagez-le. » Quand elle arriva à Maubuisson, l'abbesse de Port-Royal était dans la consternation, M. Arnauld, malade depuis la fin de novembre, d'une « hydropisie de poitrine », était à toute extrémité. Les prévisions du saint évêque n'avaient pas tardé à se vérifier. Angélique n'avait pas cessé de demander à Dieu la conversion de ce père bien-aimé, elle redoubla ses supplications à l'heure du danger, et pendant les trente jours que dura la maladie, elle ne put presque prendre de repos. A toute heure de la nuit elle s'éveillait ayant aux lèvres le verset : *Salvum fac servum tuum*, et, détail touchant, qui fait comprendre quel degré d'attachement unissait les filles à l'abbesse, autant de fois la sœur Isabelle de Châteauneuf qui couchait auprès d'elle se trouvait éveillée et terminait le verset : *Deus meus sperantem in te.*

De loin, saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal prévenus veillaient aussi et priaient, et toutes ces prières unies valurent à l'avocat la grâce finale. Quelques jours avant de mourir, il confia ses dernières volontés à son fils aîné et à son confesseur [2], se démit de tous ses biens au profit de sa femme et de ses enfants, et ne voulut plus s'occuper que de Dieu. C'est dans cet abandon complet à la volonté du Créateur et dans le détachement de toutes choses que la mort le surprit, le 29 septembre 1619.

1. Première étude, *Saint François de Sales et la Mère Angélique.*

2. D'Andilly plus tard écrivit ces dernières pensées de son père mourant sous forme de testament spirituel. Le style pompeux et emphatique de cet écrit est sujet à critique : c'était le langage de l'époque, ce n'est plus le nôtre ; mais les pensées en sont belles et touchantes.

Ce qu'avait été cette belle vie, les heures qui suivirent sa mort vont nous l'apprendre. Une foule composée de gens de toutes conditions, depuis les plus pauvres artisans jusqu'aux plus grands seigneurs et aux princes, accourut dès que le bruit de sa mort se fut répandu, et la multitude de ceux qu'il avait obligés et qui le pleuraient fut si grande [1], qu'on dut le laisser exposé, le visage découvert, pendant deux jours pour que tous pussent avoir la consolation de le voir une dernière fois [2].

La douleur d'Angélique fut sans bornes comme l'avait été son affection. C'était pour elle un lien qui se brisait de ce côté du monde pour se renouer de l'autre, et son détachement en devint plus complet. Elle avait eu la suprême consolation de voir ses désirs exaucés, elle eut encore celle d'être encouragée et soutenue par le saint évêque de Genève.

Annecy, 4 février 1620.

« O ! ma très chère fille, que vous puis-je dire sur ce trépas ! Notre bonne Mère de la Visitation [3] m'en a donné

1. *Mémoires* d'A. d'Andilly, t. I, p. 28.
2. Épitaphe d'Antoine Arnauld :

Passant, du grand Arnauld respecte la mémoire,
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son pays, sa voix au Parlement,
Son esprit à son siècle, et ses faits à l'histoire.
Ses discours aux héros dispensèrent la gloire.
Par lui la vérité triompha puissamment,
Des princes et des rois il fut l'étonnement,
Et les eut pour témoins d'une illustre victoire.
Contre un second Philippe usurpateur des lis,
Le second Démosthène anima ses écrits,
Et contre Emmanuel arma son éloquence.
Il crut basses pour lui les hautes dignités,
Et preféra le nom d'Oracle de la France
A la vaine splendeur des titres empruntés.

Il mourut à Paris, à l'Hôtel de Pomponne, rue de la Verrerie, et fut enterré dans la chapelle de Pomponne à Saint-Merri.
3. Mme de Chantal.

l'avis, mais en même temps elle m'écrit qu'elle avait vu Madame votre Mère et ma très chère fille votre sœur Catherine de Gènes, braves, résolues et vaillantes, et que M. de Belley avait reçu de vos lettres, par lesquelles vous lui témoigniez votre assurance en cette occasion.

« Je n'en doutais pas, ma très chère fille que Dieu n'eût soin de votre cœur en ces occurrences, et que s'il le blessait d'une main, il n'appliquât son baume de l'autre; *il frappe et guérit; il mortifie et vivifie;* et tandis que nous pouvons lever les yeux et regarder dans la Providence céleste, l'ennui ne nous saurait accabler. Mais c'est donc assez, ma très chère fille, Dieu et votre bon ange vous ayant consolée, je n'y mets plus la main, *votre amertume très amère est en paix*. Qu'est-il besoin d'en plus parler? A mesure que Dieu tire à soi, pièce après pièce, les trésors que notre cœur avait ici-bas, c'est à dire ce que nous y affectionnions, il y tire notre cœur même, et *puisque je n'ai plus de père en terre,* dit saint François, *je dirai plus librement: Notre Père qui est ès cieux*. Ferme, ma très chère fille, tout est à nous, et nous sommes à Dieu.

« J'ai célébré pour cette âme et célèbre tous les jours, avec mémoire particulière, d'icelle devant Dieu. Mais, ma fille, et nos sœurs Catherine de Gênes, Anne et Marie, que font-elles, les pauvres filles? Elles sont constantes, n'est-ce pas? car elles sont nos sœurs. De M. d'Andilly et de M. Arnauld mon fils, il n'en faut pas douter. Certes quand je me souviens comme M. d'Andilly me parla de son petit François, j'en suis encore consolé. La paix de Dieu soit toujours au milieu de nos cœurs. Amen.

« Je réponds désormais à vos deux dernières lettres du 19 novembre et du 14 décembre. Il est vrai, je suis merveilleusement accablé d'affaires, mais vos lettres, ma fille, ne sont pas des affaires; ce sont des rafraîchissements et allégements pour mon âme; cela soit dit pour une bonne fois.

« C'est beaucoup qu'extérieurement vous soyez plus observatrice de la règle. *Dieu forma premièrement l'extérieur de l'homme, puis il inspira le spiracle de vie au-*

*dedans, et cet extérieur fut fait en homme vivant.* Les humiliations, dit Notre-Seigneur, précèdent et introduisent bien souvent l'humilité, continuez en cet extérieur qui est plus aisé, et petit à petit l'intérieur s'accommodera.

« O Dieu, ma fille ! je vois vos entortillements dans ces pensées de vanité ; la fertilité jointe à la subtilité de votre esprit prête la main à ces suggestions : mais de quoi vous mettez-vous en peine? *Les oiseaux venaient becqueter sur le sacrifice d'Abraham :* que faisait-il? *Avec un rameau qu'il passait souvent sur l'holocauste, il les chassait.* Ma fille, une petite simple prononciation de quelque parole de la croix chassera toutes ces pensées, du moins leur ôtera toute nuisance. O Seigneur, pardonnez à cette fille du vieil Adam, car elle ne sait ce qu'elle fait. O femme, voilà ton père sur la croix, il faut chanter tout doucement : *Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles ;* je dis qu'il faut faire ces rejets tout doucement, simplement et comme si on les disait par amour et non par la nécessité du combat.

« Accoutumez-vous à parler un peu tout bellement, et à aller, je veux dire marcher tout bellement, à faire tout ce que vous ferez, doucement et bellement, et vous verrez que dans trois ou quatre ans vous aurez rangé tout à fait cette si subite soudaineté. Mais souvenez-vous bien de faire ainsi tout bellement, et parler tout bellement ès occasions où la soudaineté ne vous pressera point, et où il n'y aura nulle apparence de la crainte, comme par exemple, à vous mettre au lit, à vous lever, à vous asseoir, à manger ; quand vous parlerez avec notre sœur Marie ou Anne, ou avec notre sœur Isabelle ; en somme en tout et partout ne vous en dispensez point.

« Or je sais bien que parmi tout cela vous ferez mille échappées le jour, et que toujours ce naturel si actif fera des saillies ; mais il ne m'en chaut pas, pourvu que ce ne soit pas votre volonté, votre délibération, et que toujours vous apercevant de ces mouvements, vous tâchiez de les apaiser.

« Prenez bien garde à ce qui peut offenser le prochain, et à ne rien découvrir de secret qui lui puisse nuire ; et s'il vous

arrive, tâchez à réparer le tort tant que vous pourrez sur le champ. Ces menues envies ne sont rien, ains elles sont utiles, puisqu'elles vous font voir clairement votre amour-propre, et que vous faites l'acte contraire.

« Mais, ma fille, cet amour de la propre excellence, n'est-il pas gracieux en cette fille, que je vous ai tant recommandée, et qui en vérité m'est chère comme mon âme. Car qu'y a-t-il de plus gentil que cette petite aversion, laquelle produit d'être appelée fille de cette pauvre mère, mais demandez-lui, je vous prie, si elle a encore point de sentiments de quoi je l'appelle ma fille, et si elle voudrait point que je l'appelasse ma mère. O vrai Dieu ! qu'il lui a coûté d'efforts pour me dire cette petite niaiserie ! Certes, ma fille, je ne sais pas combien il lui coûte, mais je ne voudrais pour rien du monde qu'elle ne me l'eût dit, puisqu'en cela elle a pratiqué une si profonde résignation et confiance envers moi.

« Elle est derechef encore plus agréable quand elle me défend de dire ceci à cette pauvre mère. O ma fille, dites-lui que ces menues communications de son âme à la mienne entrent en un lieu, d'où elles ne sortent jamais qu'avec congé de celle qui les y met. Au reste, ma très chère fille, je ne sais pas ce que cette fille m'a fait, mais je trouve ses misères qu'elle me décrit si naïvement, si bien remarquées, que rien plus. Or, dites-lui qu'elle m'écrive toujours simplement, et qu'encore qu'étant là auprès d'elle, elle ne m'eût jamais montré des lettres qu'elle écrivait à ses sœurs, maintenant si j'y étais, elle n'en ferait nulle difficulté ; car elle me connaît bien mieux qu'elle ne faisait pas, et sait bien que je ne suis pas d'humeur méprisante.

« Pour l'oraison, ma très chère fille, je trouve bon que vous lisiez un peu dans votre Théotime [1], afin d'arrêter votre esprit, et que de temps en temps, à mesure que vous apercevrez que vous êtes en distraction, vous disiez tout bellement des paroles contraires à Notre-Seigneur. Mais voyez-vous, ne vous étonnez pas de ces distractions : si j'étais sainte, si je parlais au pape, et semblables ; car pour être fort vaines,

1. *Traité de l'Amour de Dieu.*

elles n'en sont que plus parfaitement distractions ; et n'y faut nul autre remède que de ramener doucement le cœur à son objet.

« Je vous ai répondu à tout, ma très chère fille, ô Dieu! Saluez un peu bien tendrement de ma part la pauvre chère sœur aînée : mon cœur regarde le sien avec compassion. Je sais qu'il est tellement en Notre-Seigneur, que non pas même ce rude coup n'a su lui ôter la paix intérieure ; mais son ennui et ses appréhensions auront été grandes. Cette sœur m'est chère tout extraordinairement. Dieu soit à jamais notre tout. Amen. Je suis en lui tout vôtre d'une façon que la seule Providence vous peut faire concevoir. La grâce, paix et consolation du Saint-Esprit soit avec nous. Amen.

« Mon frère est toujours auprès de Madame. Oserais-je saluer le petit frère Simon et la chère petite sœur? Mais, ma fille Marie-Angélique, certes je la salue de tout mon cœur, et le bon M. Manceau ; et quand vous la verrez, votre grande amie et ma chère sœur de la Croix. Dieu soit au milieu de votre cœur. Amen [1]. »

Sans date.

« Je vois clairement cette fourmilière d'inclinations que l'amour-propre nourrit et jette sur votre cœur, ma très chère fille, et sais fort bien que la condition de votre esprit subtil, délicat et fertile, contribue à cela ; mais pourtant, ma très chère fille, enfin ce ne sont pour tout que des inclinations, desquelles puisque vous sentez l'importunité, et que votre cœur s'en plaint, il n'y a pas de l'apparence qu'elles soient acceptées par aucun consentement, ou du moins par consentement délibéré. Non, ma très chère fille ; votre chère âme ayant conçu le grand désir que Dieu lui a inspiré de n'être qu'à lui, ne vous rendez pas aisée à croire qu'elle prête son consentement à ces mouvements contraires. Votre cœur peut être trémoussé par le mouvement de ses passions, mais je pense que rarement il pèche par le consentement.

2. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 59. Lettre 590e.

« *O moi, misérable homme !* disait le grand Apôtre, *qui me délivrera du corps de cette mort ?* Il sentait un corps d'armée composée de ses humeurs, aversions, habitudes et inclinations naturelles, qui avait conspiré sa mort spirituelle ; et parce qu'il les craint, il témoigne qu'il les hait, et parce qu'il les hait, il ne les peut supporter sans douleur ; et sa douleur lui fait faire cet élan d'exclamation, à laquelle il répond lui-même, que *la grâce de Dieu par Jésus-Christ le garantira,* non de la crainte, non de la frayeur, non de l'alarme, non du combat, mais oui bien de la défaite, et l'empêchera d'être vaincu.

« Ma fille, être en ce monde et ne sentir pas ces mouvements de passions sont choses incompatibles. Notre glorieux saint Bernard dit que c'est hérésie de dire que nous puissions persévérer en un même état ici-bas, d'autant que le Saint-Esprit a dit par Job, parlant de l'homme, que *jamais il n'est au même état.* C'est pour répondre à ce que vous dites de la légèreté et inconstance de votre âme ; car je le crois fermement, qu'elle est continuellement agitée des vents de ses passions, et que par conséquent elle est toujours en branle ; mais je crois aussi fermement que la grâce de Dieu, et la résolution qu'elle vous a donnée, demeure continuellement en la pointe de votre esprit, où l'étendard de la Croix est toujours arboré, et où la foi, l'espérance et la charité prononcent toujours hautement : *Vive Jésus !*

« Voyez-vous, ma fille, ces inclinations d'orgueil, de vanité, de l'amour-propre se mêlent partout, et fourrent insensiblement et sensiblement leurs sentiments presque en toutes nos actions ; mais pour cela ce ne sont pas les motifs de nos actions. Saint Bernard les sentant un jour qu'elles le fâchaient, tandis qu'il prêchait : « Retire-toi de moi, Satan, je n'ai pas commencé pour toi, et ne finirai pas pour toi. »

« Une seule chose ai-je à vous dire, ma très chère fille, sur ce que vous m'écrivez que vous fomentez votre orgueil par des affectations en discours et en lettres. Es discours certes quelquefois l'affectation passe si insensiblement, qu'on ne s'en aperçoit presque pas ; mais si pourtant on s'en aperçoit, il faut soudain changer de style : mais ès lettres, à la vérité

cela est un peu, ains beaucoup plus insupportable ; car on voit mieux ce que l'on fait, et si on s'aperçoit d'une notable affectation, il faut punir la main qui l'a écrite, lui faisant écrire une autre lettre d'autre façon.

« Au reste, ma très chère fille, je ne doute point que parmi cette si grande quantité de tours et de retours de cœur il ne se glisse par-ci par-là quelques fautes vénielles ; mais pourtant, comme étant passagères, elles ne nous privent pas du fruit de nos résolutions, ains seulement de la douceur qu'il y aurait de ne point faire ces manquements, si l'état de cette vie le permettait.

« Or, sus, soyez juste : n'excusez ni n'accusez aussi qu'avec mûre considération votre pauvre âme ; de peur que si vous l'excusez sans fondement, vous ne la rendiez insolente ; et si vous l'accusez légèrement, vous ne lui abattiez le courage, et la rendiez pusillanime.

« Marchez simplement, et vous marcherez confidemment.

« Encore faut-il que j'ajoute en ce bout de papier ce mot important. Ne chargez point votre faible corps d'aucune autre austérité que de celles que la règle vous impose ; gardez vos forces corporelles pour en servir Dieu ès pratiques spirituelles que souvent nous sommes contraints de laisser, quand nous avons indiscrètement surchargé celui qui avec l'âme les doit exercer.

« Écrivez-moi quand il vous plaira, sans cérémonie ni crainte ; n'employez point le respect contre l'amour que Dieu veut être entre nous, selon lequel je suis à jamais invariablement votre très humble frère et serviteur [1]. »

14 mai 1620.

« Pour tout ce que vous m'écrivez, en vos trois lettres, ma très chère fille, je ne laisse pas d'avoir une très parfaite confiance que la fille que je vous ai tant recommandée, et

1. *Œuvres*, loc. cit. t. IV, p. 391. Cette lettre est donnée la dernière, dans le recueil, parce qu'elle est sans date, mais elle doit être l'une des premières que le saint ait écrites à la jeune abbesse.

qu'en vérité j'aime comme mon âme propre, réussisse une grande servante de Dieu, car elle ne fait point de faute à dessein, ni pour aucune volonté qu'elle ait de nourrir ses inclinations revêches, vaines et un peu mutines.

« Or, cela étant, il n'y a rien à craindre ; sa promptitude naturelle est la cause de tout son mal ; car elle anime sa vivacité, et sa vivacité anime sa promptitude. Partant vous lui direz de ma part que son soin principal soit à tenir son esprit dans la modestie, douceur et tranquillité, et que pour cela même elle alentisse toutes ses actions extérieures, son port, son pas, sa contenance, ses mains ; et s'il lui plaît encore, un peu sa langue et son langage, et qu'elle ne trouve point étrange si cela ne se fait point en un instant : pour mettre un jeune cheval au pas, et l'assurer sous la selle et la bride, on emploie des années entières.

« Mais voyez-vous, ma très chère fille, vous lui êtes un peu trop sévère à la pauvre fille ; il ne lui faut pas tant faire de reproches, puisqu'elle est fille de bons désirs : dites-lui que, pour toute broncharde qu'elle pourrait être, jamais elle ne s'étonne ni ne se dépite contre soi-même ; qu'elle regarde plutôt Notre-Seigneur qui, du haut du ciel, la regarde comme un père fait son enfant qui, encore tout faible, a peine d'assurer ses pas, et lui dit : tout bellement, mon enfant ; et s'il tombe, l'encourage, disant : il a sauté, il est bien sage ; ne pleurez point ; puis s'approche et lui tend la main. Si cette fille est un enfant en humilité, et qu'elle sache bien qu'elle est enfant, elle ne s'étonnera point d'être tombée ; car elle ne tombera pas aussi d'en haut.

« O Dieu ! ma très chère fille, si vous saviez combien mon cœur aime cette fille, et de quels yeux je la regarde dès ici à tous moments, vous auriez un grand soin d'elle, encore pour l'amour de moi, outre ce que vous lui êtes ; car vous m'aimez d'un amour qui est assez fort pour vous faire aimer tout ce que j'aime.

« Quand le grand apôtre recommande à Philémon le pauvre garçon Onésime, il lui dit mille paroles si douces qu'elles ravissent d'amour : « *Si tu m'aimes,* dit-il, *si tu m'as reçu dans ton cœur, reçois aussi mes entrailles,* appelant ainsi

le pauvre cher Onésime, qui avait fait un mauvais trait à Philémon, pour lequel Philémon était courroucé. O ma chère Philémone, ma fille veux-je dire, si vous m'aimez, si vous m'avez reçu dedans votre cœur, recevez-y aussi ma fille Onésime, et la supportez, c'est à dire recevez mes entrailles, car cette fille est en vérité cela pour Notre-Seigneur ; et si quelquefois elle vous donne de la peine, supportez-la suavement à ma considération ; mais surtout à la considération de celui qui l'a tant aimée, que pour l'aller prendre dans son néant, où elle était, il s'est abaissé jusqu'à la mort, et à la mort de la Croix.

« Et quant à vous, ma très chère fille, comment n'aimerez-vous pas Dieu qui vous aime tant. Quel témoignage de son amour, ma fille en cet heureux trépas de ce bon père, auquel vous avez tant souhaité une telle fin ? Certes, j'en suis ravi. Mille bénédictions sur votre cœur, ma chère fille, et sur toutes nos chères sœurs, et sur tout ce qui est à vous, en vous et pour vous : et j'y aurai donc ma bonne part puisque je suis infiniment à vous en Jésus-Christ et pour Jésus-Christ. »

Les lettres du saint étaient pour l'abbesse un appui et une consolation, mais elles contribuaient à rendre plus vif son désir de quitter sa charge. Maintenant que M. Arnauld n'était plus là pour la retenir, elle se laissait aller plus complètement à son rêve d'abaissement volontaire. Dans le courant de l'été, les bulles de coadjutorerie d'Agnès arrivèrent. Angélique, tout d'abord rappelée à la réalité par ce fait, voulut y voir ensuite un gage de délivrance. Quand vint le moment de mettre Agnès en possession, elle s'en alla joyeuse à Port-Royal, septembre 1620, comme si cet acte eût été le premier pas qui dût la rapprocher de la liberté. Agnès aurait bien voulu échapper à la charge que sa sœur lui faisait partager avec tant de joie, mais la douce et énergique influence de saint François de Sales

était intervenue, et il n'avait pas fallu moins que cette volonté si respectée pour la plier à l'obéissance, malgré sa répugnance et sa tristesse. Pendant la cérémonie, Angélique rayonnait de contentement, et quand vint le moment d'entonner le *Te Deum*, « elle chanta si fort qu'elle s'enroua ». Agnès, ensuite, suivant l'usage de Cîteaux, sonna les cloches et ouvrit l'antiphonaire au hasard, pour lire à haute voix le premier verset qui se présenterait à ses yeux. A l'ouverture du livre saint, elle trouva ce passage : *Isti sunt duæ olivæ, et duo candelabra lucentia ante Dominum*, (ce sont deux oliviers et deux chandeliers qui brûlent devant le Seigneur). Consolée et souriante à son tour, elle se tourna vers sa sœur, et lui montrant du doigt le texte sacré, lui dit : « Ma Mère ne vous réjouissez pas tant, je ne de-« meurerai pas seule ici. Nous serons deux, vous y « serez aussi bien que moi. Tenez, voyez ce que j'ai « trouvé à l'ouverture du livre ! »

Sentiment admirable, ni l'une ni l'autre ne songea à ce qu'avait d'éclatant pour sa vertu cette réponse du ciel.

Maintenant que Port-Royal, pourvu d'une abbesse comme Agnès, était à l'abri du relâchement, Angélique se crut le devoir de songer à elle-même. Nous allons la voir, dans tout le cours de l'année 1621, poursuivre son rêve de perfection personnelle, ce rêve qu'elle caressait depuis dix ans, qui s'était précisé et avait acquis une douceur nouvelle au contact de l'évêque de Genève et de la baronne de Chantal.

Un fait commun à l'être moral de tous les saints, est ce que nous appelons l'ignorance[1] de leur « moi ». Ce

1. Pour nous c'est l'ignorance de leur valeur : pour eux c'est la parfaite connaissance du fond de corruption de la nature

« moi » que nous croyons fait de notre valeur personnelle et qui n'est guère que l'adoration en nous-mêmes des deux racines du mal, l'orgueil et l'égoïsme [1]. Cette abbesse qui était déjà montée si haut qu'elle était un objet d'admiration pour le monde religieux, que le peuple vénérait au point de se mettre à genoux sur son passage, croyait n'avoir encore rien fait pour elle-même et voulait apprendre l'humilité et l'obéissance. Saint François de Sales ne s'était pas trompé au besoin de perfection qui tourmentait son « cœur extraordinaire ». Il la vit destinée à de grandes choses et le lui dit : « *Cependant ma très chère fille, souvenez-vous de ce que je vous ai dit : Dieu a jeté les yeux sur vous pour se servir de vous en choses de conséquence et vous tirer à une excellente sorte de vie. Portez donc respect à son élection et suivez fidèlement son intention.* » Comment aurait-il consenti après cela à ce que M$^{me}$ de Port-Royal se démît de sa charge? Qui l'aurait remplacée dans son ordre auquel elle avait rendu la vie? Il repoussa bien loin toute idée de démission et quitta Paris sans emporter, comme il l'écrivit lui-même, « non pas même une cogitation de cela ». Ne semble-t-il pas

humaine qui nous échappe totalemeut, tant que nous n'avons pas commencé à suivre la voie de la Sagesse.

1. « Il n'y a qu'une racine, l'égoïsme : l'orgueil vient ensuite comme justification habile et perverse de notre égoïsme qui est la seule racine. L'égoïsme n'est mauvais qu'en ce qu'il nous sépare de Dieu par la volonté propre : d'où crainte, honte, erreur, éloignement progressif d'une part et perte progressive de la lumière et de la Grâce.

« De l'autre, éloignement de la charité, développement progressif de l'indifférence, de la haine, du mépris des hommes.

« Cela va grandissant des deux côtés, et l'habileté humaine — c'est à dire la méchanceté — va grandissant. Mais en somme un seul principe : la volonté propre d'où tout le mal part. Aussi tous les Saints, tous les Sages l'ont voulu combattre en eux et chez ceux qui les écoutaient. »

D[r] Marc Haven.

que la prescience du saint vienne, dans ce fragment de lettre, éclairer d'un premier rayon le Port-Royal de l'avenir ? Deux ans s'étaient écoulés depuis ceci ; la mise en possession d'Agnès avait eu lieu, Mme de Chantal était venue à Maubuisson et Angélique était parvenue à l'intéresser à sa cause. Il faut lire ces lettres de l'abbesse de Port-Royal à la supérieure de la Visitation pour comprendre tout ce que son âme énergique renfermait de candeur, de droiture, d'ingénuité charmante. On sent, en les lisant, comment elle s'accuse, à la façon des saints, en voulant se trouver et se faire trouver coupable.

Maubuisson, septembre 1621..

«Ma très chère Mère, ma misère est si extrême, et mon embarras si grand, qu'il m'est impossible de trouver une semaine pour faire une pauvre retraite. Celle-ci que j'y avais destinée, doit être employée à entendre les comptes de cette maison avec les commissaires de l'Ordre, ce qui me sera si déplaisant que rien plus ; et, avec cela, combien de hasards de péchés en tant de discours, et peut-être de murmure avec ces personnes !

« Voyant tout cela, j'ai essayé de faire une petite revue en la manière que Philothée l'enseigne, et je me suis confessée ce matin à M. Manceau, pendant que de bonne fortune ma guette continuelle s'était allée promener à Port-Royal. Je me suis confessée seulement depuis l'Assomption, de sorte que je n'ai rien trouvé que je ne vous aie déjà mandée, excepté que tous les acquiescements que je fais à la divine volonté pour mon dessein ne sont point véritables, ce me semble, y ayant une certaine propriété dont je ne me défais jamais, et qui fait que dès qu'on me contredit je ressens une douleur extrême, dont j'ai été malade quelquefois et encore hier.

« Je pense souvent que si ce que je souhaite n'arrive

pas[1], il est impossible que je n'en meure, ne me pouvant aucunement résoudre de vivre dans ma condition. Quoique je dis assez que je le veux si Dieu le veut, ce n'est point de bon cœur, et je le dis plutôt de peur que si l'on reconnaissait autre chose, on ne dise que c'est une tentation, ce que je ne veux nullement croire. Il me semble que quand même Monseigneur de Genève me le dirait, je ne le croirais pas, et même quand je pourrais sans lui exécuter mon dessein, je ne voudrais pas pourtant le faire, car j'aimerais mieux mourir que de lui désobéir ; mais cependant je ne pourrai, ce me semble jamais arracher ce désir de mon cœur.

« J'ai omis de vous dire dernièrement que tous les jours je ne manque point à regarder ce qui se passe dans le chœur des séculiers, quand on ouvre la grille pour voir Notre-Seigneur, et durant le sermon, j'y suis si attentive que j'en perds l'attention au sermon. Je fais souvent une mine bien chagrine ; et depuis que je vous ai écrit, je me suis souvent impatientée contre mes sœurs et les ai reprises aigrement. J'ai deux ou trois fois fait des actions d'hypocrisie, refusant quelque chose que l'on me donnait, sous prétexte d'abstinence, quoique ce ne fût que parce qu'il me déplaisait ; et si c'eût été quelque chose qui m'eût plu, je l'eusse bien pris.

« Je parle tous les jours presque tout du long de la réfection, bien souvent de nouvelles et de sottises ; et je reprends la lectrice, ou avec moquerie, ou avec impatience. Je ne parle point du tout à mes sœurs, ne trouvant point le temps, parce que j'en perds. J'ai quitté une fois l'oraison à demi faite, par légèreté et indévotion ; et une fois pour le dernier sujet j'omis d'aller à l'office.

« La grande circonstance de toutes mes fautes, c'est que, pour l'ordinaire, les faisant, je vois actuellement le mal que je fais et comme je devrais faire pour me bien conduire ; et quoique j'essaie de disputer contre la lumière, je ne puis la chasser. Cela m'arrive particulièrement quand mes fautes sont contre la charité, et si je ne saurais vaincre ma mauvaise humeur. Je cours toujours et c'est avec affection, parce qu'il

1. La démission de sa charge d'abbesse.

m'a semblé que ma promptitude ne vous déplaisait pas trop. Enfin, ma très chère Mère, je suis toute imperfection ; et ma douleur, c'est que je ne vois point du tout le moyen de me corriger où je suis ; car tout m'est occasion de faute. Je ne dis pas ceci pour vous importuner, ma très chère Mère ; c'est qu'il m'échappe ; pardonnez-le moi.

« Il y a ici un gardien des Capucins à notre porte, qui est fort habile et homme de bien, mais d'une humeur je ne sais quelle : il veut que je le caresse, que je lui dise mes affaires, et que j'aie une fort grande confiance ; et moi, je ne le puis ; dont il est si mal édifié qu'il s'en plaint fort, comme si je lui faisais des mépris insupportables, de quoi je suis bien loin extérieurement ; mais en vérité intérieurement j'ai assez de peine à estimer des humeurs badines, et à croire que les âmes qui se repaissent de ces niaiseries aient un grand esprit d'oraison, ainsi qu'on dit de celui-ci. Il a dit qu'il ne viendrait plus dans cette maison si je ne faisais autrement. D'ailleurs il prêche très bien, et nos anciennes dames l'entendent volontiers, quoique sans fruit.

« Ma chère Mère, j'ai du respect humain ; je suis embarrassée dans une fâcheuse affaire, et j'ai tout plein d'ennemis. Il ne faut qu'un homme comme cela pour me décrier dans son Ordre ; car ils s'entre-supportent en ces vaines recherches d'honneur. Or, pour lui dire mon secret, il est impossible, et je ne dois pas aussi assurément le faire : mais je le trompe à cette heure, que je veux le tirer de son aliénation d'amuserie : j'y perds bien du temps, et cela avec évagation d'esprit ; car ce sont des discours en l'air que je lui fais, et encore avec des équivoques et semblables tricheries, pour m'en défaire.

« Il faut que je fasse ainsi avec presque tous les religieux. Leur conversation m'est mille fois plus périlleuse que celle des séculiers ; parce qu'à ceux-ci quand je pense un peu à moi, je leur dis de bonnes choses, mais par rapport aux autres ce serait faire la suffisante et la prêcheuse ; et quand je les écoute, ils ne me disent que des niaiseries ; et si je ne réponds pas de même qu'eux, on dit que je fais la refroidie, qu'on ne me reconnaît plus, que je ne fais plus cas que des

évêques, etc... Je paie à présent les intérêts du temps passé, où j'entretenais tout le monde. Ainsi j'ai fait mille connaissances dont je ne me puis défaire. L'autre jour je fis paraître à une de ces personnes que j'en méprisais d'autres, que je savais qu'il n'estimait pas ; et cela par flatterie.

« Si Dieu ne m'assiste ainsi que je l'espère de sa bonté, par votre moyen, ma très chère Mère, non, je ne me pourrai plus supporter dans ces enlacements, et en mille autres embarras pour des choses temporelles de céans qui vont avec une confusion extrême, et apportent des désordres et d'extrêmes incommodités à mes pauvres sœurs, et point de moyen pour les régler. Dieu amènera Monseigneur, je le crois parce que vous me le dites, et il aura pitié de moi.

« Le bon M. de Belley[1] qui m'a écrit, est venu : je l'aime bien parce qu'il est bon ; mais il me brouille encore l'esprit avec ses très vaines et extravagantes louanges ; car mon méchant esprit s'y plaît, et j'ai peine à déchirer ses lettres qui sont de si beaux panégyriques. Je ne saurais m'empêcher de lui répondre et de l'entretenir, et cependant j'en ai presque du scrupule, m'imaginant que ce n'est pas tant le respect pour son mérite que l'estime je ne sais qu'il fait de moi qui m'en plaît. Je ne sais si je le dois prier de venir, ou non. Ses sermons émeuvent fort nos anciennes ; pour moi, ils contentent plus la vanité de mon esprit qu'ils ne touchent ma volonté.

« Mais à propos de volonté, ma chère Mère, je ne sais si ce n'est pas une erreur, mais il me semble que rien ne la peut toucher, et que je ne saurais vouloir plus que je veux. Je vous supplie, ma très chère Mère, mandez-moi ce que je ferai par rapport à M. de Belley.

« Ma pauvre sœur Le Maître m'écrivait l'autre jour qu'elle était bien fâchée, appréhendant que vous ne crussiez qu'elle ne se souciait plus de vous aller voir, quoiqu'elle n'eût plus peur de son mari. La raison qu'elle a eue pour s'en dispenser, c'est qu'llee avait des affaires. Ma très chère Mère, je vous supplie très humblement d'avoir un peu

1. Mgr Pierre Camus.

pitié de cette pauvre sœur ; elle est un peu tendre, mais elle est bonne et fera beaucoup ; mais il la faut presser. S'il vous plaisait de prendre un peu d'autorité sur elle, et de lui faire rendre compte de ses dispositions intérieures, vous l'obligeriez infiniment ; car elle le fera volontiers étant excitée, mais elle n'osera jamais autrement.

« J'ai peur qu'elle ne s'engage à M. de Belley ; je n'aimerais pas cela : car voyez-vous, ma chère Mère, il me semble que ces admirateurs des personnes ne leur font pas faire grand chemin. La mode est à cette heure qu'on se contente de peu, et il me semble qu'on fait grand tort par ce moyen à plusieurs âmes.

« Je suis bien aise que vous avez une maison, mais c'est à dire que vous vous en irez bientôt. Oh bien que la sainte volonté de Dieu soit faite sans réserve en tout. Je vous supplie de prier Dieu pour moi, ma chère Mère, et que je sois toujours votre enfant.

« Ma chère Mère, tout en vous écrivant, je viens de me mettre en colère, et de parler avec bien du mépris de quelqu'un, et j'ai dit quelque chose afin qu'on fît ma volonté[1]. »

Le passage de saint François de Sales à Maubuisson avait éveillé les susceptibilités des religieux de l'entourage de l'abbesse, et l'antagonisme habituel des réguliers contre le clergé séculier se donnait libre cours. J'étudierai, dans un autre chapitre quelle était alors la situation des monastères de femmes vis à vis des monastères d'hommes du même ordre, quels abus honteux s'étaient glissés avec la domination des moines, quelle énergie la Mère Angélique dut déployer pour affranchir sa maison de l'ingérence des religieux de Cîteaux et la remettre sous l'autorité de l'archevêque de Paris. Quelques années vont encore s'écouler avant que l'abbesse n'obtienne juridiquement cette exemp-

1. *Œuvres*, loc. cit. t. IV, p. 154. Lettre 248e.

tion, mais moralement Port-Royal était déjà affranchi de la juridiction des moines. Maubuisson, sous l'impulsion de l'abbesse, tentait un effort dans le même sens, et l'évêque de Genève, bien loin d'enrayer le mouvement l'avait tacitement encouragé par son exemple, en plaçant l'institut de la Visitation sous la seule juridiction de l'évêque du lieu, selon l'ordre primitif de l'Église. De quel œil les religieux de Cîteaux, si jaloux de leurs injustes prérogatives, auraient-ils bien pu voir la liberté épiscopale de M. de Genève venir appuyer l'indépendance chrétienne de Mme de Port-Royal? Aussi comprenons-nous le secret dépit qui leur faisait dire à la Mère Angélique qu'elle faisait « la refroidie », qu'on ne « la connaissait plus », et qu'elle ne « faisait plus cas que des évêques ». Ajoutons que les intérêts matériels importants de Maubuisson valaient la peine d'être défendus. Une abbaye royale de cette importance comportait pour l'abbesse la richesse et la puissance d'un grand seigneur, y compris le droit de haute justice. Quelle source de convoitises et de revenus illimités pour des religieux habitués à mettre en coupe réglée les abbayes de filles! Ils n'osaient résister en face à la Mère Angélique, mais c'était la lutte sournoise, les difficultés suscitées à tout propos, les embarras incessants, les jalousies, les contestations, les procès : tout le remous des passions mauvaises et des intérêts froissés qui suit infailliblement le passage des grandes âmes.

Et ce n'était pas tout. Mme d'Estrées plaidait pour rentrer dans son abbaye et avait obtenu un bref à cet effet. Puis le monde s'occupait trop de Mme de Port-Royal. Les récents événements de Maubuisson, l'éclat et les applaudissements qui s'en étaient suivis avaient porté au comble la réputation de l'abbesse, mais la contrepartie aussi apparaissait. Triste revers de l'admiration et du mérite, l'envie et la jalousie commen-

çaient leur œuvre. L'abbesse le sentait, elle entrevoyait l'avenir et confiait ses craintes à M^me^ de Chantal : « Je suis embarrassée dans une fâcheuse affaire et j'ai tout plein d'ennemis. »

Le bon M. de Belley dont il est question dans cette lettre était encore un évêque dont le voisinage n'était pas fait pour plaire aux religieux de l'Ordre. A l'époque où M^me^ de Port-Royal, à dix-sept ans, réformait son monastère, Henri IV nommait, à l'évêché de Belley, Pierre Camus qui en avait vingt-cinq. Le jeune évêque était le fils spirituel de saint François de Sales et fut sacré par lui, 31 août 1609.

Quel a été M^gr^ Camus, il ne faut pas le demander aux critiques littéraires. Tous sont injustes envers lui parce que, sans tenir compte du but de son œuvre, ils le jugent sur une partie de celle-ci. Il a écrit beaucoup pour contrebalancer, chez ses contemporains, le goût des romans, qu'avait mis à la mode l'Astrée du marquis d'Urfé. Il écrivait au courant de la plume, sans raturer jamais, trop et trop vite pour écrire bien. Une nouvelle lui prenait une nuit ; ses plus longs romans une semaine, sans préjudice de ses fonctions épiscopales dont il s'acquittait saintement. Il a créé le roman religieux, uniquement pour substituer un aliment saint au poison dont se nourrissaient alors les imaginations, et parce qu'il avait senti que le goût si vif de la lecture qui s'éveillait dans cette société du XVII^e^ siècle ne pouvait être heurté de front. « Le goût dépravé des « malades fut le remède qu'il employa pour les gué- « rir [1]. Ajoutons qu'il eut le plus grand succès et que ses romans furent lus avec avidité. Voilà pour l'écrivain ; mais l'évêque ne fut jamais discuté. « Il avait

1. *L'Esprit de Saint François de Sales*, loc. cit., t. I, p. 50. Abrégé de la vie de M. de Belley.

« beaucoup d'esprit dans un corps très pénitent, le « cœur brûlant d'amour pour Dieu et de zèle pour le « salut des âmes [1] ». Avec cela une puissance de travail peu ordinaire, et une telle horreur de la fainéantise et des désordres des moines de son temps, qu'il ne pouvait se retenir de déclamer contre eux, en chaire, d'une façon véhémente [2]. Quel lien de sympathie déjà pour l'unir à la Mère Angélique ! Les moines, ennuyés de se voir repris aussi publiquement, portèrent leurs plaintes à Richelieu qui promit de leur rendre la paix. Le tout-puissant ministre vit ensuite Mgr Camus, et comme il connaissait tout à la fois la sainteté de sa vie et la bonté de son cœur il lui fit donner sa parole de laisser les religieux tranquilles à l'avenir, lui ajoutant que, sans ce défaut, il serait un évêque parfait et que, s'il était pape, il le canoniserait. Pierre Camus avait la répartie prompte. Il se vengea spirituellement du silence qui lui était imposé, et que d'ailleurs il n'observa pas, en répondant à l'éminence : « Monseigneur, si cela était, « nous aurions l'un et l'autre ce que nous souhaitons. »

Quand le jeune évêque trouvait trop lourd son fardeau épiscopal, il se plaignait doucement à saint François de Sales, de la faute qu'il avait commise en lui donnant une consécration prématurée. Mais le saint qui connaissait son mérite mieux que lui-même lui répondait en souriant : « Vous êtes mon apprentissage « et mon chef-d'œuvre tout ensemble. » C'était le premier et seul évêque qu'eût encore sacré M. de Genève.

Un évêque qui avait exercé saintement les fonctions épiscopales à vingt-cinq ans était bien fait pour comprendre et admirer une abbesse qui avait réformé son

1. *Ibid.*, p. 55.
2. Camus était si touché de leurs désordres, qu'il écrivit contre eux un gros volume intitulé *Des Moines*.

monastère à dix-sept, aussi ne peut-on s'empêcher de prendre plaisir aux « vaines et extravagantes louanges » dont la Mère Angélique se plaignait ici à Mme de Chantal.

Maubuisson, 12 septembre 1621.

Ma très chère Mère, hélas ! me voilà toute rétablie dans mon tracas, où je veut être, puisque Dieu le veux ; mais je ne puis m'empêcher de jeter les yeux sur le doux repos que j'aurais aux pieds de ma très chère Mère, s'il plaisait au Seigneur que j'y puisse vivre et mourir. Je suis en de perpétuelles contestations avec ceux avec qui je vis[1]. Ils veulent une chose, et moi d'autres, qui ne sont pas, à mon avis, mauvaises ; mais je me défends avec mon indiscrétion et mon arrogance ordinaire.

« Ma sœur Marie-Angélique[2] continue comme de coutume, mais je ne fais pas semblant de la voir. Il faut, ma chère Mère, que je vous dise ma méchanceté. Il arriva qu'en revenant elle dit quelque chose de vous, ma très chère Mère, comme si elle vous eût beaucoup aimée, et eût été bien heureuse avec vous. J'eus si grand dépit, comme je crois, par orgueil, m'imaginant qu'elle me méprisait, que je lui dis : *C'est que c'est chose nouvelle*. Voyez, ma très chère Mère, la force de mon orgueil qui me fait ainsi trahir mon cœur.

« J'ai parlé trois fois des affaires d'état, et dit une opinion qu'on m'avait apprise au préjudice de quelqu'un. J'ai montré par vanité une lettre que j'ai écrite, parce qu'elle me semblait bien. J'en ai bien fait d'autres dont je ne me souviens pas, ma très chère Mère. Je ne crois pas que je vous ennuie en vous disant ces petites particularités, afin qu'au moins, en la manière que je puis, je sois votre petite novice.

« Vos lettres ne sont-elles par parties, ma chère Mère ? O mon Dieu ! quand viendront les réponses, et seront-elles favorables ? Si le bon Père le veut bien, je me promets, Dieu aidant, de venir à bout de toutes les difficultés. Je ne sais si

1. Les religieux de l'Ordre.
2. C'était une ancienne religieuse de Maubuisson.

j'irai au Lys [1]. On me fait accroire que j'en ai envie, afin de vous voir. Il cst bien vrai que j'en ai une envie qui ne sera jamais rassassiée, et je désire que Dieu me fasse la miséricorde de me donner tout à fait à lui sous votre conduite. Mais je n'ai garde, pour me contenter, de vouloir entreprendre indiscrètement une si grande affaire, dont je m'excuse autant que je puis, excepté que je dis, comme il me semble que je dois, que, si l'on me le commande absolument, j'irai. On ne veut pas cependant que je parle ainsi.

« Ma chère Mère, pour l'amour de Dieu, aimez-moi toujours, et faites par vos prières, et vos soins maternels que je sois toute à lui, car je suis votre vraie enfant, qui me démets toute entière entre vos mains. Que Dieu vous conserve et soit béni ! Je salue, s'il vous plaît, ma chère Mère, toutes mes chères sœurs, et particulièrement ma chère maîtresse [2] ».

Les lettres de l'abbesse, on le voit, devenaient de plus en plus pressantes. Une seule chose la retenait désormais ; la crainte de désobéir à saint François de Sales. Les autres difficultés, pour elle, ne comptaient plus. Le rôle de la réformatrice s'accentuait et s'étendait : son œuvre n'était pas encore achevée à Maubuisson et déjà il était question de l'envoyer réformer l'abbaye du Lys.

Maubuisson, novembre 1621.

« Ma très chère Mère, la supérieure des Feuillantines m'écrit, et témoigne fort désirer que nous ayons grande amitié ensemble : C'est mon frère qui est cause de cela. J'honore bien fort cette Mère, la croyant une grande servante de Dieu ; mais ses lettres me sont si fort à charge, que rien n'est plus ;

1. Le Lys était une abbaye à réformer où les supérieurs de l'Ordre voulaient envoyer la Mère Angélique après qu'elle aurait terminé la réforme de Maubuisson.

2. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 159. Lettre 649e.

et je ne sais que lui dire, car mon cœur ne peut s'ouvrir de ce côté-là. Comment faut-il faire ? Je vous supplie, ma chère Mère, de me le dire. Je vous envoie sa lettre et ce que je lui réponds ; si vous le trouvez bon, vous le donnerez s'il vous plaît, à M. Manceau qui vous ira voir cette semaine et il la portera. Voyez-vous, ma chère Mère, mon frère aime passionnément cette bonne fille, et il veut qu'elle m'aime et que je l'aime ; et je pense qu'il voudrait bien que j'allasse avec elle ; mais Dieu ne m'y appelle point du tout.

« Il faut que je vous dise, ma très chère Mère, que j'y ai pensé profondément, et à la Visitation aussi. Je fais état, tout au pis, que je ne vous y verrai jamais, ni Monseigneur ; que vous mourrez tous deux bien devant moi ; que notre chère maîtresse, que j'aime très fort mourra aussi. Je m'imagine que notre sœur qui s'appelait *Petit* au monde, ce qui me déplaît très fort, sera ma supérieure ; et cela ne me peut dégoûter ; puisque cela n'empêcherait pas que je ne gardasse la règle et les constitutions.

« Il y a des personnes qui viennent ici, qui me parlent de cet institut nouveau avec des mépris étranges, croyant qu'on ne va chez vous que pour être à son aise : cela ne me fait plus de dépit, comme il faisait devant que je fusse entièrement résolue d'en être. Que Dieu me fasse cette grâce, et déjà je m'en réjouis bien fort, m'étant avis que je dois avoir bien cher de mener une vie inconnue et abjecte au monde.

« Encore ce sont des religieux et des personnes d'Eglise qui me parlent comme je viens de le dire. Ils me disent qu'en embrassant cet institut, je perdrai la réputation que j'ai, qui est si vaine, et que j'ai si injustement acquise. Je dis pourtant tout doucement que votre règle a été faite par le plus grand docteur de la sainte Église (saint Augustin), et vos constitutions par un grand et saint évêque ; qu'elles ne peuvent donc qu'être bonnes : puis je les écoute avec humilité. Mais à quelqu'un qui me disait qu'on allait demander tous les matins à chacune ce qu'il lui plaisait à son dîner, je dis bien rudement que cela était bien éloigné de la vérité.

« Adieu, ma chère Mère, je suis toute vôtre. Dieu soit béni[1] ! »

Voilà qui jette un jour intéressant sur les commencements de la Visitation. Le ton de cette lettre nous montre combien le rôle de la Mère Angélique était estimé supérieur à celui de Mme de Chantal, à l'époque dont nous parlons. Il semble, à lire les historiens modernes de sainte Chantal, que la supérieure de la Visitation ait fait beaucoup d'honneur à la réformatrice de Cîteaux en contractant avec elle une liaison d'amitié. Mais l'histoire du temps montre les faits sous un aspect tout autre. La Mère Angélique avait dix-neuf ans de moins que Mme de Chantal, mais elle était entrée dans la voie de la perfection beaucoup plus jeune. Aussi, malgré la différence d'âge, la célébrité de la Mère Angélique paraît avoir dépassé celle de Mme de Chantal, à ce moment-là, du moins[2]. Cîteaux était l'un des plus anciens ordres monastiques. Constamment, dans le monde religieux, séculier ou régulier, on comparait la réforme de la Mère Angélique à celle de sainte Thérèse, qu'on appelait alors la Mère Thérèse et qui n'était pas encore canonisée[3]. Les supérieurs de Cîteaux avaient même la coutume de nommer la jeune abbesse la « Thérèse » de l'Ordre.

Aujourd'hui, grâce à la campagne de calomnies et de faux historiques menée avec impudence pendant plus de deux siècles, le public confond et bouleverse les rôles.

La démission volontaire de la Mère Angélique, après une aussi éclatante réforme, était pour les uns le plus haut degré de l'humilité et de la vertu; pour les autres,

1. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 161. Lettre 650e.
2. Je dis la célébrité, je ne dis pas la sainteté.
3. Sainte Thérèse morte en 1582, fut béatifiée en 1614 et canonisée en 1622.

une faute ou une folie, suivant le point de vue auquel les uns et les autres se plaçaient pour juger cet acte. Pour les mondains, c'était renoncer à l'éclat et à la gloire. Pour les spirituels, les avis pouvaient encore être partagés, et ils le furent, puisque saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal n'ont pu s'accorder sur ce sujet.

D'une part, le renoncement de la Mère Angélique à la charge d'abbesse pouvait marquer pour elle un profit spirituel, personnel [1], quoique ce profit ne fût pas très sûr. Il y a des dangers à obéir comme à commander : ils sont plus subtils, mais ils ne sont pas moins graves. Il y a surtout plus de paix et de douceur dans l'état d'obéissance. A cause de cela, l'égoïsme peut s'y glisser d'une manière imperceptible.

D'autre part, le renoncement de l'abbesse n'aurait-il pas arrêté le magnifique élan des âmes qu'elle entraînait dans son sillage ? L'histoire nous prouve que cette dernière opinion a été celle de saint François de Sales. Elle a été également celle de plusieurs maîtres spirituels de l'époque comme le témoigne la lettre suivante de M^me^ de Chantal à l'évêque de Genève.

Paris, 28 septembre 1621.

«... Notre chère fille, M^me^ de Port-Royal, a été vivement combattue par M. Duval et M. le curé de Saint-Merry, mais non pas vaincue. Ils devaient aujourd'hui venir ici pour m'en parler. Ils sont toujours sur cette assemblée ; j'ai bien envie que le Révérend Père Binet la voie. Je crois qu'elle le mettra de son côté, et si cela est, avec ce qu'elle a déjà, la bonne Mère sera vaincue. Il devait aujourd'hui venir ici m'en parler, mais il est retenu par cette dangereuse et chaude émotion qui est parmi le menu peuple de cette ville,

1. C'était l'avis de sainte Chantal.

qui tuait hier à tort ou à travers ce qui lui résistait, etc... [1] »

André Duval [2], le docteur de Sorbonne en renom à la cour, le directeur des Carmélites et le grand ami du cardinal de Bérulle et de Mme Acarie [3], était de l'avis de saint François de Sales, nous le voyons. En résumé, le désir de la Mère Angélique pouvait être discuté, même et surtout par les esprits éclairés. Si nous ajoutons à cela l'opposition et le discrédit qui accueillirent l'institut de la Visitation au moment de son établissement, nous aurons l'explication des « mépris étranges » où était tenu le nouvel institut par les « religieux et les personnes d'Église » qui formaient l'entourage de la Mère Angélique et voulaient la détourner de son projet.

Saint François de Sales était tout à la fois un novateur et un voyant, et ces deux titres lui valurent de son temps toutes les attaques et toutes les calomnies dont ils sont accompagnés d'ordinaire. Plus qu'aucun autre, il eut l'intuition des besoins de son époque et des modifications qu'il fallait apporter dans les ordres religieux pour les rendre compatibles avec ces besoins. Vingt-quatre ans avant saint Vincent de Paul, il créa, de con-

1. *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot, sa Vie et ses Œuvres*, Paris, 1877, *Lettres*, t. I, p. 578.

2. La Mère Angélique disait de M. Duval et du Père Binet : « Ils « étaient trop fins pour moi qui aimait la sincérité et la franchise, « surtout avec les gens de conscience. » *Mém. p. servir*, loc. cit., t. II, p. 301. Elle disait aussi, en comparant saint François de Sales avec quelques Pères Jésuites qu'elle connaissait : « Je reconnus « que M. de Genève était plus saint et avait l'âme plus pure de « toute jalousie et de toute enflure que ceux de cet Ordre, quoique « je fusse fort amie de quelques-uns d'eux. » *Ibid.*, p. 299.

3. Mme Acarie se nommait, en religion, sœur Marie de l'Incarnation. Elle mourut en odeur de sainteté. M. Duval a écrit sa vie qui renferme des choses extraordinaires.

cert avec Mme de Chantal, les Filles de la Charité, c'est à dire un ordre de femmes n'ayant ni vœux solennels, ni clôture, peu de mortifications corporelles et peu d'offices, et remplaçant tout cela par la visite des malades pauvres à domicile. De là le nom de Visitation — Visitation de la sainte Vierge à sainte Élisabeth.

Le geste était osé : on le lui fit sentir. Il écrivait à Pierre Camus :

« On me mande de Paris que l'on m'y rase la barbe à bon escient ; mais j'espère que Dieu la fera recroître plus peuplée que jamais, si cela est nécessaire pour son service. Certes, je ne veux de réputation qu'autant qu'il en faut pour cela : car pourvu que Dieu soit servi, qu'importe que ce soit par bonne ou mauvaise renommée, par l'éclat ou le décri de notre réputation [1]. »

Le nouvel institut était à lui seul une réaction contre les différents abus qui déshonoraient alors la forme monastique et dont le moindre était la fainéantise proverbiale des moines. Il fonctionna pendant cinq ans sous cette conception nouvelle, de 1610 à 1615 ; années pendant lesquelles il n'y eut pas d'insultes qui ne fussent prodiguées aux deux fondateurs. Malheureusement, en 1615, Lyon ayant réclamé un monastère de la Visitation, l'archevêque de cette ville, Mgr de Marquemont, après avoir accueilli favorablement le projet et encouragé Mme de Chantal à venir faire la fondation, s'opposa par la suite, à ce que la maison nouvellement fondée fonctionnât suivant ses règles et ses constitutions.

Tout le choquait dans cet institut qui sortait du cadre ordinaire. Les sœurs portaient un costume très simple, mais que rien ne distinguait de celui des autres femmes.

1. *L'Esprit de saint François de Sales*, loc. cit., t. I, p. 328.

Après un an de noviciat, elles allaient, à tour de rôle, soigner les malades pauvres chez eux ; cela avec toute la prudence et la bienséance qu'inspire la vraie charité, mais sans mesquinerie ni étroitesse d'esprit. L'idée était trop neuve et trop simple pour le cerveau arriéré du cardinal de Marquemont. Il fit un gros mémoire de toutes ses objections, dans lequel après avoir dit qu'il fallait éviter d'inscrire dans la rédaction des nouvelles constitutions, que « les évêques, selon les nécessités, « pourraient faire ceci ou cela, parce que ce serait faire « le pape et non l'évêque », il ajoutait, pour le cas où ses prétentions ne seraient pas acceptées, que M. de Genève disposerait de la maison d'Annecy comme il l'entendrait, et que lui disposerait de la sienne selon qu'il le jugerait à propos.

Le gallicanisme très large de saint François de Sales venait se heurter au formalisme ultramontain du cardinal primat.

Saint François de Sales défendit son institut. Il eut de longues conférences à ce sujet avec Mgr de Marquemont. Le cardinal Bellarmin, consulté en secret par M. de Genève, l'encourageait à persévérer [1] en lui citant

1. *Œuvres*, loc. cit., t. III, p. 317. — Lettre du cardinal Bellarmin à saint François de Sales au sujet de la Visitation. — Rome, le 29 décembre 1616. « ... Je veux cependant vous donner un conseil que je prendrais pour moi-même si j'étais dans le cas où vous êtes : je laisserais ces filles et ces veuves dans l'état où elles sont, et je ne changerais point ce qui est bien fait. Avant Boniface VIII, il y avait des religieuses tant en Orient qu'en Occident. Nous en avons pour garants les saints Pères, à savoir parmi les latins, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin ; entre les Grecs, saint Athanase, saint Chrysostome, saint Basile et plusieurs autres. Or ces religieuses n'étaient point tellement enfermées dans leurs monastères, qu'elles ne sortissent dehors quand il était nécessaire. Et votre révérendissime seigneurerie n'ignore point que les vœux simples n'obligent pas moins et ne

l'exemple des communautés anciennes qui fonctionnaient d'une manière semblable en Orient comme en Occident. Sainte Jeanne de Chantal, dont la charité active ne pouvait admettre que l'on dénaturât ainsi le but de son institut, lui conseillait « d'écrire de sa bonne encre » à l'archevêque de Lyon. Tous les efforts se brisèrent devant la résistance obstinée de Mgr de Marquemont. Effrayés par la menace d'un schisme, les deux saints cédèrent et la Visitation fut convertie en une « religion [1] ». Vingt ans plus tard, saint Vincent de Paul reprendra leur idée avec ses Filles de la Charité, et il en consacrera le souvenir en les appelant familièrement l'héritage de Mme de Chantal [2].

Saint François de Sales avait l'habitude de protester quand on l'appelait fondateur de la Visitation. Pierre Camus nous a laissé ce récit :

« Je ne sais, me disait-il, pourquoi chacun me dit l'instituteur et le fondateur des Filles de la Visitation. Je suis bien homme de moyens pour faire des fondations, et d'esprit pour établir un ordre nouveau, comme s'il n'y avait pas déjà plus que suffisamment des instituts monastiques. J'ai donc fait ce que je voulais défaire et défait ce que je voulais faire ?

« Qu'entendez-vous par là, lui disais-je ?

« C'est, me répondit-il, que je n'avais dessein que d'établir une seule maison, à Annecy, de filles et de femmes veuves, sans vœux et sans clôture, dont l'exercice fut de vaquer à la visite et au soulagement des pauvres malades,

sont pas d'un moindre mérite devant Dieu que les vœux solennels, puisque la solennité aussi bien que la clôture a commencé depuis le décret ecclésiastique du même pape, etc... »

1. Le procès-verbal de l'érection de la Visitation en ordre religieux est daté du 16 octobre 1618. L'institut était fondé depuis 1610.

2. Saint Vincent de Paul fut nommé supérieur du premier monastère de la Visitation de Paris en 1620, et il connut intimement Mme de Chantal.

abandonnés et destitués de secours, et à d'autres œuvres de piété et de miséricorde, tant spirituelle que corporelle. Et maintenant, c'est un ordre formé vivant sous la règle de saint Augustin, avec vœux et clôture : chose incompatible avec le premier dessein, dans lequel elles ont véçu quelques années ; de sorte que le nom de Visitation qui leur est demeuré, ne leur convient plus. Ainsi je serais plutôt leur parrain que leur instituteur, puisque mon institution a été comme destituée.

« Vous n'ignorez pas que Mgr l'Archevêque de Lyon a été la cause principale, après Dieu, de ce changement ; ainsi ce serait lui qu'il faudrait appeler leur fondateur. Si j'ai dressé leurs constitutions conformes à leur règle, ce n'a été que par commission du Saint-Siège qui me commanda d'ériger en monastère la maison d'Annecy, sur la forme de laquelle les autres se sont établies depuis en divers lieux, etc... [1] »

Nous voyons, par la lettre de la Mère Angélique, avec quelle persistance, douze ans après la fondation, la malveillance continuait à s'exercer aux dépens de la Visitation. La moquerie et la dérision n'étaient-elles pas allées jusqu'à cet excès de surnommer le nouvel institut, « la descente de la Croix », sous le prétexte que les religieuses « en fuyant les souffrances, en avaient descendu Jésus-Christ ? » Comme il arrive en pareil cas, la calomnie ne sut pas s'arrêter, et les mœurs mêmes des premières Visitandines n'étaient pas épargnées. On comprend combien, en face d'attaques aussi injustes, la généreuse nature de la Mère Angélique devait s'attacher chaque jour davantage.

Sous la douceur apparente de la règle, les deux saints avaient caché la plus exacte mortification de l'esprit. L'abbesse le savait, comme elle savait aussi que l'ascétisme est un moyen et non un but, et que les mortifica-

1. *L'Esprit de saint François de Sales*, loc. cit., t. I, p. 250.

tions corporelles qui ne sont pas appliquées uniquement à élever et purifier les cœurs deviennent, par cela même, le plus subtil aliment de l'orgueil. D'ailleurs, la Visitation, sous une forme autre que celle de Port-Royal, réunissait la même élite, et il suffit de lire la vie des premières filles de sainte Jeanne de Chantal, pour comprendre l'esprit qui avait conçu et dirigé l'institut. M^me^ de Chantal désirait l'abbesse de Port-Royal auprès d'elle. En sa qualité de femme et de femme plus âgée, elle voulait l'aider dans son désir de perfection et d'abaissement, et, en sa qualité de fondatrice, elle escomptait, « pour la gloire de Dieu, au profit de tout l'institut », l'intelligence lumineuse et le cœur extraordinaire de la Mère Angélique.

Elle écrivit à saint François de Sales :

Paris, novembre 1621.

« Mon très cher seigneur et unique père, que faites-vous et que fait-on dans notre pauvre petit pays ? J'avoue que j'en suis bien en peine, et quelquefois il m'en prend d'étranges émotions. Notre bon Dieu vous conserve, et réduise ses ennemis sous l'obéissance de votre volonté !

« Voilà des lettres de cette chère fille de Port-Royal : véritablement, elle est digne de compassion ; car ses désirs croissent parmi les contradictions si entièrement qu'il ne se peut dire. Enfin, qu'on lui dise ce qu'on voudra, et que l'on fasse tel jugement qu'il plaira, cela ne sera que de l'huile jetée sur le feu de son ardent désir ; et s'il la faut faire départir de cette prétention, il n'y a que vous seul qui le puissiez faire ; car, comme elle m'écrit encore, à votre seule parole elle quittera tout avec une entière paix, mais tout le monde ensemble ne saurait faire cela.

« Elle me dit encore que, pour je ne sais quoi au-delà de tout ce qu'elle peut penser, elle sent que Dieu l'appelle à la Visitation ! j'ai ce même sentiment ; mais pour Dieu, mon vrai père, dites-moi franchement si c'est le vôtre : car pourvu

que vous nous parliez bien clair comme ayant seul autorité de le faire, puisque sans réserve elle s'est remise à vous, j'espère que l'on amènera tous les autres là. Dites-moi seulement si vous pensez que ce soit la volonté de Dieu qu'elle sorte de là : car pour les difficultés je n'en fais point d'état. On l'assure, et Mgr de Nantes [1] me disait encore hier, que ses vœux sont nuls; elle peut donc en sortir en conscience. Il ne reste à savoir, sinon s'il sera plus utile à la gloire de Dieu qu'elle demeure là, contre tous ses sentiments et attraits intérieurs et la croyance ferme qu'elle a de la nécessité du secours de l'obéissance, (qui est ce que je trouve de plus important pour elle et de plus considérable) ; ou qu'elle vienne ici où il y a mille apparences de profit particulier pour elle. Je ne me saurais tenir d'ajouter que Dieu lui ayant donné si fort l'esprit de cet Institut, je crois que c'est pour en tirer sa gloire au service de tout l'Institut : même il a fallu contenter mon cœur à vous dire tout son sentiment encore cette fois ; et je vous supplie, mon vrai père, que le plus tôt qu'il vous sera possible, l'on ait de vos nouvelles là-dessus, etc... [2] ».

Saint François de Sales aimait et admirait la Mère Angélique autant que pouvait le faire Mme de Chantal, mais il avait le coup d'œil plus perçant et voyait plus loin que la sainte fondatrice de la Visitation. Il jugeait aussi, dans cette circonstance, avec un plus grand détachement peut-être. En directeur habitué à suivre l'Esprit de Dieu dans les âmes soumises à sa conduite, il avait, dès le premier abord, reconnu le souffle divin dans l'âme extraordinaire de sa « toujours plus chère fille de Port-Royal ». Il savait que les êtres originaux, hors de pair, comme était la jeune abbesse, sont faits pour créer des œuvres originales elles aussi, et qu'on ne peut les adapter à des œuvres toutes faites sans supprimer en eux

1. Philippe Cospéan, prélat pieux et lettré.
2. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 163. Lettre 651e.

l'imagination et paralyser l'Esprit. Saint François de Sales était lui-même un directeur incomparable : il ne pouvait commettre cette faute. Il savait aussi à quel degré de sainteté était déjà parvenue la Mère Angélique malgré sa jeunesse, et cela il pouvait seul le savoir en sa qualité de directeur. En lui, le voyant paraît avoir eu une connaissance claire de l'avenir ; il a discerné, dans la Mère Angélique, non pas seulement une âme altérée de perfection, mais un exemple, un enseignement plutôt destiné à la perfection d'une multitude d'âmes. C'est là l'explication de ce passage de l'une de ses lettres à la jeune abbesse :

« Souvenez-vous de ce que je vous ai dit : Dieu a jeté les yeux sur vous pour se servir de vous en choses de conséquence, et vous tirer à une excellente sorte de vie. Portez donc respect à son élection, et suivez fidèlement son intention [1]. »

Cependant, quoique sa conviction fût faite, après avoir reçu la précédente lettre de Mme de Chantal, il cessa de résister de front et voulut laisser l'exécution à la Providence. Il écrivit au Père Binet :

Annecy, 11 novembre 1621.

« Mon révérend père, avec mille actions de grâces de la peine que vous avez prise à m'écrire, je vous dirai pour réponse qu'étant à Paris je ne voulus jamais acquiescer au désir que Mme de Port-Royal m'a témoigné de se retirer de l'ordre auquel elle avait si utilement vécu jusqu'à l'heure, et véritablement je n'apportai en ce pays non pas même une cogitation de cela ; mais coup sur coup je reçus par lettres

1. *Œuvres*, loc. cit., t. III, p. 448. Lettre 356e.

force bonnes remontrances, par lesquelles elle m'excitait à trouver bonnes ses pensées, et à approuver ses souhaits.

« Je gauchis tant que je pus, et ne me témoignai pas seulement froid, mais tout à fait contraire à ses dispositions, jusqu'à ce qu'après dix-huit mois, une personne de grande considération m'écrivit, en sorte que je jugeai convenable de ne point faire le juge souverain en cette occasion, ains de laisser la décision finale à l'événement. Je m'abstins donc de la conseiller, et lui écrivis que puisque son cœur ne trouvait pas de repos en tout ce que je lui avais dit, elle pourrait faire la sollicitation de ce qu'elle désirait ; que si sa sainteté en faisait la concession, il y aurait une très probable apparence que son désir est la volonté de Dieu, attendu que la chose étant de soi-même difficile, elle ne pourrait réussir sans un spécial concours de la faveur divine ; que si au contraire sa sainteté l'éconduisait, il n'y aurait plus aucune occasion de faire autre chose que de s'humilier et abaisser son cœur.

« Voilà, mon révérend, jusqu'où j'ai passé. Je voyais bien que cette prétention était extraordinaire, mais je voyais aussi un cœur extraordinaire. Je voyais bien l'inclination de ce cœur-là à commander, mais je voyais que c'était pour vaincre cette inclination qu'elle voulait se lier à l'obéissance. Je voyais bien que c'était une fille, mais je voyais qu'elle avait été plus que fille à commander et gouverner, et qu'elle le pouvait bien être à bien obéir.

« Pour l'intérêt de la Visitation, certes, mon révérend père, je proteste devant Dieu et devant votre révérence que je n'y pensai nullement ; ou si j'y pensai ce fut si peu que je n'en ai nulle mémoire. Je confesse bien que j'ai une particulière dilection pour l'institution de la Visitation, mais M^me de Chantal, votre chère fille et la mienne, vous dira que pour cela je ne voudrais pas avoir fourvoyé la plus excellente créature du monde, et la plus accréditée de sa juste vocation, encore qu'elle dût devenir sainte canonisée en la Visitation. Je me réjouis quand Dieu y tire de bons sujets ; mais je n'emploierai jamais ni parole, ni artifice, pour saint qu'il fût, pour en attirer aucune, sinon quelques faibles prières devant Dieu. L'inconstance des filles est à craindre ; mais on ne peut pas

deviner, et la constance en celle-ci est également, ains avantageusement à bien espérer.

« Mon Dieu ! mon père, que notre ancienne amitié me fait extraordinairement apprivoiser et épancher mon âme avec la vôtre ! C'est trop, je me laisse aller à l'avis d'autrui, je m'en remettrai aussi volontiers à l'avis de ceux qui prendront la peine d'examiner cette affaire, mais surtout au vôtre, lequel donc j'attendrai très affectionnément, et recevrai chèrement, étant à jamais, etc... [1]. »

C'est cependant autour de cette lettre, si extraordinairement élogieuse pour la Mère Angélique, que les adversaires de Port-Royal ont succombé à une tentation bien grave, en ne la citant que par fragments. Mgr Bougaud, en traitant ce point dans l'*Histoire de Sainte Chantal*, après avoir dit que le saint « gauchit », très embarrassé par le désir de Mme de Port-Royal, a ajouté : « Au fond il n'en voulait pas, il la trouvait trop entière, « trop impérieuse pour son humble institut [2]. » De cette lettre admirable, il n'a retenu et cité qu'un terme : Saint François de Sales « gauchit ». Est-ce honnête ? Il n'a même pas fait mention de ce passage : « Je voyais « bien que cette prétention était extraordinaire, mais je « voyais aussi un cœur extraordinaire, etc... » Et la phrase suivante qui révèle plus encore que l'éloge direct l'estime que faisait le saint des qualités peu communes de Mme de Port-Royal : « Pour l'intérêt de la Visitation, « certes, mon Révérend Père, je proteste devant Dieu « et devant votre révérence, que je n'y pensai nulle- « ment, etc... » Ainsi la réputation de la Mère Angélique était telle que saint François de Sales craignait d'être accusé de la désirer pour son Institut et s'en défendait vis à vis du Père Binet. Remarquons dans

1. *Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 165. Lettre 652e.
2. Mgr Bougaud, *Histoire de Sainte Chantal*. Paris, 1909, t. II, p. 72.

quels termes il l'a fait : « Encore qu'elle dût devenir sainte canonisée en la Visitation. » Comme la pensée du directeur se dévoile dans cette phrase. Il entrevoyait où pouvaient aboutir les « prétentions extraordinaires » de Mme de Port-Royal, et ce n'était à rien moins qu'à la canonisation.

Pour mettre au point les assertions de Mgr Bougaud, nous allons faire ici une étude comparative de textes qui sera plus suggestive que tous les commentaires.

Le savant bénédictin dom Clemencet nous a raconté cet épisode de la vie de la Mère Angélique :

« Pour ce qui est du désir qu'eut la Mère Angélique d'entrer dans le nouvel institut de saint François de Sales, il paraît que, quoique le saint prélat y eût d'abord consenti, il changea de sentiments dans la suite, et ne voulut point la ravir à son ordre. Les difficultés qui se rencontraient dans l'exécution de ce dessein lui faisaient juger que Dieu en avait de plus grands sur cette âme extraordinaire : c'est ce que le saint fondateur de la Visitation fit connaître à la Mère Angélique dans une lettre qu'il lui écrivit de Savoie, et qu'elle a longtemps gardée, où étaient ces paroles remarquables : « *Je crois pouvoir vous assurer de la part de Dieu, qu'il se servira de vous pour des choses importantes, et d'une façon extraordinaire, et que vous avez sujet d'adorer avec une profonde humilité les ordres de son admirable Providence*[1]. »

Henry de Maupas du Tour[2], le premier historien de Mme de Chantal, nous a laissé ce même récit :

Une âme d'éminente vertu, (la Mère Angélique) religieuse

1. *Histoire de Port-Royal.* Amsterdam, 1755, t. I, p. 96.
2. Évèque et comte du Puy. Le témoignage de M. de Maupas est d'autant moins suspect qu'il n'était pas ami des prétendus jansénistes.

d'un ordre très sainct avait eu de grands désirs d'être de la Visitation, mais parce qu'elle était liée ailleurs dès longtemps, le bienheureux évêque en écrit de cette sorte : « Quand Mme de Chantal et moi saurions que cette âme serait sainte canonisée dans Sainte-Marie, si elle avait son appel ou qu'elle fût utile dans une autre congrégation, nous ne l'en voudrions pas tirer. Ce qui leur fit pratiquer une très grande abnégation, d'autant, disait-il, que cette personne n'a ny le cœur ny l'esprit de celles de son sexe [1]. »

Voici maintenant ce qu'a écrit Mgr Bougaud, après avoir dit que la Mère Angélique voulut déposer sa crosse d'abbesse :

« Elle en eut la première idée en 1619 [2], et s'en ouvrit aussitôt à saint François de Sales qui sourit sans répondre. Peu après elle lui en écrivit de nouveau, et comme il ne répondait pas davantage, elle insista et multiplia les lettres. Saint François de Sales très embarrassé, « gauchit le plus qu'il put. » Au fond il n'en voulait pas. Il la trouvait trop entière, trop impérieuse, pour son humble institut [3]. »

A la suite de Mgr Bougaud, Mgr Ricard a donné la même version :

« Saint François de Sales a raconté avec beaucoup d'intérêt comment « il gauchit tant qu'il put », ne pouvant se résigner à introduire une pareille religieuse dans son humble et doux bercail [4]. »

1. *Vie de la Vénérable Jeanne-Françoise Frémiot, fondatrice*. Paris, 1647, p. 256.

2. Ceci est faux. La Mère Angélique eut cette idée dès le premier moment de sa conversion, plus de dix ans avant de connaître saint François de Sales.

3. *Histoire de Sainte Chantal*. Paris, 1909, t. II, p. 72.

4. *Les Premiers Jansénistes et Port-Royal*. Paris, 1883, p. 240. Albert Le Roy dit en parlant de cet ouvrage : « Il faut descendre

Ce qu'il est intéressant de constater dans le cas de Mgr Bougaud, c'est l'assurance avec laquelle il a affirmé des faits qu'il savait, historiquement, être faux. En le lisant, on comprend à quel point il a été persuadé que les calomnies accumulées au cours de plusieurs siècles avaient étouffé pour jamais la voix de son innocente victime.

« Je ne parle point ainsi au hasard, a-t-il écrit après « la précédente citation, mais d'après l'étude attentive « et sérieuse de tous les documents, édités et inédits de « cette affaire, dont le volumineux dossier existe dans « les Archives de la Visitation d'Annecy [1]. » Ce dossier existe aussi dans la poussière des vieilles bibliothèques, mais puisque Mgr Bougaud s'est abrité derrière les documents de la Visitation d'Annecy, il ne nous déplaît pas de le combattre avec ses propres armes. La Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, secrétaire de sainte Chantal et quatrième supérieure du monastère d'Annecy, fait allusion au fait dont nous parlons, page 203 des *Mémoires sur la Vie et les Vertus* de la sainte.

« Ainsi dégagée de tout, elle (Mme de Chantal) fit ses adieux à Paris, et en partit nonobstant la rigueur du froid, le 21 février 1622, accompagnée de notre chère sœur, Gasparde d'Avise, et de Mme de Port-Royal, qui est une âme d'insigne et extraordinaire vertu, grande fille spirituelle de notre Bienheureux Père, qui disait qu'elle n'avait point le cœur, l'esprit ni le courage de son sexe, tellement il lui trouvait une âme généreuse et relevée au service de Dieu. Cette vertueuse

jusqu'à nos jours pour trouver sous une plume ecclésiastique l'apologie sans ambages du traitement infligé à Port-Royal. Dans une compilation qui voudrait paraître un livre et qui ne réussit qu'à être un pamphlet contre « la solitude maudite », un prêtre a écrit, etc..... » (*La France et Rome*. Paris, 1892, p. 286).

1. *Histoire de Sainte Chantal*, loc. cit., t. II, p. 73.

dame avait eu des extrêmes désirs d'être fille de la Visitation; mais étant dès son bas âge liée à une autre religion, notre bienheureux Père et notre très digne Mère pratiquèrent en cela une grande abnégation; et comme écrivait ce Bienheureux au Révérend Père Binet, de la sainte Compagnie de Jésus : « Quand notre Mère de Chantal et moi saurions qu'une âme serait sainte canonisée dans sainte Marie, « si elle a son appel et qu'elle soit utile dans une autre « Congrégation, nous ne voudrions pas l'en retirer. » Ainsi, M$^{me}$ de Port-Royal demeura en son monastère, duquel elle changea le nom et le rang d'abbesse, faisant mettre sa supériorité en triennal.

Au sortir de Paris, elle alla prendre notre digne Mère pour la mener à Maubuisson, abbaye qu'elle allait réformer; elle la garda quatre jours, afin qu'elle parlât à toutes les religieuses et lui donnât de bons avis pour la réforme et règlement des exercices religieux. Notre très digne Mère se trouvait un peu mal de fluxion; M$^{me}$ de Port-Royal la saigna de sa propre main et trempa tant de linges qu'elle put dans son sang; à chaque repas, elle lui faisait changer de serviettes pour les garder comme reliques. Si la volonté de Dieu n'eût été comme une aimable chaîne d'arrêt à M$^{me}$ de Port-Royal, elle eût suivi notre Bienheureuse Mère, laquelle au sortir de Maubuisson, s'en alla à Pontoise, etc... [1]. »

N'est-il pas piquant d'opposer aux deux précédentes citations, les termes enthousiastes dans lesquels la Mère de Chaugy parle de cette âme « d'insigne et extraordinaire vertu » qu'était la Mère Angélique. Remarquons que Maupas du Tour a copié, à peu de chose près, le récit de la sympathique secrétaire de la Visitation, ce qui tend à prouver, qu'à l'époque où il a publié l'his-

1. *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, Fondatrice de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie*, par la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, secrétaire de la sainte et quatrième supérieure du monastère d'Annecy. Paris, 1893, p. 203.

toire de sainte Jeanne de Chantal (1647), aucun auteur, fût-il indifférent ou ennemi, n'eût osé écrire autre chose. Après cela, quand nous aurons ajouté que le volume de Mgr Bougaud que nous avons en mains appartient à la quatorzième édition de l'*Histoire de Sainte Chantal*, le lecteur comprendra l'étendue et l'importance de cette campagne de calomnies et combien il est urgent d'y mettre un terme en publiant intégralement une correspondance dont l'esprit de parti a pu tirer de si fausses interprétations.

Je pourrais multiplier les citations [1], mais je crois préférable de m'en tenir à l'étude des documents historiques. Cependant une remarque s'impose. Comment Mgr Bougaud a-t-il pu dans un même chapitre écrire avec vraisemblance la phrase que nous venons de lire et citer la lettre de saint François de Sales au P. Binet? Voici quel a été son procédé. Il a cité la lettre de saint François de Sales au P. Binet, mais il s'en est tenu au premier paragraphe, sans ajouter *etc.*, ni plusieurs points, comme si ce paragraphe constituait la lettre complète ; encore a-t-il supprimé les parties de phrases qui le gênaient. Ce même auteur a accusé Arnauld d'Andilly d'avoir fabriqué et falsifié les lettres de Mme de Chantal à la Mère Angélique, ajoutant candidement que rien n'est plus facile que ce travail de falsification [2]. Il est assez triste de constater qu'un prêtre a pu se familiariser assez avec ce genre de travail

1. Racine ne partageait pas l'opinion de Mgr Bougaud. Il disait, en parlant de l'affection de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal pour la Mère Angélique : « L'on voit dans les lettres de l'un et de l'autre, la grande idée qu'ils avaient de cette merveilleuse fille. (*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, Paris, 1908, p. 7.) »

2. Mgr Bougaud, *Histoire de Sainte Chantal*, t. II, p. 589, notes et pièces justificatives.

pour arriver à en parler comme d'un procédé employé couramment [1]. Je donne à la fin de cette étude, en appendice, le texte exact de la lettre de saint François de Sales au P. Binet, avec, en regard, le texte tronqué de la même lettre, donné par Mgr Bougaud dans l'*Histoire de Sainte Chantal.*

Le P. Binet fut favorable à la Mère Angélique. Mme de Chantal écrivit au saint :

Paris, 7 décembre, 1621.

«... Le Père Binet a très bien reçu votre lettre, laquelle il m'envoya pour la voir, avec recommandation de la lui renvoyer promptement, ce que je fis ; car j'en avais déjà pris une copie. Il avait aussi revu notre chère Mme de Port-Royal ; il est tout pour elle et lui a promis de lui gagner les autres Pères. Je crains que son affaire à Rome ne soit empêchée de céans ; mais je ne doute nullement que Dieu ne la lui fasse obtenir ; car tant de serviteurs de Dieu approuvent son dessein. Je crois que la bonne Mère [2] et M. d'Andilly se laisseront aller, car déjà ils penchent. Et M. son frère peut fort bien l'aider. Je lui ai conseillé de se servir de cette voie. Il a pensé mourir à l'armée, mais il est tout guéri, et Mademoiselle Le Maistre, Dieu merci ! Celui qui est à Rome [3] leur a obtenu une licence perpétuelle pour entrer céans tous les quinze jours une fois. Certes, ce sera à condition qu'elles attendront que la chère fille y soit, car si cela ne sert de prétexte, il y aurait de grands mécontentements en plusieurs de nos amies qui désirent le même, et conséquence à grande gêne dans Paris [4]... »

1. Nous retrouverons cet auteur dans le cours des vingt années qui vont suivre, et nous remarquerons au passage les falsifications qu'il fera subir aux documents de la Visitation.

2. Mme Arnauld.

3. Henri Arnauld.

4. *Lettres* loc. cit. t. I, p. 592.

Une fois encore, l'instinct prophétique de saint François de Sales allait être justifié par l'événement. « Si « sa sainteté en fait la concession, disait-il, il y aura « apparence que ce désir est la volonté de Dieu. » Il paraissait, en effet, impossible que le pape et les cardinaux qui avaient tant admiré l'œuvre de la Mère Angélique quand elle n'était encore qu'une enfant, abandonnassent l'intérêt d'un ordre ancien et important comme Cîteaux, pour celui de la Visitation qui n'en avait pas besoin. La Visitation avait, pour la diriger, deux fondateurs éminents en vertu, Cîteaux n'avait qu'une réformatrice, et l'œuvre de sa résurrection, que nous allons voir rayonner et s'étendre dans les années qui vont suivre, commençait seulement, Rome refusa les bulles. Saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal s'inclinèrent devant une décision qu'ils regardèrent comme celle de Dieu même, et cela « leur fit pratiquer une très grande abnégation [1] ».

A nous qui jugeons à distance il appartient de dire combien cette décision a été providentielle. Si la jeune abbesse était entrée à la Visitation, nous n'aurions pu avoir le Port-Royal complet, l'antique vertu de Cîteaux alliée à la science et aux arts du XVII[e] siècle : la Mère Angélique, M. de Saint-Cyran, Arnauld, Pascal et Racine. « Pratique méditée, doctrine pratiquée, pénitence « et science [2]. » Tout un côté du monde de la pensée résumé dans la phrase de Royer-Collard : « Qui ne « connaît pas Port-Royal, ne connaît pas toute l'humanité [3]. »

1. Maupas du Tour, *Vie de la Vénérable Jeanne-Françoise Frémiot*, loc. cit., p. 256.
2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 12, Discours préliminaire.
3. *Ibid.*, p. 23.

*Œuvres*, loc. cit., t. IV, p. 165, lettre 652.

Annecy, 11 novembre 1621.

« Mon Révérend Père, avec mille actions de grâces de la peine que vous avez prise à m'écrire, je vous-dirai pour réponse qu'étant à Paris je ne voulus jamais acquiescer au désir que Mme de Port-Royal m'a témoigné de se retirer de l'ordre auquel elle avait si utilement vécu jusqu'alors, et véritablement je n'apportai en ce pays non pas même une cogitation de cela ; mais coup sur coup je reçus par lettres force bonnes remontrances, par lesquelles elle m'excitait à trouver bonnes ses pensées, et à approuver ses souhaits.

« Je gauchis tant que je pus, et ne me témoignai pas seulement froid mais tout à fait contraire à ses dispositions jusqu'à ce qu'après dix-huit mois, une personne de grande considération m'écrivit, en sorte que je jugeai convenable de ne point faire le juge souverain en cette occasion, ains de laisser la décision finale àl'événement. Je m'abstins donc de la conseiller, et lui écrivis que puisque son cœur ne trouvait pas de repos en tout ce que je lui avais dit, elle pouvait faire faire la sollicitation de ce qu'elle désirait ; que si sa sainteté en faisait la concession, il y aurait une très probable apparence que son désir est la volonté de Dieu, attendu que la chose étant de

Texte donné par Mgr Bougaud dans l'*Histoire de Sainte Chantal.*

« Mon Révérend Père, avec mille actions de grâces de la peine que vous avez prise à m'écrire, je vous dirai pour réponse qu'étant à Paris, je ne voulus jamais aquiescer au désir que Mme de Port-Royal m'a témoigné de se retirer de l'Ordre auquel elle avait si utilement vécu jusqu'alors, et véritablement je n'apportai en ce pays non pas même une cogitation de cela ; mais coup sur coup je reçus par lettres force bonnes remontrances par lesquelles elle m'excitait à trouver bonnes ses pensées et à approuver ses souhaits. Je gauchis tant que je pus, et je ne me témoignai pas seulement froid, mais contraire à ses dispositions, jusqu'à ce qu'après dix-huit mois une personne de grande considération (sainte Chantal) m'écrivit, en sorte que je jugeai convenable de ne point faire le juge souverain en cette occasion... Je lui écrivis (à Mme Angélique) que puisqu'elle ne trouvait pas de repos en tout ce que je lui avais dit, elle pourrait faire faire la sollicitation de ce qu'elle désirait ; que si Sa Sainteté en faisait le concession, il y aurait une très probable apparence que son désir est la volonté de Dieu ; que si, au contraire, Sa Sain-

soi-même difficile, elle ne pourrait réussir sans un spécial concours de la faveur divine ; que si, au contraire, sa sainteté l'éconduisait, il n'y aurait plus aucune occasion de faire autre chose que de s'humilier et abaisser son cœur.

« Voilà, mon Révérend, jusqu'où j'ai passé. Je voyais bien que cette prétention était extraordinaire, mais je voyais aussi un cœur extraordinaire. Je voyais bien l'inclination de ce cœur-là à commander, mais je voyais que c'était pour vaincre cette inclination qu'elle voulait se lier à l'obéissance. Je voyais bien que c'était une fille, mais je voyais qu'elle avait été plus que fille à commander et gouverner, et qu'elle le pouvait bien être à bien obéir.

« Pour l'intérêt de la Visitation, certes, mon Révérend Père, je proteste devant Dieu et devant votre Révérence que je n'y pensai nullement ; ou si j'y pensai, ce fut si peu que je n'en ai nulle mémoire. Je confesse bien que j'ai une particulière dilection pour l'Institut de la Visitation, mais M^me de Chantal, votre chère fille et la mienne, vous dira que pour cela je ne voudrais pas avoir fourvoyé la plus excellente créature du monde et la plus acréditée de sa juste vocation, encore qu'elle dût devenir sainte cateté l'éconduisait, il n'y aurait plus aucune occasion de faire autre chose que de s'humilier et abaisser son cœur. »

« Monter d'un Ordre moins sévère dans un Ordre qui l'est davantage est chose facile et à laquelle Rome donne volontiers la main ; mais descendre d'un Ordre plus rigide, ce qui était le cas ici, dans un Ordre dont les règles sont plus douces, présente de grandes difficultés. La réponse du Saint-Siège se fit attendre, etc. [1]... »

1. *Histoire de Sainte Chantal*, loc, cit., t. II, p. 74 et 75.

nonisée en la Visitation. Je me réjouis quand Dieu y tire de bons sujets; mais je n'emploierai jamais ni parole, ni artifice, pour saint qu'il fût, pour en attirer aucune, sinon quelques faibles prières devant Dieu. L'inconstance des filles est à craindre ; mais on ne peut pas deviner, et la constance en celle-ci est également, ains avantageusement à bien espérer.

« Mon Dieu ! mon Père, que notre ancienne amitié me fait extraordinairement apprivoiser et épancher mon âme avec la vôtre ! C'est trop, je me laisse aller à l'avis d'autrui, je m'en remettrai aussi volontiers à l'avis de ceux qui prendront la peine d'examiner cette affaire, mais surtout au vôtre, lequel donc j'attendrai très affectionnément, et recevrai très chèrement, étant à jamais, etc. [1]... »

---

# III

# SAINTE JEANNE DE CHANTAL
# ET M. DE SAINT-CYRAN




PH. DE CHAMPAIGNE PINX

SAINT-CYRAN

Musée de Grenoble

## III

## SAINTE JEANNE DE CHANTAL ET M. DE SAINT-CYRAN

La Mère Angélique, restée sans directeur à la mort de saint François de Sales, avait été amenée, par l'influence de Mme de Chantal, à prendre confiance en l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, à lui remettre le soin de sa conscience et à pratiquer, vis à vis de lui, l'obéissance absolue, comme elle l'avait pratiquée avec l'évêque de Genève. M. de Saint-Cyran, qui aurait pu rendre de si grands services à ce même moment, mais dont la vertu s'accompagnait d'une extrême réserve, était resté à l'écart, quoiqu'il eût été connu de la Mère Angélique près de deux ans avant la mort de saint François de Sales. Il n'entrera dans son rôle de directeur que lorsqu'il sera poussé par les événements. Admirateur convaincu de l'évêque de Genève et de la fondatrice de la Visitation, il n'aurait cependant de lui-même jamais tenté un rapprochement avec celle-ci, il y fallut l'intervention de la Mère Angélique. Ainsi, saint François de Sales avait fait lui-même l'union de Mme de Chantal et de la Mère Angélique ; Mme de Chantal avait

fait celle de la Mère Angélique avec Sébastien Zamet ; la Mère Angélique, à son tour, allait faire celle de M^me de Chantal avec M. de Saint-Cyran.

Ici nous arrivons à un point de brûlante actualité ; actualité faite surtout de la passion extrême avec laquelle les récents historiens de sainte Chantal ont traité la question qui fait l'objet de cette étude. Mais comme l'histoire, non plus que la science, ne peut avoir de parti pris, nous allons, avec l'aide de tous les documents connus, mettre en pleine lumière un fait historique qui n'a été obscurci que deux siècles environ après l'époque pendant laquelle il s'est produit. Encore cet obscurcissement n'a-t-il pu être amené qu'à l'aide d'efforts répétés, de mensonges voulus, d'erreurs presque toujours intéressées, d'indifférence aussi, — avouons-le à notre honte, — pour donner le résultat que nous pouvons constater aujourd'hui, c'est à dire l'écrasement total des victimes, l'ignorance complète de la masse dévote et le triomphe des calomniateurs. Ce triomphe sera-t-il durable ? A nous qui assistons à la plus effroyable lutte qui ait jamais ensanglanté l'univers, lutte titanesque où toutes les puissances du mal semblent avoir été rassemblées pour assurer le triomphe de l'immoral principe : *la force prime le droit* ; à nous qui avons frissonné au grand souffle d'enthousiasme qui soudainement a soulevé et uni les peuples les plus évolués de la terre ; à nous qui pleurons nos martyrs victimes de la force et qui chantons nos héros triomphateurs par le droit, il appartient de répondre par un « non » énergique. Non, jamais la force ne primera le droit, pour longtemps du moins. Jamais nul ne commettra l'injustice sans attirer sur soi-même, dans un délai plus ou moins proche, la somme de mal résultant de la désharmonie de ses désirs, de ses pensées ou de ses actes. Nous allons ici-même, dans la personne d'un

ennemi acharné de Port-Royal, trouver une application de cette grande loi morale.

Avant de fournir la preuve des rapports ininterrompus de la fondatrice de la Visitation avec l'abbesse de Port-Royal, avant d'étudier la correspondance qui fut échangée entre ces deux femmes célèbres, il est utile de voir comment cette question a été résolue par Mgr Bougaud. Je continue de citer cet évêque parce qu'il s'est acquis une autorité incontestable dans le clergé ultramontain, et qu'il est devenu, en quelque sorte, l'auteur type non discuté que copient servilement la plupart des auteurs modernes.

La Mère de Chantal, écrit-il, accablée par ses nombreuses fondations, et la Mère Angélique, entraînée par d'autres influences, n'eurent plus entre elles aucune relation, du moins aucune relation assez importante pour fixer le regard de l'histoire, ni assez authentique pour être acceptée par une critique sérieuse [1].

Remarquons que l'homme qui parle ici de rapports authentiques et de critique sérieuse est le même dont nous avons déjà dénoncé deux fois les citations tronquées suivies d'affirmations regrettables. Ceci dit, nous allons appuyer notre argumentation sur une correspondance que chacun pourra contrôler à loisir, qui a été publiée nombre de fois par les soins de la Visitation et par ceux de Port-Royal, sur les mémoires du temps et sur l'enchaînement des faits. Nous verrons avec quelle absence de logique toute une presse soi-disant religieuse s'efforce de noircir une multitude d'âmes saintes et de les mettre hors de ce qu'elle croit être l'Église, c'est à dire les temples de pierre, et cela, au nom du

1. Mgr Bougaud, *Histoire de Sainte Chantal*, t. II, p. 76.

Dieu d'amour. Ce même Dieu nous garde de vouloir faire ici de l'histoire janséniste non plus que jésuitique; nous voulons faire de l'histoire tout court. Nous nous refusons d'ailleurs à accorder aucun sens à ces étiquettes variées, de même que nous refusons de reconnaître à leur application aucune autre utilité que celle de recouvrir des intérêts et des passions. Nul n'en sera meilleur pour s'être intitulé jésuite ou janséniste, mais chacun en sera plus mauvais qui aura voulu flétrir son frère par l'une ou l'autre de ces épithètes. A notre époque de travail philosophique intense, tout homme un peu développé intellectuellement comprend que les êtres de bonté et d'intelligence, les valeurs en un mot, ne sont que des individualités limitées à un petit nombre, disséminées de-ci de-là dans tous les partis et dans toutes les confessions. La supériorité vraie de cette élite consiste à être extrêmement tolérante, à n'exclure personne, à ignorer l'esprit de parti, parce qu'elle a compris qu'au-dessus de toutes les divergences d'idées plane le grand principe de l'amour divin universel. Cela veut-il dire que l'on doit tout accepter et laisser faire? Non, tolérance ne veut pas dire indifférence et encore bien moins lâcheté. Le serviteur fidèle n'est pas celui qui enfouit le talent qu'il a reçu de son maître, mais bien celui qui le fait fructifier pour le plus grand bien de ses frères, puisque l'homme ne possède rien qui lui appartienne en propre. Si l'individualisme est la bannière qui abrite tous ceux qui désirent échapper à l'ornière profonde, lentement creusée au cours des siècles, par la bêtise, l'intérêt et l'égoïsme humains, soyons résolument individualistes. C'est en écoutant en nous-mêmes la voix intérieure, en traduisant en actes ses suggestions, en restant très simplement nous-mêmes, sans chercher à savoir si nous avons été précédés et si nous serons suivis, que nous arrivons insensiblement à la méditation et à la pratique de la

béatitude céleste concernant « ceux qui sont affamés et altérés de la justice » et à la possession de la divine récompense qui les attend. Mais ne nous étonnons pas s'il y a lutte. Au-dessous des unités actives et conscientes, dont nous venons de parler, est la masse du troupeau ; or, le troupeau, c'est l'ignorance. L'ignorance habilement exploitée, orientée vers la superstition et le fanatisme, est le plus sûr moyen de dominer et d'entraîner les masses. C'est pourquoi toutes les religions officielles, dont les buts voilés sont le pouvoir et l'argent, redoutent et persécutent ceux qui, en dehors d'eux, suivent la voix qui mène à la connaissance. Elles savent bien que ceux-là sont des semeurs d'idées et qu'elles n'ont aucun bénéfice à attendre de la moisson qu'ils préparent. La synagogue, après avoir oublié le sentier de la vie, a dit : Anathème ! au Prophète de Judée. Laquelle des Églises qui ont suivi n'a imité son exemple, en répétant : Anathème ! aux amants de la lumière ? Mais ceci ne doit pas nous détourner de notre chemin. L'amour de la paix, l'intérêt personnel nous incitent à fermer les yeux, à éviter les responsabilités, à ne heurter personne, pour éviter la loi du choc en retour. Volontiers nous nous ferions adeptes de Montaigne quand il disait : « Celuy qui va en la foule, il faut qu'il se gauchisse. » Mais la philosophie chrétienne demande de nous un effort plus grand. Le saint évêque de Genève, le doux François de Sales, a condamné toute complaisance et toute mollesse par des paroles vengeresses qui ne peuvent être mieux placées qu'ici, au commencement d'une étude destinée à défendre la juste cause d'une âme qu'il a tant aimée. « Dieu, a-t-il dit, hait la paix de « ceux qu'il a destinés à la guerre ; il est le Dieu des « armées aussi bien que le Dieu de la paix [1]. » Nous

1. *L'Esprit de saint François de Sales*, loc. cit., t. I, p. 86.

ne pouvions voir notre route mieux tracée que de la main d'un si grand maître.

***

Le premier sentiment qui frappe en lisant les lettres de M^me^ de Chantal à la Mère Angélique, c'est l'enthousiasme de la sainte pour la jeune réformatrice. En étudiant cette correspondance toute entière, je n'ai trouvé, appliqués à aucune femme, des termes aussi relevés et aussi expressifs. En maint endroit, la fondatrice de la Visitation a parlé avec une joie profonde des différents dons de Dieu dans les âmes qu'elle conduisait, de leurs progrès dans la vertu, de leur degré de sainteté plus ou moins élevé. Fréquemment elle a épanché sa tendresse et son admiration pour l'une ou l'autre de ses premières filles qui furent aussi les premières et les plus grandes supérieures de l'Institut, les Mères Favre, de Blonay et de Chatel. La Mère Jacqueline Favre [1] avait une intelligence et une vertu si peu communes que saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal l'appelaient leur « grande fille », c'est à dire l'aînée en valeur de leur famille spirituelle. Les Mères Marie-Aimée de Blonay et Péronne-Marie de Chatel étaient, au dire de la sainte, des « perles de vertu ». Certes, bien que ces expressions soient élogieuses, elles n'ont aucun rapport avec celles qui sont venues naturellement sous sa plume quand il s'est agi de la « Thérèse » de Cîteaux. Nous pouvons déduire de ceci que certaines âmes peuvent être équivalentes en sainteté, c'est à dire en pureté, renoncement et charité, tout en restant très différentes par d'autres dons particuliers qui demeurent le partage exclusif des êtres en marge. Ces trois premières supé-

1. Sœur de Favre de Vaugelas.

rieures de la Visitation étaient de l'âge de la Mère Angélique et furent ses meilleures amies.

La première lettre de Mme de Chantal, où il est question de la Mère Angélique, est du 3 mars 1620 et est adressée à l'évêque de Genève.

Paris, 3 mars 1620.

« ... Notre chère Mère de Port-Royal voudrait savoir si elle fera retraite ce carême et ce qu'elle y fera. Si l'on n'a point de vos nouvelles, elle fera comme nous ; c'est une âme puissante en Notre-Seigneur. Elle m'écrit avec une largesse de cœur non pareille et veut absolument que je voie toutes ses lettres ; je lui ai résisté, mais il faut céder, etc... [1] »

Au moment où cette lettre fut écrite, la Mère Angélique était déjà, depuis près d'un an, dirigée par saint François de Sales. On entrevoit, dès ces premières lignes, l'âme forte et énergique de Mme de Chantal. Toute sa mentalité transparaît dans le magnifique éloge qui est venu sans effort traduire sa pensée : « C'est une âme puissante en Notre-Seigneur. » Il semble qu'elle ait synthétisé, sans le vouloir, dès ce commencement, ce que devait être la vie entière de l'abbesse de Port-Royal. Comme cette expression répond bien à celle de saint François de Sales et la complète merveilleusement. « Je voyais », disait ce dernier en parlant du désir de démission de la Mère Angélique, « que cette « prétention était extraordinaire, mais je voyais aussi « un cœur extraordinaire. »

Il est intéressant de comparer les expressions si énergiques et si belles qui viennent tout naturellement sous

1. *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal. Sa vie et ses œuvres*. Paris, 1877. *Lettres*, t. I, p. 381.

la plume d'un François de Sales, d'une Jeanne de Chantal, d'une Angélique Arnauld, avec la fade littérature de dévotion de notre époque. On comprend par cette comparaison combien l'élévation de l'âme, l'intensité et la profondeur des sentiments éprouvés peuvent, à l'insu de celui qui écrit, magnifier son langage ; mais on comprend aussi que, inversement, toute matérialisation de la pensée doit se traduire par la mollesse, le défaut de justesse, le ridicule même de l'expression. Depuis quelques années, cette matérialisation de la pensée chrétienne a donné lieu à une religion toute de sens, d'actes extérieurs. De là une multitude d'ouvrages de dévotion où l'ignorance religieuse, le grotesque et l'absurde se disputent la première place. Faut-il rappeler ici le culte du Sacré-Cœur imaginé par la société de Jésus, les « Horloges de la miséricorde » en usage dans certains couvents, toutes pratiques étroites plus propres à jeter le discrédit sur le clergé qui s'en sert, qu'à aider au relèvement des âmes. La sensualité de l'esprit se plaît aux belles cérémonies, aux églises richement décorées, à la musique délicieuse, mais ce n'est là que plaisir des yeux, plaisir des oreilles et culte idolâtrique de l'homme envers lui-même[1].

1. Loin de nous la pensée de confondre le luxe, le mauvais goût, le clinquant, le côté industriel et commercial de la religion, les dévotionnettes au moyen desquelles on amuse, on énerve, on fausse le sens spirituel, avec les manifestations de l'art chrétien qui nous ont valu tant de chefs-d'œuvre, y compris nos magnifiques cathédrales. Nous croyons volontiers qu'un artiste ne peut être complet qu'à la condition d'être croyant, parce que la foi est essentiellement intelligente et dépasse la matière. S'il est tel, ses œuvres traduiront ses pensées, ses aspirations les plus nobles et seront elles-mêmes génératrices de pensées semblables. Nous n'entendons donc pas critiquer de telles manifestations, non plus que le geste, si souvent répété au cours des siècles, de la Magdaleine de l'Evangile. (Marie de Magdala). Ce que nous critiquons et ne critiquerons jamais assez, c'est la prédominance donnée aux actes extérieurs, la négation opposée aux paroles du Christ qui a

« Quand l'âme s'épaissit », a dit Ed. Schuré, « la religion devient idolâtre ». Mme de Chantal ne courait pas le risque de devenir idolâtre ; elle était ennemie de toutes ces choses à un tel point qu'elle ne voulut jamais permettre une messe en musique dans aucun monastère de la Visitation [1]. Dans ce renoncement aux plaisirs sensibles était sa force, car si nous nous plaçons au point de vue spirituel pur, nous observons que les âmes progressent en élévation, en raison directe du courage avec lequel elles résistent à leurs satisfactions. Cette théorie peut ne pas paraître agréable, mais elle est rigoureusement exacte. Toutefois, nous ne devons pas oublier que l'Esprit souffle où il veut, et que ce qui est vrai pour certaines âmes peut ne pas l'être pour d'autres. Il est intéressant de remarquer l'appréciation de Mme de Chantal sur la musique, surtout parce que les dévots actuels de la sainte font un crime à Port-Royal de cette même austérité appliquée à d'autres sujets. Cependant si une manifestation extérieure eût dû trouver grâce dans l'esprit de la vénérable fondatrice de la Visitation, n'est-ce pas cette langue divine si souvent employée par les prophètes pour suppléer à l'insuffisance des paroles ? « Les émotions trop douces ou trop profondes pour « pouvoir être exprimées dans la langue ordinaire, disait

dit : *Je suis esprit et vie.* Beaucoup de catholiques sont fiers de constater que les églises sont plus fréquentées que jamais; combien parmi eux étudient les résultats au point de vue du travail ascensionnel accompli par les âmes ?

1. « ...Non, certes, je n'approuve pas la messe en musique, donnez-en l'avis confidemment : oh ! Dieu nous préserve de cet appétit d'excellence et de vouloir paraître (*Lettres*, loc. cit , t. IV, p. 20) ! »

« ...Il est besoin de faire mettre ceci afin que les maisons n'en abusent pas, ce qui serait à craindre ; car je suis après en combattre une qui veut chanter le *Magnificat* en musique (*Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 694)... »

« Paul Sabatier dans la *Vie de Saint François d'Assise*, « l'homme les chante ; la musique est cependant à cet « égard supérieure au chant : elle est par excellence la « langue de l'ineffable. Le chant atteint presque sa valeur « lorsque les paroles ne sont là que pour soutenir la « voix. La plus grande beauté des psaumes et des hymnes « de l'Église leur vient de ce que, chantés dans une « langue morte, ils n'ont rien qui mette l'intelligence en « travail ; ils ne disent rien, mais ils expriment tout, « et se modifient merveilleusement, comme un accom- « pagnement céleste qui suit les émotions du croyant, « depuis les luttes les plus angoissées jusqu'aux extases « les plus indicibles[1]. »

Les expressions heureuses ne sont pas un cas isolé dans la correspondance de la fondatrice de la Visitation. On les rencontre à chaque pas, alternant avec des tournures de phrases singulièrement énergiques et peu indulgentes à l'égard de la fausse spiritualité. En divers endroits de ses lettres, et à différentes supérieures de la Visitation, elle écrivait :

« ... Point de tendreté, ma fille, mais un amour mâle et fort qui se montre à la pratique[2]... A l'ordinaire, ces filles qui ont tant de sentiments sensibles de dévotion sont immortifiées. Mon Dieu qu'il y a peu de vraie vertu[3]... Éprouvez bien soigneusement et discrètement cette fille qui a des choses extraordinaires ; un petit esprit faible et tendre sur soi-même se trompe souvent dans les raisonnements et visions[4]... Ne permettez pas à cette chère sœur qui est si

1. Paul Sabatier, *Saint François d'Assise*, Paris, 1894, p. 71.

2. Édouard de Barthélemy, *Lettres inédites de la sainte Mère Jeanne-Françoise Frémyot, Baronne de Rabutin-Chantal, Dame de Bourbilly, Fondatrice de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie*, Paris, 1860, t. II, p. 375.

3. *Lettres*, loc. cit., t. II p. 369.

4. E. de Barthélemy, *Lettres*, t. II, p. 463.

altérée à ces spiritualités et unions, de faire tout ce que la ferveur lui suggèrerait. Cela est dangereux, la nature est gourmande et se plaît à merveilles et délices spirituelles[1]... »

« La nature est gourmande ». En quatre mots, sainte Chantal a défini et stigmatisé la forme la plus dangereuse de la sensualité spirituelle, celle qui trompe tant d'âmes et, après les avoir trompées, les entraîne à en tromper une multitude d'autres. Il y a toute une étude à faire sur la pureté des origines de la Visitation comparée à son état actuel. La source limpide du commencement est devenue bourbeuse en traversant certains marécages que les deux fondateurs eussent considérés comme pestilentiels. François de Sales, Jeanne de Chantal, Marie Alacoque, quelle frappante antithèse forment ces trois noms réunis, et quelle étude comparative intéressante pour une critique sérieuse ! Mais ceci nous entraînerait hors de notre sujet ; nous y reviendrons plus tard.

La Mère Angélique, aussi bien que Mme de Chantal, était à l'abri de dangers de cette nature. Dès la première heure de sa conversion, elle avait entrevu l'état de renoncement complet que saint François de Sales appelait *dénuement* et que M. de Saint-Cyran allait nommer *anéantissement*. Cet état comprend la destruction complète de l'amour-propre et de la recherche de soi-même. Il va jusqu'à « l'abnégation de l'abnégation elle-même ». Il est le terme et la remise de l'âme en Dieu et c'est à ce but qu'elle avait tendu de toutes ses forces. C'était bien là le fait d'une « âme puissante » et d'un « cœur extraordinaire ». Aussi, dans l'affection de Mme de Chantal, la réformatrice avait-elle pris place entre ses filles privilégiées, les Mères Favre, de Chatel et de Blonay.

1. *Ibid.*, t. I, p. 73.

Dans l'admiration de la fondatrice, peut-être occupait-elle un rang supérieur à cause de ses dons tout particuliers, sœur plutôt que fille quoiqu'il y eût entre elles une différence d'âge de dix-neuf ans, parce qu'elle avait acquis, malgré sa jeunesse, par une expérience déjà longue, une maîtrise non discutée dans le discernement et le maniement des âmes.

Saint François de Sales voulait une union complète entre Port-Royal et la Visitation. Il n'eut pas de peine à être obéi. En cela Mme de Chantal suivait son cœur et fut imitée par les premières supérieures de l'Institut. Elle écrivait à la Mère Anne-Catherine de Beaumont, supérieure au premier monastère de Paris :

Dijon, 25 août 1622.

« ... Je vous supplie, ma très chère sœur, d'envoyer à Port-Royal, avec nos lettres, les Directoires des novices et de la directrice. Monseigneur veut qu'on leur communique tout, etc.[1]... »

Saint François de Sales, en effet, ne faisait plus de distinction entre ses deux filles privilégiées, Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld. L'abbesse de Port-Royal avait pris une telle place dans son affection qu'il voulait partager avec elle le cœur même de Mme de Chantal. Il écrivait, en octobre ou novembre 1620, à la fondatrice de la Visitation qui venait d'aller à Maubuisson visiter la Mère Angélique :

« O que mon cœur a été touché d'une douceur extrême de quoi ma très chère fille Mme de Port-Royal a été avec vous ! Car il est vrai, je lui dis que devant être à jamais tout à elle,

1. *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 46.

je vous donnais également et uniquement aussi avec moi, et j'eusse dû dire en moi. Or sus, je suis infiniment aise encore que vous la trouviez si aimable[1] .»

On regrette, en lisant les recommandations de Mme de Chantal à la Mère Anne-Catherine de Beaumont, au sujet des ordres de saint François de Sales, que les lettres dont elle parlait aient disparu. On ne peut s'empêcher de déplorer, au point de vue historique, la perte de tant de documents intéressants, mais au point de vue philosophique, cette même perte nous oblige de rendre justice à de grands calomniés qui ont été bien peu intrigants. Pourquoi Port-Royal n'a-t-il pas gardé et publié plus tard toutes ces lettres ? Il n'appartient qu'à des âmes bien épurées et bien vides de tout amour du monde de négliger ainsi ce qui aurait pu devenir une arme de défense. Je citerai un autre exemple plus frappant encore du complet désintéressement de Port-Royal à l'égard des intérêts humains, plus tard, à un moment où la célèbre maison sera déjà en pleine persécution, lors de la publication par Arnauld d'Andilly de quelques extraits des lettres de Mme de Chantal à la Mère Angélique.

Port-Royal, plus peut-être que toute autre maison religieuse, a eu le sens de la vie spirituelle. Il l'a porté plus haut, sans aucun mélange de complaisance et de faiblesse. Mais il a négligé de prendre, dans l'ordre matériel, les précautions de prudence qui eussent annulé d'avance le travail de ses ennemis. Il est vrai qu'à l'époque dont nous parlons nul ne pouvait croire à la possibilité des accusations que nous lisons aujourd'hui couramment. Les faits parlaient d'eux-mêmes et assez haut. Il a fallu qu'ils fussent oubliés et que les docu-

1. *Nouvelle édition des Œuvres de saint François de Sales*, 1914, t. XIX, p. 337.

ments eussent disparu, comme par enchantement, pour refaire de toutes pièces une histoire nouvelle. Nous montrerons, en temps et lieu, quels prestidigitateurs prudemment dissimulés dans la coulisse, professionnels des grands procès de diffamation historique, ont escamoté au moment opportun les lettres qui eussent été les plus embarrassantes. Au reste, devons-nous regretter pour Port-Royal cette méconnaissance et ce dédain des choses du monde? Non, assurément, puisque c'est grâce à cette non existence matérielle qu'a eu lieu son extraordinaire développement spirituel. Port-Royal, non persécuté, aurait probablement connu le relâchement; Port-Royal persécuté, calomnié, accablé d'injustices, en proie à toutes les violences, s'est épuré, a grandi, a rayonné et rayonne encore sur les intelligences avec une intensité dont il n'existe pas de précédent. Par son détachement des choses de la terre et ses souffrances imméritées, il a donné lieu à ses ennemis d'être en plein XVIIe siècle une vivante paraphrase des paroles du Christ : *Les enfants du monde sont plus habiles dans la conduite de leurs affaires que les enfants de lumière.* Dans l'ordre d'idées dont nous parlons, la persécution elle-même devient un élément de succès, puisqu'elle fut pour les victimes un moyen incontestable d'épuration spirituelle.

Dans les deux lettres suivantes, Mme de Chantal parlait de filles qui lui avaient été proposées par la Mère Angélique, comme pouvant convenir mieux à la Visitation qu'à Cîteaux. La première de ces lettres est adressée à la Mère Péronne-Marie de Chatel et la seconde à la Mère Anne-Catherine de Beaumont.

Dijon, le 19 septembre 1622.

« ... Je suis de votre sentiment, j'aimerais mieux en prendre une (fille) qui n'eût rien que de bons talents et capa-

cité de corps et d'esprit, et de celles-là il s'en trouve quelquefois. Madame de Port-Royal m'a écrit qu'il y en avait une qui avait peu de moyens temporels, mais grande disposition pour notre esprit ; je lui ai mandé les talents que je lui désirais ; que si elle les a, nous aimerions de la loger. Bref, il faut tendre là ; car toujours il se trouve de l'argent et rarement de bons esprits, etc... [1] »

Lyon, 11 décembre 1622.

« ... A propos, ma très chère fille, je crois qu'il faut bien sonder le cœur de notre sœur M. Agathe, car je le connais un peu ; j'ai ce sentiment et vous le dis tout simplement, comme aussi que si cette fille de madame de Port-Royal est bonne, qu'il la faut arrêter pour une fondation, etc... [2] »

Saint François de Sales mourut à la fin de cette année 1622, mais l'union qu'il avait mise entre M^me^ de Chantal et l'abbesse de Port-Royal subsista sans que rien pût jamais l'altérer. Deux fois déjà M^me^ de Chantal était allée à Maubuisson voir la Mère Angélique en septembre 1620 et en février 1622. Elle ira à Port-Royal de Paris une fois en 1627, deux fois en 1635-1636, et une dernière en octobre 1641, peu de temps avant de mourir. Nous avons malheureusement trop peu de lettres concernant la période qui s'ouvre à ce moment, cependant les quelques-unes qui nous restent sont suffisantes pour servir de fil conducteur.

Le 12 septembre 1625, M^me^ de Chantal écrivait à la Mère Anne-Catherine de Beaumont :

Chambéry, 12 septembre 1625.

« Ma très chère fille, toute précieuse à mon cœur, une autre fois j'écrirai à ma chère sœur de Port-Royal qui m'écrit

1. *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 56.
2. *Ibid.*, t. II, p. 83.

qu'elle vous avait vue avec une très grande satisfaction [1] pour le grand avancement qu'elle voit que vous faites, et notre chère sœur Angélique [2] que je salue très chèrement avec notre vertueuse sœur [3]. »

La Mère Anne-Catherine de Beaumont était supérieure au premier monastère de la Visitation de Paris. Comme âge et dignité elle était à peu près l'équivalent de la Mère Angélique ; et cependant quelle distance morale est soulignée par le fait d'entendre Mme de Chantal accueillir et transmettre les appréciations de l'abbesse sur la supérieure. La sœur Angélique dont il est ici question (Angélique Lhuillier) allait devenir plus tard supérieure à la Visitation de Paris. Nous la retrouverons, après la mort de Mme de Chantal, mêlée à de regrettables intrigues.

Annecy, 3 janvier 1626.

« ... Le libraire nous doit donner soixante livres de cette première impression. Il en fournit trente-trois, savoir : vingt-trois aux monastères, et les dix qu'on a adressés à Monseigneur. (Il en reste vingt-sept qui nous sont tout à fait nécessaires, et je vous prie, ma très chère fille, de les retirer pour les distribuer selon que je vous vais dire : premièrement, envoyez-en un à Paris, pour Mgr de Bourges ; un pour madame de Port-Royal, un pour M. de Vicmaison, et écrivez leurs noms au commencement des livres. Je leur écrirai que je les leur envoie... [4] »

La Mère Angélique n'était pas oubliée dans la distribution des ouvrages de saint François de Sales ; son nom

1. Ainsi la Mère Angélique était un peu chargée de surveiller les Visitandines.
2. Angélique Lhuillier.
3. *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 478.
1. *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 544.

est venu tout naturellement sous la plume de Mme de Chantal, immédiatement après celui de son frère Mgr de Bourges.

A ce moment apparaissait le personnage qui allait bouleverser l'œuvre de la Mère Angélique, l'évêque de Langres, Sébastien Zamet. Nous ne reviendrons pas sur l'entrée en scène et sur l'influence néfaste de cet esprit brouillon et mal équilibré, puisque les événements qui se rapportent à ceci ont déjà fait l'objet d'une étude attentive et ont été traités fort au long dans les précédents chapitres. Pour l'intelligence des lettres que j'analyse ici, je me bornerai à rappeler brièvement que Mme de Chantal avait connu Sébastien Zamet au sujet d'un monastère de l'ordre de Cîteaux que cet évêque avait réformé et qui se trouvait dans son diocèse, le monastère de Tart, de Dijon. La réforme avait été affermie par l'une des premières filles de Mme de Chantal, la Mère Favre qui y passa plusieurs mois. Mme de Chantal avait conseillé à l'évêque de s'inspirer de la réforme de Port-Royal [1], et lui avait parlé de la Mère Angélique avec

1. « Quelques mois après notre établissement à Dijon, Mgr de Langres, comme un bon pasteur, cherchant la plus grande perfection de ses brebis, désirait fort la réforme des dames Bernardines du Tart, et jugeant que personne ne pouvait donner un meilleur commencement à une si sainte besogne que notre Bienheureuse Mère, de laquelle il faisait une estime incomparable, il persuada à une de ces dames du Tart d'aller demeurer quelque temps avec elle, « seulement, lui disait-il, pour prendre autant de divertissement » ; mais notre unique Mère, qui était experte au maniement et discernement des esprits, voyant de si bonnes qualités à celui de cette dame pour servir à la gloire de Dieu, lui donna de si douces amorces à la dévotion, que celle qui auparavant ne respirait qu'à faire juger sa profession nulle, ne pensa plus qu'à la réforme de son couvent, qu'elle entreprit avec Madame la coadjutrice du couvent du Tart, et en vinrent heureusement à bout. Elles firent venir plusieurs de leurs religieuses parmi nos sœurs pour apprendre les pratiques monastiques, et durant sept ou huit mois, il y eut toujours à Tart, par l'ordre de notre digne Mère, deux de

tant d'éloges, que ce dernier, qui était alors dans toute la ferveur d'une conversion récente, avait désiré connaître la célèbre abbesse [1], puis l'était allé voir à Port-Royal des Champs d'abord, à Port-Royal de Paris ensuite. Mme de Chantal s'était progressivement rapprochée davantage de Zamet, après l'établissement à Dijon d'un monastère de la Visitation, et leurs rapports étaient devenus plus intimes. Elle écrivait à cet évêque le 9 juin 1628 :

« ... Je vois notre bonne mère de Port-Royal avec notre confiance ordinaire ; c'est une âme riche devant Dieu ; je la révère plus qu'il ne se peut dire ; elle a trouvé fort à son gré notre grande fille, etc... [2] »

« Je vois notre bonne Mère de Port-Royal avec notre confiance ordinaire. » Est-il assez piquant de rapprocher cette phrase, écrite par Mme de Chantal en 1628, six ans après la mort de saint François de Sales, de celle précédemment citée de Mgr Bougaud ?

nos sœurs pour aider ces bonnes dames en leur dessein. Cette digne Mère leur conseilla de prendre la réforme que Mme de Port-Royal établissait, ce qu'elles firent, et persévérèrent saintement. » (*Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, Fondatrice de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie,* par la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, Paris, 1893, p. 208.)

1. « Quelques années après, cette même dame (Mme de Chantal) passant par le diocèse de Langres, et entretenant M. Zamet évêque de la même ville, au sujet d'un monastère de l'ordre de Cîteaux qu'il avait réformé, elle inspira à cet évêque un grand désir de voir la Mère Marie-Angélique, dont elle lui dit beaucoup de bien par l'estime qu'elle en faisait depuis leur entrevue de Maubuisson (*Mémoires de Godefroi Hermant sur l'Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle*, Paris, 1905, t. I, p, 28) »

2. E. de Barthélemy, *Lettres*, t. II, p. 129.
*Lettres*, loc. cit., t. III, p. 165.

« ... La Mère de Chantal, accablée par ses nombreuses fondations, et la mère Angélique, entraînée par d'autres influences, n'eurent plus entre elles aucune relation, du moins aucune relation assez importante pour fixer le regard de l'histoire, ni assez authentique pour être acceptée par une critique sérieuse, etc... [1] »

Pour avoir manqué à la vérité, faut-il donc nécessairement avoir aussi manqué d'esprit et d'à-propos? Je crois que la preuve authentique est ici assez difficile à récuser à moins de vouloir accuser la sainte d'avoir sciemment menti pour induire en erreur la postérité. Constatons une fois de plus que, suivant les lois de la justice immanente dont nous avons parlé plus haut, le moment vient toujours où les calomnies retombent lourdement sur ceux qui les ont inventées.

« C'est une âme riche devant Dieu ; je la révère plus qu'il ne se peut dire. » L'enthousiasme de Mme de Chantal pour la jeune réformatrice n'avait pas diminué, bien au contraire. Il s'y mêlait à présent une nuance de vénération qui en dit long sur le degré de sainteté auquel était parvenue la Mère Angélique. Tous les termes de cette lettre sont à bien peser, parce qu'ils nous préparent au rôle consolateur qui va être bientôt celui de l'abbesse de Port-Royal, auprès de sa vénérable amie.

« Elle a trouvé fort à son gré notre grande fille. » Nous retrouvons dans ces paroles le rôle à part donné à la Mère Angélique; ses appréciations demandées, reçues, répétées à un évêque comme ayant la valeur d'une sanction. Encore cette appréciation était-elle donnée sur une supérieure d'une valeur toute particulière, ce qui en souligne l'importance. Et cette supérieure était un peu plus âgée que la Mère Angélique.

1. Mgr Bougaud, *Histoire de Sainte-Chantal*, t. II, p. 76.

« Notre grande fille » était, nous l'avons dit, la Mère Favre, l'une des plus grandes supérieures de la Visitation.

La lettre suivante est adressée à la Mère Angélique, mais, pour en comprendre la signification, il est nécessaire de rappeler en quelques mots les événements qui se passaient alors à Port-Royal.

Dans le courant de l'année 1625, l'évêque de Langres avait pris la direction du monastère de Port-Royal. Les religieuses avaient été transférées de Port-Royal des Champs à Port-Royal de Paris. La Mère Angélique, avec l'aide du Parlement, avait affranchi son monastère de la domination des moines de Cîteaux. Elle avait ensuite, grâce à l'appui de la reine et au consentement du roi, réalisé le rêve de sa vie : la démission de son titre d'abbesse. Le fait était accompli; l'antique abbaye était délivrée pour l'avenir des abbesses grandes dames nommées par la faveur royale; elle était remise en élection triennale suivant l'ordre primitif institué par saint Benoît. Dans cette œuvre qu'elle avait créée, la Mère Angélique n'était plus rien, et elle savourait avec la joie des humbles ce néant qu'elle avait si péniblement conquis. Cette joie spirituelle devait être le prélude de bien grandes peines. Aussi bien la grande abbesse venait-elle de céder à la tentation contre laquelle avait lutté saint François de Sales. Elle était le pilote qui, après avoir heureusement conduit son navire pendant la tempête, abandonnait le gouvernail en des mains inexpérimentées au moment d'entrer au port. L'autorité est un aimant dangereux que les êtres de valeur fuient, ou tout au moins manipulent avec précaution, parce qu'ils savent combien il est difficile à celui qui le détient de maintenir chaque élément, et soi-même, dans la place qui convient; tandis que les êtres médiocres, affolés par le désir de le

posséder sont toujours prêts à s'en emparer, violemment, grisés qu'ils sont par des effets dont ils ne connaissent ni les causes ni les contre-coups.

Des mains de la Mère Angélique, l'autorité avait passé dans celles de Zamet, puis dans celles des filles du monastère de Tart que cet évêque avait fait venir à Port-Royal, pour remplacer l'abbesse déposée. Les religieuses aussi bien que l'évêque manquaient à la fois de lumière et de vertu, et la possession du pouvoir est une épreuve terrible en pareil cas. Ils s'en servirent comme s'en servent toujours les esprits inférieurs quand ils croient pouvoir écraser ceux dont l'intelligence et la bonté les a longtemps dominés. Leur premier acte fut d'humilier la Mère Angélique, puis de la torturer dans ses affections les plus chères. Fait surprenant, malgré les souffrances et les entraves, ces années-là furent étonnamment fructueuses. Pendant que l'évêque de Langres désorganisait Port-Royal, l'abbesse, comme nous l'avons vu, ressuscitait l'esprit de saint Benoît dans les monastères de l'Ordre. Le souffle purificateur parti du « logis de saint Thibaut » éveillait par groupes les moniales endormies dans l'oisiveté, le plaisir ou le vice. Pareil au vent léger qui chasse en épais flocons les nuages amoncelés voilant l'azur du ciel, il délivrait les âmes de leurs souillures. En même temps, la Mère Angélique poursuivait l'établissement du monastère du Saint-Sacrement. Aucune épreuve n'a jamais été capable de provoquer un stade stérile dans la vie de la grande abbesse, parce que la stérilité est l'égoïsme et que les âmes restent grandes dans la proportion où elles se donnent. Or, la sienne s'était donnée tout entière, et la charité, forme lumineuse et pure de l'activité qui fait les saints, devait « croître en elle jusqu'à son midi », suivant l'expression de ses biographes.

Cependant, comme elle pratiquait vis à vis de l'évêque de Langres l'obéissance absolue, elle avait, sans murmure, laissé éloigner d'elles ses filles les plus capables, ses sœurs Agnès et Marie-Claire. Elle avait, sans une protestation, laissé rompre les liens de ses plus tendres affections. Les filles amenées de Tart par l'évêque, pour la remplacer dans le gouvernement du monastère, avaient poussé la turpitude jusqu'à prendre et détruire les lettres de saint François de Sales, que l'abbesse avait gardées jusque là comme un trésor sans prix. Peu à peu Zamet avait fait autour de la Mère Angélique l'isolement complet, et comme celle-ci, toute à son rêve de dénuement parfait, n'eût pas, sans son ordre ou sans sa permission écrit à M^me^ de Chantal, non plus qu'elle n'eût gardé, sans le dire, une lettre de saint François de Sales, tout rapport de sa part avec la fondatrice de la Visitation avait été supprimé. Le cœur n'est-il pas oppressé devant les manifestations si variées et si bêtement cruelles du despotisme dévot ?

M^me^ de Chantal, avant de connaître saint François de Sales, avait, elle aussi, subi la conduite tyrannique d'un directeur sans jugement qui l'avait fait beaucoup souffrir et l'avait empêchée, pendant un temps assez long, de se mettre sous la direction du saint évêque [1]. En

1. « Elle ne se départait d'aucun de ses conseils, bien qu'elle les sentît contraires aux attraits et dispositions de son cœur. Il chargea son esprit de quantité de prières, méditations, spéculations, actions, méthodes, pratiques et observances diverses, de considérations et ratiocinations extrêmement laborieuses. Il lui ordonna aussi des prières au milieu de la nuit, des jeunes, disciplines et autres macérations en quantité. Elle était si soumise et respectueuse envers ce bon père, qu'elle n'eût pas voulu manquer à un iota de tout ce qu'il lui ordonnait, et vécut dans ce martyre deux ans et quelques mois, toujours languissante dans ce cuisant désir de Dieu, qu'elle ne trouvait point, ne tenant pas le chemin par lequel il se voulait communiquer à son âme. D'où elle apprit,

juillet 1630 elle ne devait pas être exactement renseignée sur la gravité des événements qui se passaient alors à Port-Royal. Peut-être aussi croyait-elle que Zamet voulait seulement éprouver la vertu de la Mère Angélique. Le 30 juillet 1630, elle écrivait d'Annecy à la Mère Favre :

Annecy, 30 juillet 1630.

«... Je vous prie, faites saluer chèrement la bonne Mère du Val-de-Grâce ; j'aime la bonté et simplicité de cette maison-là ; faites aussi saluer de cœur madame de Port-Royal, car je l'aimerai toujours comme cela, bien qu'elle ait tout à fait quitté le commerce avec moi, ne m'ayant rien écrit il y a deux ans, bien que je l'aie fait deux fois. J'admire comme notre bon Mgr de Langres tient serré ce qui se met entre ses mains ; il m'écrit avec grande simplicité et témoignage d'affection, et me dit qu'il nous est toujours ce qu'il a été, regrettant de ne point nous voir, et plusieurs paroles qui me plaisent ; mais le tout en langage commun, en quoi j'admire sa bonté ; car ils savent tous l'aversion que j'ai à leur manière de parler, en quoi il me supporte. Que Dieu tire sa gloire de tout, et nous rende vraies filles de notre bienheureux Père par vraie imitation ! Bon Dieu ! que je trouve toujours plus sa doctrine simple, solide et aimable ! Je suis vôtre de cœur, mais de cœur incomparable [1]. »

Ainsi Mme de Chantal avait écrit deux fois à la Mère Angélique, et le cœur aimant, si rempli de tendresse et de vénération de celle qui aimait à s'intituler sa « petite

comme elle a dit depuis, combien il est nécessaire que ceux qui servent et conduisent les âmes, les mènent dans les voies de Dieu, et non dans celles de l'homme, selon la lumière de l'esprit de Dieu, et non selon l'obscure clarté de l'entendement humain ; et qu'enfin les voies de Notre-Seigneur sont aussi différentes sur les âmes que ses desseins divers sur chaque créature. (*Mémoires de Madeleine de Chaugy,* loc. cit., p. 44.) »

1. *Lettres,* loc. cit., t. III, p. 474.

novice », n'avait pas répondu, parce qu'il avait promis obéissance à un directeur incapable. Quelle dut être la souffrance de l'abbesse de Port-Royal et combien fut méritoire l'esprit de sacrifice auquel elle immolait une si chère affection ! M$^{me}$ de Chantal voyait le sacrifice, mais sa charité essayait de couvrir la fausse valeur de celui qui l'avait exigé. Cependant l'attitude de Zamet était devenue énigmatique même à son égard. En même temps qu'il se lassait de la Mère Angélique, cet évêque s'éloignait aussi de la Visitation. En 1629, la supérieure de la Visitation de Dijon n'avait pu obtenir qu'il fît la visite canonique de sa maison. M$^{me}$ de Chantal consultée avait très philosophiquement conseillé à la supérieure « de tirer de l'évêque ce qu'elle pourrait ».

15 juin 1629.

« ... Je ne sais que dire de ces difficultés que M$^{gr}$ de Langres fait de parler à nos sœurs, et de faire la visite régulière ; vous ferez bien d'en tirer ce que vous pourrez, sans lui témoigner aucune méfiance etc... [1] ».

Les sollicitations de la Mère Dorothée de Marigny étant demeurées sans résultat, dix mois plus tard M$^{me}$ de Chantal avait été obligée d'intervenir auprès de l'évêque.

Annecy, 29 avril 1630.

« ... Mon très cher Père, l'on m'a écrit que vous n'aviez point voulu faire la visite régulière. Eh, mon Dieu ! ne craignez-vous point que si vous, étant ce que vous êtes et plein de zèle de la gloire de Dieu, négligez cette action si importante, les autres prélats à votre imitation, ne fassent de même, et que les pauvres maisons religieuses ne déclinent

1. *Lettres*, loc. cit., t. III, p. 296.

par ce défaut? Mon bon et tout bon cher Père, je vous supplie, ne négligez plus cela, s'il vous plait, et me pardonnez si je vous presse. Je vais toujours avec vous à ma vieille mode et parfaite confiance en votre bonté, mon très cher Père[1]. »

On conçoit qu'après cette expérience personnelle, tout en excusant les procédés de l'évêque, et admirant même, euphémisme de la charité, « comme notre bon Mgr de Langres tient serré ce qui se met entre ses mains », elle protestait de son affection invariable pour « Mme de Port-Royal » et s'arrangeait de manière à le lui faire savoir, par la Mère Favre qui était à Paris.

Aussi, la même année où, sans tenir compte du silence de l'abbesse, Mme de Chantal écrivait elle-même, puis tournait doucement les difficultés en se faisant envoyer des nouvelles par un tiers, et la faisant assurer par la même voie de son affection invariable, cette même année, la fondatrice faisait répandre et mettre en vigueur dans les couvents salésiens, certains règlements imaginés et appliqués par la Mère Angélique, à Port-Royal, règlements qu'avait admirés et approuvés saint François de Sales.

Annecy, 24 décembre 1630.

« ... Pour ce qui est de ces cartes, ma chère fille, cela vient de notre bienheureux Père, lequel ayant été à Port-Royal, y en vit en grande quantité, en sorte que l'on ne parlait en cette maison-là quasi que par ces cartes, et ce bon Père m'en fit grand état pour l'aide que cela donne à conserver le silence. Or, comme je passai, en m'en revenant de Paris à Port-Royal, je les vis, mais je ne les goûtais pas, parce que je ne les pouvais comprendre, si bien que je n'en

1. Ibid., p. 429.

pris que les plus aisées que j'apportai, et les autres demeurèrent à faire. Ce n'est donc pas une nouveauté de les avoir faites, ma chère fille, mais une tardiveté en mon obéissance, non de volonté, mais de ce que je ne les comprenais pas. Maintenant que nous en avons l'intelligence, nous les trouvons d'une utilité non-pareille, surtout celles des cellules et balayages, parce que cela décharge grandement la supérieure de plusieurs demandes superflues. Je vois clairement que le silence et la tranquillité s'en gardent mieux, que le bon ordre de la maison en est mieux observé, et cela sans peine ni de la supérieure, ni des sœurs, qui généralement les trouvent d'un grand soulagement etc... [1] ».

Deux ans plus tard, la pauvre M^me^ de Chantal en était encore à solliciter quelques mots de nouvelles. C'est le moment où la Mère Angélique était abreuvée d'humiliations par l'évêque ; moment où l'âme de la réformatrice dut connaître le doute, où les conseils de saint François de Sales, relatifs à son désir de démission, durent lui revenir douloureusement en mémoire. On ne peut retenir un mouvement de dégoût et de révolte au récit des scènes dont Port-Royal fut alors le théâtre. Sainte Chantal avait vu clair, mais elle jugeait en sainte. Son affection avait encore grandi s'il était possible, mais elle ne connaissait ni l'indignation ni la révolte. Elle savait que, pour la Mère Angélique, l'heure avait sonné des abondantes moissons spirituelles. Elle savait cette âme « puissante en Notre-Seigneur », « riche devant Dieu » ; elle était tranquille sur l'usage qu'une telle âme pouvait faire des afflictions. Elle écrivait à la Mère Favre :

Annecy, 15 janvier 1632.

« ... Obligez-nous un peu, ma très chère fille, de nous mander des nouvelles de Madame de Port-Royal, autrement

1. de Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. I, p. 80; t. III, p. 358.

sœur Marie-Angélique ; car c'est une âme qui tient si fort à mon cœur, qu'il n'y a moyen que je puisse m'empêcher de désirer de savoir de temps en temps de ses nouvelles ; mais je n'ai loisir de lui écrire maintenant. Faites-la saluer de ma part, je vous prie, si vous le trouvez à propos etc... [1] ».

Deux années encore s'écoulèrent. Le 14 août 1634, Mme de Chantal écrivait au Commandeur de Sillery :

Annecy, 14 août 1634.

« ... Je vais dire quatre paroles à la bonne Mère Angélique que je tiens pour toute nôtre en Notre Seigneur, nonobstant que nous nous écrivions si peu etc [2]... ».

L'affection des saints est bâtie sur le roc ; aucune affliction, aucune humiliation n'est capable de l'amoindrir. La Mère Angélique avait pu immoler à l'obéissance ce qu'elle avait de plus cher, Mme de Chantal était restée inébranlable et continuait de lui écrire pendant des années, quoiqu'elle sût que ses lettres dussent rester sans réponse. Admirable confiance des âmes qui voient dans l'au-delà, que sont les flots mouvants des affections mondaines comparées à la fixité et à la profondeur de pareils sentiments !

Les lettres de sainte Chantal, dont sont extraites les précédentes citations, renferment une multitude de détails qui n'ont aucun rapport avec le sujet que nous traitons ici, détails exclusivement relatifs aux différents monastères de la Visitation. Comme ces lettres ne sont pas discutées et que la Visitation est seule à les avoir publiées, nous n'en avons pris que les fragments dans

1. *Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 11.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 395

lesquels il est question de la Mère Angélique. A partir de ce moment nous donnerons les documents complets, tels qu'ils existent dans les différents ouvrages où ils sont épars. Pourquoi l'humilité de la Mère Angélique nous a-t-elle dérobé toute la correspondance reçue de Mme de Chantal? Ou plutôt pourquoi sainte Chantal n'a-t-elle pas laissé une autre sainte Chantal, pour faire, à l'égard des lettres que nous regrettons, ce qu'elle-même a fait pour celles de saint François de Sales?

En 1644, trois ans après la mort de Mme de Chantal, dans la première édition qui fut faite de sa correspondance, se trouvent trois lettres très importantes adressées à l'abbesse de Port-Royal. Ces trois lettres, à elles seules, suffisent pour affirmer l'intimité des rapports qui ont subsisté jusqu'à cette époque, entre ces deux femmes célèbres, et comme cette publication a été donnée au public par les soins de la Mère Marie-Aimée de Blonay, supérieure de la Visitation d'Annecy, il est impossible d'en nier l'authenticité.

L'année suivante 1645, Arnauld d'Andilly donna au public les lettres de l'abbé de Saint-Cyran, son intime ami, mort le 11 octobre 1643. En manière d'explication, il fit précéder la lettre écrite à Mme de Chantal par M. de Saint-Cyran de fragments de neuf lettres adressées par Mme de Chantal à la Mère Angélique. Il est à remarquer que Arnauld d'Andilly, comme précédemment la Mère Marie-Aimée de Blonay, a publié ces lettres dans un seul but d'édification et sans chercher à faire ressortir la personnalité de la Mère Angélique qui alors, n'en avait pas besoin.

Une lettre de Mme de Chantal à la Mère Angélique, que n'a pas donnée Arnauld d'Andilly, existe dans la *Lettre aux Religieuses de la Visitation* publiée par le P. Quesnel en 1697.

En 1698, à la suite d'une histoire de Mme de Chantal,

sa tante, Bussy-Rabutin a donné les neuf lettres précédemment citées.

Plus tard Blaise, en 1823, dans une édition augmentée de lettres inédites, publia de nouveau les neuf mêmes lettres. Dans ces neuf lettres sont comprises les trois déjà citées par la Mère de Marie-Aimée de Blonay.

Enfin, en 1860, un parent de Mme de Chantal, auditeur au Conseil d'État, Edouard de Barthélemy se consacra à rechercher avec une piété filiale, dans les différentes Visitations et parmi sa parenté, les lettres qui pouvaient exister encore inédites, pour donner au public une édition plus complète de cette correspondance. Ce dernier auteur, dont l'honnêteté ne peut être mise en doute, — non plus que celle de la Mère Marie-Aimée de Blonay, de Arnauld d'Andilly, du P. Quesnel et de l'éditeur Blaise, — quoique très opposé aux théories, soi-disant jansénistes, affirmait que l'authenticité des lettres de Mme de Chantal à la Mère Angélique ne pouvait être niée [1], et il soulignait lui-même les passages de ces lettres dans lesquels il est question de M. de Saint-Cyran, par des notes explicatives. Il prévenait le lecteur qu'il avait augmenté le nombre des lettres échangées entre la fondatrice et l'abbesse, voici dans quels termes :

« L'éditeur Blaise en donna huit adressées à la Mère Angélique, une à l'abbé de Saint-Cyran. Elles sont extraites des *Lettres chrétiennes et spirituelles* publiées par Jean Duverger de Hauranne. Nous en avons augmenté le nombre [2]. »

De Barthélemy a donné treize lettres adressées à la Mère Angélique. Cependant, en examinant attentivement ces treize lettres, il est aisé de reconnaître que trois

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. I, p. II.
2. *Ibid.*, p. 11.

d'entre elles ont la Mère de la Trinité carmélite, pour destinataire, ce qui nous ramène au nombre de Blaise, plus une.

Il existe une confusion, ou plutôt une répétition entre deux de ces lettres. Cette même répétition se trouve également dans l'édition Blaise. Néanmoins, comme le commencement et la fin de ces lettres diffèrent, comme aussi M^me^ de Chantal était coutumière de ces faits de répétition [1], et qu'il est bien difficile, à la distance où nous sommes, de nous rendre compte comment a pu se produire cette confusion, nous donnerons les textes exacts, tels qu'ils existent dans les différentes éditions.

Quatre de ces neuf lettres sont encore reproduites mêlées à la correspondance de la Mère Angélique, (Utrecht, 1742) et une, la dernière écrite par M^me^ de Chantal, se trouve dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (Utrecht, 1742, t. I, p. 560.).

A partir du jour où l'infiltration jésuitique eut suffisamment pénétré dans la Visitation, après la mort de la fondatrice et des premières supérieures qui l'avaient connue, l'Institut tout entier se crut obligé de partager les haines de ses nouveaux dominateurs, et nous devons constater tristement que son attitude actuelle, vis à vis des grands persécutés de Port-Royal, est peu digne et peu généreuse. Mais ce changement ne s'est pas produit en un jour ; nous verrons quelles intrigues eurent raison de la résistance de la Mère Madeleine de Chaugy, précédemment secrétaire de M^me^ de Chantal, et alors supérieure à la Visitation d'Annecy ; nous verrons aussi comment lui furent prises, pour être détruites, les lettres qu'elle avait reçues de la Mère Angélique. La Visitation nie aujourd'hui l'authenticité des six lettres jointes par

1. Voir dans l'édition de la Visitation deux lettres circulaires de la sainte qui qui se répètent (*Lettres*, loc. cit., t. III, p. 382.).

Arnauld d'Andilly, Bussy-Rabutin, Blaise et de Barthélemy aux trois données par la Mère Marie-Aimée de Blonay et, comme elle ne peut nier ces trois premières ni les déclarer apocryphes, elle s'efforce tout au moins de changer le nom de la destinataire. Ainsi nous pouvons être assurés que, si nous n'avions eu la Mère Marie-Aimée de Blonay, amie de la Mère Angélique, pour créer ce précédent, il ne serait resté aucune des lettres écrites par M[me] de Chantal à l'abbesse de Port-Royal, du moins aucune lettre avouée par la Visitation.

Dans ses rapports avec ses correspondants, la Visitation ne se fait aucun scrupule d'affirmer que ces trois lettres ont été adressées, non à la Mère Angélique, mais à la Mère de la Trinité carmélite, comme je me le suis vu affirmer à moi-même. Si le correspondant suffisamment renseigné insiste en faisant la preuve, les dénégations du commencement aboutissent alors à un aveu embarrassé. Qui veut-on tromper et pourquoi?

Ces lettres ont été imprimées, comme je viens de le montrer, dans des ouvrages publiés à différentes époques, ouvrages réédités fréquemment, puisque le volume des lettres de M. de Saint-Cyran que j'ai en mains appartient à la cinquième édition (1648). Chacun a donc pu les contrôler à loisir. Et cependant, ces lettres devenues subitement apocryphes ont été pendant plus de deux siècles entre toutes les mains, sans qu'une voix se soit élevée pour émettre le plus léger doute à l'égard de leur authenticité.

Depuis quelques années seulement toute une presse soit-disant religieuse, croyant la cause oubliée et le moment venu de lui donner le coup de grâce, a organisé et poursuivi la campagne de calomnies et de faux historiques à laquelle nous assistons. Des évêques n'ont pas craint de tenir un rôle important dans ce concert peu angélique. Y a-t-il vraiment un intérêt aussi grand

à salir des innocents, et le bien peut-il résulter du mal [1] ?

Ces accusateurs intéressés ont, dans leur candeur, oublié que les lettres qu'ils nient avaient en réponse d'autres lettres qui les confirment en les expliquant phrase par phrase. Fait particulièrement comique, relatif aux lettres que la Visitation affirme avoir été adressées à la Mère de la Trinité carmélite, il se rencontre que c'est la Mère Angélique qui a écrit les réponses. Comme il paraissait peu probable que personne s'avisât à notre époque [2], de ce travail de rapprochement qui demande des heures de patientes recherches et une familiarité assez grande avec l'histoire religieuse des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles,

1. « C'est une marche fausse que de chercher le bien en faisant le mal. Un système qui veut qu'on fasse souffrir d'autres êtres n'est pas un système religieux (*La voix de la Sagesse,* Bibliothèque Idéaliste Lyonnaise, Lyon, 1909, p. 25.) ».

2. M. Gazier, à qui j'ai confié, en 1910, mon projet de publier complète la correspondance de la Mère Angélique avec sainte Chantal et saint François de Sales, ainsi que celle de sainte Chantal avec M. de Saint-Cyran, qui, plus récemment, a eu entre les mains le manuscrit de mon premier volume de la *Vie de la Mère Angélique*, où la première partie de cette correspondance est donnée complète, a trouvé bon de publier lui-même, dernièrement, un ouvrage similaire, et cela après avoir pris connaissance des documents signalés. Comme compensation à ceci, je me suis vu refuser l'autorisation de faire prendre par un photographe un cliché du portrait qu'il possède, de la Mère Angélique, par Philippe de Champaigne. La publication de mon ouvrage ayant été arrêtée par la guerre, sauf la première étude qui était sous presse à ce moment-là, j'envoyai, de celle-ci, un exemplaire à M. Gazier qui publia ensuite son livre sur le même sujet. Il est assez surprenant que cet auteur, malgré ce qui précède, ait indiqué sur cet ouvrage, que la correspondance précitée était donnée par lui pour la première fois, se faisant ainsi passer pour le promoteur d'une idée dont il a été le confident. Je signalerai plus loin avec quelle naïveté ce même auteur a mis à profit, dans les documents que je lui ai signalés, un historien ancien qu'il m'affirma n'avoir aucune valeur historique et n'avoir jamais parlé des rapports de M^me^ de Chantal avec la Mère Angélique.

les faits lentement dénaturés par la Visitation, sous l'impulsion jésuitique, devaient, aux yeux des masses, prendre la place de l'histoire véritable. Mais la vérité est éternelle, elle peut attendre impunément pour se manifester, un seul de ses rayons divins fait disparaître en un instant les ombres péniblement entassées par le mensonge.

A partir de 1634, date de la dernière lettre citée de Mme de Chantal, nous ne retrouvons plus, dans l'édition donnée par la Visitation, aucune lettre où le nom de la célèbre abbesse soit mentionnée. Et cependant c'est à cette époque aussi que les Jésuites ont commencé à envahir l'Institut de saint François de Sales, quoique leurs intrigues aient été enrayées jusqu'en 1641 par la résistance énergique de la fondatrice.

A la même époque, Port-Royal, affranchi définitivement de la domination des religieux, ne dépendait plus que du clergé séculier. Le P. Binet qui avait l'un des premiers conseillé la translation du monastère de Port-Royal des Champs à Port-Royal de Paris, en escomptant une supériorité probable dans la maison ainsi transformée, heurté dans son amour-propre et dans son ambition, était devenu un ennemi de la Mère Angélique à laquelle il ne pouvait pardonner de ne lui avoir pas donné place à Port-Royal, non plus qu'au nouveau monastère du Saint-Sacrement, avec les trois archevêques et évêques qui s'en partagèrent tout d'abord les fonctions et le titre de supérieurs, l'archevêque de Paris, l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, et l'évêque de Langres, Sébastien Zamet [1].

1. « La translation du monastère des Champs à celui de Paris, s'était faite moins par goût de changer de demeure, que par l'induction du P. Binet jésuite. Ce Père que les intérêts secrets de sa

Ces trois supérieurs eux-mêmes n'avaient pu s'entendre, tant l'autorité partagée perd de ses charmes. Octave de Bellegarde s'était lassé bientôt de la parcelle de pouvoir qui lui revenait. L'archevêque de Paris s'était lassé à son tour de voir Sébastien Zamet lui dérober une autre parcelle de ce même pouvoir, et Sébastien Zamet s'était lassé depuis longtemps de n'avoir pu détourner et absorber à son profit l'ascendant moral de la Mère Angélique. L'évêque de Langres aurait voulu se débarrasser de l'abbesse, mais l'archevêque de Paris, en plus de ce qu'il aimait et admirait « sa chère fille de Port-Royal », aspirait lui-même à se débarrasser de Zamet. Dans une pareille lutte le dernier mot devait rester au plus fort, et le plus fort était l'archevêque de Paris. Il renvoya en Bourgogne les filles de Tart que Zamet avait fait venir à Port-Royal. Il fit revenir de Tart la Mère Agnès et les religieuses de Port-Royal que ce dernier y avait envoyées. Après ces exécutions radicales et sommaires, l'évêque de Langres comprit qu'il n'avait plus qu'à se retirer — 1634.

Les folies dont Port-Royal avait été le théâtre, pendant les années précédentes, disparurent avec celui qui les avait occasionnées, les directeurs fantaisistes furent écartés, l'institut du Saint-Sacrement fut réuni à Port-Royal, et la célèbre maison reprit la voie lumineuse sous

société portaient à presser cet établissement à Paris, s'imaginait introduire les jésuites dans cette maison, et que bientôt ils en seraient les maitres... mais bientôt ce même P. Binet s'élèvera contre une maison qui non seulement les excluait, mais qui par un attentat énorme voyait et consultait un abbé de S. Cyran, auteur de la réfutation du P. Garasse. Ce qui était pire encore, cet abbé de S. Cyran était soupçonné d'être le Petrus Aurelius si estimé, si recherché et si humble, qu'il préféra le bonheur d'être inconnu aux applaudissements et aux récompenses des hommes. (Guilbert, *Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal des Champs*, Utrecht, MDCCLV, t. II. p. 262.) »

la sainte et savante direction de l'abbé de Saint-Cyran (1635). C'est le moment où commence le Port-Royal complet, religieuses, solitaires, écoles.

Pendant ce temps, les monastères de la Visitation se multipliaient à l'infini, et Mme de Chantal n'était pas sans crainte sur la valeur et l'utilité de toutes ces nouvelles fondations. Les directeurs manquaient. Par qui remplacer un François de Sales ?

L'ordre de Jésus, en envahissant lentement le nouvel Institut, avait parfois manqué de prudence. Quelques Pères, en voulant aller trop vite, avaient laissé percer leur esprit de domination, et cette précipitation, en les démasquant, leur avait attiré de vertes ripostes de la part de Mme de Chantal. La fondatrice était devenue singulièrement énergique et indépendante avec les religieux et même avec les prélats quand cela était néçessaire. Nous allons jeter un coup d'œil hâtif sur la partie de la correspondance de Mme de Chantal qui est relative au rôle des Jésuites à la Visitation pendant cette période ; rien ne nous fera mieux comprendre combien le rapprochement de la fondatrice avec l'abbé de Saint-Cyran était logique et en quelque sorte nécessaire pendant la période qui va suivre...

*A la Mère Charlotte de Bréchard*

Paris, 12 février 1620.

« ...O ma chère fille, il faut être bien dextre pour s'entretenir avec les Pères de *** sans s'y assujettir, car c'est un corps véritablement bon et qui nous peut beaucoup aider, mais il faut éviter les attaches et dépendances, car à la longue, cela nous retrancherait notre liberté d'appeler qui bon nous semble. Mais l'on verra comme cela se pourra accommoder ; cependant il faut témoigner de la gratitude... [1] »

1. *Lettres*, loc. cit., t. 1, p. 373.

*A la Mère Marie-Aimée de Blonay, supérieure à la Visitation de Lyon*

Annecy, 27 février 1625.

« ... Il est survenu une tracasserie entre les bons Pères Jésuites et nos chères sœurs, pour une pierrière qui est à nous et de laquelle nous avons besoin pour le monastère : et il se trouve aussi que les bons Pères en ont une extrême nécessité pour leur église, et que mille ou douze cent voitures qu'on leur a données ne suffisent pas, de sorte que cela donne de la tentation de part et d'autre... [1] »

Ici, nous arrivons à un point particulièrement intéressant pour l'historien. C'est toute la mentalité jésuitique qui va se révéler sous la plume de Mme de Chantal.

*A la Mère Marie-Aimée de Blonay*

Chambéry, 15 septembre 1625.

« ...Les Révérends Pères Jésuites, et surtout le Père Fourier, désirent que l'on mette dans une de mes lettres ce que notre Bienheureux Père a dit en ce qui les regarde. Le voilà donc, et j'ai assemblé ce que le Bienheureux me dit à Paris et à Lyon. Il le faut mettre dans la lettre où il se pourra le mieux joindre et faire la liaison sans beaucoup de paroles... [2] »

Les Jésuites prenaient leurs mesures en vue de l'avenir. Cette précaution à faire recueillir et enregistrer pour la postérité la preuve de leurs rapports amicaux avec un bienheureux en voie de canonisation est bien

1. *Ibid.*, t. II, p. 571.
2. *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 481.

suggestive. Les bons Pères évidemment se montraient plus habiles dans la conduite de leurs affaires que les solitaires de Port-Royal. Nous voilà fixés, et par Mme de Chantal elle-même, sur le truquage des lettres du saint en ce qui concerne l'ordre de Jésus. On ne peut s'empêcher de sourire, en prenant sur le fait, cette candide préparation de l'histoire.

A partir de l'année 1628, les difficultés entre la Visitation et l'ordre de Jésus naissaient et se multipliaient. Dans la lettre suivante, Mme de Chantal cherchait à calmer une supérieure qui avait eu grandement à se plaindre des Pères et laissait percer son mécontentement sans souci du scandale.

*A la Mère Paule-Jéronyme de Monthoux*

Paris, 1628.

« ...Quant à ce bon Père Jésuite dont vous me parlez, je suis étonnée que vous ayez toujours quelque mortification de ce côté-là, vu qu'en tous nos autres monastères ces bons Pères nous témoignent tant d'affection, et nous rendent tant d'assistance que nous leur sommes grandement obligées. Il ne se peut pas dire l'honneur et la révérence avec laquelle ils parlent de notre Bienheureux Père en leurs sermons. Mais il ne se faut pas étonner si, parmi un si grand nombre, il s'en rencontre quelqu'un qui n'est pas de l'humeur des autres. Il ne faut pas pour cela vous aliéner cette sainte Compagnie, mais nous nous y devons tenir toujours unies, car notre Bienheureux Père nous l'a recommandé. Et si bien vous aurez trouvé là sujet de mortification vers quelques-uns, il faut que vous vous souveniez qu'ailleurs vous avez aussi trouvé de l'utilité en d'autres, afin que le souvenir du bien passé vous fasse supporter doucement les petits mécontentement présents. Je n'ai jamais vu en nos autres maisons aucun sujet de plainte contre eux, grâce à Notre-Seigneur.

« ... Ma très chère fille, il faut que je vous dise en con-

fiance que j'ai reçu une lettre, qui ne m'a été écrite d'aucun Jésuite, ni en nulle façon de leur part, qui fait mention de quelque chose qui s'est passé entre ceux de Blois et vous, en divers temps et occasions. Hélas ! ma très chère fille, cela fera bien parler le monde d'eux et de vous s'il s'en apercevait, et que l'on connût de la froideur en la communication que leur maison et la vôtre ont toujours eue. Bien que l'on puisse avoir tort quelquefois, ma très chère fille, et, ne devons-nous jamais mécontenter personne ni faire des revanches, ni moins, nous désunir de quelque ecclésiastique que ce soit, tandis qu'ils ont la crainte de Dieu et la bonne renommée, comme ont ces Pères qui nous obligent tant et partout. Prenez ceci fort simplement et en faites un bon et doux usage, selon la sainte et charitable prudence chrétienne et selon notre confiance cordiale etc... [1] »

Maintenant ce sera au contraire M$^{me}$ de Chantal qui se plaindra d'un Père Jésuite à la Mère Claude-Agnès Joly de la Roche, visitandine d'Orléans.

Dijon, 22 septembre 1628.

« ...Il faut que je vous dise que le Père de la N*** traite notre sœur la supérieure de Moulins fort impérieusement et la veut fort assujettir. Il me dit qu'une de nos supérieures lui avait dit que les filles devaient dire tous leurs péchés aux supérieures, et que nous tenions les filles gênées ; il me parla impérieusement. Certes, nous les devons honorer, mais nullement nous y assujettir, ni leur donner ouverture à nous mortifier, prenez-y garde [2]. (*Ici, l'édition de la Visitation signale plusieurs lignes inintelligibles*.)

Les attaques des Jésuites, relativement à la manière dont les Visitandines dirigeaient leurs novices, devaient

1. *Lettres*, loc. cit., t. III, p. 118.
2. *Lettres*, loc. cit., t, III, p. 215.

aboutir enfin à un tel scandale, que Mme de Chantal allait se voir dans la nécessité de s'adresser à un Père Provincial, pour le prier de mettre un terme aux calomnies des Pères.

*A la Mère Marie-Constance de Bressand*

Bourg, 5 octobre 1628.

« ...Si je vois jamais ce bon Père, certes, je lui parlerai plus ferme ; je ne voudrais pas qu'il parlât beaucoup à nos sœurs pour leur donner ses maximes ; demeurons fermes dans les nôtres, et, pour Dieu gardons-nous des assujettissements. Honorons et faisons ce que nous pourrons de petits services à leurs personnes et à leur maison, mais gardons notre liberté, et faisons franchement ce que nous savons selon notre Institut etc... [1] »

L'édition de la Visitation qui donne cette lettre ne dit pas de quel Père il est question, mais il est à remarquer que, toutes les fois qu'un Jésuite se trouve en mauvaise posture, elle évite de mentionner que le Père dont il est parlé appartient à l'ordre de Jésus.

Les intrigues particulières du P. Binet avaient pour objet de porter atteinte à l'autorité des évêques. La forme donnée par saint François de Sales à son Institut ne pouvait satisfaire les Jésuites qu'à la condition qu'ils pussent y introduire certaines modifications qui leur eussent permis de prendre la place du clergé séculier. Le P. Binet aurait voulu que la Visitation adoptât un Visiteur général [2], ce qui était opposé à la volonté formelle du fondateur [3]. Cette première mesure une

1. *Lettres*, loc, cit., t. III, p. 216.

2. « Le Père Binet aurait désiré que la Visitation adoptât un Visiteur général. (*Lettres*, loc. cit., t. II, p. 621.) »

3. « ...Surtout notre Bienheureux Père arrêta qu'il ne fallait plus écouter de propositions pour nous ranger sous un chef de général

fois prise, le reste n'eût été qu'un jeu d'enfant. Écoutons Mme de Chantal discuter cette question avec le Révérend Père d'abord, avec les supérieures de la Visitation ensuite.

*Au Père Binet*

Annecy, décembre 1632.

« ...Notre chère sœur, la Supérieure du faubourg Saint-Jacques de Paris, m'a communiqué l'avis qu'il vous a plu nous donner au sujet de notre union. Il est bon et solide ; mais je n'ai su néanmoins y joindre mon cœur, ce que je vous dis avec franchise, parce que votre bonté m'en a donné la confiance. Notre esprit ne saurait supporter nulle autorité sur nous, que celle de Messeigneurs nos prélats, ni nul secret contre eux. Il faut, si nous voulons avoir nos esprits en repos, que nous y traitions avec une entière confiance et simplicité, autrement nous ne serons plus Filles de notre Bienheureux Père, qui nous a laissé cette affection gravée dans nos cœurs, outre que nous avons un certain goût et révérence qui nous porte à nos Supérieurs, ce qui ne peut procéder que de la grâce, et qui me fait espérer de grandes bénédictions par cette voie-là.

« C'est pourquoi, mon très cher Père, voyant tous les moyens d'union que l'on nous propose, heurter en certaine manière cette autorité, nous ne saurions en accepter pas un ; et j'ai cette confiance que Dieu fera ce qui ne se peut faire par formalités, ni prudence humaine. Jusqu'ici, sa Providence nous a conduites et maintenues dans une parfaite union et conformité ; j'espère qu'elle nous y fera persévérer par les mêmes moyens, et notre lien de la sainte

ni de générale ; que plus il priait, et plus Dieu lui faisait connaître que c'était sa volonté que l'Institut demeurât simplement et uniquement à la conduite du Saint-Siège et de Messeigneurs les évêques aux diocèses desquels nous serions établies : « Car, voyez-vous, dit ce Bienheureux, nos filles, ce sont les filles du du clergé. (*Mémoires de Madeleine de Chaugy*, loc. cit., p. 211.) »

charité aura plus d'efficacité et de force en sa douceur et sainte liberté, que toutes les lois et obligations que l'on pourrait établir : voilà mon sentiment, mon cher Père, qui est tout conforme à celui dans lequel notre Bienheureux Père est parti de cette vie. Dites-moi si je ne dois pas demeurer en paix là-dessus. J'écris à nos Sœurs sur cela et les exhorte, en la meilleure façon que je puis, à persévérer en la voie où Dieu les a mises, et de conserver par ci-après, leur esprit, union et conformité, par les mêmes moyens qu'elles ont pratiqués jusqu'ici, et lesquels les ont tenues unies et liées ensemble, etc... [1] »

*Lettre circulaire adressée aux supérieures de la Visitation*

Annecy, 1629.

« ... L'on nous en a proposé plusieurs, (moyens d'union entre les monastères), les uns hors de nous, ce qui, à mon avis, nous ruinerait et offenserait l'autorité de Messeigneurs nos Prélats, ce que nous ne pouvons ni ne devons jamais souffrir ; les autres en nous-mêmes, mais avec certaines formalités si éloignées, ce me semble, des intentions de notre Bienheureux Père, ou du moins de la manière qu'il a tenue en l'établissement de tout l'Institut, que nous ne les avons su goûter... [2] »

**Dans la lettre suivante, M^me de Chantal résiste encore au P. Binet [3] sur un autre sujet.**

1. *Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 159.
2. *Lettres*, loc. cit., t. III, p. 382.
3. Le P. Binet allait passer par la plume de Pascal. Son attitude vis à vis de la Visitation nous explique qu'il soit devenu, à la même époque, un ennemi de Port-Royal. Voici dans quels termes en parle Pascal : « ...Car pour commencer par la manière indigne dont vos auteurs parlent des choses saintes, soit dans leurs railleries, soit dans leurs galanteries, soit dans leurs discours sérieux, trouvez-vous que tant de contes ridicules de votre Père Binet, dans sa *Consolation des malades*, soient fort propres au dessein

« ... Quant à la réception d'un plus grand nombre de jeunes filles que l'Institut ne porte, ô Dieu! mon cher père, je vous supplie de ne point laisser entrer ce désir dans votre âme ; car nous devons tant de respect à votre jugement et de soumission à votre volonté, que ce nous serait un tourment d'être contraintes par notre premier devoir de vous éconduire ; mais je vous le dis en toute sincérité. Mettez-vous donc de notre côté, mon cher père, afin de nous fortifier en l'observance des choses que nous avons reçues de notre bon seigneur et bienheureux père, etc... [1] »

**L'inintelligence de plusieurs supérieures de l'Institut donnait de l'embarras à Mme de Chantal. Déjà elle avait peine à les maintenir dans la voie tracée par saint François de Sales. Aussi, dès que la fondatrice aura disparu, les Jésuites seront-ils maîtres absolus à la Visitation.**

« ... Non, ma très chère fille, avec la divine grâce, nous ne nous perdrons point, comme ces messieurs disent, faute d'un général. Dieu est l'auteur de notre Institut, il le saura bien conserver. Si, dans un grand nombre d'années, il a besoin de plus d'appui et de refuge extérieur, la providence de Dieu, à laquelle notre saint Père nous a laissées, nous en pourvoira ; c'est elle qui gouverne son Eglise, lui envoyant de temps en temps le secours nécessaire, et inspirant la manière des gou-

qu'il avait pris de consoler chrétiennement ceux que Dieu afflige (*Lettres à un Provincial*, neuvième lettre, Paris, p. 182, *d'après l'édition de 1754.)?*

« ...Depuis que j'ai écrit cette lettre, j'ai vu le livre du *Paradis ouvert par cent dévotions aisées à pratiquer*, par le P. Bauny, et celui de *La Marque de Prédestination*, par le P. Binet : ce sont des pièces dignes d'être vues. *(Ibid.*, p. 147.) »

« Vincent de Paul par ignorance ou simplicité partageait les vues du P. Binet. « Saint Vincent de Paul aurait voulu que l'on établit un visiteur général pour toutes les maisons de la Visitation ; sainte Chantal n'y avait pas consenti... (Mgr Bougaud, *Hist. de S. Vincent de Paul,* I, p. 265.) »

1. De Barthélemy, *Lettres,* loc. cit., t. II, p. 151.

vernements à celui à qui il appartient. Demeurons en paix, ma fille, et laissons chacun abonder en son sens, tandis que l'on nous laisse vivre dans nos Observances. Oh Dieu ! si nous nous savons parfaitement aimer les unes les autres, nous n'avons que faire d'autres biens pour nous maintenir en notre devoir. Et si tous les monastères se maintiennent avec respect, déférence et communication envers celui d'Annecy, c'est le plus grand moyen d'uniformité que nous puissions avoir ; et certes, s'il arrivait du détraquement, ce dont Dieu nous garde, ce ne seront pas ceux du dehors qui nous relèveront, mais notre bonne intelligence et notre fidélité au-dedans. N'avons-nous pas nos prélats et nos Pères spirituels ? C'est à eux à qui je me plais extrêmement de recourir... [1] »

*A la Mère Favre*

Annecy, 24 octobre 1630.

« ... Je le crois prou que les bonnes sœurs Carmélites ne se tiennent pas sous l'autorité des Pères de N*** ; elles en seraient trop pressées. Nous sommes bien heureuses si nous le savions connaître et nous entr'aider (selon que sans doute nous le pourrons, si nous le voulons), et plus utilement par la voie d'une charitable confiance et du saint zèle que nous devons avoir pour toutes les maisons, que si nous avions mille hommes pour gouverner. Mais, las ! je crains que l'imperfection des Supérieures ne nous gâte tout par leur bizarrerie et peu d'intelligence. Je prévois cela avec douleur ; mais il se faut accomoder aux conditions misérables de cette vie et se reposer en Dieu, laissant le soin de tout à sa douce Providence, qui donnera, dans les temps et les nécessités, les secours nécessaires, etc... [2] »

*A une supérieure*

Sans date.

« ...Pour Dieu, soyons les plus soumises du monde à nos supérieurs en tout ce qu'ils désireront de nous qui ne sera pas

1. *Lettres*, loc., cit., t. II, p. 311.
2. *Lettres*, loc. cit., t. III, p. 525.

contre notre institut, mais gardons la fidélité que nous devons aux ordonnances de notre instituteur. Nos supérieurs ne sont nos supérieurs que pour nous faire observer et non pour le détruire. Que serait-ce si chacun voulait faire des changements? et que deviendrait l'Institut de la Visitation? Il changerait bientôt de face. Ma très chère fille, soyons invariables en notre fidélité; après les petits dérèglements, les grands suivent, etc... [1] »

La lettre suivante, que donne de Barthélemy, est curieuse, par la gravité des révélations qu'elle contient, et, circonstance suggestive, elle est tronquée. Que pouvait bien renfermer la fin de cette lettre, pour que cet auteur, évidemment très honnête, mais dévoué aux Jésuites, n'ait pas osé donner le texte complet? Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'est pas fait mention de cette lettre dans l'édition de la Visitation. Ce n'est pas une curiosité déplacée, mais une bien légitime curiosité d'historien qui nous fait regretter les renseignements piquants qui nous ont été dérobés avec la fin de cette lettre.

« ...Je vous plains extrêmement ma très chère fille, en la persécution que vous supportez; mais je bénis Dieu qu'elle est au dehors et que le dedans de votre maison soit si uni et si paisible. Quand les vents ne soufflent que dehors, ils n'importunent que les oreilles de la supérieure qui, comme plus forte, doit doucement et humblement souffrir cette tempête. Il faut que je dise en confiance à votre chère âme, que si l'on savait ce qu'il m'a fallu supporter de la part de plusieurs grands serviteurs de Dieu, et de même de quelques-unes de nos sœurs les supérieures, pour empêcher que l'on ait mis dans l'Institut un moyen d'union avec autorité, crainte disait-on qu'après ma mort, l'union de charité que Dieu a mise dans cet Institut ne périsse; si vous saviez, dis-je, ce que j'ai souffert pour empêcher tout cela, vous en seriez étonnée, et les

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit. t. II, p. 242.

batailles qu'il m'a fallu soutenir pour nous maintenir dans la seule dépendance de messeigneurs nos prélats, selon que sais être les intentions de notre bienheureux père, qui me le dit en ses derniers jours; si vous le saviez, vous dis-je encore une fois, vous diriez qu'il ne faut pas, etc... [1] »

La lettre est tronquée là.

Le scandale excité par les Jésuites au sujet des confessions des novices visitandines n'était pas étouffé. Mme de Chantal va revenir sur cette question en écrivant à la Mère Lhuillier d'abord, au Père Provincial ensuite.

Annecy, 8 septembre 1637.

« ...Quand nous pensions que toutes les plaintes que l'on a faites contre nous à Mgr le Nonce de Turin fussent étouffées, elles ont plus éclaté que jamais; et a-t-on prou peine d'empêcher que nous n'ayons un visiteur apostolique... Croyez, ma très chère fille, que nous avons de bons surveillants. Notre-Seigneur le leur pardonne, par sa grâce; ils ont bonne intention sans doute, etc... [2] »

Annecy, 1637.

Mon très cher et Révérend Père,

« Le divin Sauveur soit notre éternelle consolation! Le sentiment que j'ai de votre sincérité, bonté et charité pour nous, me fait prendre la liberté de vous faire en toute confiance ma plainte contre plusieurs de vos Révérends Pères, qui vont ternissant notre pauvre petit Institut d'une calomnie très fâcheuse, qui nous donne beaucoup de peines et d'afflictions, pour les continuelles tracasseries que nous en recevons, quoique, grâce à Dieu, il n'y ait nul fondement, ni en l'Institut, ni en notre pratique, du mal dont ils nous blâment, qui est des confessions, ainsi que je le fis voir à votre Révérence;

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 350.
2. *Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 683.

lorsque nous eûmes la chère consolation de la voir ici l'été passé; et m'assure, mon très cher père, que vous vous souviendrez bien de l'approbation que vous en fîtes, et du courage que votre Révérence nous donna de persévérer en notre candeur et simplicité, qui est la vie et l'esprit de notre Congrégation. Aussi espérai-je en Celui qui nous a donné ce trésor, qu'il nous le conservera et que plutôt l'on nous arrachera la vie que ce bonheur.

« Mon très cher Père, n'est-il pas vrai que les blessures que font les amis sont bien plus sensibles que celles que nous recevons des personnes indifférentes? Votre sainte Compagnie qui nous a toujours, et dès nos commencements, tant assistées, témoigné tant de dilection et tant approuvé notre conduite, et en laquelle nous avons tout notre recours avec toute notre confiance, ainsi que notre Bienheureux Père nous l'a recommandé, s'assurant lui-même qu'elle nous appuierait en nos besoins; que ce soient des Pères de cette sainte Société, qui nous persécutent, je confesse à votre bonté paternelle que cela blesse mon cœur d'une douleur extrêmement sensible; et d'autant plus que la chose n'est que trop vraie. Mgr le Nonce de Turin a déclaré enfin le nom du Père qui lui a donné ces plaintes contre nous, lequel était à Pignerol; il en parla aussi à M. le président de là et à d'autres. Cela très assurément est sur le dire d'une fille extrêmement scupuleuse, de laquelle le Père avait reçu la confession générale à N. étant de cette maison-là. Et en une qu'elle avait faite auparavant, on lui avait défendu de ne se plus confesser des choses passées. Elle, ayant toujours démangeaison de le faire, dit à ce Père qu'elle avait bien d'autres choses, mais qu'on lui avait défendu de s'en confesser, sans ajouter qui lui avait fait cette défense. Le Père crut que c'était la Supérieure, et là-dessus donna ses avis.

« Ainsi, sur plusieurs occasions, quantité de Pères ont fait de grands désapprouvement et censures à des personnes de toutes qualités, au grand préjudice de notre Institut, en France, en Provence, en Dauphiné, au Lyonnais, et quasi partout : ce qui nous nuit d'autant plus, que votre sainte Compagnie est en si grande considération, que ce qu'elle désapprouve a bien peine à trouver son approbation ailleurs. C'est

pourquoi, mon très cher Père, je vous fais ma plainte avec toute confiance, afin que votre Révérence juge si nous n'avons pas raison et nécessité d'implorer son secours en cette occasion, à ce qu'il plaise à votre bonté d'y apporter du remède, et faire en sorte que les Pères qui se trouveront en la province de votre Révérence ne nous inquiètent plus. Je pense qu'ils sont bien sept ou huit qui le font, et jusqu'à dire que notre Bienheureux Père a laissé des choses à notre Institut pour nous faire commettre des sacrilèges. Cette parole nous est bien dure et sensible, mon très cher Père ; mais j'espère en Dieu qu'il en tirera sa gloire, et notre utilité de cette petite persécution ; et que votre cœur paternel, qui a une entière et ancienne connaissance de notre manière de vie et de notre pratique, la donnera à ces bons Pères, qui sans doute ne l'ont pas, et les rendra affectionnés et charitables envers nous comme est le corps de leur sainte Société ; en sorte que, comme nous ne sommes pas impeccables, s'il advient qu'ils trouvent en quelque maison du défaut, quoi que ce soit, ils nous en fassent les avertissements secrets et charitables, comme Notre-Seigneur l'ordonne, ou bien en avertissent nos Supérieures pour nous redresser ; et de cette sorte ils nous profiteront et obligeront infiniment.

« Voilà, mon très cher Père, ce que votre cordiale dilection envers nous m'a donné confiance de vous dire tout filialement et à la bonne foi. Que si la douleur et tendresse que j'ai de toutes ces censures m'a fait écrire quelque chose de mal, que votre Révérence me le pardonne ; car mon intention n'est point d'offenser ces bons Pères, que j'ai excusés et tus tant qu'il m'a été possible. Mais la chose se continuant si désavantageusement pour nous, et pour les bonnes âmes qui aspirent à notre manière de vie, j'ai cru devoir en écrire à votre Révérence ; car au reste Dieu sait en quelle vénération nous est votre sainte Compagnie, sur laquelle, je prie Dieu de répandre de plus en plus ses divines grâces, et particulièrement sur votre Révérence, de laquelle je suis et serai sans fin, etc...[1] »

1. *Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 661.

Ce n'était pas, nous le voyons, un esprit isolé, un Père Jésuite plus ou moins bizarre, dont se plaignait Mme de Chantal, mais « quantité de Pères » qui avaient fait « de « grands désapprouvements et censures à des personnes « de toutes qualités, au grand préjudice de l'Institut, « en France, en Provence, en Dauphiné, au Lyonnais et « quasi partout. » Quelle conclusion tirer de ces faits, sinon que la Visitation aurait eu le sort de Port-Royal si la fermeté de Mme de Chantal à tenir bon contre l'envahissement des Pères avait été secondée, comme le fut celle de la Mère Angélique, par un Saint-Cyran, un Arnauld et un Pascal. Les mêmes difficultés se sont produites en même temps à Port-Royal et à la Visitation. La différence des résultats est venue de ce que Port-Royal, par son organisation particulière, par la science et la lumière de ses solitaires, a échappé totalement à l'emprise jésuitique, tandis que la Visitation, livrée à elle-même et privée des premières supérieures, filles de Saint-François de Sales et de sainte Chantal, l'a subie sans résistance, jusqu'au moment, où elle s'est trouvée si complètement absorbée qu'elle avait déjà, sans le savoir, cessé de vivre de sa vie propre.

Mme de Chantal ne se gênait pas plus pour donner librement son appréciation sur un prélat que sur un jésuite, témoin l'extrait suivant :

Annecy, 16 mars 1631.

« ... Je viens à votre lettre précédente. Vous parlâtes dignement à Mgr de Chartres. Vrai ! jamais les prélats ne nous détraqueront... [1] »

La plus grave difficulté à laquelle se heurtait Mme de

1. *Lettres*, loc. cit., t. III, p. 587.

Chantal était le manque de confesseurs capables. Elle écrivait à une supérieure de l'Institut :

Annecy, 7 janvier 1634.

« ... Il nous a dit aussi que vous aviez un père spirituel sage, honorable et de bonne réputation ; un confesseur si modeste et rempli de piété et de vertu, que chacun en était édifié. Vous êtes bien heureuses d'avoir si bien rencontré, car les personnes de telle condition sont de riches trésors pour nous, d'autant qu'il s'en trouve rarement ; aussi quand Dieu nous en a procuré, nous devons bien tâcher de les conserver. Nous pouvons en parler par expérience, car depuis la mort de notre bon et vertueux M. Michel, nous n'avons point encore su trouver de confesseur qui eût toutes les conditions requises ; et nous sommes contraintes de nous servir de la charité des Pères Barnabites pour nos confessions, et de faire dire nos messes à un jeune ecclésiastique de la ville, etc... [1] »

Cet exposé rapide des embarras qui assaillaient M$^{me}$ de Chantal par suite des intrigues des religieux et de l'absence de confesseurs éclairés, au moment où la Mère Angélique, après avoir passé par les mêmes difficultés, venait d'échapper à la domination de Sébastien Zanet, nous prépare à la correspondance qui va se renouer entre la supérieure et l'abbesse.

La même année où M$^{me}$ de Chantal écrivait au Père Provincial des Jésuites pour demander justice contre « quantité de Pères », qui « allaient ternissant son pauvre petit Institut », elle s'adressait à la Mère Angélique pour en obtenir du secours dans une tribulation intérieure qui désolait son âme. Ce rapprochement de dates et cette opposition dans ces rôles sont si remarquables

1. *Ibid.*, t. IV, p. 291.
De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. I, p. 426.

que, probablement pour en atténuer la gravité, voici la note qui accompagne cette première lettre dans l'édition de la Visitation.

Comme il n'a pas été possible de découvrir à qui furent adressées les trois lettres que la Mère de Blonay a publiées avec cette seule inscription : *A une grande servante de Dieu,* lettres dont les originaux n'ont pas été retrouvés, on a dû leur donner ici la même adresse que dans les précédentes éditions [1].

J'ai dit précédemment ce qu'il en était de cette lettre, publiée en 1644, par la Mère Marie-Aimée de Blonay, supérieure de la Visitation d'Annecy et amie de la Mère Angélique.

3 février 1637.

« Ma très chère Mère, j'ai eu tant de consolation en la réception de votre dernière lettre, si pleine de votre bonté et véritable affection envers nous, que toujours depuis je désire que vous me continuiez la grâce d'en recevoir quelquefois de semblables, et de vos nouvelles. Celles de ces deux familles d'Annecy sont bonnes, Dieu merci ; et je vous puis dire avec vérité et confiance, ma très chère Mère, que Dieu y répand de grandes grâces. Il y a en ce monastère premier grand nombre d'âmes d'élite, entre lesquelles il s'en trouve que Dieu élève à une très épurée et solide perfection ; et toute la famille marche avec une grande paix et et union. Notre bonne Mère Péronne-Marie de Chastel, supérieure de céans, les conduit fort bien : la gloire en soit à Dieu auteur de tout bien. La seconde maison est une famille innocente, pure et ponctuelle à l'observance, aussi bien que celle-ci. Enfin, il semble que ce grand et divin maître se plaise à donner grande bénédiction à ces deux

1. *Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 586.

monastères ; et par les avis que je reçois des autres, je tire sujet de me confondre, et rendre d'immortelles grâces à Notre-Seigneur. Notre bonne Mère et moi n'avons qu'un cœur. Je tâche de suivre la communauté en toutes ses pratiques, mais imparfaitement (à mon accoutumée) : l'on a peine à me le souffrir ; et l'on me rend tant d'honneur et de déférence, que cela m'est à charge ; mais je tâche de m'y soumettre par obéissance. Notre bon Dieu m'envoyant tant d'occasions de contentement parmi ces chères âmes, m'a envoyé un exercice de peine intérieure sous laquelle je sècherais, si sa bonté ne me tenait de sa main. Je me soumets de toutes mes faibles forces à ses justes jugements, et vous conjure, ma très chère Mère, de lui protester souvent pour moi que je ne le veux point offenser ; et ne lui demande que cette grâce, et que je fasse et souffre tout selon son bon plaisir, et comme il lui plaira. Je dis ceci sans lumière ni goût, mais je veux que ce soit de tout mon cœur... Voyez si j'ai besoin de vos prières et de celles de vos chères sœurs ? Procurez-moi, ma bonne Mère, encore celles de tous les amis que vous connaissez avoir crédit auprès de notre très débonnaire Sauveur, afin que j'obtienne par sa grande miséricorde que je sois éternellement unie à lui par l'immortalité de sa gloire.

« Ma très chère Mère, je sais bien que je parle à vous seule, selon mon accoutumée ; en cette confiance je ne vous puis rien céler, sachant aussi bien quelle est la véritable bonté de votre cœur pour moi. J'ai béni Dieu quand j'ai su que notre très chère mère du très divin Sacrement était établie. Enfin, ce grand Gouverneur achève ses desseins quand il lui plaît ; et toutes les traverses qu'il a permises se convertiront à sa gloire et au bien des âmes. Votre etc... [1] »

La Mère Angélique délivrée de Zamet, et ayant donné à ses deux monastères de Port-Royal et du Saint-

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 586.
*Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 585.

Sacrement, l'abbé de Saint-Cyran comme directeur, s'était mise elle-même sous sa conduite. L'un des premiers actes qui marque ce changement de directeur est une lettre de l'abbesse adressée à M^me de Chantal, lettre dont nous venons de lire la réponse. Enfin, la Mère Angélique respirait librement sous la conduite de celui qui, appliquant la loi d'amour au travail de la régénération, a su la résumer sous une forme si douce et si belle « La voie du salut, c'est la voie du cœur[1] ». En abordant M. de Saint-Cyran, déjà nous voisinons avec Pascal. « C'est le cœur qui sent Dieu, et non la raison », allait dire l'auteur des *Pensées*. L'abbé de Saint-Cyran avait horreur des « gouvernements d'empire » sur les âmes, et ce n'est pas lui qui eût imposé à la Mère Angélique les déchirements de cœur exigés par l'évêque de Langres. Il a été l'un des plus grands directeurs de son époque, parce qu'il a eu pour les âmes un amour et un respect infinis. « Le gouvernement des âmes, écrivait-il, « surtout en ce qui regarde la vie spirituelle, n'est pas « un gouvernement de domination et d'empire, mais « d'amour et de charité, qui consiste à suivre les mou- « vements que Dieu opère dans les esprits, et à dépendre « d'eux après avoir reconnu par sa lumière qu'ils vien- « nent de lui[2]. » Le premier effet de cette douceur de M. de Saint-Cyran avait été de délier la Mère Angélique et de la rendre à l'amitié. Le cœur torturé de la pauvre abbesse pouvait s'épanouir de nouveau, il avait échappé au filet de l'oiseleur.

La joie de M^me de Chantal avait été grande à la réception de la lettre de la Mère Angélique. Elle avait eu « tant de consolation » de cette lettre « si pleine de

1. *Lettres chrétiennes et spirituelles de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran,* Paris, MDCXLVIII, t. II, p. 92.
2. *Lettres chrétiennes,* loc. cit., t. II, p. 215.

bonté, que toujours depuis » elle désirait que la Mère Angélique « lui continuât la grâce » d'en envoyer quelquefois de semblables et de ses nouvelles. Or, nous sommes en 1637, c'est à dire quinze années après la mort de saint François de Sales. Les rapports que Mgr Bougaud affirmait avoir été interrompus avaient tout l'air de se renouer solidement du côté de la Mère Angélique, tandis que, n'ayant subi aucune interruption de la part de Mme de Chantal, ils continuaient de ce côté-là sans modification aucune, la grande confiance dont cette lettre est empreinte suffit à démontrer que ce n'est pas là une correspondance isolée accidentelle. La Fondatrice sollicitait non seulement les prières de la Mère Angélique et de ses sœurs, mais encore celles de leurs amis qui avaient « crédit auprès du très débonnaire Sauveur ». Ceci allait droit à M. de Saint-Cyran, aussi cette lettre lui fut-elle montrée pour obtenir de lui des prières et des consolations.

« Ma très chère Mère, je sais bien que je parle à vous seule à mon accoutumée. » Nous savons comment Mgr Bougaud a traduit ces mots pourtant bien significatifs, « à mon accoutumée [1] ». « En cette confiance je ne vous puis rien céler, sachant aussi quelle est la véritable bonté de votre cœur pour moi. » La confiance de Mme de Chantal était basée sur l'affection invariable qu'elle savait être au cœur de la Mère Angélique. « J'ai béni Dieu quand j'ai su que notre chère Mère du très divin Sacrement était établie. » La Mère Angélique avait quitté secrètement le monastère du Saint-Sacrement le 10 février 1636, pour délivrer cette maison de la présence de Mlle de Chamesson, créature de l'évêque de Langres. Revenue à Port-Royal, elle avait fait envoyer au Saint-Sacrement, pour le diriger, la Mère Geneviève abbesse.

1. Même étude, p. 4.

Cette Mère, munie des instructions de la réformatrice, avait renvoyé Mlle de Chamesson, et la paix avait été rétablie. Mme de Chantal, nous le voyons, était tenue minutieusement au courant de tous les événements qui concernaient Port-Royal et le Saint-Sacrement. « Enfin ce grand gouverneur achève ses desseins quand il lui plaît ; et toutes les traverses qu'il a permises se convertiront à sa gloire et au bien des âmes. » De ces traverses devait, en effet, sortir le Port-Royal complet qui commence à ce moment-là. Les félicitations qui terminaient cette lettre étaient justifiées par la paix qui s'établissait définitivement aussi bien à Port-Royal qu'au Saint-Sacrement.

Cette lettre que la Visitation nie à présent avoir été adressée à la Mère Angélique, et que la Mère Marie-Aimée de Blonay, supérieure d'Annecy, a publiée en 1644, a été publiée, en 1645, par Arnauld d'Andilly, avec les lettres de M. de Saint-Cyran. Mais comme il ne s'agissait, dans cette dernière édition, que de mettre en lumière les peines intérieures de la sainte, uniquement pour expliquer la réponse qu'y avait fait M. de Saint-Cyran, Arnauld d'Andilly s'est borné à citer le fragment de cette lettre qui fait allusion à ces peines.

Ma très chère Mère,

« Dieu m'a envoyé un exercice et peine intérieure sous laquelle je sècherais si sa bonté ne me tenait de sa très sainte main. Je me soumets de toutes mes faibles forces à ses justes châtiments et vous conjure, ma très chère Mère, de lui protester souvent pour moi que je ne le veux point offenser, et ne lui demande que cette grâce et que je souffre tout comme il lui plaira. Je dis ceci sans lumière ni goût, mais je veux que ce soit de tout mon cœur. Voyez si j'ai besoin de vos prières et de celles de vos chères sœurs [1]. »

1. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 49.

Il est bien évident que s'il avait existé alors une ombre même légère sur la certitude des rapports que nous étudions ici, quel qu'ait été le désintéressement des hommes de Port-Royal, ils auraient inconsciemment cité entière la lettre qui faisait allusion aux événements qui venaient de se passer dans ce monastère. Cette évidence n'a pas empêché Mgr Bougaud d'écrire les pages que nous allons donner ici même, après avoir cité celles qu'à publiées Arnauld d'Andilly en 1645. Le lecteur jugera.

Avant que rapporter la lettre que feu Monsieur l'abbé de Saint-Cyran a écrite à la révérende Mère de Chantal, nous avons été obligés de vous donner ici quelques extraits des lettres que cette bienheureuse Mère a écrites à la Mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal ; parce qu'ayant supplié cette Mère, son intime amie, de les montrer à Monsieur de Saint-Cyran, afin qu'il lui écrivît quelque chose qui la consolât, il était nécessaire de les produire ici, pour mieux connaître le sujet dont M. de Saint-Cyran traite dans sa lettre.

Et afin que vous sachiez plus particulièrement les raisons qui ont causé cette liaison si particulière entre ces deux Mères, laquelle paraît extraordinaire dans ces lettres, nous avons cru devoir dire en peu de mots, que le bienheureux évêque de Genève ayant été père de ces deux filles, il les avait unies ensemble par un amour de charité, comme elles l'étaient avec lui par un amour de respect et de révérence. De sorte que depuis que l'esprit de ce bienheureux eut joint ainsi dans une parfaite et toute sainte amitié, ces deux religieuses absentes l'une de l'autre, elles ne furent plus qu'un cœur et qu'une âme ; et la révérende Mère de Chantal n'a point eu, durant plus de vingt années, de plus fidèle dépositaire de ses peines et de ses pensées les plus secrètes, que cette chère sœur, que son bienheureux Père lui avait donnée.

C'est ce qui a porté la révérende Mère de Chantal à ne faire aucun voyage à Paris, qu'elle ne vînt visiter la Mère

Marie-Angélique, et même au dernier qu'elle y fit, peu de temps avant sa mort, elle passa deux jours au monastère de Port-Royal, comme Mgr l'évêque du Puy l'a rapporté en sa vie ; ne pouvant se lasser de l'entretenir de tout ce qui s'était passé entre Dieu et elle depuis sa dernière venue, et de se faire entretenir par elle de tout ce qu'elle savait qui s'était passé entre Dieu et son serviteur, feu M. l'abbé de Saint-Cyran, dont elle estimait d'autant plus la suffisance et la piété, qu'elle savait par les lumières et par les sentiments que Dieu lui avait donnés dans les prières qu'elle faisait sans cesse pour sa délivrance, qu'il était injustement persécuté...

...La révérende Mère de Chantal, ayant donc une estime très particulière de feu M. l'abbé de Saint-Cyran, avait désiré que la Mère Marie-Angélique lui communiquât les lettres qu'elle avait écrites, touchant les tentations dont elle était agitée pour en avoir son sentiment dès auparavant sa détention au Bois de Vincennes. A quoi il avait satisfait en ayant écrit un petit traité qui a été perdu comme il lui mande.

Cette vénérable Mère lui ayant depuis renouvelé la même prière, et étant venue en cette ville en 1641, elle pria la Mère Marie-Angélique de la recommander de nouveau aux prières de M. l'abbé de Saint-Cyran, et lui témoigna qu'elle se tiendrait fort consolée, s'il lui pouvait écrire ses pensées sur les diverses peines qu'elle lui avait dépeintes dans ses lettres.

La Mère Marie-Angélique désirant de satisfaire à son désir, envoya à M. de Saint-Cyran la plupart des lettres dont nous donnons des extraits au public, afin de l'informer de la qualité particulière de ses souffrances. Et la révérende Mère de Chantal ne se contentant pas de cela elle lui écrivit elle-même, le jour des saints Apôtres, saint Simon et saint Jude ; et c'est la lettre que nous avons mise en lumière avec les autres. Mais M. de Saint-Cyran écrivait à cette bienheureuse mère, en même temps qu'elle à lui ; de sorte que sa lettre n'est pas la réponse à celles qu'elle avait écrites auparavant à la Mère Marie-Angélique, pour les lui faire voir et recevoir ses conseils sur ses doutes et ses peines.

La révérende Mère de Chantal reçut cette lettre de M. de Saint-Cyran avec une extrême joie, deux jours avant son partement de Paris, et en témoigna durant son voyage une satisfaction extraordinaire à la religieuse qui l'accompagnait, laquelle l'écrivit depuis à la Mère Marie-Angélique, cette bienheureuse Mère étant morte en ce même temps, aussitôt qu'elle fut arrivée en son monastère de Moulins... [1].

Comparons maintenant cette version d'Arnauld d'Andilly, publiée en 1645, avec celle qu'a donnée Mgr Bougaud, et nous jugerons du chemin parcouru.

Les jansénistes ont fait grand bruit des relations de sainte Chantal avec la Mère Marie-Angélique et avec l'abbé de Saint-Cyran ; ils ont insinué de mille manières que sainte Chantal avait la plus absolue confiance dans la Mère Angélique et dans l'abbé de Saint-Cyran, et qu'au fond elle partageait leurs principes [2]. Ils ont produit à l'appui de ces idées neuf lettres qu'elle aurait écrites à la Mère Angélique, de 1636 à 1641, et un billet qu'elle aurait échangé avec l'abbé de Saint-Cyran, le 28 octobre 1641. Il faut donc montrer, comme l'on fait les postulateurs de la cause que, même en admettant la parfaite authenticité de ces lettres, seuls monuments que les jansénistes aient jamais produits, on n'en saurait rien conclure contre les sentiments et les vertus de la vénérable Mère de Chantal. Après quoi nous verrons ce qu'il faut

1. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 43.

2. Toute cette note de Mgr Bougaud est d'une telle mauvaise foi, qu'il faudrait en rectifier chaque phrase. Ainsi à propos du titre de « monsieur » donné à l'abbé de Saint-Cyran, avons-nous besoin de faire remarquer que sainte Chantal, comme tout le monde à son époque, employait ce titre vis à vis des prêtres séculiers et celui de « père » vis à vis des réguliers. Elle écrivait à une supérieure le 7 janvier 1681 : « ...depuis la mort de notre bon et vertueux M. Michel (Favre) nous n'avons encore point pu trouver de confesseur qui eût toutes les conditions requises, et nous sommes contraintes de nous servir de la charité des Pères Barnabites pour nos confessions, etc. (*Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 291.). »

penser de l'authenticité de ces lettres, fabriquées ou falsifiées, cela est évident, par les jansénistes pour les besoins de leur cause.

Pour ce qui est d'abord de l'abbé de Saint-Cyran, qu'il ait été le directeur de sainte Chantal. Il avoue lui-même qu'il s'en faut bien, comme on a essayé de le faire croire, qu'il ne lui a jamais écrit qu'un seul billet, le 21 octobre 1641 ; qu'il ne l'a jamais vue ; qu'il ignorait la nature de ses peines intérieures ; que Dieu n'avait pas voulu permettre qu'il fut son consolateur ; que ce n'était qu'à la sollicitation de la sœur Marie-Angélique, et non point sur la demande de la vénérable servante de Dieu, qu'il lui écrivait cet unique billet, lorsqu'elle était à Paris, quelques semaines avant sa mort.

De son côté, la Mère de Chantal n'a aussi, de l'aveu des adversaires, écrit qu'un seul billet à l'abbé de Saint-Cyran, le 28 octobre 1641, trois jours après la prétendue lettre de cet abbé ; et il suffisait de lire ce billet pour sentir qu'il n'existait aucune intimité entre eux. On y voit qu'elle n'écrit à l'abbé de Saint-Cyran qu'à la sollicitation de la Mère Marie-Angélique ; qu'elle le remercie poliment, mais froidement, des prières qu'il faisait pour elle ; elle n'entre dans aucun détail sur ses peines intérieures ; elle ne lui demande aucun conseil. Elle ne lui donne que le titre de monsieur, non celui de père, comme elle en avait l'habitude vis à vis des prêtres en qui elle avait confiance. Bref, ce ne sont que quelques lignes de politesse et de condoléance à une personne étrangère, mais malheureuse.

Il est vrai que, dans ses lettres à la Mère Marie-Angélique sainte Chantal parle de l'abbé de Saint-Cyran en de tout autres termes ; elle se recommande vivement à ses prières, lui donne mille témoignages d'estime, et cela en 1640, lorsqu'il était déjà en prison. Mais le sentiment le plus universellement répandu sur les motifs de cet emprisonnement était qu'il avait été arrêté par raison d'État. C'était, disait-on pour n'avoir pas voulu souscrire à la dissolution du mariage de M. le duc d'Orléans, Gaston, frère de Louis XIII, avec la princesse Marguerite de Lorraine, mariage que le cardinal de Richelieu fit déclarer nul par le Parlement de Paris en

1634, et ensuite par l'assemblée du clergé en 1635, dans la vue de marier ce prince à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. On disait aussi que cet emprisonnement avait été occasionné par le refus que fit Saint-Cyran d'un évêché que le cardinal de Richelieu lui avait offert pour l'engager dans ses intérêts. Car ce dernier avait, disait-on, dessein d'établir en France un patriarcat dont il se serait fait pourvoir, et au moyen duquel il eût fort molesté le pape Urbain VIII. Vrais ou faux, ces bruits couraient alors, et tous les Mémoires du temps en sont remplis. Les circonstances de cet emprisonnement n'étaient d'ailleurs pas de nature à rendre l'abbé de Saint-Cyran suspect en matière de religion ; c'était la puissance séculière qui avait fait procéder contre lui, tribunal incompétent dans les questions de foi. Il était enfermé à Vincennes, forteresse royale destinée aux prisonniers d'État, comme le remarque Moréri, etc. On conçoit donc que sainte Chantal ait pu se tromper, comme tant d'évêques de France, et de personnes de piété, sur les motifs de cette arrestation.

Mais, dit-on, saint Vincent de Paul connaissait parfaitement l'abbé de Saint-Cyran ; il l'avait démasqué, et il paraît que les dépositions de ce saint prêtre n'avaient pas peu contribué à faire arrêter le sectaire [1] ; comment donc admettre que saint Vincent de Paul, qui voyait si intimement sainte Chantal et la dirigeait, ne l'ait pas avertie [2] ? Il l'eût fait sans nul doute s'il y avait eu entre sainte Chantal et l'abbé de Saint-Cyran des relations dangereuses pour cette dernière ; mais comme ils ne s'étaient jamais vus, qu'ils ne s'étaient écrit qu'une fois, qu'au moment de l'échange de ces deux billets sainte Chantal était à Paris, faisant une retraite et une confession générale à saint Vincent de Paul, celui-ci jugea qu'il était inutile de l'avertir. D'ailleurs, il s'en fallait

1. C'est là un faux historique. Cette question est étudiée à propos de la prison de M. de Saint-Cyran.

2. « M. le cardinal de Richelieu essaya lui-même de faire dire à M. Vincent quelque-chose de désavantageux à son ancien ami (M. de Saint-Cyran), mais ce fut inutilement (LANCELOT, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, Cologne, 1738, t. II, p. 294.). »

bien que saint Vincent de Paul désespérât de l'abbé de Saint-Cyran ; même après sa sortie de prison, saint Vincent de Paul allait encore le voir, et, comme il mourut avec les secours extérieurs de la religion, il assista à ses funérailles en compagnie de plusieurs évêques. Longtemps même après la mort de Sainte Chantal, la réputation de Saint-Cyran était encore excellente. Ce ne fut qu'en 1656 que le clergé de France, réuni en assemblée générale; ordonna que l'éloge que MM. de Sainte-Marthe avaient fait de Saint-Cyran fût biffé ; ce qui prouve qu'avant cela sa doctrine n'avait pas été publiquement regardée comme suspecte, ni sa réputation flétrie. On conçoit donc que sainte Chantal, morte en 1641, n'ait eu aucun soupçon sur des doctrines dangereuses de l'abbé de Saint-Cyran, si habile à les dissimuler, et qui induisit en erreur tant de personnes de piété avec lesquelles il avait un commerce journalier.

Voilà pour les relations de sainte Chantal avec l'abbé de Saint-Cyran. Quant à la Mère Marie-Angélique, il est encore plus facile d'établir que la sainte n'a jamais soupçonné qu'elle fût suspecte d'aucune erreur. Plus jeune de dix-neuf ans que la sainte, la Mère Marie-Angélique ne mourut aussi que vingt ans après elle, le 6 avril 1661 ; et ce fut surtout dans les dernières années de sa vie qu'elle se posa tout à fait en sectaire. Mais jusque-là elle était tenue pour une personne d'une vertu et d'un mérite très distingués. Non seulement en 1627 Urbain VIII la comblait d'éloges et louait, dans un bref rendu public, son zèle, son expérience, sa capacité, sa singulière piété ; mais même en 1646 [1], cinq ans après la mort de sainte Chantal, Innocent X, dans une bulle datée de la seconde année de son pontificat, accordait à son monastère les plus grands privilèges spirituels ; ce qui prouve qu'on n'avait encore aucun soupçon sur son compte en fait de reli-

1. Remarquons qu'il est question ici de l'année 1646, un an après que, au dire du même auteur, Arnauld d'Andilly aurait publié, comme adressées à sa sœur, les lettres de sainte Chantal à la Mère de la Trinité carmélite. Voilà un pape qui manquait bien d'à-propos si Mgr Bougaud a dit vrai.

gion. Et en supposant même qu'on eût pu être trompé à Rome, il est à remarquer que la Mère Marie-Angélique n'était pas tenue en moins grande estime par tout le clergé de France. En effet, non seulement l'archevêque de Paris donna l'*exequatur* au bref d'Innocent X, mais en 1656, quinze ans après la mort de sainte Chantal, le clergé de France approuva le tome I^er^ de la *Gallia christiana*, où se trouve un magnifique éloge de la Mère Angélique, et il n'exigea aucun retranchement, comme il avait fait pour ce qui regardait l'abbé de Saint-Cyran.

La vénérable servante de Dieu n'avait donc pu ni dû, par conséquent, mal penser des religieuses de Port-Royal, ni éviter une liaison avec elles. Elle avait, au contraire, de justes motifs de les aimer, principalement la Mère Marie-Angélique, avec laquelle elle avait eu, quand elle était plus jeune, des rapports si intimes et si saints.

Ainsi, pour résumer toute la première partie de cette note, en admettant la parfaite authenticité du billet échangé entre sainte Chantal et l'abbé de Saint-Cyran, et des neuf lettres adressées par celle-ci à la Mère Marie-Angélique, on ne saurait rien en conclure contre les sentiments ou les vertus de la vénérable servante de Dieu. Mais j'ai hâte d'ajouter que la parfaite authenticité de ces monuments est loin d'être démontrée, et qu'il y a, au contraire, des raisons très graves de croire que ce sont des pièces fabriquées ou falsifiées.

Ces lettres, en effet, se trouvent pour la première fois dans un recueil de lettres données au public en 1645 [1], sous le nom de l'abbé de Saint-Cyran, par Robert Arnauld d'Andilly, connu pour un des plus opiniâtres défenseurs des erreurs de Jansénius, ce qui suffisait déjà pour faire suspecter leur authenticité. De plus, ce recueil paraît en 1645, au

1. Ceci est faux, puisque la Mère de Blonay avait déjà publié trois de ces neuf lettres, l'année précédente 1644. Comment faire croire que Arnauld d'Andilly ait pu publier à un an d'intervalle de la Mère de Blonay, et comme adressées à sa sœur, trois lettres que M^me^ de Chantal aurait écrites à une carmélite qui vivait peut-être encore. C'est cependant la version que cherche à accréditer actuellement la Visitation.

lendemain de la condamnation de Jansénius (1642), et, dans le but évident et à peine dissimulé de couvrir son ami, l'abbé de Saint-Cyran, de l'autorité et de l'amitié d'un certain nombre de personnages éminents en vertus. Aussi, à peine ces lettres de Saint-Cyran ont paru, que de toutes parts on met leur authenticité en doute [1]. On [2] somme Arnauld d'Andilly de produire des originaux, ce qu'il promet expressément et ne fait pas. Après lui, ses amis finissent par dire qu'ils sont égarés. Les originaux des neuf lettres de sainte Chantal en particulier sont encore plus introuvables. Les recherches faites de tous côtés avec le plus grand soin et par ordre de la sacrée Congrégation en 1737, n'aboutissent à aucun résultat.

Il faut avouer cependant que ces neuf lettres, qui paraissent pour la première fois dans un recueil janséniste, en 1645, se trouvent aussi imprimées à la fin de la *Vie abrégée* de la vénérable Mère de Chantal écrite par Bussy-Rabutin, ce qui ferait croire qu'elles ne sont pas supposées, n'étant pas probable qu'il ait consenti à insérer des lettres fausses à la fin de son recueil. Mais il est à remarquer qu'elles ne se trouvent point dans la première édition, imprimée à Paris en 1696, ni dans aucune autre, excepté dans celle de Bruxelles, imprimée en 1698 [3], après la mort du comte de Rabutin. D'où il est évident que l'origine de ces lettres est absolument

1. Voilà une accusation bien grave pour n'être appuyée par aucune référence.

2. Nous aimerions voir un nom propre à la place de cet « on » qui est une désignation bien vague.

3. Faut-il rappeler que Bussy-Rabutin, courtisan disgrâcié, passa la majeure partie de sa vie loin de la cour par ordre de Louis XIV. Il avait assez à faire de se tenir très sagement dans son exil, sans courir le risque d'exciter la colère du P. Le Tellier, le farouche Jésuite, confesseur du roi, dont le duc de Saint-Simon nous a laissé un effrayant portrait. Il n'y a guère lieu de nous étonner après cela si les lettres de sainte Chantal à la mère Angélique ont été imprimées à Bruxelles comme le furent la plupart des ouvrages indépendants de l'époque, et après la mort de Bussy-Rabutin, ce qui était le seul moyen de mettre l'auteur du livre à l'abri des représailles.

suspecte. Ajoutons que l'ordre de la Visitation n'a jamais voulu les reconnaître. Elles avaient à peine paru, que, dès 1722, la supérieure du couvent d'Annecy les désavouait et les traduisait elle-même au tribunal des notaires apostoliques. Plus tard, en 1823, le libraire Blaise, ayant donné une nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales dans laquelle il inséra ces neuf lettres de sainte Chantal à la Mère Angélique, des protestations arrivèrent de toutes parts. Le monastère de Paris en particulier, non content d'adresser à tout l'Ordre une circulaire, en date du 31 janvier 1825 [1], pour l'engager à se défier d'une édition qu'il attribuait à tort, je crois, à des mains jansénistes qui se cachaient, crut devoir insérer dans les journaux du temps une réclamation publique. Et peu après, Blaise, ayant donné une nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales, et y ayant maintenu ces neuf lettres, de nouvelles circulaires coururent tout l'Ordre, portant partout l'expression de l'inquiétude générale. Je citerai en particulier la circulaire du monastère de Venise, qui n'est autre que l'ancien monastère de Lyon transplanté par la révolution en Italie. Elle est en date du 2 avril 1834, et déclare nettement qu'il faut se défier de ces lettres, produites par les jansénistes, où ils ont caché leur venin.

Il suffit, du reste, de lire ces neuf lettres pour comprendre l'émotion de l'Ordre entier de la Visitation, et pour dire avec lui : non, ces lettres ne sont pas de sainte Chantal. Elle ne les a pas écrites, ou, si elle les a écrites, elle ne les a pas adressées à la Mère Angélique ; ou, s'il fallait absolument qu'elle les eût adressées à la Mère Angélique, alors on pourrait affirmer qu'elles ont été falsifiées.

Quand on connaît la Mère de Chantal, son esprit, sa sainteté, son attention à donner l'exemple en tout ; quand on sait ce que sont les règles de la Visitation et qu'on a présente à

1. Le premier acte de protestation de la Visitation date de 1825 ; il eut donc lieu près de deux cents ans après les publications de la Mère Marie-Aimée de Blonay (1644) et de Arnauld d'Andilly (1645).

l'esprit l'histoire de ses origines, on éprouve en présence de ces lettres l'impression que produit un faux.

Est-ce la Mère de Chantal, par exemple, qui, écrivant à la Mère Angélique, non seulement l'appelle son unique Mère, mais lui écrit : « Je n'ai plus aucune créature à qui je puisse avoir confiance qu'en vous », quand elle avait alors autour d'elle la Mère de la Roche, la Mère de Beaumont, la Mère Angélique Lhuillier et tant d'autres, et qu'à ce moment même nous la voyons s'abandonner comme un enfant, avec une si vive joie et des marques d'une si extraordinaire estime entre les mains de la Mère de Blonay ?

Est-ce la Mère de Chantal qui, écrivant à la Mère Angélique, lui expose non seulement ses peines les plus secrètes, mais la direction qu'elle reçoit de ses supérieures, et lui dit : « Puis-je laisser de continuer ? » Et encore : « Je continue mes communions journalières avec de grandes peines et tentations quelquefois, et tous les autres exercices. Ne dois-je pas le faire ? Notre bonne Mère disait que oui. »

Et à qui veut-on que la Mère de Chantal ait écrit de pareilles lettres ? A une étrangère [1], quand la règle enjoint si expressément aux religieuses de ne pas chercher au dehors, mais dans leurs supérieures, la direction dont elles ont besoin, quand la Mère de Chantal le recommandait si vivement et le pratiquait si bien. Elle avait saint François de Sales [2], M. Michel Favre [3], M. Marchez, saint Vincent de Paul, pour directeurs ; elle avait pour supérieures la Mère de Chatel [4],

1. En traitant ici la Mère Angélique d'étrangère, Mgr Bougaud oublie la lettre de Mme de Chantal à la Mère Catherine de Beaumont, supérieure au premier monastère de la Visitation de Paris, où se trouvent ces mots : « ...Je vous supplie, ma très chère sœur, d'envoyer à Port-Royal, avec nos lettres, les Directoires des novices et de la Directrice. Monseigneur veut qu'on leur montre tout... »

2. Saint François de Sales était mort depuis quinze ans.

3. M. Michel Favre était mort le 24 mars 1634.

4. La Mère de Chatel était morte le 22 octobre 1637, et la lettre dont parle Mgr Bougaud annonçait cette mort à la Mère Angélique.

la Mère Favre [1], la mère de Blonay [2], et elle s'y tenait. — Lui faire écrire des lettres pour dire à une étrangère, à une personne du dehors : « Je n'ai de confiance qu'en vous ; — mes supérieures et confesseurs me donnent tel ou tel conseil, puis-je m'y tenir ? » C'est une monstruosité !

Et à quelles personnes veut-on encore que la Mère de Chantal ait adressé ces lettres ? A la Mère Angélique Arnauld ? Vraiment on n'y pense pas, la Mère de Chantal avait vingt ans de plus que la Mère Angélique. Elles s'étaient connues en 1619. On a vu quelles étaient leurs relations. Elles s'aimaient beaucoup ; mais dans cette intimité, sainte Chantal était la Mère, Mme Angélique était la fille. C'était celle-ci qui accusait ses fautes, ses imperfections ; c'était celle-là qui donnait les conseils. Vingt années se passent, les deux religieuses se perdent de vue, cessent leurs rapports ; du moins il n'existe aucun billet qui puisse constater qu'elles ont continué à s'écrire. Au bout de ce temps, la Mère de Chantal revient à Paris, âgée de soixante-dix ans, fondatrice de quatre-vingts monastères, si vénérée qu'il faut qu'elle passe des jours entiers au parloir, occupée à donner ses mains à baiser à la foule. Et à ce moment, les rôles changent. C'est la Mère de Chantal qui devient la fille de la Mère Angélique, qui lui demande toutes ses permissions, qui lui soumet la direction qu'elle reçoit de ses supérieures, qui lui dit : « Je n'ai plus aucune créature au monde en qui je puisse avoir confiance qu'en vous ! » C'est fou, c'est fabriqué pour les besoins d'une cause ou d'un parti.

Et puis, quel est « ce grand serviteur de Dieu » qui revient dans toutes les pages, de cette correspondance, et en vue duquel évidemment elle a été composée ? C'est M. l'abbé de Saint-Cyran, dit-on. Du moins on l'a mis en marge dans l'édition de 1698, faite à Bruxelles ; car dans celle de 1645 on ne l'eût pas osé, il était encore trop tôt [3]. Mais soit :

1. La Mère Favre était morte le 14 juin 1637.

2. La Mère de Blonay est celle qui a donné la première édition des lettres de sainte Chantal en 1644, édition dans laquelle se trouvent trois lettres adressées à la Mère Angélique.

3. On a peine à suivre Mgr Bougaud, tant ses explications sont

c'est de M. de Saint-Cyran qu'il est question dans ces lettres. C'est lui que la sainte appelle « ce grand serviteur de Dieu », « ce vertueux prélat », « ce vrai bon serviteur de Dieu », duquel « elle attend les avis », « à qui elle a si grand désir de se faire connaître », et dont elle dit : « Dieu sait ma douleur de me voir privée du seul bien que j'estime et souhaite ». Elle ne le connaît pas. Elle ne l'a jamais vu. Ils ne se sont jamais écrit. Elle détaille toutes ses peines à la Mère Angélique pour qu'elle les mette sous les yeux du grand serviteur de Dieu ; et quand l'abbé de Saint-Cyran écrit quelques lignes à la Mère de Chantal, c'est pour lui déclarer qu'il n'a aucune idée de ses peines intérieures. Et quand la Mère de Chantal, après avoir écrit neuf fois à la Mère Angélique pour arriver par elle à ce grand serviteur de Dieu qu'elle honore tant, auquel elle veut tant se faire connaître, se décide enfin à lui écrire, on ne trouve sous sa plume que quelques lignes froides, polies, réservées, accordées, elle le dit expressément, aux prières de la Mère Angélique ; et ce qui est remarquable, sans aucune allusion à une prétendue lettre que l'abbé de Saint-Cyran lui aurait écrite trois jours auparavant. On touche du doigt les invraisemblances et les contradictions.

Assurément, il serait téméraire, à la distance où nous sommes et en l'absence de pièces originales, de vouloir saisir sur le fait la main du faussaire et d'indiquer son travail d'altération. On me permettra du moins, de dire ce que je pense. Des neuf lettres attribuées à la Mère de Chantal, les unes sont fabriquées, les autres falsifiées. Les lettres CCCCX, CCCCXI, CCCCXII, CCCCXV (édit. de Blaise) sont bien de la Mère de Chantal. Quel faussaire eût jamais inventé cette peinture si vraie des peines de la sainte, cette belle exposition des profonds principes de direction de la Mère de Chantal ? Ces lettres sont vraies. Seulement elles n'ont

incohérentes. Dans l'édition de 1645 dont il parle ici, les lettres de sainte Chantal à la Mère Angélique sont précédées d'un avertissement circonstancié dans lequel Arnauld d'Andilly disait clairement qu'il citait ces lettres parce qu'elles se rapportaient à M. de Saint-Cyran, et pour expliquer la réponse que cet abbé y avait faite.

jamais été adressées à la Mère Angélique ; ce sont des lettres écrites à une supérieure de la Visitation, peut-être à la Mère de Blonay[1] ; je ne vois qu'elle à qui la sainte ait pu parler ainsi en ce temps ; peut-être aussi, car la Mère de Blonay ne vint jamais à Paris, peut-être aussi à la Mère Angélique Lhuillier, à laquelle nous voyons la sainte écrire pour les choses les plus délicates, et pour laquelle elle consulte quelquefois saint Vincent de Paul et Mgr l'archevêque de Sens. On a biffé l'adresse ou les adresses de ces lettres, car rien ne prouve qu'elles aient été adressées à la même personne, et l'on y a mis le nom de la Mère Angélique de Port-Royal ; c'est la première altération.

Dans ces lettres, il est question d'un grand serviteur de Dieu. C'est probablement saint Vincent de Paul[2], que sainte Chantal consultait sans cesse depuis 1622 ; c'était peut-être aussi Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens, en qui elle avait grande confiance. Peut-être aussi était-il question de l'un et de l'autre, selon les différentes lettres, l'un appelé « le bon serviteur de Dieu », l'autre « notre vertueux prélat ». Les jansénistes se sont emparés de cette désignation vague, et, pour donner le change l'ont entourée de quelques mots qui excluaient saint Vincent de Paul et appelaient M. de Saint-Cyran ; par exemple dans le passage suivant : « Il me semble, dit la Mère de Chantal, qu'il n'y a qu'un cœur entre nous, et que vos prières et celles de ce digne serviteur de Dieu *que vous m'avez acquises par la*

1. La Mère de Blonay a publié elle-même ces lettres comme adressées à « une grande servante de Dieu ». Il est permis de croire, pour la défense de la modestie de cette supérieure de la Visitation, qu'elle ne se serait pas décerné à elle-même un pareil éloge.

2. Remarquons que saint Vincent de Paul vivait quand les lettres de sainte Chantal qui font allusion à M. de Saint-Cyran furent publiées par Arnauld d'Andilly. Nous voyons mal « le plus honnête homme de France » publiant des faux du vivant de celui qui aurait pu le convaincre d'infamie. L'histoire s'écrit avec des faits, des dates et beaucoup de droiture ; non pas avec des polémiques passionnées.

*miséricorde de Dieu.* » On voit ce qui a pu être ajouté, et combien facilement et dans quel but.

Je les soupçonne même d'avoir publié à dessein ce mot : « ce bon serviteur de Dieu », de l'avoir glissé dans les entêtes de lettres, dans les salutations finales, partout où ils ont pu le mettre : « Je vous supplie de recommander à Dieu, etc., *et que le bon serviteur de Dieu fasse de même.* » « Je salue nos très chères sœurs *et le bon serviteur de Dieu.* » « Je me soulage en vous disant quelque chose de ma peine, *et à ce bon serviteur de Dieu,* » etc. On voit le procédé qui n'est pas difficile, et qui, pour le dire en passant, est absolument opposé à la manière de faire de la sainte.

Pour multiplier ainsi dans ces neuf lettres les allusions et les souvenirs du bon serviteur de Dieu, on va quelquefois trop vite et on fait des contresens. Une de ces lettres, publiée par les jansénistes, non pas entière, mais en fragments, c'est la CCCCII[e] de l'édition de Blaise, a été publiée en entier par les religieuses de la Visitation. Or, on y voit dans la version janséniste une altération et un contre-sens dans le but de faire croire qu'il s'agissait dans cette lettre de l'abbé de Saint-Cyran, tandis qu'il s'agissait de saint François de Sales. Voici le fait, qui a son importance, puisque nous tenons ici la main du faussaire. Sainte Chantal éprouva une grande peine intérieure, nouvelle, ce lui semble ; car elle ne se rappelle pas avoir jamais eu la pareille. Tout à coup elle rencontre dans les lettres de saint François de Sales une lettre ancienne dans laquelle cette peine est décrite admirablement. Elle s'en étonne, elle ne peut en croire ses yeux. Elle en appelle à une personne amie, à M[me] Angélique, si vous voulez, pour s'assurer qu'elle ne se trompe pas. Elle lui dit : « Lisez la lettre LXV[e] du Livre IV. Elle me donne quelque petit soulagement et lumière que le bienheureux m'entendait... Si vous me dites que vous connaissez bien que ce grand serviteur de Dieu (saint François de Sales) parle de ma souffrance, cela me donne une grande force. J'ai admiré cette lettre-là ; car je n'ai nul souvenir d'avoir jamais eu semblable peine. Autrefois c'étaient des tentations que j'avais contre quelque chose de la foi, comme il se voit dans ses

épîtres ; mais ce que je sens est tout différent. Aussi est la lettre différente des premières, ce qui me fait croire que Dieu permit que j'eusse autrefois quelque courte atteinte de ce que je sens maintenant pour faire écrire cela au bienheureux. » Voilà qui est parfaitement clair ; mais ce désir de faire paraître sainte Chantal consultant Saint-Cyran aveugle les jansénistes. Au lieu de cette phrase, si bien expliquée par ce qui précède et ce qui suit : « Si vous me dites que vous connaissez bien que ce grand serviteur de Dieu (saint François de Sales, qu'on vient de nommer) parle (dans la lettre que je vous cite), de ma souffrance, cela me donne une grande force ; » ils écrivent en altérant légèrement le texte : « Que si vous me disiez que ce grand serviteur de Dieu *et vous,* voyez et connaissez bien ce qu'est ma souffrance, » etc. Ce n'est rien, ce me semble ; mais par ce petit mot : « Ce grand serviteur de Dieu et vous, » voilà saint François de Sales exclu, et en rapprochant cette phrase de celle qui suit : « J'ai grand désir de me faire connaître à vous et à ce digne serviteur de Dieu, » voilà Saint-Cyran substitué au saint évêque de Genève[1].

Après avoir indiqué ce travail de falsification, que j'abrège, nommerai-je les lettres fabriquées ? La CCCCXIII[e] l'est probablement, et probablement aussi le premier paragraphe de la CCCCXV[e], et peut-être aussi la CCCCXIV[e], imitation et sorte de calque de la première des lettres de sainte Chantal à saint François de Sales ; et peut-être aussi la CCCCXVII[e]. Je soupçonne tous ces petits billets courts, qui ne contiennent rien d'original, d'avoir été fabriqués pour accompagner et pour corroborer et expliquer les lettres vraies fafsifiées. Mais je n'insiste pas, étant trop difficile, ainsi que je l'ai remarqué au commencement, de rien préciser avec exactitude en l'absence de pièces originales. J'en ai assez dit, du reste, pour montrer en général le peu de valeur de ces lettres, et pour établir solidement, je pense, que trop d'obscurité les

1. En écoutant ici Mgr Bougaud, ne semble-t-il pas le voir « travailler » la lettre de saint François de Sales au P. Bidet. Il est triste de constater une semblable mentalité chez un évêque.

enveloppe pour qu'elles puissent jamais être acceptées comme des monuments authentiques. Le fussent-elles d'ailleurs par quelques-uns, nous avons prouvé qu'on n'en peut rien conclure contre les sentiments et les vertus de la vénérable servante de Dieu, et cela suffit à notre dessein[1].

Quels que soient la tristesse et le dégoût éprouvés devant l'injustice et l'esprit partial d'un auteur, il n'est pas permis à l'historien de les passer sous silence. Pour comprendre mieux les faits sur lesquels est basée l'histoire, il est indispensable d'exposer ceux par lesquels elle a été déformée. Maintenant que nous avons pu juger de la valeur des objections présentées par les adversaires, nous reprendrons avec plus de plaisir l'étude consolante et paisible d'une mutuelle affection qui fut proportionnée à la beauté et à la grandeur des âmes des deux femmes qui l'éprouvèrent.

Le 4 mars 1637, la Mère Angélique répondait à Mme de Chantal.

4 mars 1637.

« Votre lettre m'a surprise, ma très chère Mère, mais avec un si grand ressentiment de joie et d'union de mon âme avec la vôtre, que je ne puis vous l'exprimer. Je la sens croître tous les jours, et j'estime que c'est une singulière miséricorde de Dieu sur moi dont je suis très indigne. Il y a plus de trois mois que très souvent j'ai eu la pensée et le désir de vous écrire, particulièrement les jours des saints Innocents, de saint Jean l'Aumônier et de saint Jean Chrysostôme où vous m'avez été plus présente ; mais je ne l'ai pas fait craignant que vous ne fussiez infirme cet hiver, comme vous l'étiez l'autre, et qu'étant déjà surchargée de lettres, les nôtres ne vous peinassent encore ; quoique je n'aie point douté que votre bonté ne les eût agréables.

« Je prie Dieu souvent et votre bon ange, qu'il vous fasse

1. Mgr Bougaud, *Histoire de Sainte Chantal*, t. II, p. 586 et suivantes.

sentir ce que je vous suis ; et je vois, ma chère Mère, qu'il me fait cette grâce par sa miséricorde. Je ressens avec une tendresse d'enfant ce qu'il vous plaît me daigner communiquer de votre âme. Ma très chère Mère, je suis allée aussitôt prosterner mon cœur devant le très Saint-Sacrement selon votre intention ; à laquelle quoique je sois très indigne de correspondre, je ne laisserai pas de le faire de tout mon cœur, et d'employer tout ce que je connais d'âmes à Dieu pour cela, car il le veut ainsi.

« Je n'oserais entreprendre de vous rien dire : je sais qu'il parle à votre cœur, et que le frappant d'une main, il le guérit et le soutient de l'autre. Je vous supplie, ma chère Mère, ne cessez point de lui demander ma véritable conversion. Il est vrai que sa bonté me presse sans cesse de ne la plus différer. Il me semble que je ne souhaite que cela en la terre. Cependant je fais toujours quantité de fautes, et particulièrement je ne suis point fidèle à surmonter l'inclination que j'ai à m'élever au-dessus de tout le monde, par propre jugement, ni à vaincre mon humeur brusque qui me rend toujours de très mauvaise édification et fâcheuse au prochain. Je vous supplie, ma chère Mère, menez-moi toujours avec vous, quand vous irez au tombeau de notre bienheureux Père et le suppliez qu'il obtienne ma guérison et l'accomplissement des désirs qne sa charité a eus pour moi.

« Notre chère Mère (la Mère Agnès) se porte assez bien, et la maison est paisible, grâces à Dieu ; le monastère du Saint-Sacrement va tout doucement, et l'esprit de Notre-Seigneur s'y établit dans une grande séparation du monde, qui est tout ce que je souhaite, expérimentant tous les jours combien cela est nécessaire pour correspondre à notre vocation. Le monde se corrompt tous les jours davantage, nous sommes obligées à nous en séparer toujours davantage. La Mère Geneviève est encore en la maison du Saint-Sacrement. Je n'ai pas manqué à lui faire vos recommandations. Elle vous remercie très humblement, et notre Mère aussi qui vous honore toujours de tout son cœur, et toutes nos sœurs, particulièrement ma sœur Le Maître et ma sœur Anne.

« Mon frère d'Andilly a été malade à l'extrémité depuis

trois semaines. Dieu le laisse pour onze enfants qu'il a : mais particulièrement je crois afin qu'il vive tout à lui, comme il lui en a donné la volonté. Je vous supplie très humblement, ma chère Mère, de prier le Seigneur qu'il l'exécute. Je loue Dieu, de toute mon affection, des bénédictions qu'il verse sur vos maisons, et le supplie que ce soit ainsi jusqu'à la fin des siècles, et que je sois pour jamais, ma très chère Mère, parfaitement et inséparablement à vous. Dieu soit béni[1]. »

« Il y a plus de trois mois que très souvent j'ai eu la « pensée et le désir de vous écrire... mais je ne l'ai pas « fait, craignant que vous ne fussiez infirme cet hiver « comme vous étiez l'autre. » Voilà qui nous prouve nettement que dans le courant de l'hiver 1635 la Mère Angélique était en rapport avec M$^{me}$ de Chantal, puisqu'elle n'eût pu sans cela connaître aussi exactement l'état de sa santé pendant ce même hiver. La tendresse et l'humilité de l'abbesse de Port-Royal n'ont pas besoin d'être prouvées, et cependant il est intéressant de remarquer ces paroles : « Je ressens avec une tendresse d'en« fant ce qu'il vous plaît me daigner communiquer de « votre âme. » Ainsi la fondatrice de la Visitation avait bien vraiment confié ses peines intérieures à l'abbesse, et l'impression très douce que ressent le lecteur devant cette affection confiante ne justifie nullement l'expression violente de M$^{gr}$ Bougaud : « C'est une monstruosité ! »

Aux confidences de la sainte, la Mère Angélique répondait par une complète assurance sur la pureté de la voie où elle la savait engagée. Puis c'était des accusations sur elle-même, des nouvelles de la santé de la Mère Agnès, sa sœur, qui avait été nommée abbesse de Port-Royal. Elle lui faisait part de l'état où se trouvait actuellement le monastère du Saint-Sacrement, et lui

1. *Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld, Abbesse et réformatrice de Port-Royal*, Utrecht, MDCCXLII, t. I, p. 92.

parlait de la bonne Mère Geneviève dont l'heureux établissement avait causé tant de joie à Mme de Chantal. Elle ajoutait : « Je n'ai pas manqué à lui faire vos recommandations. » Ces mots soulignent l'intimité des rapports qui existaient entre la Visitation et Port-Royal. La Mère Angélique donnait son avis sur le plus ou moins de valeur des supérieures salésiennes, pendant que Mme de Chantal faisait transmettre ses recommandations à la Mère Geneviève, abbesse du Saint-Sacrement et fille de la Mère Angélique.

Ici il manque une lettre de Mme de Chantal. La Mère Angélique écrivait le 3 juin 1637 :

3 juin 1637.

« Je ne vous puis dire, ma très chère Mère, la peine continuelle que j'ai eue depuis que nous avons reçu celle qu'il vous a plu nous écrire, de ne vous pouvoir répondre aussitôt, parce que je n'ai pu encore retirer l'avis que vous désirez d'un vrai serviteur de Dieu [1] qui reçoit de très grandes lumières de son infinie bonté, parce qu'il a toujours été extraordinairement occupé en affaires de charité. Il est à présent malade ; mais je vous assure, ma chère Mère, qu'il vous a toujours devant Dieu, le suppliant de soutenir et augmenter sa sainte grâce en vous dans vos travaux, ce qu'il ne doute nullement qui ne vous arrive. Il dit que votre affliction vous est nécessaire, pour la conservation des grâces si singulières que vous avez reçues de Dieu. A son premier loisir il écrira ce qu'il lui donnera.

« Mais je n'ai pu me résoudre d'attendre davantage à vous dire, ma très chère Mère, que je ressens dans un sentiment et une tendresse très grande votre martyre. Il est vrai que c'est aussi une consolation égale de voir la main très aimable de Notre-Seigneur perfectionner en vous son ouvrage, et il me semble que c'est notre bienheureux Père qui vous obtient

1. M. de Saint-Cyran.

cette grâce. Enfin, ma très chère Mère, je suis tout assurée dans l'infinie miséricorde de Dieu qu'il vous soutiendra, et que plus votre peine sera grande et plus elle enrichira votre âme. Quand je n'aurais pas le bonheur de la connaître depuis si longtemps, la seule manière dont vous parlez me ferait voir le fond de votre cœur et l'esprit de Dieu qui y repose.

« Enfin, ma chère Mère, je vous supplie pour l'amour de Dieu, qui par sa bonté a voulu me faire cette grâce, dont je suis si indigne, de nous unir en lui de vouloir renouveler cette union, comme je le souhaite de tout mon cœur, et d'une toute autre manière que je n'ai jamais fait, et qui vient de lui ce me semble. Vous m'êtes toujours présente. Je vous supplie, ma chère Mère, s'il me fait cette grâce, que je vous la sois aussi quelquefois, comme vous me le promettez, que vous demandiez toujours mon entière conversion. Car, en vérité, ma chère Mère, je vois toujours ma vie remplie de grandes infidélités ; dont beaucoup viennent de cette grande activité naturelle, que notre bienheureux père et vous m'avez toujours tant recommandé de mortifier : à quoi j'ai été très infidèle.

« Tout ce qu'il m'a dit m'est toujours présent, aussi bien que la charité qu'il a eue pour notre maison : ce qui me donne confiance de la lui offrir et nous aussi, le suppliant qu'il obtienne de Dieu ce que sa charité lui a fait désirer. Nous avons lu depuis peu à la Communauté sa vie qui est la dernière écrite, et ses entretiens ; on lit présentement son traité de l'Amour de Dieu. Cela a tout renouvelé la dévotion de nos sœurs pour ce bienheureux [1] ; et j'espère, ma chère

1. Il est curieux de rapprocher de cette lettre de la Mère Angélique à Mme de Chantal ce qu'écrivait le P. Rapin, en 1661, à propos de la canonisation de saint François de Sales :

« La nouvelle qui vint cette année, de la canonisation de l'évêque de Genève ne fut mal reçue dans le royaume qu'à Port-Royal, où l'on n'en donna aucune démonstration de joie parce qu'il était moliniste, comme il paraît par l'opinion qu'il a de la grâce qu'il explique dans ses œuvres ; ainsi on fut également mécontent dans le parti du saint et du pape qui l'avait canonisé, parce que l'un

Mère, que Notre-Seigneur par son intercession et par vos prières nous donnera part à son esprit si rempli de charité et d'humilité. Je ne sais ce que je vous dis, ma chère Mère, sentant une si grande ouverture de cœur que j'en perds la présence d'esprit.

« Je suis toute à vous. Ma chère Mère, je vous supplie très humblement de me recevoir tout de nouveau pour une de vos filles, et de me dire de vos nouvelles quand vous le pourrez. Notre Mère abbesse, ma Mère Catherine de la Miséricorde, ma sœur Anne, ma sœur Le Maître vous saluent très humblement et sont vos très humbles servantes. Pour moi il n'y a point de paroles qui puissent exprimer ce que je vous suis. [1] »

Voilà M. de Saint-Cyran admis en tiers dans la confidence de Mme de Chantal. « Je n'ai pu encore retirer « l'avis que vous désirez d'un vrai serviteur de Dieu », écrivait la Mère Angélique, « il est à présent malade... il dit que votre affliction « vous est nécessaire pour la « conservation des grâces si singulières que vous avez « reçues de Dieu ».

Le même jour où la Mère Angélique écrivait la précédente lettre, elle écrivait en même temps à la Mère Péronne-Marie de Chatel, supérieure de la Visitation d'Annecy, qui l'avait consultée au sujet des peines de la sainte :

3 juin 1637.

« Nous avons été extrêmement mortifiées, ma très chère Mère, d'être si longtemps à vous remercier de la grande

et l'autre étaient de l'opinion des jésuites, qu'on tenait pour réprouvés dans la cabale. »

*(Mémoires du Père René Rapin, de la Compagnie de Jésus, sur l'Eglise et la Société, la Cour, la Ville et le Jansénisme*, 3 vol. in-8, Lyon-Paris, t. III, p. 182).

1. *Lettres de la Mère Angélique*, loc. cit., t. I, p. 101.

charité et confiance qu'il vous a plu nous témoigner par la vôtre. Nous le faisons très humblement et de tout notre cœur. La cause de ce retardement est arrivée pour vouloir attendre l'avis que vous avez désiré, et que nous n'avons encore pu avoir, à cause de plusieurs empêchements qui sont survenus, et puis une maladie qui m'a fait résoudre à ne plus attendre de vous dire, ma chère Mère, que votre mémoire a été très judicieusement fait ; et que tout ce que vous dites à notre très chère Mère (de Chantal) est très bien. On croit comme vous que cette affliction d'esprit est l'effet d'une grâce particulière de Dieu pour conserver tant de faveurs précédentes. Je vous avoue, ma chère Mère, que quoique j'aie le cœur fort attendri de la grande peine de cette âme qui m'est si chère, j'ai pourtant au fond de la joie de voir Notre-Seigneur se complaire à la perfectionner, et je ne doute nullement qu'il ne soit son soutien. Je vous supplie très humblement, ma chère Mère, de nous continuer votre charité, nous faisant savoir de ses nouvelles et des vôtres ; et n'ayez nul doute que tout ne soit très secret. Dans peu s'il plaît à Dieu, je vous enverrai l'avis que j'espère qui vous satisfera, étant vraiment d'un fidèle serviteur de Dieu et qui a grande lumière [1]. Cependant, ma chère Mère, priez pour ma conversion, je vous en supplie. [2] »

La Mère Angélique remerciait la Mère Péronne-Marie de Chatel de sa « grande charité et confiance », elle la tranquillisait sur son mémoire « qui était très judicieusement fait », et l'assurait que tout resterait « très secret ». Quelles intrigues met en lumière ce « secret » de précaution observé entre l'abbesse de Port-Royal, et la supérieure de la Visitation d'Annecy ; secret demandé par cette dernière, et contre qui ? Les Jésuites ont mauvaise grâce à vouloir faire de M^me^ de Chantal leur sainte : elle restera inféodée à Port-Royal, aussi bien

1. M. de Saint-Cyran.
2. *Lettres de la Mère Angélique*, loc. cit., t. I, p. 104.

que l'évêque de Genève. Il est à remarquer que la Mère Péronne-Marie de Chatel aurait pu, avec moins de risques, demander conseil à n'importe quel Père Jésuite, le P. Binet ou tout autre. Cependant c'est à la Mère Angélique qu'elle envoyait son mémoire, et c'est l'avis de M. de Saint-Cyran qu'elle « désirait ».

3 août 1637.

Ma très chère Mère,

« Dieu m'a donné quelque consolation sensible lisant votre lettre, et je ne sais quoi de si profonde et intime dilection pour vous, qu'il me semble qu'il n'y a qu'un seul cœur entre nous, et que vos prières et celles de ce digne serviteur de Dieu [1], que vous m'avez acquises par la miséricorde de Dieu, m'obtiendront force et grâce pour ne point offenser Dieu et correspondre avec fidélité à sa très sainte volonté et au dessein qu'il a pour ma petitesse. Croyez que vous m'êtes si chère et si intime, que je ne puis, selon mon sentiment, me présenter à Dieu sans vous ; et j'ai confiance que dans mon besoin vous persévérerez avec un soin extraordinaire de prier et faire prier. J'attends de bon cœur les avis de ce grand homme de Dieu. Il m'impêtrera s'il lui plaît la grâce de les suivre fidèlement ; dites-lui ce que je fais et s'il l'approuve.

« Je ne veux jamais l'oublier devant Dieu. Mais, hélas comme sont mes prières ! J'en laisse le soin à celui qui sait mes désirs, et ma douleur de me sentir privée du seul bien que j'estime et souhaite. Mais il faut vivre au-dessus. Dieu m'en fasse la grâce ! Je trouve, ce me semble, dans une épître que notre bienheureux m'a autrefois écrite, quelque chose de ma peine. Il me dit que c'est vraie insensibilité qui me prive des lumières et sentiments de la foi, de l'espérance et de la charité, que vous avez pourtant, et en très bon état, dit-il, mais Dieu ne veut pas que vous en ayez le maniement, ni que vous en jouissiez, sinon justement pour vivre et vous en

1. De Barthélemy met en note que le serviteur de Dieu, dont il est ici question, est M. de Saint-Cyran.

servir ès occasions de la pure nécessité. Je n'ai pas toutefois souvenance d'avoir jamais eu rien de semblable à ce que je sens maintenant. Mais Dieu faisait abonder ses lumières en ce grand Saint qu'il m'avait donné pour père et pour guide d'une manière si extraordinaire, dont il soit béni éternellement. Je crois bien qu'il n'a pas quitté sa direction sur moi : je me souviens tous les jours de ce qu'il m'en a promis. Tout ce que je pratique que je vous ai dit ci-devant est de ses avis que l'on trouve toujours plus utiles. Je m'oubliais, ma très bonne et chère Mère, de vous dire que parce que je ne puis faire des actes, j'ai écrit ma protestation de foi, de confiance, et mon entier abandonnement de moi-même entre les mains de Dieu; et tout ce que je pense. J'en porte le papier sur moi, que je touche pour signe de confirmation en ce regard simple de Dieu. Notre bonne Mère d'Annecy approuve tout cela, etc. [1, 2]. »

La Visitation ne fait pas mention de cette lettre de Mme de Chantal. Arnaud d'Andilly, suivant son habitude, l'a fragmentée pour donner seulement la partie ayant rapport aux peines intérieures de la sainte ; il nous a ainsi privés de maints détails qui auraient pour nous beaucoup de valeur et nous aideraient à reconstituer cette vie intime des disparus à laquelle nous trouvons tant de charme.

La Mère Angélique répondait en août 1637 :

Août 1637.

« Je ne puis vous dire, ma très chère Mère, avec quelle douleur et joie tout ensemble j'ai lu votre lettre, car mon cœur s'attendrit extrêmement sur vos peines. Mais certes, ma Mère, la joie excède la douleur, parce que je vois le singulier amour de Notre-Seigneur qui parfait en vous son saint

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 584.
2. *Lettres de la Mère Angélique*, loc. cit., t. I, p. 109.

œuvre, par la croix dont il vous visite. Cette parole du Saint-Esprit qui me fait trembler, me voyant toujours sans souffrances, vous doit bien consoler, ma chère Mère : que tous ceux que Dieu a aimés, il les a prédestinés, que ceux qu'il a prédestinés il les a rendus conformes à l'image de son fils.

« J'ai lu votre lettre à ce bon serviteur de Dieu dont vous me parlez, lequel approuve si fort ce que vous faites, qu'il m'a dit qu'il ne vous devait pas écrire, parce qu'il ne pouvait rien ajouter à ce que vous faites. Néanmoins il le fera, si Dieu auquel il vous offre, lui en donne le mouvement. Il en a toujours eu la volonté, sans le pouvoir faire jusqu'à présent, tant parce qu'il est accablé d'affaires pour la charité, que parce qu'il est malade : mais il ne vous oublie jamais. Il m'a dit souvent que Dieu ne lui donnait pas le moyen de vous écrire, parce que vous n'en avez pas besoin. Car aussitôt qu'il vit votre première, il fut assuré que Dieu vous conduisait ; et il me dit que cette croix était une grâce singulière, que Dieu vous l'envoyait pour assurer et perfectionner celles que vous aviez reçues jusqu'à présent. C'est une chose admirable comme Dieu vous cache ce qu'il a mis au milieu de votre cœur, et qu'il fait connaître, si manifestement aux autres. En vous soit bénie la divine sapience, qui vivifie et mortifie, blesse et guérit, et enfin mène aux enfers et en ramène.

« Je vous supplie très humblement, ma très chère Mère, continuez de nous dire de vos nouvelles, quand Dieu vous en donnera la pensée et le loisir et me permettez aussi de vous dire toujours des nôtres. La quantité de vos affaires me donne toujours de la retenue, mais néanmoins je me tiens assurée que votre charité n'aura point à charge ma liberté. Je ne vous puis dire combien j'estime la grâce que Dieu me fait dans ce renouvellement d'union qu'il a faite de nos âmes par son infinie bonté. C'est ce qui me fait espérer qu'il aura pitié de moi, et me fera enfin celle de lui être fidèle. Je ne souhaite que cela au monde, tout le reste ne me semble rien ; et néanmoins cette estime singulière qu'il m'a donnée du vrai bien, qui consiste à le servir fidèlement, ne fait pas que je le fasse. Il faut pour cela une grâce que je ne mérite pas de recevoir. Demandez-la, ma Mère, pour votre pauvre enfant.

« J'ai grande consolation de ce que vous avez pris la peine de nous dire, de la bonne Mère Favre, et de la bonne disposition de vos maisons. Il semble que Dieu veuille faire de nouvelles grâces et miséricordes aux nôtres. Les âmes s'y disposent mieux à les recevoir. Ma sœur Marie-Claire est toute changée, grâce à Dieu. Notre mère vous salue très humblement, et vous supplie de la croire toujours votre fille. La bonne Mère Catherine de la Miséricorde, les sœurs Le Maître, Anne et Marie disent de même. Donnez-nous toutes à Notre-Seigneur, ma très chère Mère [1]. »

La Mère Angélique en s'attendrissant sur les peines de sa vénérable amie laissait percer sa joie spirituelle et chantait par avance le hosannah de la délivrance. Elle avait lu la lettre de la sainte à M. de Saint-Cyran, et celui-ci l'avait confirmée dans sa joie. Comme nous l'avons dit de la précédente lettre de M^me^ de Chantal, Arnaud d'Andilly, en la fragmentant, nous a frustrés des renseignements donnés à la fin de cette lettre, entre autres ceux relatifs à la mort de la Mère Favre. Heureusement la réponse de la Mère Angélique est venue suppléer à la brièveté de cet auteur, — intrigant au dire de M^gr^ Bougaud, mais « le plus honnête homme de France », au dire de l'histoire. — « J'ai grande consolation, écri« vait la Mère Angélique, de ce que vous avez pris la « peine de nous dire de la bonne Mère Favre. » La Mère Favre était morte saintement à Annecy, le 14 juin 1637, et cette mort avait été douloureusement ressentie par la Fondatrice qui avait fait les plus grands efforts dans l'ordre humain pour faire soigner et conserver à l'Institut, dont elle était l'une des pierres fondamentales, cette supérieure qui avait été sa première compagne.

Quatre mois plus tard, le 22 octobre 1637, la Mère Péronne-Marie de Chatel, supérieure du monastère d'An-

1. *Lettres de la Mère Angélique*, loc. cit., t. I, p. 110.

necy, mourait à son tour. La pauvre Mme de Chantal, accablée par ces morts successives qui la privaient de tout soutien, écrivait à la Mère Angélique, à la fin d'octobre 1637 :

Annecy, fin d'octobre 1637.

« Ma très chère Mère, il a plu à Notre-Seigneur de tirer à soi depuis peu de jours notre toute bonne et chère Mère Péronne-Marie de Chastel, qui a fait ce passage en vraie sainte, comme à la vérité c'était une âme où l'on a toujours vu régner l'esprit de Dieu. Bénie soit à jamais son éternelle bonté, qui l'avait gratifiée de tant de grâces et vraies vertus chrétiennes. Nous sommes demeurées dans un extrême dépouillement et grande douleur avec raison : je lui avais une entière confiance ; c'était toute ma consolation en mes angoisses, mon aide et conseil dans les affaires qui nous arrivent continuellement, recevant d'elle un soulagement et force très grande. Notre-Seigneur soit béni ! J'adore de tout mon cœur les sacrés desseins de sa souveraine et paternelle Providence, et m'y soumets le plus doucement qu'il m'est possible, suppliant sa bonté d'avoir pitié de moi, et de me soutenir et conduire dans l'étroit sentier de sa très sainte volonté, ne permettant pas que je m'en détourne jamais ; mais que j'y chemine fidèlement jusqu'au dernier soupir de ma vie. Je suis toujours dans mes peines et angoisses intérieures, comme je vous avais écrit, ma chère Mère, que Dieu m'y avait donné quelque soulagement, non que je fusse délivrée ; mais j'avais je ne sais quoi qui me tenait fort au-dessus, et avais des bons intervalles. Environ quinze jours avant le trépas de notre bonne Mère, les peines se rendirent continuelles, et ne me quittent point ; et, comme je le lui dis, et qu'il me semblait qu'il y avait plus de mal que je n'en pouvais exprimer, et que l'on ne pensait, ne le faisant pas bien entendre ni voir comme je le sentais, elle me répondit fermement : N'en parlez à Dieu, ni avec vous-même : ne regardez jamais ce que c'est pour le dire à qui que ce soit, et ne faites jamais aucun examen là-dessus : cachez votre peine à vous-

même, et comme si vous ne la sentiez point : regardez Dieu; si vous lui pouvez parler, que ce soit de lui-même. Cela m'arrêta; car, si j'eusse voulu examiner, je me fusse embrouillée. De sorte, ma très chère Mère, que je ne le fais, ni pour m'en confesser, ni pour vous en dire rien de plus que ce que je fis en ma première lettre, pensant que c'est assez la même chose. Dieu, par son infinie bonté, vous en fasse connaître ce qui lui plaira, et qui m'est expédient pour y faire, avec sa grâce, sa très sainte volonté. Il me semble seulement ceci, que je n'appréhende pas si fort le mal que je faisais au commencement, que j'en suis plus remise à Dieu, sans savoir comment; et qu'il m'est avis que je sens une impuissance de rien faire de contraire à ces saintes et sacrées vertus, et un désir plus attentif à me surmonter, pour suivre la lumière du bien et fuir le mal, pour petit qu'il soit, lorsque je l'aperçois, bien que je n'en commette que trop par ma faiblesse et promptitude. Voilà, ma très chère et unique Mère, ce que je vois sans le chercher. Je parle de Dieu, j'encourage aux occasions, j'en écris, comme si je sentais et goûtais ce que je dis; et cependant c'est toujours avec dégoût et violence. Cela ne se peut dire comme on le sent. Ne dois-je pas laisser de continuer? Je vous prie, lisez l'épître soixante-cinquième du livre quatrième; elle me donne quelque petit soulagement et lumière, que le bienheureux entendait : car j'ai une peine grande, me semblant que je ne me fais pas bien connaître. Si vous me dites que vous connaissez bien que ce grand serviteur de Dieu parle de ma souffrance, cela me donne grande force. J'ai admiré cette lettre-là; car je n'ai nul souvenir d'avoir jamais eu semblable peine. Autrefois, c'était des tentations que j'avais contre quelque chose de la foi, comme il se voit dans ses épîtres; mais ce que je sens est tout différent : aussi est la lettre différente des premières. Ce qui me fait croire que Dieu permit que j'eusse quelque courte atteinte de ce que je sens maintenant, pour faire écrire cela au bienheureux, me souvenant bien du temps, et que j'eus une grande angoisse; je ne me souviens de sa qualité. Il a fallu que pour cette fois j'aie donné licence à mon cœur de vous dire ceci, qui est peut-être assez inutile : mais comme je

sais et sens votre bonté de cœur pour moi, et que je n'ai plus aucune créature au monde à qui je puisse avoir pleine confiance qu'à vous, je me soulage en vous disant tout ce qui me vient, et encore par le grand désir que j'ai de me faire connaître à vous et à ce digne serviteur de Dieu ; afin que vous me secouriez de vos prières dans cet extrême besoin, et de vos sages conseils de tous deux, selon que vous jugerez expédient. Votre dernière lettre m'a beaucoup consolée. Nos sœurs m'ont remis le fardeau de cette maison : j'ai acquiescé après avoir fait mes remontrances. Dieu par sa bonté me soit en aide ! Notre pauvre défunte nous a laissé de grandes affaires. C'était une âme généreuse, qui entreprenait beaucoup pour la gloire de Dieu. Je ne vois et ne sens que croix. Mon unique Mère, secourez-moi, et me faites secourir ; en sorte que Dieu me tienne de sa sainte main et me conduise entièrement selon son bon plaisir, sans que j'y fasse aucune résistance. Je supplie sa bonté d'achever[1] en vous l'œuvre de sa gloire. Il sait combien véritablement je suis vôtre, etc.....

« Voyez-vous, ma chère Mère ! je n'ose relire cette lettre, non plus que les autres que je vous ai écrites, de crainte d'ouvrir la porte aux réflexions et regards sur ce qui se passe en mon intérieur, à cause que la vue me pénètre de douleur et me met au non plus, de sorte que je m'en abstiens tant que je puis et non tant que je voudrais, à cause de l'activité de mon esprit. Quand je vous écris, c'est avec la sincérité que je puis, selon la vue présente, et comme j'eusse fait à notre bienheureux père ; mais, si après je voulais regarder, il me fournirait mille doutes. Je continue mes communions journalières avec de grandes peines et tentations quelquefois, et tous les autres exercices : ne le dois-je pas faire ? Notre bonne Mère disait que oui, Votre, etc... [2] »

Mme de Chantal n'avait pas encore gravi toutes les

1. L'édition de la Visitation, *Lettres*, t. IV, p. 711 porte : *Parachever*.
2. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 586.
*Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 708.

marches de son calvaire. A peine avait-elle annoncé à la Mère Angélique la mort de la Mère de Chatel, qu'elle apprenait celle de la Mère Charlotte de Bréchard. Ainsi, en quelques mois, la fondatrice voyait disparaître ses trois premières filles. On comprend sans peine « les « maternelles douleurs de cette bienheureuse Mère et « son ennui incomparable de la vie présente[1] ». Qui, mieux que la Mère Angélique pouvait soutenir et consoler la « chétive vieillesse » si « dépouillée » de sa vénérable amie? La Mère Marie-Aimée de Blonay restait encore, il est vrai, mais la « cadette », comme l'appelaient « par tendresse d'affection ses bienheureux Père et Mère[2] », était alors supérieure à la Visitation de Lyon, et la fondatrice avait dû assumer de nouveau le fardeau de la supériorité du monastère d'Annecy. En demandant appui et conseil à la Mère Angélique, Mme de Chantal ne changeait pas de direction, puisque nous avons vu que l'abbesse était consultée en même temps par cette vénérable Mère et par la supérieure de la Visitation d'Annecy, Péronne-Marie de Chatel.

1. A peine avait-elle repris la croix de la supériorité et fini ses actes de résignation pour la privation de ces deux chères filles de son cœur, nos mères Favre et de Chatel, qu'elle reçut les lettres du décès de notre chère Mère, Jeanne-Charlotte de Bréchard, qui trépassa saintement en notre monastère de Riom, le 18 novembre de la même année 1637, ce qui renouvela bien fort les maternelles douleurs de cette Bienheureuse Mère, et son ennui incomparable de la vie présente. Elle écrivit à une de nos sœurs les supérieures « que sa chétive vieillesse, (ainsi l'appelait-elle), était bien dépouillée, que ses chères premières compagnes s'en allaient au ciel et la laissaient en terre, pleine de misères ; qu'elles étaient des fruits mûrs et prêts à être servis à la table du Roi céleste, mais qu'elle était demeurée sur la branche, parce qu'elle était encore toute verte et peut-être toute pourrie et vermoulue » : ce sont ses propres paroles qu'elle proférait avec un très humble sentiment et de grosses larmes (*Mém. de Madeleine de Chaugy*, loc. cit. p. 283). »

2. Ibid., p. 297.

On comprend, après tant de deuils la plainte attristée de cette phrase : « Comme je sais et sens votre bonté de « cœur pour moi, et que je n'ai plus aucune créature du « monde à qui je puisse avoir pleine confiance qu'à vous, « je me soulage en vous disant tout ce qui me vient. » Puis on sent percer la confiance et l'espoir dans la phrase suivante. « Et encore par le grand désir que j'ai « de me faire connaître à vous et à ce digne serviteur de « Dieu ; afin que vous me secouriez de vos prières dans « cet extrême besoin, et de vos sages conseils de tous « deux, selon que vous jugerez expédient. » La « vieillesse dépouillée » de la sainte avait recours, avec raison, à la maturité féconde de l'abbesse. La fondatrice, dans sa pensée, ne séparait plus la Mère Angélique du « grand serviteur de Dieu » M. de Saint-Cyran ; aussi comptait-elle sur leurs « sages conseils à tous deux », et elle ajoutait que la dernière lettre reçue l'avait beaucoup consolée.

La lettre suivante de la Mère Angélique du 9 novembre 1637, n'est pas la réponse de celle-ci. Quand elle fut écrite, cette dernière n'était pas encore arrivée à destination. Il ne faut pas oublier que le XVII[e] siècle ne connaissait ni la poste ni le chemin de fer ; une lettre mettait de quinze jours à un mois, et quelquefois davantage pour être transportée de Paris à Annecy.

9 novembre 1637.

« Je ne puis m'empêcher davantage, ma très chère Mère, de vous supplier très humblement de nous faire la charité de nous dire de vos nouvelles, y ayant bien longtemps qu'il m'ennuie de n'en pas avoir ; et je ne crains point de vous importuner, ou plutôt surcharger. Car je sais bien que votre bonté ne se tiendra point importunée de votre pauvre enfant. Mais je sais aussi que vous êtes accablée de lettres de vos maisons. Néanmoins, notre chère Mère, je vous

demande deux lignes qui m'apprendront des nouvelles de votre âme, et si Notre-Seigneur Jésus-Christ la tient toujours attachée à la croix avec lui, où je la vois avec une grande compassion. Mais en vérité, ma Mère, elle est mêlée de grande consolation, voyant que par là il parfait son ouvrage en vous, et vous dispose à la participation de sa gloire par celle de ses douleurs. Que vous êtes heureuse, ma chère Mère, de vous voir tantôt à la fin de votre course, et prête à recevoir de la bonté de Dieu la récompense de ce que lui-même fait en vous.

« Et moi ma Mère, je suis malheureuse de la continuation de mes infidélités et résistances à sa grâce. Je ne vous puis dire ce que je souffre, et si ce n'est pas assez de me voir toujours en un état, où je connais, ce me semble, que le fond de mon esprit n'est point véritablement à Dieu, le trouvant toujours dans ses intérêts, et ne se faisant jamais une véritable résistance pour se soumettre parfaitement à Dieu ; de sorte que je crois que toute ma vie n'est que mensonge et hypocrisie. Avec cela j'ai une crainte de Dieu qui est servile et horrible, et une telle appréhension de la mort et de l'enfer, qu'il me semble que je n'ai point du tout d'amour ni de vraie confiance en lui. Il me paraît que toutes les prières et les actes que je fais ne sont que des lèvres et produit de l'esprit humain, par la connaissance que j'ai qu'il les faut faire, et non de la grâce. Cependant je suis en paix, et trop gaie. La légèreté efface souvent les pensées de mon esprit, qui n'en est pas même troublé, encore qu'il en soit affligé. Néanmoins j'aime bien mieux cette affliction que la vaine joie. Je vous supplie, ma très chère Mère, priez Dieu qu'il ait pitié de moi, et qu'il ruine toute l'opposition que je fais à sa grâce, quoiqu'il m'en coûte. Il me semble que j'ai un extrême besoin d'être humiliée et confondue, je l'appréhende cependant et je le fuis toujours. Dieu sait ce qu'il me faut, et il le peut faire en dépit de moi. Obtenez-moi cette grâce de sa bonté, ma très chère Mère, et priez notre bienheureux Père qu'il le fasse aussi.

« Il faut que je vous dise que par la grâce de Dieu, ma sœur Marie-Claire est toute changée et entièrement revenue

à son devoir, mieux qu'elle ne fut jamais, étant fort humiliée de ce qui lui est arrivé. D'autres font de même, et toute la maison est mieux qu'elle ne fut jamais, Dieu donne grande bénédiction à la conduite de notre Mère (la Mère Agnès) aussi est-ce une âme qui le sert en vérité. Elle vous salue très humblement, et vous supplie de la tenir toujours pour votre fille ; ma Mère aussi et ma sœur Le Maître, qui a une grande consolation de ses enfants. Trois se donnent à Dieu d'une manière bien particulière [1]. Le Seigneur a converti les deux premiers par la mort de ma belle-sœur, et deux de mes cousins qu'ils aimaient fort et qui étaient de leur âge. Cela les a si fort touchés qu'ils se sont tous dédiés au service de Dieu, sans qu'ils sachent encore en quelle condition. Mon frère d'Andilly étant veuf, ne veut aussi plus songer qu'à Dieu. Mon frère de Saint-Nicolas qui a été si heureux et honoré que d'être appelé fils par notre bienheureux Père, est nommé à l'évêché de Toul, ce qui nous donne bien de l'appréhension à tous, pour la grandeur de la charge. Priez pour lui, ma très chère Mère, et pour tout le reste.

« Adieu, ma très chère Mère, je suis votre vraie fille : pour l'amour de lui regardez-moi comme telle, et demandez-lui ma conversion. J'ai été touchée de la mort de votre bon prince [2]. Je vous supplie, très humblement de prier Dieu pour la délivrance d'une pauvre fille possédée [3]. »

Marie-Claire, envoyée au monastère de Tart, en était revenue très attachée à l'évêque de Langres, Sébastien Zamet. Puis ses yeux s'étaient dessillés et elle s'était soumise avec joie à la direction de M. de Saint-Cyran. Les enfants de M^me^ Le Maître, dont parle ici la Mère Angélique, allaient être les premiers « solitaires » de Port-Royal.

1. MM. Le Maître, de Séricourt et de Sacy.
2. Victor Amédée, duc de Savoie, mort le 7 octobre 1637.
3. *Lettres de la Mère Angélique*, loc. cit., t. I, p. 118.

30 novembre 1637.

Ma très chère Mère,

« Je suis toujours dans mes peines et angoisses intérieures comme je vous avais écrit, ma très chère Mère, que Dieu m'y avait donné quelque soulagement, cela a duré environ trois ou quatre mois, non que je fusse délivrée, mais j'avais je ne sais quoi qui me tenait fort au-dessus, et avais de bons intervalles. Environ quinze jours avant la mort de notre bonne Mère[1], les peines se rendirent continuelles et ne me quittent point. Et comme je les lui dis, et qu'il me semblait qu'il y avait plus de mal que je n'en pouvais exprimer et que l'on ne pensait, ne me faisant pas bien entendre ni voir comme je le sens, elle me répondit fermement : N'en parlez pas à Dieu, ni avec vous-même, ni ne regardez jamais ce que c'est pour le dire à qui que ce soit, et ne faites jamais aucun examen là-dessus. Cachez votre peine à vous-même et comme si vous ne la sentiez point. Regardez Dieu. Si vous lui pouvez parler, que ce soit de lui-même. Cela m'arrêta : car, si je me fusse voulu examiner, je me fusse embrouillée. De sorte, ma très chère Mère, que je ne le fais ni pour m'en confesser jamais, ni pour vous en rien dire de plus que ce que je fis en ma première lettre, pensant que c'est pour la même chose. Dieu par son infinie bonté, vous en fasse connaître ce qu'il lui plaira et qui m'est expédient, pour y faire, avec sa grâce, sa très sainte volonté. Il me semble seulement ceci, que je n'appréhende pas si fort ce mal-là que je faisais au commencement ; que j'en suis plus remise à Dieu sans savoir comment, et qu'il m'est avis que je sens une impuissance de rien faire de contraire à ses saintes volontés et un désir plus attentif à me surmonter pour suivre la lumière du bien, et fuir le mal pour petit qu'il soit, lorsque je l'aperçois ; bien que je n'en commette que trop, par ma faiblesse et promptitude. Voilà, ma toute chère et unique Mère, puisqu'il plaît ainsi à Dieu, ce que je vois sans le chercher. Je

1. La Mère de Chatel, supérieure de la Visitation d'Annecy.

parle de Dieu, j'encourage les autres aux occasions, j'en écris comme si je sentais et goûtais ce que je dis, et cependant c'est toujours avec dégoût et violence, et cela ne se peut dire comme l'on le sent. Ne dois-je pas laisser de continuer ? Je vous prie, lisez l'épître soixante-cinquième du livre quatrième ; elle me donne quelque petit soulagement et lumière, que le bienheureux m'entendait. Car j'ai une très grande peine, me semblant que je ne me fais pas bien connaître. Que si vous me disiez que ce grand serviteur de Dieu et vous, voyez et connaissez bien ce que c'est que ma souffrance et les horribles pensées d'infidélité et les insensibilités que je sens, qui me la causent, que cela me donnerait, ce me semble, grande force. Je n'ai aucune créature au monde à qui je puisse avoir pleine confiance qu'à vous. Je me soulage à vous dire tout ce qui me vient, et encore par le grand désir que j'ai de me faire connaître à vous et à ce digne serviteur de Dieu, afin que vous me secouriez de vos prières dans cet extrême besoin, et de vos sages conseils de tous deux, selon que vous jugerez expédient. Je ne dis rien à ce grand serviteur de Dieu : Dieu me rende digne de lui être ce qu'il veut et du secours de ses prières[1]. »

Il faut remarquer que Arnauld d'Andilly a donné cette lettre de Mme de Chantal à la Mère Angélique avec les lettres de M. de Saint-Cyran, mais n'a pas donné la précédente. Les deux se répètent en partie, tout en différant sur quelques points importants. Faut-il dire de toutes deux ce que dit la Visitation de deux circulaires de la fondatrice qui présentent cette même particularité ?

En comparant cette lettre avec la précédente, il est évident qu'on y retrouve des idées identiques, ce qui donnerait lieu de croire que l'une n'est que l'ébauche de l'autre. Toutefois, l'original de cette lettre CMLXXIV, étant écrit et

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 589.
*Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I. p, 51.

signé de la main de la sainte, a droit de figurer dans la présente publication. D'autre part, la Mère de Blonay, et après elle tous les éditeurs de la correspondance de sainte Chantal, ayant fait paraître la lettre ci-devant, il n'a pas été possible de la retrancher de cette collection [1].

Si la Visitation avait apporté la même droiture à publier intégralement les lettres de sainte Chantal à la Mère Angélique, nous n'aurions pas eu autant de peine à mettre au clair cette correspondance. Admirons cependant l'injustice et le manque de logique de l'esprit de parti. Malgré la répétition, les deux circulaires sont données complètes parce qu'elles ne gênaient personne. Des deux lettres de Mme de Chantal à la Mère Angélique, si nous faisons abstraction des passages conformes, ceux qui diffèrent éclairent tous deux l'histoire et cela dans un sens très différent. Cette circonstance qui était une raison pour faire respecter le texte intégral fut au contraire le motif non avoué qui le fit supprimer.

Nous ne pouvons ni ne voulons mettre en doute l'honnêteté de la Mère Marie-Aimée de Blonay, non plus que celle de Arnauld d'Andilly, mais il est fort possible que cette supérieure de la Visitation, en réunissant dans une seule lettre des fragments appartenant à plusieurs, ait obéi à une habitude de l'époque. Peut-être Arnauld d'Andilly a-t-il fait de même. N'oublions pas que les faits, dont nous cherchons la preuve dans les détails intimes de cette correspondance, n'avaient aucun intérêt pour les contemporains qui étaient suffisamment renseignés sans cela. La question essentielle consiste à constater que ces deux lettres ne diffèrent pas dans les grandes lignes, qu'il est question dans toutes deux du « grand serviteur de Dieu », M. de Saint-Cyran, et que

1. *Lettres*, loc. cit., t. III, p. 382.

la première, donnée par la Mère Marie-Aimée de Blonay, complète la seconde donnée par Arnauld d'Andilly.

Une autre supposition se présente à l'esprit au sujet de ces deux lettres. Peut-être M^me de Chantal, âgée et préoccupée de ses peines intérieures, les avait elle écrites pour s'en mieux souvenir, ce qui expliquerait qu'elle ait pu se répéter en écrivant deux fois à la Mère Angélique à un mois d'intervalle. Dans l'un ou l'autre cas, cette répétition que nous respectons sans chercher à l'expliquer autrement, est sans importance quant au fond de la question que nous examinons ici.

Le 22 décembre 1637, la Mère Angélique répondait à la lettre de M^me de Chantal qui lui avait annoncé la mort de la Mère Péronne-Marie de Chatel :

22 décembre 1637.

« Je vous supplie très humblement, ma très chère Mère, de me dire combien il vous plaît que je vous écrive souvent ; car la quantité de vos affaires me donne de la retenue. Or je voudrais que vous ne me répondissiez que quand vous en avez le loisir et le mouvement. Car voyez-vous, ma très chère Mère, je suis véritablement votre fille, quoique très indigne, ne rendant pas à Dieu ce que je lui dois, et par conséquent je ne vous puis aussi le rendre que très imparfaitement.

« J'ai été extrêmement surprise de la mort de votre bonne Mère, et affligée de vous voir destituée du support que vous en receviez, quoiqu'en effet cela ne soit que selon mes sens, parce que dans l'esprit je suis en plein repos pour vous, ma chère Mère ; ne doutant en aucune manière que Dieu ne vous tienne en ses saintes mains, d'où aucune peine ni tentation ne vous arrachera. Mais vos souffrances ne laissent pas de m'attendrir et de me faire grande pitié.

« J'ai lu plusieurs fois l'épître de notre Bienheureux dont vous parlez et j'y vois manifestement que Dieu la lui a fait écrire par prévoyance de votre état présent, étant vrai, ce

me semble, que quand il vous parlerait, il ne vous pourrait dire autre chose. La réponse que vous fit la bonne Mère avant sa mort est excellente ; et la fermeté avec laquelle elle vous la fit, montre qu'elle était possédée de cet esprit divin qui la devait bientôt tirer à lui. Que vous faites bien, ma chère Mère, d'éviter toutes réflexions ! Car il est vrai que c'est votre seul remède de ne regarder jamais sur vous-même, mais, comme vous faites sur la très sainte volonté de Dieu, pour l'accomplir en chaque moment et dans les occasions qu'il vous offre.

« J'ai attendu à vous écrire jusqu'au retour de ce bon serviteur de Dieu qui est allé à Poitiers, afin que lui lisant votre lettre il jugeât de votre état, et que je vous puisse répondre selon son sentiment. Il est toujours plus persuadé que vos peines sont opérées de Dieu en vous, pour vous purifier et conserver ses grâces. Il ne manque point tous les jours de le prier pour vous, et il dit qu'il vous écrira quand Dieu le voudra. Il avait rempli trois pages de passages de la sainte Écriture qui vous eussent consolée et rassurée, mais il les a perdues ; et de là il infère que Dieu ne l'a pas voulu, et qu'il veut être seul votre force. Il vous salue très humblement et se recommande à vos prières. Il en a grand besoin, étant fort persécuté. Il est très content de la Mère supérieure de Poitiers[1] qu'il a fort vue en son voyage ; et il la trouve remplie de bon jugement et de vertu.

« Pour moi, ma très chère Mère, je suis toujours très pauvre et ne me corrige de pas une de mes imperfections. Dieu par sa bonté me continue la volonté de vouloir toujours commencer. Demandez-lui, ma Mère, je vous en supplie très humblement, que par sa sainte naissance il renouvelle sa grâce en moi, et ne m'oubliez pas le jour de celle de notre bienheureux Père au ciel. Il me souviendra bien s'il plaît à Dieu, de prier tout particulièrement pour vous ce jour-là ; et celui de saint Étienne, que vos grands travaux commencèrent, selon que m'a mandé la bonne défunte. J'espère, ma

1. La Mère Anne de Lages de Puylaurens à qui sont adressées plusieurs des lettres de M. de Saint-Cyran.

très chère Mère et très aimée, que ce grand saint et premier martyr, vous obtiendra part à la grâce et à la force qui lui faisait recevoir avec joie les coups de pierres que lui jetaient ses ennemis, regardant le Fils de Dieu qui venait à son secours.

« Je vous supplie, ma très chère Mère, de vouloir offrir à Dieu l'affaire de notre maison du Saint-Sacrement qui me donne une grande peine, ne sachant pour plusieurs raisons si Dieu veut qu'elle s'achève. Je ne puis vous les dire, cela étant un long discours, dont je craindrais de vous surcharger, étant déjà accablée de vos affaires ; mais Dieu les sait. Je vous supplie de les lui offrir et de le prier qu'il fasse connaître sa volonté, et qu'elle soit suivie. S'il lui plaît de vous donner quelque sentiment, faites-nous la charité de nous le dire.

« Ma sœur Le Maître vous salue très humblement et chèrement. Elle vous voulait écrire mais j'ai voulu l'épargner, me chargeant de vous supplier pour elle de remercier Dieu d'une grande grâce qu'il a faite à son fils aîné de quitter le monde, et à deux de ses frères aussi, pour le servir d'une manière bien particulière. Demandez la persévérance pour eux. Ils ont été si heureux que de recevoir la bénédiction du bienheureux ; et l'aîné a été à confesse à lui. Notre Mère, ma sœur Catherine de la Miséricorde, et toutes les sœurs vous supplient très humblement de les tenir pour vos filles toutes et de les offrir à Dieu comme telles.

« Je vous supplie de prier encore pour cette pauvre fille possédée que je vous ai déjà recommandée ; c'est la plus pitoyable histoire du monde. Je vous supplie de nous envoyer quelques reliques de notre bienheureux Père, si peu qu'il vous plaira. Je suis en peine de votre voyage de Piémont en ce temps si rude. Je prie Dieu de tout mon cœur de bénir votre entrée en Italie, et d'y établir le vrai esprit de la congrégation. Je suis à vous, ma très chère Mère, je ne puis finir[1]. »

1. *Lettres de la Mère Angélique*, loc. cit., t. I, p. 129.

Le « bon serviteur de Dieu », comme ami de M. de la Rochepozay, évêque de Poitiers, avait aidé beaucoup à la fondation d'un monastère de la Visitation dans cette ville. Il en avait surveillé et dirigé les commencements, et y avait prêché le jour où la cérémonie solennelle de l'établissement en fut faite (1634). La supérieure Visitandine, Anne de Lage de Puylaurens, « une des gloires les plus pures de la Visitation », admiratrice fervente du saint abbé, était restée en correspondance de lettres avec lui et suivait ses avis. Il faut ici écouter Lancelot.

La Mère de Puy-Laurens, supérieure de la Visitation de Poitiers, a dit autrefois à une personne de qui je l'ai su, que la première connaissance qu'elle eut de M. de Saint-Cyran la rendit plus savante qu'elle n'eût été à lire des livres de dévotion toute sa vie, et que dans un seul entretien il lui leva des difficultés qu'il y avait dix ans qui l'occupaient, et dont elle ne voyait point la solution, touchant la conduite des âmes et de la manière de s'avancer dans le chemin de la vertu [1].

Maintes fois le nom de la Mère Anne de Lage revient sous la plume de Lancelot. A la mort de M. de Saint-Cyran, le fidèle disciple qui devait assister à l'autopsie du corps de son maître pour « ménager ses petits trésors » qui allaient devenir des reliques, tout comme cela s'était produit pour saint François de Sales, n'aura garde d'oublier, dans sa distribution, le monastère de la Visitation de Poitiers.

Je rompis encore des morceaux assez grands de ce qui restait du test par derrière, dont on en envoya un au monastère

1. Lancelot, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, à Cologne, MDCCXXXVIII, t. II, p. 201.

de la Visitation de Poitiers, qu'il avait pris soin de former dès son établissement [1].

Le fait intéressant à dégager des confidences de Lancelot est le cœur à cœur des rapports qui unissaient alors Port-Royal aux différentes Visitations.

Plusieurs supérieures de l'Institut et un grand nombre de religieuses demandaient et suivaient les avis de M. de Saint-Cyran, comme le témoignent les nombreuses lettres de direction publiées par Arnauld d'Andilly en 1645 [2]. Ceci nous prouve que Mme de Chantal devait être tenue au courant de tout ce qui concernait M. de Saint-Cyran, même en dehors de ce que lui en disait la Mère Angélique. Au moment où l'abbesse avait reçu la lettre de la fondatrice, M. de Saint-Cyran était à Poitiers. Le retard apporté dans la réponse à cette lettre était dû au fait d'avoir attendu qu'il fût de retour de ce voyage, pour la lui communiquer, M. de Saint-Cyran, comme la Mère Angélique, était persuadé que la vénérable fondatrice avait plus besoin d'être consolée et rassurée que dirigée, aussi, sera-ce là tout le thème de la longue lettre qu'il lui écrira un peu plus tard.

« Il est très content de la Mère supérieure de Poitiers qu'il a fort vue en son voyage. » La Mère Angélique, fidèle à son habitude vis à vis de sa vieille amie, lui transmettait l'appréciation de Saint-Cyran sur la Mère Anne de Lage, ce qui prouve une fois de plus l'intimité soutenue de leurs rapports. Un peu plus loin, la Mère Angélique faisait allusion à la lettre que lui avait écrite la Mère Péronne-Marie de Chatel, supérieure de la Visitation d'Annecy. « Il me souviendra... selon que m'a

1. *Ibid.*, t. II, p. 256.

2. Remarquons que les *Lettres chrétiennes* publiées en 1645, l'ont été avec « approbation et privilège du Roy ».

mandé la bonne défunte. » Puis elle faisait part à Mme de Chantal de ses inquiétudes au sujet du monastère du Saint-Sacrement qui allait prochainement être réuni à Port-Royal.

En voyant comment les lettres de la Mère Angélique et celles de Mme de Chantal se répondent et se complètent, on apprécie mieux toute la saveur de la note ajoutée par les soins de la Visitation au bas de l'une de ces lettres.

Comme il n'a pas été possible de découvrir à qui furent adressées les trois lettres que la Mère de Blonay a publiées avec cette seule inscription : *A une grande servante de Dieu*, lettres dont les originaux n'ont pas été retrouvés, on a dû leur donner ici la même adresse que dans les précédentes éditions [1].

Pendant que la Mère Angélique écrivait cette lettre du 22 décembre 1637, Mme de Chantal répondait à la précédente lettre de l'abbesse, du 9 novembre 1637.

Annecy, décembre 1637.

« Ma très chère Mère, notre Sauveur remplisse nos âmes des consolations et mérites de sa très sainte naissance. Il y a environ un mois que je reçus la vôtre du neuvième de novembre, qui me signifie la véritable bonté et soigneuse dilection que votre âme a pour la mienne, toujours affligée, non tant toutefois par la divine grâce qu'elle était la dernière fois que je vous écrivis, où je disais la très sensible affliction dont Notre-Seigneur nous avait visitées par le trépas de notre bonne et vertueuse Mère de Chastel : privation qui m'est grande ; mais j'adore de tout mon cœur la très sainte volonté de Dieu, que je vois, ce me semble, me vouloir entièrement dépouillée de tout en l'intérieur et extérieur. C'est la prophé-

1. *Lettres*, loc. cit. t. IV, p. 586.

tie que me fit notre bienheureux père avant que je fusse religieuse. Hélas ! je le veux de tout mon cœur : c'est le seul bien que je désire, que l'accomplissement de ce sacré vouloir en tout sans exception : que sa bonté me fasse la grâce que je ne lui résiste en rien que ce soit. O Dieu ! serai-je si heureuse que cette grâce et miséricorde s'accomplisse en moi ? Demandez-la-lui pour moi, ma très chère Mère, je vous en prie : c'est grand cas quand je vous parle je m'attendris toujours un peu ; je le fais rarement, bien que quelquefois dans les vues et sentiments de la privation et soustraction de ces précieuses vertus, et des pensées contre elles, qui me sont autant de dards dans le cœur. Je les vois pourtant ces divins trésors, je ne sais où, au moins il me semble que je les désire, et voudrais souffrir toute chose pour en avoir la jouissance, et que rien ne saurait être affliction pour moi que leur privation. Mon âme voit je ne sais quelles délices aux âmes qui possèdent ces dons sacrés d'une vue qui me ferait dessécher de douleur si je m'y arrêtais. Mon Dieu ! si j'étais si heureuse de pouvoir donner mon sang et ma vie pour la sainte Église, oui pour le plus petit article de cette sainte foi, il me serait un délice ; car, grâce à Dieu, je ne doute de rien, et suis destituée de tout, ce me semble. Il faut passer outre, et vous dire, ma très chère Mère, que, fort peu de temps après que je vous eus écrit, il plut à la divine Bonté me soulager un peu de ces grandes pressures et angoisses que j'avais alors, par un plus sensible sentiment de sa divine présence ; car je pense vous avoir dit que toujours il m'a été laissé quelque mince et imperceptible sentiment ou vue de Dieu, où mon esprit trouvait quelque accroissement en sa fine pointe parmi ces grands orages des peines et tentations ; et tandis que j'étais ferme à me tenir là, ce bien causait quelque paix en mon âme dans cette pénible situation. Je me souviens que quand il plut à Notre-Seigneur me donner le commencement de mon soulagement dans ces grandes tentations, dont je fus travaillée tant d'années au commencement de mon vœu, sa bonté me donna cette manière d'oraison d'une simple vue et sentiment de sa divine présence, où je me sentais tout abandonnée, absorbée et reposée en lui ; et cette grâce m'a été

continuée, bien que par mes infidélités j'y aie beaucoup contrevenu, laissant entrer dans mon esprit des craintes d'être inutile en cet état : et voulant faire quelque chose de ma part, je gâtais tout ; et encore souvent suis-je attaquée de cette même crainte ; non pas à l'oraison, mais en mes autres exercices où je veux toujours un peu agir et faire des actes, encore que je sens bien que je me tire par ce moyen de mon centre : surtout je vois que cet unique et simple regard en Dieu est aussi mon unique remède, et seul soulagement dans mes travaux et tentations, et en toute sorte d'accidents et divers événements de cette vie ; et certes, si je suivais mon attrait, je ne ferais que cela en tout, sans exception. Car si je pense fortifier mon âme par des pensées et discours, par des résignations et actes, je m'expose à de nouvelles tentations et peines, et ne puis faire cela que par une grande violence, qui me laisserait à sec ; si qu'il me faut promptement retourner à cette simple remise, me semblant que Dieu me fait voir par là qu'il veut un total retranchement des saillies de mon esprit, et de ses opérations en ce sujet ; car son activité voudrait tout ménager, et peut-être que Dieu ne veut que cela de moi en toutes choses, je veux dire aussi en toute sorte d'exercices spirituels, que cet unique regard en lui, ni en toutes mes peines, tentations et afflictions qui peuvent arriver en cette vie : et c'est la vérité, que plus je tiens mon esprit ferme là-dedans, mieux je me trouve en toutes choses, et surtout mes peines en sont plus tôt passées. Et l'activité de mon esprit est si grande, que j'ai toujours besoin d'être confortée et encouragée pour cela. Hélas ! mon bienheureux père me l'a tant dit ! mais mon esprit réfléchissant me dit qu'il ne m'a pas vue en ces peines que j'ai maintenant, et que ce n'était que pour l'oraison, et semblables tricheries, qui me donnent peine, et quelquefois donnent le change aux autres, dont je ne suis pas fâchée ; car en celle-ci je n'y vois point de péril, et j'y trouve Dieu, et n'ai qu'à me tenir ferme, où ès autres il m'est avis que je marche toujours sur le bord d'un précipice. Feu notre bonne Mère supérieure m'aidait fort ; car elle me portait totalement à marcher ferme et sans crainte dans cette simple vue de Dieu en tout et sans exception : que cela suffisait ; et

plus il y a du dénûment, je dis même des sentiments de confiance, remise et repos en Dieu, plus, ce me semble, cela donne de force et de suavité à l'âme, qui voit qu'elle veut être simple et si pure, que rien ne l'appuie que Dieu seul. Nous avons une sœur qui marche dans le plus grand et absolu dénûment que je pense qui se puisse voir ; et notre bonne Mère de Chatel me disait que Dieu la faisait aller devant moi dans la voie où il veut que je marche. C'est une âme toute vertueuse. Notre bonne défunte lui fit écrire son intérieur ; je le lui ai encore fait ajouter par le menu : son dénûment est admirable ; et, à ce propos, je me souviens qu'il y a quelques jours que Notre-Seigneur me donna une clarté qui s'imprima fort à moi, comme si j'eusse vu la chose nûment ; que je ne me dois plus regarder, mais marcher à yeux clos, appuyée sur mon bien-aimé, sans vouloir voir ni savoir le chemin par où il me conduira, ni non plus avoir soin de chose quelconque, non pas même de lui rien demander, mais demeurer simplement toute éperdue et reposée en lui. Or depuis ce jour de soulagement, il me semble que j'ai été plus ferme à me tenir en Dieu. J'ai eu rarement de ces violentes attaques, sinon deux ou trois fois. Voilà tout ce qui m'est venu en vue : je pense qu'il est ainsi. Si je ne m'exprime pas bien à cet insigne serviteur de Dieu, vous ne laisserez pas de m'entendre et de me dire ce qu'il dira. Votre etc., etc. [1]... »

« Il y a environ un mois que je reçus la vôtre du neuvième de novembre. » Il semble que, pour un esprit non prévenu, cette phrase de Mme de Chantal suffit à elle seule pour prouver que c'est bien là une réponse à la lettre de la Mère Angélique datée effectivement du 9 novembre 1637, mais l'évidence peut-elle exister en face de l'esprit de parti? Ajoutons que la Visitation ayant fait disparaître toutes les lettres écrites par la Mère Angélique à Mme de Chantal, à partir de la fin de

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 592.
*Lettres*, loc. cit., t. IV, p. 733.

de l'année 1638, elle a cru ensuite pouvoir nier, sans craindre d'être prise en flagrant délit de mensonge, toutes les lettres écrites inversement par Mme de Chantal à la Mère Angélique.

« Si je ne m'exprime pas bien à cet insigne serviteur de Dieu, vous ne « laissez pas de m'entendre et me dire « ce qu'il dira. » Le rôle consolateur de la Mère Angélique et M. de Saint-Cyran est ici bien nettement déterminé.

A ce moment se place l'emprisonnement de M. de Saint-Cyran. Richelieu, après avoir employé tour à tour la flatterie, les présents, les honneurs, dans l'espérance d'arriver à faire du saint abbé une de ses créatures, voyant qu'il ne pouvait l'asservir, s'était décidé à le faire emprisonner. Henri IV avait raisonné avec plus de noblesse quand saint François de Sales avait refusé ses présents, mais le grand roi ne mêlait pas à ses talents d'homme d'État un amour-propre d'auteur, comme le faisait la redoutable Éminence. Tout en poursuivant l'abaissement de la maison d'Autriche, avec une grandeur de vue à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, Richelieu écrivait sur l'attrition. La nécessité de l'amour de Dieu s'alliait mal avec le côté implacable de sa nature. Or, M. de Saint-Cyran, tout comme Mme de Chantal, était « un enfant d'amour », et il avait de plus une plume triomphante [1]. L'affaire de la rupture du mariage de Monsieur frère du roi [2], rupture à

1. En portant cette appréciation, je me place au point de vue de l'époque : ce n'est plus le nôtre.

2. « Richelieu aurait voulu le résoudre à rompre son mariage clandestin avec Marguerite de Lorraine, qu'il ne lui avait pas permis de ramener en France. Il faut rendre cette justice à Monsieur — car c'est, je crois, la seule bonne action qu'on lui connaisse — qu'il ne consentit jamais à abandonner sa femme. (Arvède Barine. *La jeunesse de la Grande Mademoiselle,* Paris, 1901, p. 157). »

laquelle eurent la faiblesse de consentir le P. de Gondren et Vincent de Paul [1], était venue précipiter les événements. Le saint abbé devait expier son obstination à vouloir vivre dans l'obscurité et l'indépendance chrétienne, loin des charges et des honneurs qui sont une entrave à la liberté de l'âme. Le 14 mai 1638, Richelieu répondait à ses refus d'évêchés en le faisant enfermer au donjon de Vincennes, comme prisonnier d'État [2], confirmant par avance ce qu'allait écrire le grand directeur à un de ses amis : « Que la voie étroite l'avait obligé à « épouser une prison plutôt qu'un évêché parce qu'il « pouvait bien juger en ce temps-là que le refus de l'un « le conduirait nécessairement à l'autre sous un gouver- « nement où on ne voulait que des esclaves [3]. » Voilà bien, résumé par M. de Saint-Cyran, le crime impardonné et impardonnable de Port-Royal, cette indépendance souveraine, cette royauté consciente et insaisissable de l'Esprit. Que pouvait la tyrannie du pouvoir absolu devant le vol audacieux et triomphant de quelques aigles qui avaient bâti leurs nids, non sur le sommet des montagnes neigeuses, mais dans le sein même du Père ? Angélique Arnauld, Saint-Cyran, Pascal, intelligences lumineuses, cœurs magnifiques, êtres aussi complètement évolués qu'il peut-être donné à la terre de porter, c'est en vain que les hommes forgent pour vous des chaînes, vous avez échappé à l'emprise de la matière.

1. « L'assemblée et presque tous les théologiens, jusqu'au P. de Gondren, général de l'Oratoire, et le P. Vincent, supérieur des Missionnaires, furent d'avis de la nullité du mariage ; mais quand on vint à l'abbé de Saint-Cyran, il ne cacha point qu'il croyait que le mariage ne pouvait être cassé (Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, Paris, 1908, p. 25). »

2. Lancelot, *Mémoires*, loc. cit., t. I, p. 57.

3. *Mémoires de Godefroi Hermant*, loc. cit., t. I, p. 66.

Mme de Chantal connaissait par la Mère Angélique les dessous de cette affaire. Elle les connaissait aussi probablement par les supérieures des deux monastères de la Visitation de Paris, peut-être par celle de la Visitation de Poitiers, et certainement par ses nombreux amis du monde ecclésiastique. Elle savait que l'un des principaux griefs imputés au saint prisonnier, par le tout-puissant ministre, était d'avoir défendu la nécessité de l'amour de Dieu et l'indissolubilité du mariage, et ceci fait comprendre mieux qu'elle soit allée à M. de Saint-Cyran, de préférence à tout autre. « Elle avait saint « Vincent de Paul », dit Mgr Bougaud. Il est vrai qu'elle avait saint Vincent de Paul. Le P. Vincent, comme on l'appelait alors, était un homme d'œuvres et non pas un maître spirituel. Son ignorance en matière spirituelle était proverbiale[1], et c'est peut-être grâce à ce côté très peu intellectuel de son esprit qu'il dut de désarmer la malveillance et l'opposition que rencontrent toujours les intelligences supérieures. Il était tellement effacé — intellectuellement parlant — qu'il ne fut pas entravé, et put continuer, en les faisant siennes, les œuvres des deux novateurs de génie que furent François de Sales et Maignart de Bernières. Le premier, par esprit de réaction contre les abus des religieux, avait créé les « Filles de la Charité », et le second, « une sorte de ministère de l'assistance publique » qui sauva le peuple de France pendant l'effroyable misère des deux Frondes[2] [3]. Saint François de Sales eut comme récom-

1. *Mémoires de Godefroi Hermant*, loc. cit., t. II, p. 586.

2. A. Feillet, *La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, Paris, 1886, p. 225.

3. Maignart de Bernières créa non seulement une sorte de ministère de l'Assistance publique, mais le premier service public de publicité, par les « Relations », tirées à quatre mille exemplaires et répandues par toute la France.

pense les outrages et les calomnies dont sont généralement accompagnées les œuvres vivantes et nouvelles, M. de Bernières, l'ami de Port-Royal, eut comme salaire l'exil pendant sa vie, l'oubli et l'ingratitude après sa mort. Mme de Chantal ne connut pas l'œuvre de M. de Bernières, mais elle connut le fort et le faible du P. Vincent et sut certainement qu'il avait failli dans l'affaire du mariage de Monsieur. Elle savait par quelles tribulations elle avait dû passer, aussi bien que saint François de Sales, au moment de l'établissement de la Visitation, et elle ne partageait pas les passions de ses récents historiens. L'histoire nous prouve qu'elle a, au contraire, partagé toute sa vie les opinions, les sentiments et les amitiés de Port-Royal. Sa correspondance en fait foi, et les retards apportés à sa canonisation le prouvent encore mieux. Le P. Vincent pouvait être un ami, un confesseur; il ne pouvait être le continuateur d'un François de Sales parce qu'il manquait de lumière [1 2]. Il y a des degrés dans les dons du Saint-Esprit et aucun homme ne les possède tous. M. de Saint-Cyran, qui était très supérieur au P. Vincent comme intelligence, n'aurait pu se maintenir comme lui dans le conseil de conscience d'Anne d'Autriche [3]. Le monde pardonne beaucoup à ceux qu'il peut aisément tourner en ridicule et, si nous en croyons Mme de Motteville, cela arriva souvent au P. Vincent [4]. Il fut aussi fréquemment trompé par les ambitieux et les intrigants de la cour. Tant que vécut M. de Saint-Cyran, leur amitié à tous deux resta inébranlable, mais après la mort du savant abbé, le P. Vincent devait malheureusement se laisser mêler à des

1. *Memoires de Godefroi Hermant*, t. II, p. 150.
2. Dom Gerberon, *Histoire générale du Jansénisme*, Amsterdam, MDCC, t. I, p. 392 et 423, t. III, p. 126.
3. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 508.
4. *Mémoires de Madame de Motteville*, Paris, 1855, t. I, p. 157.

intrigues[1], que son excellent cœur désavouait parfois pour le ramener à ses anciens amis[2].

Le P. Vincent a beaucoup contribué, sans le vouloir bien entendu, à l'avilissement du bas clergé, par le défaut de préparation et de science. M. de Saint-Cyran avait une conception plus haute de la dignité des fonctions sacerdotales. Le prêtre en lui était aussi proche voisin de l'évêque de Genève que le directeur. Mme de Chantal le savait et il était naturel qu'elle allât chercher du secours, dans sa détresse morale, près de l'homme qu'elle savait avoir de très hauts concepts sur les fonctions sacerdotales, sur le rôle des directeurs, sur la dignité et l'indépendance des âmes.

M. de Saint-Cyran « travaillait à faire que ceux qui « s'adressaient à lui fussent des victimes, des prêtres et « des autels, toujours préparés à immoler au Dieu su- « prême ce qui ne devait subsister que pendant le temps, « afin d'être associés à un sacerdoce qui doit être éter- « nel[3]. » Ceci nous rappelle assez bien, et sous une forme d'une saisissante grandeur, le complet dénuement qu'exigeait saint François de Sales des âmes fortes[4].

Dans une lettre à « une personne de condition » de ses amis, M. de Saint-Cyran écrivait :

« Si vous vivez avec ce détachement dans votre cœur,

1. *Mémoires de Godefroi Hermant*, loc. cit., t. II, p. 586.

2. Lancelot, *Mémoires*, loc. cit., t. II, p. 293.

*Mémoires de Godefroi Hermant*, loc. cit., t. II, p. 94 et 150.

3. Guilbert, *Mémoires hist.*, loc. cit., t. II, p. 150.

4. « Ce savant homme (M. de Saint-Cyran) n'avait point d'autres sentiments que ceux qu'il avait puisés dans l'Écriture Sainte et dans la tradition de l'Église. Il ne parlait point d'autre langage que celui de la parole de Dieu ; et, bien loin de conduire les âmes par des voies particulières et écartées, il ne savait point, pour les mener à Dieu, d'autre chemin que celui de la pénitence et de la charité. » (Racine. *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, loc. cit., p. 21.)

votre seul amour pour Jésus-Christ qui n'est rien que cette faim et cette soif de la justice, dont il parle dans son Evangile, vous conduira à la sainte communion presque tous les jours si vous voulez [1]. »

Aujourd'hui on dit plutôt : l'usage de la communion vous conduira à la faim et à la soif de la justice, mais le cœur et la raison restent incrédules, et volontiers ils répètent avec saint François de Sales : « Je ne sais, « j'aime le train des saints devanciers et des simples. »

Le prudent directeur ajoutait :

« Dès qu'un homme commence à mener une bonne vie dans la séparation du monde, il se rend digne d'approcher souvent de la sainte Eucharistie, sans qu'il soit besoin d'autre préparation que d'aller de sa chambre à l'église lorsqu'il y va pour entendre la messe [2]. »

Nous l'avons déjà prouvé, en étudiant M. de Saint-Cyran comme directeur, toute sa doctrine se résumait en trois mot : tout par amour.

De ceci nous pouvons conclure que Mme de Chantal, droite, énergique, clairvoyante, ayant acquis le discernement et l'indépendance d'esprit par vingt ans de rapports journaliers avec le monde ecclésiastique, habituée à la sainte et savante direction de saint François de Sales, et ayant pu constater, chaque jour, le plus ou moins d'action sur les âmes des différents directeurs, allait à M. de Saint-Cyran parce qu'il était plus loin du monde que tous les autres, plus détaché, plus savant, et que sa doctrine entraînait les âmes vers un ciel plus serein, plus haut, plus pur.

1. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 219.
2. *Ibid.*, p. 240.

Le P. Vincent et le P. de Gondren avaient consenti au divorce de Monsieur réclamé par Richelieu. Mme de Chantal le savait. C'était là une faiblesse opposée à sa nature énergique. Aucun fait n'est sans importance pour l'historien ; il ne peut dissimuler le plus léger sans détourner en même temps une parcelle de lumière. Les moindres circonstances sont souvent précieuses comme indication de caractère.

Après avoir admiré et vénéré, dit Sainte-Beuve, en parlant de Vincent de Paul, il faut ajouter aussi, pour ne pas mentir à l'homme et ne pas faire rougir le saint par un faux éloge, qu'il était un peu timide et trop humble avec les puissants, un peu sujet à la crainte d'offenser les personnes de condition ; qu'il put être président du conseil de conscience de la reine Anne d'Autriche, côte à côte avec Mazarin et le chancelier Séguier, ce que certes, n'aurait pu faire Saint-Cyran [1].

Le P. Vincent était supérieur de la Visitation de Paris, mais M. Singlin, l'élève de M. de Saint-Cyran, était supérieur de la Visitation de Poitiers. Une partie des monastères salésiens, supérieures et religieuses demandaient les avis de M. de Saint-Cyran [2], ou s'adressaient à la Mère Angélique. Un certain nombre d'entre eux subissaient déjà, il est vrai, l'infiltration lente de l'esprit jésuitique, mais étaient maintenus dans une paix apparente par l'influence énergique de Mme de Chantal et sa sympathie hautement avouée pour Port-Royal. L'emprisonnement de M. de Saint-Cyran, survenu à la suite d'événements publics bien connus, au

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 508.

2. Comme le témoignent un grand nombre de lettres de cet abbé qui sont adressées à des supérieures de la Visitation. Voir *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 152, 155, 207, 252, etc...

moment où la fondatrice elle-même s'était vue dans la nécessité d'écrire au Père Provincial des Jésuites, pour en obtenir justice contre « quantité de Pères qui allaient « ternissant son pauvre petit Institut », ne pouvait qu'ajouter à sa vénération pour le saint prisonnier et à sa grande sympathie pour la Mère Angélique. Elle écrivait à cette dernière, probablement en juin 1638, et sous le coup de l'émotion causée par la nouvelle de l'emprisonnement de M. de Saint-Cyran :

« Mon Dieu ! ma très chère Mère, qu'est-ce que l'on dit de ce bon serviteur de Dieu et de l'ordre du Saint-Sacrement ! Dieu, par son infinie bonté, veuille tirer sa gloire et le profit spirituel de tous les travaux et afflictions qu'il permet arriver aux siens ! J'attendais toujours quelque petit mot d'approbation ou d'encouragement sur quelque point de ma lettre écrite à la fin de janvier et sur le petit écrit. Mais Dieu ne l'a pas permis ; son saint nom soit béni ! Je vois une douleur de cœur parmi tous ces événements. Dieu soit votre force et votre consolation, et celle de son serviteur ! Il me tarde d'avoir de vos nouvelles, car ce que vous me dites m'est très précieux, et j'y ai grande confiance, grâces à Dieu, que je supplie d'accomplir sa sainte volonté en toute chose, et nous fasse la grâce de la faire aussi, et qu'éternellement nous le bénissions. Amen [1]. »

En juillet, elle écrivait de nouveau à la Mère Angélique :

22 juillet 1638.

Ma très chère Mère,

« Il me tarde de savoir de vos nouvelles et du bon serviteur de Dieu, que la divine bonté sanctifie dans sa détention,

1. Quesnel. *Lettre aux religieuses de la Visitation du monastère de Paris, pour la justification des religieuses de Port-Royal, contre l'auteur de la vie de la révérende Mère Eugénie de Fontaine,* etc..., MDCXCVII, Bibliothèque Mazarine, n° 32343, A.

et vous, ma très chère Mère, par la patience que vous avez à porter une si sensible affliction. Car il m'est avis qu'elle vous serait bien cuisante, si vous ne la regardiez en la très adorable et sainte volonté de Dieu. Pour moi, je porte toujours ma croix, elle ne m'est pas souvent si angoisseuse que quand je vous écrivis. La divine Bonté, par les prières de la très Sainte Vierge, ce me semble, me donne un peu plus de fermeté à ne la pas regarder, et à tenir mon esprit en ce simple regard en Dieu, et souffrir là-dedans mes misères et pressures, mes craintes et faiblesses, sans pouvoir faire autre chose. Et je connais que plus je suis ferme dans cette absolue simplicité et regard, sans faire aucun acte, plus tôt je suis soulagée. Mais la durée de cette peine me fait craindre qu'elle ne procède de faiblesse en ces divines vertus et non d'exercice donné de Dieu, pensée que je ne regarde non plus volontairement que les autres. Car dans ma faiblesse et impuissance à tout, selon le sentiment, tout me fait peur, et n'ai pour tout refuge que ce regard simple, et toucher mes résolutions, que je porte écrites en mon cœur, et dire doucement et paisiblement à Notre-Seigneur : Ce que vous voulez, je le veux ; ce que vous ne voulez pas, je ne le veux pas.

Je me recommande toujours aux prières du bon serviteur de Dieu[1]. »

Puis encore en octobre :

Ma bonne et chère Mère,

« Nous supplions Notre-Seigneur qu'il vous comble de grâces, avec son bon serviteur. Un mot de ses nouvelles quand vous m'écrirez. Dieu soit béni[2] ! »

1638.

« Nous avons de nouveau fait faire des prières et dire des

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 596. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 54.
2. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 597. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 53.

messes pour le bon serviteur de Dieu, à ce qu'il plaise à l'infinie bonté de Notre-Seigneur de le mettre en liberté, si c'est son bon plaisir [1]. »

La Mère Angélique lui répondait :

Octobre 1638.

« Je ne saurais, ma très chère Mère, recevoir une plus douce et plus forte consolation dans nos afflictions qui durent toujours, que celle que votre singulière charité nous donne. Elle me paraît si grande que je ne le vous puis dire. L'union que Notre-Seigneur me daigne donner à votre chère âme m'est incomparablement plus douce que ne m'est amère la division que presque tout le monde a faite avec moi, la plupart pour nous persécuter, et nos amis pour nous abandonner. En vérité, ma Mère, par la grâce de Dieu, je ne sens presque point cela : au contraire je souhaiterais être digne qu'il plût à Dieu de me séparer de tout, afin de n'avoir plus qu'à l'adorer le reste de mes jours et faire pénitence, toute cette tempête me faisant toujours voir davantage le besoin que j'en ai. Car en vérité je suis cause de tout le mal ; et, bien que pour ce qui regarde le bon serviteur de Dieu, il y ait des ressorts cachés de choses importantes qui causent sa détention, néanmoins il est certain que je suis cause par mes indiscrétions qu'on en a pris le prétexte. On cherche toutes sortes d'interventions pour le perdre ; et la parole de Notre-Seigneur, à ses apôtres, s'accomplit en lui : *Tous ceux qui les voudront perdre, penseront faire sacrifice à Dieu.* Il semble à beaucoup de gens réputés pieux, que c'est rendre un grand service à l'Église de le persécuter, et l'on ose bien le comparer à Calvin. Il supporte tout cela dans une vertu admirable. Ce qui me console et fortifie extrêmement, c'est que tous ceux qui ont eu le bonheur de sa conduite, qui sont en petit nombre (car il s'est toujours caché et a fui d'entreprendre la conduite), ne songent qu'à prier Dieu, et prati-

1. *Ibid.*, t. I, p. 54.

quer ce qu'il leur a enseigné, qui n'est en rien dissemblable de ce que notre bienheureux Père a écrit, quoique cela extérieurement paraisse plus austère. Mais ceux qui entendent bien l'esprit de ce bienheureux et qui n'abusent pas de ses termes remplis de charité, n'y verront point de différence. Pour moi je n'y en ai point trouvé ; et de tous ceux que j'avais vu devant et depuis notre bienheureux Père jusqu'à ce dernier, je n'en ai point vu qui m'eût autant fait connaître la nécessité de la pénitence. Mais notre bienheureux Père l'appelait renonciation et dénuement, termes qui marquent plus à ceux qui ne se veulent point flatter ni tromper.

« Je serais trop contente si je pouvais avoir le bonheur de vous entretenir, et de vous faire entendre tout ce que je pense ; mais il est impossible de vous le faire savoir par écrit. Il se faut contenter de la grâce que Dieu me fait que vous vouliez bien que nous soyons toujours unies à votre chère âme. Ce m'est un témoignage que son infinie bonté ne me rejette pas comme je le mérite. Priez-le toujours, ma chère Mère, qu'il ne me sépare jamais de lui, et que je lui puisse satisfaire pour mes fautes, que je vois extrêmement grandes ; mais je n'en suis pas humiliée.

« On ne nous a encore rien dit ; mais on nous menace toujours fort. Nous attendons en grande paix ce qui arrivera. La maison va toujours fort bien. Mes infidélités qui sont toujours grandes pour les légèretés, paroles inutiles, vanités et semblables fautes, m'affligent beaucoup plus que tout le reste. Car enfin qu'est-ce qui nous peut arriver qui nous puisse nuire, si nous plaisons à Dieu ? Et quel autre malheur peut-il y avoir que de lui déplaire, comme je fais sans cesse ? Cela est vrai, ma chère Mère, croyez-moi, car ce n'est pas scrupule ; et ayez compassion de ma misère, priant Dieu qu'enfin je puisse correspondre fidèlement à sa grâce.

« Je vous ai écrit un billet par la prière expresse du prisonnier : je ne sais si vous l'avez reçu. Il vous suppliait de faire dire pour lui une messe au tombeau de notre bienheureux Père, et de faire communier vos filles. Il a grande confiance en ses intercessions et en vos prières. Je ne vous puis dire avec quelle affection il m'a toujours parlé de vous. Je sais

qu'il ne vous oublie point, et qu'il n'a pas manqué de prier tous les jours pour vous, depuis que nous lui avons communiqué vos lettres. Il se porte un peu mal. On ne lui donne ni papier ni encre, ce qui est pénible aux sens; car pour le reste il ne veut que Dieu. Notre Mère vous salue très humblement, et tout le reste, particulièrement ma bonne mère vieille qui s'en va bien cassée. Je ne sais si elle passera l'hiver. Elle vous supplie très humblement de prier Dieu pour elle. S'il vous plaît, ma chère Mère, de nous dire quelque petit mot, adressez vos lettres à Lyon chez M. d'Aubrai : on me les fera tenir sûrement. Il vaut mieux même que Dom Just[1] ne sache pas que je vous ai écrit; car, ma Mère, vous ne sauriez croire en quelle estime je suis, même dans vos maisons ; et Dom Maurice[2] barnabite, ne nous aime pas trop, sans préjudice de la charité. Et en vérité, ma Mère, je confesse devant Dieu, que j'ai donné toutes sortes de sujets de mésestime mille fois plus grande qu'on ne l'a encore. C'est une très juste punition de Dieu, et encore il y a une très grande miséricorde[3]. »

La Mère Angélique faisait ressortir ici la conformité de doctrine de saint François de Sales et de l'abbé de Saint-Cyran. Mme de Chantal savait mieux que personne jusqu'où allait le « dénuement » du saint évêque. Elle le savait pour l'avoir éprouvé.

« Mon Dieu ! mon vrai Père, lui écrivait-elle (1616), que le rasoir a pénétré avant! Pourrai-je demeurer longuement dans ce sentiment? Au moins notre bon Dieu me tiendra dans les résolutions, s'il lui plaît, comme je le désire. Hé ! que vos paroles ont donné une grande force à mon âme ! Que celles-ci m'ont touchée et consolée où vous me dites :

1. Barnabite, alors évêque de Genève, résidant à Annecy.
2. Ce Père avait une liaison étroite avec les religieuses de la Visitation. Il fut choisi avec dom Just pour faire les informations de la vie et des miracles de saint François de Sales.
3. *Lettres de la Mère Angélique*, loc. cit., t. I, p. 143.

« Que de bénédictions et consolations votre âme a reçues, de me savoir toute *dénuée* devant Dieu ! » Oh ! Jésus vous veuille continuer cette consolation, et à moi ce bonheur !

« ...Hélas ! mon unique Père, il m'est venu aujourd'hui en la mémoire, qu'un jour vous me commandiez de me dépouiller; je répondis : « Je ne sais plus de quoi », et vous me dites : « Ne vous l'avais-je pas bien dit, ma fille, que je vous « dépouillerais de tout ? » Oh Dieu ! qu'il est aisé de quitter ce qui est autour de nous ! mais quitter sa peau, sa chair, ses os et pénétrer dans l'intime de la moelle, qui est, ce me semble, ce que nous avons fait, c'est une chose grande, difficile et impossible, sinon à la grâce de Dieu [1]... »

Mme de Chantal ne pouvait être surprise de la perfection à laquelle M. de Saint-Cyran conduisait les âmes, et M. de Saint-Cyran n'avait plus rien à apprendre à celle qui avait si courageusement suivi la voie qu'il enseignait, mais il pouvait encore la consoler et l'apaiser, et il le faisait par l'entremise de la Mère Angélique. En même temps, il rassurait la Mère Angélique elle-même sur ce qu'elle appelait son indignité, sa vanité, ses légèretés. L'abbesse pouvait s'accuser, personne ne croyait plus à ses scrupules. En elle, les actes parlaient trop haut, et son cœur débordant de charité était un sûr garant de la pureté des mobiles qui la faisaient agir. M. de Saint-Cyran de sa prison, avait ainsi à les consoler toutes deux. Il écrivait à la Mère Angélique :

Du Bois de Vincennes, le 13 juin 1642.

Ma Mère,

« Quand vous n'auriez point fait d'autre pénitence, que de supporter sans aigreur, ni esprit de vengeance, la dernière affliction que je partage avec vous, cela vous devrait mettre

1. *Lettres*, loc. cit., t. I, p. 115 et 116.

en repos, comme pour mon regard, je vous avoue que sans elle je me tiendrais moins assuré au temps qu'il plaira à Dieu de m'appeler. Car il me semble qu'elle me sert de voile, pour couvrir devant Dieu la laideur qui m'a paru dans le reste de ma vie. C'est une faveur que Dieu nous a faite à tous deux, qui nous doit tenir lieu de pénitence, et que nous ne saurions bien reconnaître, si nous n'espérons plus que jamais en sa miséricorde ; de laquelle peu s'en faut que je ne vous assure, pourvu que vous ne la détourniez pas par des inquiétudes et des défiances, qui ne peuvent venir que de votre ennemi.

« Il faut vivre par la foi au temps de la maladie comme au temps de la santé, et ne vouloir avoir d'autre assurance de son salut, que celle qu'elle donne à une âme qui la possède en perfection comme vous. Puisque vous avez eu part aux mauvais discours que la passion a semés touchant ma conduite et mes sentiments, vous devez espérer comme moi, que la pureté de votre créance sert à rendre votre vie plus pure aux yeux de Dieu, qui sait qui nous sommes. Car cette persécution approche, selon les Pères, de celle des martyrs qui trouvaient une sorte d'innocence dans cette sorte de souffrance, soit qu'ils y mourussent, ou qu'ils n'y mourussent pas.

« Mais vous avez un sujet particulier de vous consoler que je n'ai point, qui est la vie religieuse que vous avez menée jusqu'à présent, sans que quelques défauts, que vous y avez pu remarquer, vous en ôtent le mérite ; puisque vous en avez fait pénitence en une manière si parfaite, qu'elle vous a attiré de l'envie, et l'envie la médisance publique, et la médisance publique vous a servi pour satisfaire pleinement à Dieu.

« J'ai vu dans saint Bernard diverses couronnes pour les divers mérites et degrés des vierges religieuses. Je pense vous pouvoir promettre sans témérité par la connaissance que j'ai de votre âme, qu'il y en a une pour vous. C'est la vérité qui me fait parler ainsi, et le désir de vous consoler plutôt que de vous flatter.

« Rendez-moi cette soumission, en l'état où vous êtes, de

croire qu'il y a plus à craindre dans le passage de la mort pour moi, que pour vous. Si je ne vous connaissais autant que je vous connais, vous auriez sujet d'en douter. Et néanmoins je suis en cette disposition maintenant que j'espère de tomber en mourant entre les mains favorables de mon Dieu.

« Le pis qui vraisemblablement vous peut arriver, c'est de recevoir quelque discipline et quelque correction de sa divine main. Heureuse l'âme que Dieu daigne lui-même châtier en l'autre monde. Il n'y a point de différence entre le juste qui est châtié ici, et celui qui est châtié là, sinon que la grâce croît ici parmi les châtiments, et non pas là ; mais l'amour de l'âme envers Dieu demeure égal en ces deux lieux et en ces deux sortes d'afflictions. C'est ce qui fait que la douleur n'est pas séparée du plaisir secret qu'il y a d'être affligé par celui qu'on aime, et dont on jouit pleinement par des plaisirs ineffables après l'affliction. Que si la douleur du châtiment est plus grande là qu'elle n'est ici, l'amour qui y est en contrechange plus pur, fait qu'on aime la douleur comme un plaisir. Ce que le juste ne saurait faire si bien en ce monde.

« Commencez, ma Mère, d'entrer en Dieu, dans votre maladie, et de sortir de vous-même Rendez-vous à lui sans avoir d'autre objet que sa volonté et que sa gloire. J'ose vous engager ma parole que si vous êtes encore au même état où je vous ai laissée, la mort que Dieu vous enverra tôt ou tard, selon son décret éternel, sera votre purgatoire particulier, qui purifiera toute votre vie, comme celle de Jésus-Christ a été le purgatoire général de tout le monde, et Dieu même achèvera d'y consumer par le feu de sa charité ce qui restera d'impur.

« Dites-lui en l'état où vous êtes, en la maladie comme en la santé *anima mea in manibus meis semper*. J'ai toujours mon âme, c'est à dire ma vie entre vos mains, comme un bouquet que j'ai reçu de vous, pour vous le rendre quand il vous plaira me le demander. Et lorsqu'il arrivera, dans le temps ordonné, que vous verrez Dieu venir à vous, dites-lui ces paroles de Jésus-Christ : *Saluisica me Pater ex hachora,*

voici mon heure. Sauvez-moi, mon Père, dès cette heure.

« Cependant opérez votre salut en l'état où vous êtes, non pas par crainte servile, mais par crainte filiale et par obéissance. Ce sont ces deux vertus qui sanctifient un malade ; et parce qu'il n'y a guère de plus grande humilité que de reconnaître en vos maladies la grande distance qu'il y a entre Jésus-Christ approchant de la mort, et nous, il faut vous souvenir de ce que je vous ai dit autrefois, qu'entre les maux il n'a pu être susceptible des maladies, ni entre les vertus de l'espérance, comme le reste des fidèles, et qu'il leur a laissé les maladies en partage et l'espérance, pour mériter et consommer par l'un et par l'autre leur salut au jour de leur mort.

« Il n'y a rien qui nous fasse davantage mériter de Dieu que l'attente paisible de ce qu'il lui plaira faire réussir de tous les deux. Il ne s'est réservé que la seule obéissance pour le temps de sa Passion, laquelle si vous joignez à votre maladie, la supportant avec patience et une entière espérance du salut de votre âme, en quelque manière que Dieu dispose présentement de votre corps, je veux être votre garant en qualité de confesseur, autant qu'humainement je le puis être.

« Mais parce que Dieu nous commande d'aller à la mort en nous éloignant, comme Jésus-Christ nous a souvent appris par son exemple, tout ce que je vous ordonne pour pénitence, est de lui obéir en cette occasion en la personne de N. et de prendre de sa main, ou de quelque autre qu'elle mettra en sa place, tout ce qu'elle vous présentera, soit remède ou nourriture. Je sais qu'il ne vous est pas facile de le faire, et que le naturel, avec la faiblesse de la vertu humaine qui veut à contretemps ce qu'elle ne veut pas, vous excitera des répugnances. Mais je vous prie de vous souvenir de trois choses : que le principal de la religion consiste à ne suivre pas les mouvements de son propre esprit ; qu'il n'y a point devant Dieu une plus grande pénitence que celle-là ; et qu'il faut aller à lui en se laissant soi-même.

« Ainsi, vous trouverez par expérience, ou en ce monde, ou en l'autre, ou en tous les deux, qu'il n'y a rien de si favo-

rable que la maladie pour un chrétien qui a espérance et obéissance, puisque c'est le mal unique que Jésus-Christ nous a laissé tout entier sans y prendre part durant toute sa vie, afin de nous donner moyen de lui satisfaire pleinement pour nos péchés. Car c'est une passion nouvelle distincte de la sienne, que nous devons bien ménager, parce que si nous échappons de la maladie, notre vertu augmente en ce monde, et si Dieu nous appelle à lui, notre gloire s'augmentera dans le ciel. Je le prie de tout mon cœur qu'il vous fasse éprouver l'un et l'autre s'il lui plait, et l'un après l'autre, afin qu'ensuite du remerciement que vous lui rendrez étant guérie, je lui rende une action de grâces de vous avoir rendu la santé, et augmenté la vertu[1]. »

En même temps qu'il consolait la fondatrice et l'abbesse, M. de Saint-Cyran se recommandait à leurs prières et demandait qu'une messe à son intention fût dite au tombeau de saint François de Sales. Il réclamait aussi, et dans le même but, une communion générale aux filles de la Visitation. Ce fait, bien significatif, n'a pas empêché des adversaires partiaux de l'accuser d'avoir éloigné les âmes de la fréquentation eucharistique.

Il est regrettable que le billet dont la Mère Angélique parlait dans sa lettre du mois d'octobre 1638 à M^me^ de Chantal, billet écrit « sur la prière expresse du prisonnier », ait disparu, ainsi que toutes les lettres écrites par la Mère Angélique, à partir de ce moment. Mais il est intéressant de remarquer dans celle-ci, la dernière que nous pouvons citer, que plusieurs grands personnages de l'entourage de M^me^ de Chantal, tels que dom Just, évêque de Genève, et dom Maurice, barnabite, se montraient plutôt hostiles envers Port-Royal, sans que la vénérable fondatrice ait jugé à propos de modifier, pour

1. *Lettres Chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 334.

cela, sa ligne de conduite. Elle écrivait à la Mère Angélique :

15 février 1639.

Ma très chère Mère,

« Si j'étais digne de quelque souffrance des vrais serviteurs de Dieu, je sais bien que, selon mon sentiment, je choisirais de très grand cœur celle de ce vertueux Prélat [1], avec la grâce du bon usage qu'il en fait, plutôt que toutes les félicités qui se peuvent trouver en cette vie. Mon Dieu ! ma chère Mère, que ce que vous m'en dites me console ! J'en bénis Dieu de toute mon affection, et supplie sa bonté lui communiquer, continuer et accroître ses grâces.

« Faites, je vous supplie que ce vrai serviteur de Dieu ne s'oublie point de moi en ses saints sacrifices et oraisons ; j'en ai plus besoin que jamais, ma peine intérieure se rendant plus pressante et continuelle depuis quelques semaines, et comme sans intervalle, plus serrée et impuissante, et les pensées plus fréquentes qui transpercent mon cœur ; car elles sont comme des dards poignants. J'en aime la douleur, puisqu'elle me sert de témoignage que je ne les veux pas, ne pouvant rien désirer, sinon cette incomparable grâce de ne point offenser mon Dieu et de faire et souffrir ce qui lui plaira. Je fais ce qui m'échoit et en la manière ordinaire, suivant l'observance, tant que je puis avec l'aide de Dieu. J'ai pour l'ordinaire, quand je puis me retirer, ce soulagement d'accoiser mon esprit auprès de Dieu, en cette simple vue quand le sentiment m'en est donné, ou comme je puis, je me tiens là patiente et souffrante, sans rien faire ni dire, ne le pouvant sinon rarement quelque parole d'union ou d'acquiescement, comme je puis, et quelquefois, j'ai de la peine à cela par la crainte que ce n'est rien faire. Mais je la souffre et continue tant que je puis à me tenir ferme là. Il est impossible d'exprimer la qualité de ma souffrance. Mon esprit actif et tou-

1. Ici, De Barthélemy met en note que le prélat, dont il est question est M. de Saint-Cyran.

jours réfléchissant fait toujours quelque regard, et cela l'effraie. Quelquefois la tête et le cœur sont si saisis, que c'est chose étrange. Je tâche de souffrir tout comme je dis, et de ne faire aucune réflexion volontaire. Il m'est avis que j'aurais quelquefois besoin que l'on m'entendît pour m'encourager et soulager. Dieu ne le veut pas, ni moi aussi. Son saint nom soit béni ! Ma chère Mère, je me soulage un peu en vous disant quelque chose de ma peine; et à ce vrai bon serviteur de Dieu que j'honore tant, me confiant que vous prierez bien tous deux pour moi, et me direz toujours quelque bonne parole.

« Je recommande cette affaire au bon serviteur de Dieu, afin que, si c'est un dessein de Dieu, il réussisse à sa gloire. Je ne désire en toutes choses que la très sainte volonté de Dieu soit faite. Pourvu que je lui sois fidèle, toutes autres choses me sont moins que rien. O Dieu ! qu'une âme est heureuse qui a la liberté de traiter avec Dieu, et de se fortifier par lumières et sentiments contre les travaux et les événements de cette misérable vie. Tout cela m'est ôté, et ne me reste que cette simple soumission auprès de Dieu sans en pouvoir faire d'autre, ni la sentir, ni oser regarder, si je suis ainsi, sans m'exposer à être repoussée par une mauvaise pensée, ou serrure de cœur; ainsi faut simplement demeurer là comme il plaît à Dieu. Son saint nom soit béni ! [1] »

La sympathie de M$^{me}$ de Chantal pour M. de Saint-Cyran était devenue de l'enthousiasme. Pour elle, le saint abbé était, non plus un prisonnier, mais un confesseur de la foi. Après l'avoir plaint, maintenant elle l'enviait : « Si j'étais digne, etc...

Comment cette flamme d'enthousiasme avait-elle effacé dans son cœur la pitié qui y était primitivement ? Arnauld d'Andilly va nous répondre : « C'est que cette révérende « Mère savait par les lumières que Dieu lui avait don- « nées dans les prières qu'elle faisait sans cesse pour sa

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 597.
*Lettres Chrétiennes*, loc. cit.. t. I, p. 55.

« délivrance, qu'il était injustement persécuté. » Aussi s'adressait-elle à lui, par l'entremise de la Mère Angélique, avec plus de confiance et d'affection que jamais : « Je recommande cette affaire au bon serviteur de Dieu ». « Je me soulage en vous disant quelque chose de ma « peine, et à ce bon serviteur de Dieu que j'honore tant, « me confiant que vous prierez bien tous deux pour moi « et me direz toujours quelque bonne parole ». « Faites, « je vous supplie, que ce vrai serviteur de Dieu ne s'ou- « blie point de moi en ses saints sacrifices et oraisons. »

Ici, nous n'avons plus de réponse de la Mère Angélique à citer, mais nous avons encore une lettre de Mme de Chantal qui va précéder de bien peu son dernier voyage à Paris.

15 janvier 1640.

Ma très chère Mère,

« Nous fîmes faire incontinent la dévotion que vous nous recommandâtes par la vôtre dernière. Dieu veuille qu'elle ait été profitable à cette personne. O Dieu ! qu'il y a grande compassion aux âmes qui sont en péril d'offenser Dieu. Toute appréhension passe tôt de mon esprit hors celle de cet éloignement et séparation de Dieu. J'écris ce mot avec violence, tant le fait m'est en horreur et me pénètre. Mais cette infinie bonté, par les intercessions de la Sainte Vierge, comme je crois, me tient un peu plus ferme à ne pas m'arrêter à regarder ma peine, quoique je la sente douloureusement quelquefois ; et souvent, grâces à Dieu, j'y ai eu des intervalles, non toutefois dans un entier affranchissement. Dieu le veut ainsi ; sa sainte volonté soit faite, et. moyennant son aide je ne veux jamais que ce très saint bon plaisir, nonobstant que je vous écris ceci avec abondance de larmes, ce que je n'avais pas pensé de faire, parce que depuis quelque temps le mal ne m'a pas pressée. J'ai grand plaisir de bien connaître la volonté de Dieu pour ces trois choses que je vous supplie de

recommander et considérer devant sa bonté, et que le fidèle serviteur de Dieu fasse de même, etc.[1] ... »

Au mois d'août 1641, Mme de Chantal fit un dernier voyage à Paris, et c'est au cours de ce dernier séjour que se place l'entrevue avec la Mère Angélique[2] dont parlait Maupas du Tour, quand il disait que « voulant « aussi satisfaire au désir que Madame de Port-Royal « lui témoigna de la voir en son monastère, elle y « demeura deux jours, où ces deux grandes âmes s'en- « tretinrent avec bénédiction et une joie singulière de « part et d'autre[3] [4]. » Le récit de Arnauld d'Andilly ne diffère pas de celui de Maupas du Tour :

1. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 599.
*Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 57.
2. *Mémoires de Madeleine de Chaugy*, loc. cit., p. 316.
3. *Vie de la Vénérable Mère Jeanne-Françoise Frémyot*, loc. cit., p., 364.
4. M. Gazier à qui je me suis adressé pour savoir si la bibliothèque janséniste de Paris possédait un exemplaire de la *Vie de la bienheureuse Jeanne-Françoise Frémyot*, par Maupas du Tour, m'a répondu ceci :
« Je n'ai pas la vie de Mme de Chantal par Maupas du Tour (j'ai « seulement celle de S. F. de Sales) mais cet ouvrage de 1644 ne « peut avoir aucune valeur historique, et à coup sûr il ne parle pas « de la Mère Angélique. »
Comme j'avais déjà en main un fragment de texte de cet auteur où il est parlé de la Mère Angélique, je n'ai tenu aucun compte de cette réponse et me suis procuré ailleurs cet ouvrage auquel j'attribuais, avec raison, une très grande valeur, de ce premier fait qu'il a été publié du vivant de la Mère Angélique, trois ans seulement après la mort de Mme de Chantal. Je n'ai pu retenir un sourire, en lisant, dans l'ouvrage que M. Gazier a fait paraître depuis, les lignes suivantes :
« Les relations de Mme de Chantal et de la Mère Angélique « n'avaient rien de mystérieux, et tout le monde les connaissaient « dès 1642. La preuve en est que le premier biographe de la sainte, « l'évêque du Puy, Cauchon de Maupas du Tour, prélat favorable « aux Jésuites, en a parlé très clairement en 1644, du vivant d'Angé-

« Au dernier voyage que la révérende Mère de Chantal fit à Paris, peu de temps avant sa mort, elle passa deux jours au monastère de Port-Royal, comme Mgr l'évêque du Puy l'a rapporté dans sa *Vie*, ne pouvant se lasser de l'entretenir de tout ce qui s'était passé entre Dieu et elle depuis sa dernière vue, et de se faire entretenir par elle de tout ce qu'elle savait qui s'était passé entre Dieu et son serviteur, feu monsieur l'abbé de Saint-Cyran, dont elle estimait d'autant plus la suffisance et la piété, qu'elle savait par les lumières et par les sentiments que Dieu lui avait donnés dans les prières qu'elle faisait sans cesse pour sa délivrance, qu'il était injustement persécuté. »

On comprend quelle douceur les deux grandes religieuses durent éprouver à se communiquer leurs pensées et à se trouver unies de sentiments relativement à M. de Saint-Cyran, comme elles l'avaient été vingt ans plus tôt avec l'évêque de Genève. Cet entretien renouvela le désir qu'avait la vénérable Mme de Chantal d'obtenir du saint abbé des consolations et des conseils écrits[1]. Elle savait, par la Mère Angélique, que M. de

« lique. » (*Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld.* Paris, 1915, p. 41.)

Dans la même lettre dont je viens de parler, M. Gazier m'écrivait encore ceci :

« J'avais eu l'idée de faire un article de Revue intitulé Chantal et « Angélique ! J'y aurais mis en lumière la sainte amitié de ces « deux incomparables femmes, et le janséniste saint François de « Sales n'aurait pas été oublié. »

Après avoir pris connaissance de la première partie de mon ouvrage où la correspondance de saint François de Sales avec la Mère Angélique était donnée et commentée, avec des notes indiquant les sources et annonçant la correspondance à suivre de Mme de Chantal avec la Mère Angélique et M. de Saint-Cyran, l'article de Revue précité a été transformé en un livre publiant, *pour la première fois*, la correspondance complète de *Jeanne de Chantal avec Angélique Arnauld et Saint-Cyran.*

1. « Combien a dû être doux pour sainte Chantal de revoir une dernière fois son âme sous l'œil de son saint directeur, avant de

Saint-Cyran, avait fait précédemment un petit recueil de sentences de l'écriture à son intention, et que les feuillets en ayant été égarés, il en avait déduit que Dieu ne voulait pas qu'il intervînt auprès d'elle à ce moment-là. Cette extrême souplesse à se plier aux indications providentielles, qui a toujours été le signe distinctif des enfants de Dieu, fut aussi la caractéristique de Port-Royal, et c'était un lien de plus, entre eux, que ce sentiment qui fait les saints. Aussi Mme de Chantal se décida-t-elle à écrire elle-même au prisonnier :

Vive Jésus.

Monsieur,

« Dieu m'ayant donné la consolation de voir notre bonne et très chère Mère Angélique de Port-Royal, elle m'a dit, Monsieur, la charité que vous me faites de me recommander souvent à la divine miséricorde. Je supplie son infinie bonté d'en être votre éternelle récompense ; et vous, Monsieur, qui savez par cette bonne Mère une bonne partie de mes très grandes misères, faites-moi cette grâce de me dire par son entremise quelque bonne parole pour mon profit spirituel, si notre bon Dieu vous l'inspire ; et tandis que je vous souhaite le comble des grâces célestes et demeure en tout respect et de cœur, Monsieur, votre très humble fille et servante en Notre-Seigneur. Dieu soit béni [1]. »

Ce jour de saint Simon et saint Jude, 1641.

la présenter au Souverain Juge ! Mais quelle joie à saint Vincent de Paul de contempler cette humilité, cette simplicité, cette droiture ! et quelle diversion à ce spectacte d'habileté et de duplicité que lui présentait alors M. de Saint-Cyran, la Mère Angélique et tout le jansénisme naissant (Mgr Bougaud, *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 267.) ! »

Il est intéressant de comparer, une fois de plus, cette appréciation de Mgr Bougaud avec celle des auteurs du temps.

1. De Barthélemy, *Lettres* loc, cit., t. II, p. 603.

*Lettres chrétiennes* loc. cit., t. 1, p. 59.

Pendant que Mme de Ghantal écrivait ce billet, M. de Saint-Cyran, sollicité par la Mère Angélique, écrivait lui-même. Aussi sa lettre, comme le fait remarquer Arnauld d'Andilly, est, non pas une réponse au billet de la sainte, mais à ses précédentes lettres dont il avait pris connaissance.

Du Bois de Vincennes, 25 octobre 1641.

« J'ai eu une grande joie de savoir de vos nouvelles par la Mère Marie-Angélique. Car il est vrai que je vous ai dans le cœur pour des raisons que Dieu seul connaît, et qu'il me donne un singulier amour pour tous ceux qui sont à lui en esprit et en vérité. Je sais que le nombre n'en est pas fort grand, et peut-être qu'à cause de cela, l'affection que j'ai pour chacun d'eux est plus grande. Je n'oserais vous dire jusqu'où elle va, et ce que je voudrais faire pour la moindre de ces âmes qui servent Dieu dans le désintéressement général de toutes choses, qui est la vraie pauvreté du corps et de l'esprit, hors de laquelle je ne vois pas comment il est possible de rendre à Dieu ce culte de la Loi de Grâce, pour lequel il dit, en parlant à la Samaritaine, qu'il est venu dans le monde.

« Et pour ne dire qu'un mot de cette affection que je sens dans le cœur pour ces âmes qui sont vraiment religieuses de la Loi nouvelle ; c'est à dire liées à Jésus-Christ par lui seul, et par son corps et son esprit, j'éprouve en vous qu'elles me tiennent lieu de sœurs et de frères, de pères et de mères, et qu'elles me font ressentir qu'il y a un autre ordre dans l'Eglise de Dieu, que celui du monde et de la vie séculière et civile, dans lequel on oublie son propre sang pour s'attacher à celui du Fils de Dieu, qui est le père d'une autre race et d'une autre génération, où je trouve le contentement de mon esprit et le repos de mon cœur à aimer ces âmes qu'il aime et dans lesquelles il a répandu son amour par son Saint-Esprit comme dit l'Apôtre.

« C'est ce que je vous puis dire de plus véritable et que vous avez le même pouvoir sur moi que si vous l'aviez reçu par des paroles expresses du Fils de Dieu déclarées à l'un et

à l'autre. Pour moi il me semble que je n'ai point besoin qu'il me le déclare par des voix sensibles qui résonnent aux oreilles de mon corps parce qu'il y a déjà longtemps que j'ai entendu, si je ne me trompe, sa voix intérieure et spirituelle qui m'a inspiré de vous aimer et de vous trouver ; parce que vous êtes à lui en cette manière singulière que je désire et que je cherche et que je voudrais, s'il m'était possible, imprimer dans toutes les âmes que je connais, car je sens je ne sais quelle secrète tristesse de voir qu'on ne traite pas Dieu selon la pureté de son Évangile, sur lequel néanmoins tous les chrétiens seront jugés.

« J'ai reçu un tel contentement d'avoir appris depuis peu, outre la connaissance que j'en avais déjà, que vous suivez cette pureté dans votre vie et dans votre maison, que c'est par là que je me confirme en la créance que j'ai, que mon affection pour vous vient de Dieu et de la sympathie qu'il a mise entre deux âmes qui, ne s'étant jamais vues, ont de pareils sentiments de vérité et de charité pour son service. Ce ne doit pas être une chose nouvelle dans l'Eglise que n'y ayant qu'un même esprit qui anime con corps, qui est plus un que notre corps ne l'est avec tous ses membres corporels, il se promène dans ce grand corps spirituel répandu en tous les endroits de la terre et opère dans deux fidèles éloignés l'un de l'autre qui sont comme deux membres de ce corps, les mêmes pensées et les mêmes affections, lesquelles il n'excite pas en ceux qui sont proches les uns des autres et logés dans une même maison. Ainsi l'âme d'un homme qui est tout entière dans les moindres parties de son corps, ne trouve des pensées que dans la tête et des affections que dans le cœur, et ne forme que des mouvements imparfaits et grossiers par tout ailleurs.

« Il plait à l'esprit de Dieu qui est très libre en son mouvement d'agir en cette manière sur les âmes qu'il veut favoriser, et de les unir ensemble sans qu'elles le sachent, et sans qu'elles se connaissent, en y imprimant des sentiments de vérité et de charité presque pareils. Mais s'il arrive par une heureuse rencontre qu'elles en soient informées par quelqu'un qui soit de la connaissance de l'un et de l'autre, elles

admirent à l'instant la puissance de l'Esprit de Dieu et de sa grâce dans la ressemblance de leurs sentiments, et commencent à se regarder de loin comme deux personnes qui s'aiment et qui sentent au-dedans une même lumière et une même chaleur de Dieu. Cette discipline chrétienne de votre première maison qui me semble être, à l'égard des autres, ce qu'était dans les Actes la première Église de Jérusalem, est la mienne, si je l'ose ainsi dire, et celle que je me suis toujours proposée pour une véritable religion.

« Car il n'y a rien que j'aie tant dans le cœur que cette pauvreté uniforme en toutes ses parties, et qui se trouve jointe avec une telle libéralité et charité, qu'elle produit plusieurs fois le jour l'aumône du pauvre envers le pauvre qui est la plus agréable qu'on saurait faire à Dieu, qui n'agrée pas toujours l'aumône du riche, pour les raisons qu'il nous en a marquées dans son Ecriture Sainte.

« Cet éloignement du commerce du monde que vous pratiquez dans votre maison (sans lequel la solitude, le silence, l'oraison et toute la religion n'est rien, selon saint Bernard) est la règle principale que je prescris à ceux qui veulent vivre en chrétiens, soit dedans ou dehors le monde ; et je ne vois pas bien qu'il y ait de la différence entre vivre dans le monde et recevoir au Parloir les gens du monde, hormis dans les vraies nécessités, que la lumière de la grâce fait discerner d'entre les fausses, et de celles qui ne paraissent telles que par un secret amour du monde.

« Ce jugement que vous avez porté du monastère de N. ayant dit qu'il était trop beau, est le mien ; et je leur ai reproché plus d'une fois que leur bâtiment n'est pas conforme à l'esprit de saint Bernard qui voulait qu'on se contentât de petites maisons, et que chacun travaillât de ses mains pour se passer autant qu'il se pourrait, non seulement des artisans, mais aussi des ouvrages des étrangers et du dehors. Car je ne vois pas qu'on puisse passer pour pauvre devant Dieu si on ne l'est avec uniformité, et si la maison ne tient autant de ce vœu que les habits, et les habits que la nourriture et tous les trois que l'abandon de toutes choses que l'on a fait par les paroles prononcées le jour de la profession. Car

comment est-il possible qu'un étranger, qui passant par les rues verra un bâtiment superbe et magnifique, puisse juger par la seule face extérieure, que c'est la maison des pauvres? Et s'il entre dans l'Église et qu'il la trouve encore plus magnifique en ornements et en toutes autres choses, ne sera-t-il pas excusable, s'il juge que ceux qui l'ornent si bien sont des personnes riches? Que s'il pouvait passer encore jusque dans l'autre temple intérieur qui est le cœur de l'homme, selon l'Écriture, dont celui du dehors n'est que l'image, n'y aurait-il pas sujet de craindre qu'il ne trouvât qu'au jugement de Dieu quelques-unes de ces personnes sont véritablement riches, et dans la réelle possession des biens temporels, puisque les cœurs et les âmes ne les possèdent que par le désir, et par la secrète complaisance qu'elles y prennent? Il faut pardonner cette digression à un homme qui a été ravi d'avoir rencontré une des plus fameuses religieuses de France de son opinion.

« Ce que vous avez dit ensuite, de cette grande ville, qu'elle gâte tout, est si véritable que cela passe jusqu'aux vérités évangéliques qui regardent la morale, lesquelles y reçoivent assez souvent de déplorables altérations. Mais puisque ceux qui sont établis pour le divin ministère se contentent d'en gémir en secret, sans s'y opposer publiquement, de peur de se rendre l'objet de la haine de plusieurs, que peut faire un pauvre captif comme moi, sinon de verser des larmes devant Dieu, pour lui témoigner qu'on prend part aux maux de sa chère Épouse qui est l'Église, dont saint Bernard dit que les plaies intérieures et cachées sont plus dangereuses, et que c'est au milieu de la paix qu'elle sent les douleurs les plus amères?

« Il faudrait être libre et vous parler de vive voix, pour vous faire voir à l'œil et toucher du doigt le dégât dont vous vous plaignez avec tant de raison. Car pour juger de celui qui s'y fait souvent des vérités et des vertus, il ne faut qu'avoir la conscience pure comme vous l'avez, et avoir été nourrie du lait, c'est à dire de la grâce de l'Église qui, ne pouvant tomber en la moindre erreur, conserve toujours dans le fond de son cœur, la vérité, la vertu et la morale de

Jésus-Christ en toute son étendue. De sorte qu'il ne faut qu'être et vouloir être fille de l'Église, pour discerner, après en avoir eu l'instruction, tout ce qui s'est glissé d'impur dans ces trois chefs, pour l'éclaircissement desquels Jésus-Christ dit dans son Évangile, qu'il est venu dans le monde. Car avant lui, la vérité, la vertu et la discipline des mœurs étaient fort obscurcies dans l'esprit des hommes.

« Ce sont les choses principales qui m'ont extrêment touché dans la lettre où l'on m'a parlé de vous, et qui m'ont fait dire que Dieu avait fait une affaire entre vous et moi, en l'éternité, et que j'étais obligé de vous aimer comme une élue de Dieu qui est le nom d'une Dame à qui l'Apôtre saint Jean écrit, et à laquelle il n'ose tout écrire, se réservant de lui dire d'autres secrets de la grâce de Dieu, lorsqu'il lui pourra parler. Je ne désespère pas, quoique vous soyez avancée dans l'âge, et que je sois bien avant dans la quatrième année de ma prison, et peu s'en faut de la soixantième année de mon âge, de vous voir à Annecy, où je suis obligé d'aller pour un vœu que j'ai fait depuis quatre ans, afin de remercier Dieu de la délivrance d'une âme qui a encore besoin de sa miséricorde par l'intercession de votre bienheureux Père.

« Je vous en ai parlé afin qu'il vous plaise de l'y aider par vos prières, lorsque vous serez au lieu où je ne puis encore aller, et où je désire vous trouver vivante lorsque j'irai. Ce sera alors que je vous pourrai parler de ces peines qui vous travaillent, dont il semble que vous continuez de vouloir recevoir quelque soulagement par moi, ne sachant pas qui je suis, et le peu de grâce que j'ai dans le cœur et dans la langue, pour vous soulager par une lettre qui eût l'efficace de la parole vivante, à qui seule appartient de donner la paix aux âmes que Dieu exerce et travaille pour leur bien.

« Tout ce que je vous dirai, c'est qu'ayant appris où vous en étiez, et me trouvant pressé, par celle qui vous aime, de vous écrire, j'avais de quoi faire un petit livre, quelques mois avant ma détention. Mais l'ayant voulu rassembler pour contenter celle qui m'en parlait souvent, je ne pus jamais

trouver les feuilles qui s'étaient brouillées dans mon cabinet. Sur cela je fus arrêté, et je n'ai jamais su depuis avoir les mêmes pensées, comme il m'arrive presque toujours.

« Cela vous fait voir que Dieu n'a pas voulu que je fusse alors votre consolateur, et qu'il y a peut-être dans vos maux quelque chose de divin, que les médecins de l'esprit ne sauraient guérir, comme ceux du corps avouent qu'il y a quelquefois de la divinité cachée dans les maladies corporelles, que leur art ne saurait surmonter. Hypocrate qui est le premier des médecins, quoique païen, en parle de cette sorte. Il y a des arrêts de Dieu immobiles, ou pour un certain temps ou pour toujours ; il y a des maux qu'il se réserve de guérir ou d'adoucir lui seul, sans vouloir qu'on en recherche ailleurs les remèdes et le soulagement. Il vivifie et mortifie lui seul certaines âmes qui sont à lui ; il les illumine et les obscurcit ; il les réjouit et les afflige, s'approchant ou se séparant d'elles d'une façon si insensible, que ni elles ni les autres n'en peuvent remarquer aucune trace. De sorte que, comme dit l'Écriture, lorsqu'on pense le posséder, il s'est retiré, et lorsqu'on croit qu'il s'est retiré, on le possède. C'est vraiment ce que Notre-Seigneur dit de lui et de son Esprit, qu'on ne sait d'où il vient ni où il va. Et ce qui est bien considérable, il dit de même dans ce chapître de saint Jean, des âmes qui sont à Dieu et renouvelées par son esprit, dans lesquelles se passent des choses si secrètes qu'il n'est pas quelquefois en la puissance des hommes spirituels et de celui-là même dont l'Apôtre dit que le spirituel juge de toutes choses, d'y comprendre rien. Tout ce qu'on peut dire de ces effets sensibles qu'elles ressentent, c'est que Dieu les opère certainement en elles, et que si ce sont des maux et des peines, il n'en réussira que du bien pour elles.

» Je ne me souviens pas des particularités des vôtres ; mais j'ose vous dire qu'il n'y a rien de dangereux pour vous, et qu'au contraire, elles me semblent être si précieuses, que vous ne pouvez désirer d'en être ni déchargée ni soulagée que par quelque intérêt propre, quoiqu'il regarde Dieu. Il vous purge, il vous humilie, il vous éprouve, il vous protège, il vous préserve par ces petits maux qui sont de lui, de plus

grands maux qui seraient de vous. Ainsi, par de petites peines, il vous garantit des fautes et vous fait expérimenter la puissance de sa grâce, vous réduisant à une souffrance nécessaire, dont il ne veut pas peut-être que vous sortiez, non plus que moi du lieu où je suis, ni par l'intercession des saints du ciel, ni par les sacrifices des prêtres de la terre, ni par toutes les meilleures œuvres que vous pouvez faire, jusqu'au temps qu'il a déterminé de vous en délivrer lui-même.

« O l'heureuse souffrance dans laquelle il n'est pas permis à toutes les âmes de vivre en ce monde ! Et peut-être que vous ne vivez que pour cela, et que lorsque votre mal intérieur, dont vous vous plaignez finira, vous finirez et cesserez de vivre. Peu s'en faut que je ne crois que votre bonheur dépend de vos peines ; soit que Dieu vous veuille faire monter au comble de la grâce qu'il vous a ordonnée par ces peines intérieures et où vous avez d'autant plus de mérite qu'elles sont longues et fâcheuses ; soit qu'il veuille se payer par là du reste que vous devez à sa justice, qui veut être satisfaite ici ou ailleurs. En l'une et en l'autre manière, soit pour l'accomplissement de votre grâce, ou la satisfaction que vous devez à Dieu, il est certain que vos peines sont des faveurs que Dieu fait à peu de personnes.

« Quand il en a retiré une du monde et qu'il l'a établie dans une grande grâce, en un temps où la moindre est si rare ; qu'il lui a fait rencontrer une heureuse conduite et qu'il l'a rendue fille, et la première fille d'un bienheureux, et ensuite mère d'une infinité de filles religieuses, dont ce bienheureux est le Père, et qu'il l'a remplie d'honneur, non-seulement dans le monde et devant les hommes, ce qui serait peu de chose, mais dans l'Église et devant les anges, où l'honneur est inséparable de la vertu, et la réputation que l'on y acquiert, de la louange et de la bénédiction de Dieu et de cette première bénédiction qu'il a promise à Abraham, le rendant père de plusieurs âmes spirituelles : si ensuite et après tant de faveurs qui sont toutes divines et célestes, Dieu envoie à cette personne quelqu'affliction, et la moindre de toutes qui est celle de l'esprit, lorsque l'esprit est fort par la grâce, c'est un bon signe e un grand témoignage de son

éternelle élection et du soin particulier qu'il prend de son salut et de sa conservation jusqu'à la fin.

« Comme il est nécessaire que du côté de Dieu il y ait une chaîne d'actions toutes divines pour sauver une âme, qui est marquée par l'Apôtre saint Paul en la première de ses épîtres, il faut aussi que du côté de l'âme fidèle il se trouve une autre chaîne par laquelle l'âme tende à Dieu et à son salut, laquelle demeure imparfaite et interrompue, si elle ne se termine à quelque notable peine et affliction, qui est proprement celle qui nous rend conformes à Jésus-Christ, nous faisant finir la vie et la charité en ce monde comme Jésus-Christ, dans des maux et dans des peines sensibles. Et c'est ce que j'ai voulu dire lorsque je disais ci-dessus, qu'il y a danger que Dieu ne vous ôte la vie, s'il vous ôte votre peine.

« Si j'avais le temps et la liberté d'écrire en ce lieu, je vous ferais voir par les Saintes Écritures que Dieu n'élève guère une âme dans un haut point de vertu, qu'il ne l'afflige ensuite pour le moins dans l'esprit. Nous en avons un exemple signalé dans le Nouveau Testament, qu'il est superflu de rapporter, parce qu'il est connu de tout le monde. Vous n'avez qu'à repasser par votre esprit les grâces que Dieu vous a faites, qui sont toujours plus grandes dans l'esprit de celle qui les a reçues, que dans celui des autres devant qui elles ont paru, ou qui en ont entendu parler. Elles ne vous permettront jamais de mettre vos peines présentes au nombre des maux, mais plutôt au nombre des faveurs que vous avez reçues de Dieu. Ce que vous ferez avec plaisir si vous prenez garde au temps auquel Dieu vous les a envoyées, qui marque mieux son doigt et son opération divine, parce qu'elles ne vous sont arrivées qu'après qu'il vous a tirée du commun de l'Église et fait goûter par de longs exercices de vertu le don céleste, comme parle l'Apôtre et quelque chose de ces délices ineffables auxquelles on aspire et qu'on désire, lorsque l'âme qui a longtemps bien vécu, commence, dans la défaillance du corps, à se renforcer et à rajeunir pour l'autre vie.

« Si après la consolation que vous trouverez dans les grâces que Dieu vous a faites, lesquelles je connais être très grandes, par les bons sentiments que vous avez naguère

témoignés de la vérité et de la vertu chrétienne, vous demandez encore quelque consolation à un pauvre prisonnier, je n'en ai point de meilleure que de vous dire que, quand vos peines feraient un entier obscurcissement dans votre esprit (car je ne me souviens point de leur espèce): il ne faut que se souvenir que Dieu est aussi bien auteur de la nuit que du jour, comme dit David, et ce qui est plus et sert davantage à vous consoler, il est auteur de cette nuit que la grâce même cause quelquefois dans l'âme, lorsqu'après en avoir banni le péché, et y avoir bâti un temple orné de vertus comme de lumières, elle y excite des peines horribles qui l'obscurcissent, qui l'inquiètent et qui l'empêchent, non de marcher en sûreté, mais de voir clair dans les voies de Dieu.

« Et quoi que je vous pense devoir dire, que le soir et le matin que la grâce produit, sont un même jour parfait, selon la genèse, où tous les effets de l'opération de la grâce et de la justification de l'âme ont été dépeints dans les six jours de la création : j'aime mieux néanmoins vous dire, que si cette nuit causée par la grâce vous effraye, saint Jean qui fut laissé par Jésus-Christ à la Vierge pour sa consolation, vous console en vous disant que Jésus-Christ est une lumière éclatante qui luit dans les ténèbres des méchants qui ne l'ont pas comprise. Ce qui vous oblige, à plus forte raison, de croire qu'il luit dans les ténèbres des bons et des fidèles, dont il est seul la cause, pour des raisons et des fins dignes de lui et des âmes qu'il aime, et qu'il tient à dessein dans un obscurcissement pénible, sous lequel il se cache, afin que l'âme se souvienne alors de ces paroles de l'Evangile : Dieu qui est dans un lieu secret vous regarde. Car il réside proprement dans ces âmes justes et excellentes qu'il daigne éprouver ainsi, en faveur desquelles il est dit que Dieu habite dans les ténèbres, n'y ayant que le diable qui habite dans ces autres ténèbres des âmes infidèles et méchantes, qui ne l'ont jamais compris, comme dit saint Jean. Et comment le comprendraient-elles vivant dans ces ténèbres du péché, qui les empêchent d'aimer et de connaître Dieu, parce qu'elles les rendent aveugles et endurcies, au lieu que les ténèbres des bons, causées par leurs peines et par la volonté de Dieu, leur font comprendre et

aimer Dieu beaucoup mieux et plus clairement que s'ils étaient dans des lumières sans ténèbres, et dans un repos d'esprit sans aucune peine.

« Je m'assure que vous l'éprouverez et que vos peines, au lieu de diminuer l'amour que vous portez à Dieu, vous réveillent et vous font penser à lui plus souvent, et avec plus de soumission que vous ne faisiez, et éclaircissant et purifiant le fond de votre âme par de nouvelles lumières et de nouvelles chaleurs du Saint-Esprit, elles vous font révérer, craindre et adorer Dieu encore plus parfaitement que vous ne feriez si vous étiez sans aucune peine. Ce qui me ferait craindre à moi-même de faire une faute en vous en délivrant quand je le pourrais, mais je n'aurai garde de la commettre, si je savais certainement que ce fut le dessein de Dieu de vous les laisser pour vous purifier davantage et vous rendre digne d'aller jusqu'à lui, et d'entrer plus promptement dans sa joie après votre mort ; nul de ceux qui aiment Dieu purement ne pouvant désirer sans perdre son amour, ou en tout ou en partie, qu'il cesse de croître dans une âme.

« Or, personne ne doute qu'il ne croisse beaucoup dans ces peines intérieures, comme quelques semences s'échauffent dans les froids et les gelées de l'hiver, et au contraire s'attiédissent en quelque façon dans les chaleurs de l'été. Ce serait faire comme celui qui voudrait empêcher le soleil de se retirer de nous, lorsqu'il nous donne le printemps, afin que la terre fût toujours éclairée de ces rayons qui font naître les fleurs et fleurir les arbres.

« Si les âmes des justes sont comme de bons arbres et comme de bonnes terres, ainsi que les nomme l'Évangile, il faut qu'elles se ressentent de la variété des saisons, et qu'elles aiment autant l'hiver que l'été, la sécheresse que l'abondance, la froideur que la chaleur, les ténèbres que la lumière, les tristesses et les peines que les plaisirs et les joies ; et enfin, l'absence et la retraite que la présence et l'approche du soleil.

« C'est le vrai état et la vraie disposition où Dieu veut que soit une âme qui n'attend rien que de lui, et qui jetant la vue sur cette plus haute partie de la Croix qui est au-dessus de la

tête de Notre-Seigneur, tient toujours le regard intérieur de son esprit et son affection secrète élevée vers lui, pour ne recevoir rien que de lui, et recevoir également tout ce qu'il lui plaira de lui envoyer, pour le moins avec une même force, si ce n'est avec une même gaieté d'amour et de bonne volonté.

« C'est pourquoi, pour ne rien faire contre l'ordre de Dieu, et ne vous pas faire du mal en vous faisant du bien, je me contenterai de vous laisser entre les mains de ce Tout-Puissant et de ce Sage incompréhensible qui vous a si bien gouvernée jusqu'à présent, et qui s'est réservé à lui seul la conduite des saisons et du bon et du mauvais temps, aussi bien des âmes que des corps.

« C'est assez pour votre consolation, qu'il ait donné un arrêt, qu'il lui a plu de faire enregistrer dans les nouvelles Écritures, et qui ne se trouve pas en termes si clairs dans celles du vieil Testament, par lequel il déclare que tout réussira bien aux âmes qui sont dans son élection. Ce terme est si général qu'il ne comprend pas seulement toutes les afflictions de leur corps et toutes les peines de leur esprit, mais aussi toutes les fautes et les manquements de leur cœur. Que ne doit point espérer ensuite d'une si grande promesse une âme qui a vécu longtemps dans l'amour de Dieu.

« Pouvez-vous en particulier trouver étrange qu'il vous traite comme il a traité ses plus grands amis dans le vieil et le nouveau Testament, David, Jérémie, Job et saint Paul? car je laisse les autres qui ont vécu en ce monde dans de si grandes afflictions d'esprit, qu'elles sont presque incroyables. C'est le sujet d'un livre qu'il faut réserver à un autre temps.

« L'un de ces quatre saints dit, pour ne marquer qu'un mot en passant de chacun d'eux : Que peu s'en faut que ses pieds ne lui aient manqué et que son cœur ne lui ait défailli, voyant ce qu'il voyait devant ses yeux. Que son âme s'est endormie de déplaisir et d'ennui ; et d'autres paroles et plaintes que je supprime, lesquelles vous pouvez lire dans ces Psaumes.

« L'autre dit qu'il porte un feu dans ses os qui le brûle et qu'il ne peut souffrir (Jérémie). *Pourquoi ma douleur,*

dit-il, *est-elle devenue perpétuelle ? Pourquoi la plaie de mon cœur qui me met au désespoir, refuse-t-elle d'être guérie ?* Et ailleurs, perdant en quelque sorte lui-même l'espérance par le désespoir qu'il voit dans le peuple, il s'écrie, ne pouvant plus le supporter : *qui a jamais vu des choses si horribles ?* Et en un autre endroit, il dit à Dieu : *Qu'il l'a trompé : Qu'il a été plus fort que lui.* Et enfin, ne sachant presque où il en est, il maudit le jour qu'il est né, et le messager même qui porta à son père la première nouvelle de sa naissance.

« Le troisième dit : Que les démons passent et repassent tous les jours par le milieu de son cœur ; et publie des choses si étranges de ses peines, que je crois qu'il ne m'est pas même permis de vous les dire, de peur de vous effrayer trop.

« Le quatrième dit : Qu'il porte toujours un démon qui nuit et jour le frappe et persécute sans cesse ; ce qu'il eût peut-être souffert avec patience s'il ne lui eût représenté les plus hideuses et sales images qu'on se puisse figurer, et qui sont les plus grandes peines d'esprit que Dieu puisse envoyer à une âme séraphique comme était celle de saint Paul, qui, après avoir été élevé jusqu'au troisième ciel et instruit par Jésus-Christ même dans l'école du Paradis, fut relégué comme dans l'enfer, ou pour mieux dire l'image de l'enfer fut gravée dans son esprit, afin qu'après de si grandes grâces qu'il avait reçues, il ne lui arrivât pas peut-être de s'élever contre Dieu par la vanité. Car c'est toute la raison qu'il allègue lui-même de ce traitement rigoureux que Dieu lui faisait, et qu'il n'avait jamais pu par aucune prière détourner de lui, Dieu ayant déclaré qu'il était nécessaire pour l'humilier, et qu'il le porterait comme il semble toute sa vie.

« Cela seul confirme tout ce que je vous ai dit, et pour toute consolation vous oblige d'entrer avec ces saints dans cette sorte de prière qui consiste dans le seul regard de Dieu, autant que la foi purifiée par la souffrance le peut permettre ; puisque la peine intérieure qui dure toujours empêche peut-être votre âme d'entretenir Dieu comme elle voudrait. Il n'y a rien qui vous puisse consoler davantage parce qu'elle est la prière des bienheureux, laquelle ils font, non pas pour eux,

mais pour les autres. Et par conséquent la plus excellente de toutes, et qui se trouvera un jour jointe à la louange éternelle de Dieu dans vous, comme elle l'est maintenant dans eux, lorsqu'il plaira à Dieu de vous ôter ces peines et de les changer en ces joies ineffables qu'il vous fait mériter par elles.

« Et puisque vous avez en cela quelque ressemblance avec saint Paul, il est raisonnable que vous usiez de ses paroles, et que vous disiez incessamment à Dieu dans votre cœur, au milieu de toutes vos peines : *Qui me séparera de l'amour de Jésus-Christ ? L'affliction ou la peine, etc...*

« Quand vous seriez par la violence de votre mal toute brûlée dans les os de votre corps, comme Jérémie, toute confuse et troublée dans l'âme comme David, toute ulcérée et persécutée par les démons comme Job, toute obscurcie et noircie par les horribles tentations, comme saint Paul, s'il vous reste seulement dans le fond de l'âme une ferme intention qui vous rende toute à Dieu sans exception, vous êtes devant lui la vérité et l'accomplissement d'une admirable figure qui a paru en Jésus-Christ au jour de sa Passion, où tout a été déchiré et rempli de confusion et de douleurs dans le corps et dans l'âme, mais les seuls os qui sont demeurés tout entiers, sans être entamés, ont soutenu tous les tourments de la Passion, pour marquer ce qui se passerait dans les âmes des justes, qui parmi les plus grandes peines et les plus grandes afflictions qui leur arrivent du côté du ciel et de la terre comme Jésus-Christ a été affligé de ces deux endroits, demeurent immobiles dans la vertu, et soumis parfaitement à Dieu par un regard intérieur vers lui, qui est l'image de leur future félicité, et dans lequel seul se conserve leur amour et leur bonne intention, qui est toute la force de l'âme, représentée par les os impénétrables et invulnérables de Notre-Seigneur dans sa sainte Croix[1]. »

M^me^ de Chantal reçut « avec une extrême joie, deux jours avant « son partement de Paris », cette lettre

1. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 47.

qu'elle avait tant désirée et qui était presque un chant d'actions de grâces, un alleluia de la délivrance qu'elle précédait de bien peu. Il est curieux de constater quelle compréhension des âmes avait M. de Saint-Cyran, ainsi que son sens prophétique que nous pouvons ici comparer très justement avec celui de saint François de Sales. A ce moment Mme de Chantal paraissait jouir d'une parfaite santé, et Madeleine de Chaugy, nous dit dans ses *Mémoires* que le médecin de la sainte laissait, à son entourage, l'espérance de jouir de sa présence pendant de longues années encore, dix ou quinze ans peut-être. Cependant M. de Saint-Cyran avec la clairvoyance des êtres que n'emprisonne plus le voile épais de la matière, avait jugé cette âme préparée pour une vie supérieure : « Peut-être que vous ne vivez que pour cela, et lorsque « votre mal intérieur finira, vous finirez et cesserez de « vivre. »

Mme de Chantal allait quitter Paris consolée. Elle avait fait une dernière revue de sa vie avec l'archevêque de Sens, confession après laquelle elle était demeurée « toute paisible et soulagée de ses peines intérieures » ; elle avait certainement vu le P. Vincent, quoique Madeleine de Chaugy n'en ait pas fait mention dans ses *Mémoires* [1] [2] ; elle était satisfaite des dispositions qu'elle

1. « Elle eût la consolation qu'elle avait été désirée et demandée à Dieu, de conférer amplement de son intérieur à Monseigneur de Sens, et par cette conférence, elle demeura paisible et toute soulagée de ses peines intérieures ; Dieu voulant que la fin de sa vie, après tant de travaux et furieux combats, se finit, par sa grâce, dans une paix amoureuse et victorieuse (*Mémoires de Madeleine de Chaugy*, loc. cit., p. 317). »

2. « Dieu voulut qu'elle trouvât la paix dans les entretiens de saint Vincent de Paul et d'un saint évêque, Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens, auquel elle fit une revue générale de sa conscience (Mgr Bougaud, *Histoire de Sainte Chantal*, loc. cit., t. II, p. 325). » Mgr Bougaud attribue ici à l'influence de saint Vincent de Paul l'apaisement que Madeleine de Chaugy nous dit formelle-

croyait être celles de la supérieure de la Visitation de Paris[1] (la Mère Lhuillier), elle avait passé deux jours avec sa chère Mère Angélique, et elle emportait précieusement la longue lettre de M. de Saint-Cyran. Elle avait peine à détacher son cœur de l'abbesse de Port-Royal, tant cette entrevue avait renouvelé ses sentiments de tendresse. Elle lui écrivait le 4 novembre 1641 :

Ma bonne et chère Mère,

« Souffrez-moi ce petit billet qui vous va dire encore à Dieu. A Dieu donc, ma toute bonne et chère Mère. A Dieu soyons-nous unies, qui est invariable. Je suis plus consolée que je ne puis dire de la sainte et cordiale union de nos cœurs. Il m'est avis que notre bon Dieu y ajoute je ne sais quoi de fort intime. Je vous envoie nos livres. Hélas ! aurions-nous bien quelque réserve pour vous. Non certes, je ne le pourrais souffrir. Quand vous mourez, ayez soin qu'ils soient rendus ici, sinon que vous jugiez les devoir laisser en la main de l'une de nos bonnes sœurs.

« Je suis consolée de voir le désir que nos supérieures, et ma sœur H. Angélique[2], ont de vivre très cordialement et unanimement avec vous. Je salue nos très chères sœurs et le bon serviteur de Dieu. Faites que l'on prie fort pour celle qui est tout à fait vôtre. Dieu soit béni[3]. »

ment être résulté de celle de l'archevêque de Sens. D'après la correspondance de Mme de Chantal, le Père Vincent ne paraît pas avoir joué un rôle quelconque, dans la vie de la fondatrice, en dehors de celui de supérieur de la Visitation de Paris.

1. Si Mme de Chantal avait connu les sentiments qui sommeillaient au fond du cœur d'Angélique Lhuillier, elle n'eût guère été consolée. Cette supérieure se préparait à jouer un bien vilain rôle vis à vis de Port-Royal, notamment à l'égard de Père Desmares, le célèbre prédicateur.

2. La Mère Angélique Lhuillier.

3. De Barthélemy, *Lettres*, loc. cit., t. II, p. 602.
*Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 58.
*Mémoires pour servir*, loc. cit., t. I, p. 560.

Le 11 novembre, Mme de Chantal quittait Paris, et le 13 décembre de la même année elle expirait à Moulins, entre les bras de la duchesse de Montmorency, pour la consolation de laquelle elle avait entrepris ce fatiguant voyage. Pendant le trajet de Paris à Moulins, la sainte avait témoigné à la religieuse qui l'accompagnait « une satisfaction extraordinaire[1] », de la lettre de l'abbé de Saint-Cyran et cette religieuse l'écrivit à la Mère Angélique.

Après la mort de la fondatrice, les intrigues recommencèrent auprès des supérieures de la Visitation, pour les décider à se soustraire à l'autorité des évêques. Les supérieures s'adressèrent à la Mère Angélique qui consulta pour elles M. de Saint-Cyran. Le saint abbé leur « conseilla de demeurer soumises aux évêques, et son avis fut suivi[2]. » Un pareil conseil devait difficilement être pardonné, et M. de Saint-Cyran en donna beaucoup du même genre à la Visitation qui le consultait sans cesse.

Voici quelques fragments de lettres de M. de Saint-Cyran à des supérieures ou religieuses de la Visitation, fragments dans lesquels il est question de saint François de Sales et de sainte Chantal :

*A une religieuse de la Visitation*

Du Bois de Vincennes, 1er janvier 1642.

« ...J'y puis ajouter un exemple nouveau de celle que vous devez honorer comme la première fondatrice de votre Ordre : puisque j'ai eu l'honneur, répondant à l'une des dernières lettres qu'elle a écrites dans Paris, de la consoler sur les peines d'esprit qu'elle a eues plusieurs années, et qui ne

1. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 47.
2. Du Fossé, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, MDCCXXXIX, p. 247.

la quittaient non plus dans l'oraison que hors l'oraison. Ce qui n'empêche pas qu'elle ne reçut de grandes grâces de Dieu, sans lesquelles elle n'eût pu gouverner tant de maisons de son Ordre qui couraient à elle comme à leur mère, ni être peut-être la première religieuse de ce royaume, comme elle m'a paru telle avant sa mort par les grandes actions qu'elle a faites durant sa vie, selon que j'en ai été très bien informé. De sorte que je puis dire que c'était une âme vraiment chrétienne, et qui ne tenait rien que de l'esprit de l'Évangile, qui lui donnait une aversion de toutes les nouveautés qui se sont glissées en plusieurs lieux, comme je l'ai reconnu par ses propres paroles, etc. [1].. »

### *A une supérieure de la Visitation*

Du Bois de Vincennes, 19 mars 1642.

« ...La voie du Paradis est étroite, et il ne faut que se rendre sectateur et disciple de l'Évangile avec simplicité, pour voir qu'une grande partie des règles de conscience que l'on a inventées en ces derniers temps pour flatter les passions des hommes, ne sont pas celles que Jésus-Christ nous a prescrites.

« Les uns l'exhorteront à l'obéissance, les autres à la pureté, et moi qui la vois dans ses lettres toute pure en ses paroles, et toute soumise de cœur à ses supérieures, je l'exhorte principalement à la pauvreté.

« C'est l'héritage que m'a laissé votre heureuse mère qu'on dit avoir déjà fait des miracles. Car dans la lettre que j'eus l'honneur de lui écrire, lorsqu'elle partit de Paris, je lui ai rendu grâces de ce qu'elle s'était plainte du peu de soin que l'on avait maintenant dans les maisons religieuses de garder la pauvreté. J'ai vu clairement que nous étions d'accord ensemble en tous les autres points de la perfection religieuse, puisque sans nous être jamais parlé, nous nous trouvions d'un même sentiment non seulement dans la sub-

1. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 611.

stance, mais aussi dans toutes les circonstances de celui-là, lesquelles vont bien loin, et dont la principale est le langage dont on use en traitant de la réception et du dot des filles.

« J'ai, ce me semble, quelque assurance qu'elle priera Dieu pour moi dans le ciel, parce que j'ai eu un grand mouvement de charité envers elle peu de temps avant sa mort, ayant su le discours parfaitement chrétien qu'elle avait tenu dans une maison religieuse, touchant l'exacte observance de cette vertu, et le regret qu'elle témoigna de ce qu'elle n'était pas pratiquée comme elle le devait être en plusieurs maisons de filles. Si vous n'êtes pas de ce nombre, vous êtes heureuse, car autant que j'en puis juger, le diable ne peut quasi entamer votre âme que par là, parce qu'en tout le reste vous paraissez presque invulnérable, et il semble que le plus grand mal que vous pouvez recevoir serait des égratignures et non des blessures, etc...[1] »

### *A une supérieure de la Visitation*

De Vincennes, 17 mai 1642.

« ...Je les regarde et invoque également[2], et j'avais grande inclination pour l'un et pour l'autre, encore que Dieu n'ait pas permis que je les aie jamais vus. Mais je ne les regarde pas moins que si j'eusse joui de ce bonheur, et me confie en eux, jugeant de leur affection envers moi, par celle que Dieu m'a donnée envers eux. Je crois qu'on doit les regarder tous deux également. Il n'y a rien à partager entre deux âmes qui n'èn font qu'une et un esprit... [3] »

Deux supérieures de la Visitation de Paris allaient se signaler par leur animosité contre Port-Royal, et l'une

1. *Lettres spirituelles*, loc. cit., t. I, p. 504.
2. Saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal.
3. *Lettres chrétiennes*, loc. cit., t. I, p. 155.

de ces deux était la Mère Angélique Lhuillier. Ecoutons ici dom Gerberon conter une anecdote qui éclaire d'une lumière un peu crue la mentalité de cette supérieure.

« Ils (les jésuites) surent donc cette fois séduire tellement la reine, qu'on dépêcha des lettres de cachet pour se saisir de lui (le Père Desmares) et le conduire à Quimpercorentin en Basse-Bretagne. Mais avant que l'exempt qui était chargé de ces ordres, eût une occasion favorable de les exécuter, le R. P. Des Mares en fut averti et disparut : au grand regret et de ses ennemis qui avaient manqué leur coup, et du peuple qui perdait un excellent prédicateur.

« Cette retraite du Père Des Mares l'exempta bien de la dureté de l'exil, où ses ennemis le voulaient faire conduire, mais elle ne le mit pas à l'abri de leurs calomnies. Dès qu'il ne parut plus, ils répandirent le bruit qu'il avait dit à la mère Hélène-Angélique l'Huillier, supérieure des religieuses de la Visitation, de la rue Saint-Antoine à Paris, que le concile de Trente n'avait été qu'une assemblée politique, pour laquelle on n'était pas obligé d'avoir une déférence ni une soumission aveugle : et que l'Eglise n'avait subsisté que les quatre premiers siècles. Il y en a qui ont dit que cette religieuse n'avait débité cette calomnie, que par l'induction du P. de la Haie jésuite, et sur l'assurance qu'il lui avait été donnée qu'elle ne devait point faire de scrupule d'inventer et de divulguer tout ce qui pouvait flétrir un janséniste et un hérétique reconnu. Quoi qu'il en soit, on dit que suivant la morale de la Société, il est permis d'accabler, de calomnier le plus innocent si sa réputation nuit à celle de quelque société religieuse.

« Le P. Des Mares n'était pas si dérobé au monde, que le bruit de cette calomnie ne vint jusqu'à lui. Il en écrivit à M^gr^ l'archevêque une lettre où il justifiait sa foi, et il le suppliait même instamment d'obtenir de la reine qu'on lui marquât une heure et un lieu où il pût comparaître en sûreté devant des juges, et confondre en leur présence ceux qui le diffamaient, il ne fut point écouté. Mais sa lettre fut rendue publique, et tous ceux qui la lurent demeurèrent convain-

cus que tout ce qu'on avait dit de lui était une pure calomnie.

« Mme la marquise d'Aumont, qui s'était retirée dans ce monastère, et qui par bonheur avait été présente à l'entretien que le P. Des Mares avait eu avec la R. Mère Hélène-Angélique, supérieure de cette maison, fut si frappée lorsqu'elle apprit ce qu'on disait d'un si digne prêtre et si excellent prédicateur, et ce qu'elle savait être très faux, mais surtout lorsqu'elle entendit que la supérieure l'avait débité, et fait croire à la reine, elle en fut, dis-je, si frappée, et elle en eut tant d'horreur, qu'elle ne voulut plus demeurer dans une maison où l'on forgeait de si noires calomnies, et qu'elle se retira au monastère de Port-Royal, où elle a passé le reste de sa vie.

« Le P. de Gondi, prêtre de l'Oratoire, fut aussi si surpris de ce qui se disait à la Cour comme venant de la Mère Hélène-Angélique, que ne la pouvant croire auteur d'une calomnie si diabolique, il voulut s'éclaircir avec elle de la vérité du fait et savoir si elle avait dit des choses si fausses et si considérables. Il alla donc avec Mme la marquise de Maignelay, sa sœur, au monastère de la Visitation ; où après quelques civilités, il demanda tout rondement à la mère Angélique s'il était vrai qu'elle eût dit à la reine ce qui se répandait du P. Des Mares. Cette demande mit cette religieuse en tel désordre, que pour couvrir sa honte et la rougeur de son visage, elle tira le voile de la grille, et répondit brusquement et en biaisant : *Hé, mon Père, il est ridicule d'accuser le Père Des Mares de cela : car c'est comme si on l'accusait d'avoir dit qu'il n'y a point de Dieu.* Cette réponse brusque et tortue avec tout ce qui l'accompagnait, fit aisément comprendre au P. de Gondi que la Mère Angélique n'osait désavouer qu'elle eût dit à la reine tout le mal, dont la Cour accusait le P. Des Mares, ni soutenir qu'il fût vrai qu'elle eût entendu de ce Père ce qu'elle en avait rapporté. Ainsi le P. de Gondi, se contentant de cette réponse, et se tournant vers Mme la marquise de Maignelay, dit : C'est assez, ma sœur, *voilà le P. Des Mares suffisamment justifié*[1]. »

1. Dom Gerberon, *hist.*, loc. cit., t. I, p. 241.

La Mère Eugénie, élue supérieure à la Visitation de Paris, en 1641, « fut celle qui contribua le plus à « éteindre parmi la plupart de ses religieuses, les senti- « ments d'estime et d'union que saint François de Sales « et la Mère de Chantal leur avaient inspiré envers la « Mère Angélique et Port-Royal [1]. »

2. « La Mère Eugénie s'appelait Louise-Eugénie de Fontaine. Ayant été convertie du calvinisme, elle fit profession, dans le couvent de la Visitation de Paris, où elle fut élue supérieure en 1641. C'était du vivant de la Mère de Chantal, qui mourut le 13 décembre de cette année, et qui, dans une lettre qu'elle écrivit le 14 novembre précédent, à la Mère Angélique son amie, témoigne être consolée de voir le désir des supérieures de la Visitation de vivre très cordialement et unanimement avec Port-Royal. Cette union subsista encore quelque temps. Un peu avant la mort de M. de Saint-Cyran, les supérieures de la Visitation consultèrent la Mère Angélique sur un dessein qu'on leur avait proposé, de se soustraire à la juridiction des évêques pour avoir un Visiteur Général. La Mère Angélique consulta à ce sujet M. de Saint-Cyran, qui leur conseilla de demeurer soumises aux évêques, et son avis fut suivi. Peu après, la Mère Eugénie perdit ces sentiments d'estime qu'elle avait pour la maison de Port-Royal, à l'occasion de la *Fréquente Communion*, dont elle ne prit d'autre idée que celle que les Jésuites ses amis voulurent bien lui en donner. Ce fut elle qui contribua le plus à éteindre, parmi la plupart de sus religieuses, les mêmes sentiments d'estime et d'union que saint François de Sales et la Mère de Chantal leur avaient inspirés envers la Mère Angélique et Port-Royal. Elle mourut à Paris, le 29 septembre 1694. En 1695, on imprima sa *Vie* qui est pleine de calomnies contre Port-Royal. C'est ce qui donna lieu à un petit ouvrage excellent qui a pour titre : *Justification de Port-Royal ou Lettre aux religieuses de la Visitation* (Du Fossé, *Mémoires*, loc. cit., p. 247. »)

Les filles de la Visitation furent celles qui traitèrent le plus durement les filles de Port-Royal exilées « fort éloignées de la générosité des Carmélites qui ne voulurent point être les geôlières de si saintes filles ; et de la bonté d'une célèbre abbesse qui ne reçut une de ces religieuses qu'en protestant qu'elle ne la tiendrait point pour prisonnière, mais comme une de ses filles, aussi ne la lui laissa-t-on que deux jours. Et les religieuses de Chaillot en usèrent aussi avec beaucoup de douceur et d'honnêteté envers celle qu'on leur avait envoyée (Dom Gerberon, *hist.*, loc. cit., t. II, p. 202. »)

Les autres supérieures demeurèrent unies de cœur et de sentiments avec la célèbre maison. La Mère Marie-Aimée de Blonay publiait, en 1644, les lettres de la fondatrice que nous venons de lire. La Mère Madeleine de Chaugy, secrétaire de la sainte et confidente de ses plus intimes pensées, allait être violemment persécutée à cause de son attachement pour la Mère Angélique. Élue supérieure à la Visitation d'Annecy, elle fut ensuite déposée et envoyée en exil à Montferrand, après s'être vu enlever toutes les lettres qu'elle avait reçues de la réformatrice. C'est avec des procédés de cette nature que les Jésuites préparaient l'histoire des rapports de sainte Chantal avec la Mère Angélique. Combien de détails intimes devaient renfermer ces lettres, et quelle clarté elles eussent apporté dans cette étude. C'est à Lancelot que nous devons l'histoire du dépouillement dont fut victime la sympathique secrétaire [1], à Lancelot qui, en allant à Alet, voir l'évêque Nicolas Pavillon, avait passé à Montferrand pour consoler la Mère de Chaugy dans son exil.

« ...Les deux religieuses de la Visitation que nous vîmes au monastère de Bellecour nous firent plus de compassion, parce que leur état approchait plus du vôtre. Il y avait cinq ou six mois qu'elles n'avaient communié, parce que l'on ne voulait pas leur permettre de le faire sans s'être confessées à des personnes qui les tourmentaient sur des choses sur lesquelles on n'avait pas droit de les inquiéter. Ces pauvres filles souffraient humblement cette mortification, qui leur était d'autant plus grande qu'elles ne trouvaient pas même de consolation parmi leurs propres sœurs. Tout leur crime

1. « Mlle de Chaugy prit le voile en mai 1629... dès lors la Mère de Chantal la prit pour secrétaire et elles ne se quittèrent plus... elle la suivait dans ses voyages, écrivoit sous sa dictée. Leurs deux cellules se touchaient (Mgr Bougaud, *Histoire de sainte Chantal*, t. II, p. 361). »

était de ce qu'ayant été envoyées pour gouverner les Filles Pénitentes de Lyon, elles en avaient retenu quelques-unes quelque temps sans communier, parce qu'elles ne les voyaient pas assez disposées. Aussitôt les voilà déclarées jansénistes ; et il n'en fallut pas davantage pour les traiter comme je l'ai rapporté. On prit même à la sœur Chavanne, quelques lettres qu'elle avait autrefois reçues de M. Arnauld, à qui elle s'était adressée sans le connaître, et on les jeta au feu. On a fait la même chose des lettres de la Mère Angélique à la Mère de Chaugy, lorsque par une puissante cabale on l'eut déposée de la charge de supérieure du monastère de la Visitation d'Annecy, pour l'envoyer, comme en exil, à Montferrand, en Auvergne, où nous l'avons vue à notre retour. Mais rien n'étonne les âmes qui sont véritablement à Dieu, et ces deux bonnes religieuses de Lyon, dans la joie qu'elles avaient de recevoir un traitement qui avait quelque rapport au vôtre, nous firent paraître une fermeté et une constance tout à fait grandes [1]... »

N'est-il pas délicieux de rencontrer le fils spirituel préféré de M. de Saint-Cyran, le très pur et très détaché Lancelot qui devait laisser des pages remarquables sur l'Oraison, allant visiter et consoler dans son exil Madeleine de Chaugy, la fidèle dépositaire des plus secrètes pensées de sainte Chantal ? Disciples privilégiés de deux grandes âmes, ils durent à leur parenté mystique de laisser à la postérité les plus purs documents concernant la vie spirituelle de ceux qui les avaient initiés à cette même vie. Inimitables *Mémoires* de Lancelot sur M. de Saint-Cyran, inimitables *Mémoires* de Madeleine de Chaugy sur M^me^ de Chantal, qui, après vous avoir lus, ne redira tout bas : Il appartient vraiment aux saints de parler dignement des saints [2]. Lancelot

1. LANCELOT, *Mémoires*, loc. cit., t. II., p. 364.

2. Si la pensée de notre indignité, de notre incompréhension, nous retient et nous oblige à laisser dans l'ombre tout ce qui

et Madeleine de Chaugy étaient destinés tous deux à une longue vieillesse. Ils purent voir l'union des maîtres et les intrigues qui, plus tard, désunirent les disciples. Quelle fut la matière de leur entretien pendant leur entrevue de Montferrand ? Il est aisé de s'en faire une idée d'après le récit de Lancelot. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'ils restèrent tous deux exempts de passions, et que la violence de la persécution fut impuissante à troubler la sérénité de leurs âmes.

Après avoir prouvé la réalité et la publicité hautement avouée par les contemporains des rapports affectueux et constants qui unirent la fondatrice de la Visitation à la réformatrice de Cîteaux, il nous reste à examiner comment et à quel moment l'histoire de ces rapports a commencé à être obscurcie. Nous avons vu avec quel ensemble tous les écrivains de l'époque ont été unanimes à reconnaître l'exactitude des faits qui font l'objet de cette étude, depuis les supérieures de la Visitation qui en ont été les contemporaines jusqu'aux écrivains qui ont suivi, Arnauld d'Andilly, Maupas du Tour, Hermant, Bussy-Rabutin, Racine, Quesnel, Guilbert, etc...

En 1715, les procédures pour la béatification de Mme de Chantal s'ouvrirent à Annecy. Elles arrivèrent à Rome en 1719. Mais à ce moment les Jésuites étaient tout-puissants : Port-Royal venait d'être détruit, les dernières religieuses avaient été dispersées, les bâtiments démolis sans excepter même l'église, les corps morts avaient été exhumés, et cette profanation, digne couronnement de la persécution qui avait précédé, avait donné, au monde chrétien étonné, la mesure du pouvoir et de la haine de ses auteurs. Laisser béatifier dans un

fut le côté mystique de ces grandes âmes, du moins avons-nous apporté dans l'étude et l'exposé historique des faits, la plus scrupuleuse exactitude.

pareil moment Mme de Chantal, l'amie publiquement avouée de la Mère Angélique et de l'abbé de Saint-Cyran[1] n'était pas possible. C'eût été vouer au mépris et à l'exécration des gens de bien ceux qui venaient de déshonorer le pouvoir public en le faisant servir à l'exécution de leurs vengeances personnelles [2]. C'eût été, en même temps, mettre au nom de Port-Royal une double auréole. Saint François de Sales était canonisé depuis 1660, et sa prédilection pour la célèbre maison, n'était ignorée de personne. Il ne pouvait pas en être ainsi. Le fantôme du jansénisme habilement évoqué entrava la marche du procès. Les juges gagnés ou intimidés n'osèrent passer outre et la béatification fut ajournée.

Les mêmes raisons qui avaient entravé la marche du procès de béatification de Mme de Chantal allaient accélérer un autre procès du même genre, celui du P. Vincent. Vincent de Paul était mort vingt ans après la baronne de Chantal. Cependant, dès l'année 1729, (14 juillet) il fut béatifié, puis canonisé le 16 juillet 1737. De regrettables intrigues interviennent ainsi jusque

1. « La bienheureuse Mère de Chantal vécut encore vingt ans depuis qu'elle eût connu la Mère Angélique. Elle ne faisait point de voyage à Paris qu'elle ne vînt passer plusieurs jours de suite avec elle, versant dans son sein ses plus secrètes pensées, et désirant avec ardeur que les filles de la Visitation et celles de Port-Royal fussent toujours unies du même lien d'amitié qui avait si étroitement uni leurs deux mères. (Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, loc cit., p. 8.) »

2. « Or Bossuet, à partir de 1704, n'est plus là pour arrêter cette frénésie qui jeta la cour et le prince aux pieds des Jésuites, agents de la toute-puissance papale. Et Louis XIV, dépourvu d'une direction plus fière, plus royale et vraiment française, livré aux seuls intérêts et aux seules passions de ceux qui l'asservissent en le flattant, se met à postuler des bulles, lui qui jadis osait les discuter, les interdire et les enfreindre. (Albert Le Roy, *La France et Rome de 1700 à 1715*, Paris, 1892, p. 168.) »

dans la canonisation des saints, et ceci ne doit pas nous étonner puisque Rome est une cour, c'est à dire un centre d'ambition et d'intérêts. Mme de Chantal ne put être béatifiée à ce moment, parce que sa grande droiture lui avait fait soutenir le parti des persécutés ; Vincent de Paul le fut, au contraire, sans délai, parce que sa bonne foi surprise l'avait fait passer, à la fin de sa vie, du côté des persécuteurs [1]. Tous deux firent, après

1. « M. J. Calvet, en publiant des textes choisis de *Saint Vincent de Paul*, croit devoir avancer que « l'apôtre de la charité fut aussi — sans y tâcher et comme par surcroît — « un grand « écrivain ». Il écrivait à peu près comme un auvergnat. (Pour le prédicateur, c'est autre chose.) C'est bien des louanges pour dire que Vincent de Paul a marqué sa place dans le mouvement des esprits de son temps. A cela près, la publication de ces textes doit être approuvée ; elle intéressera les historiens.

Qui dit saint Vincent de Paul dit charité. C'est convenu. Des psychologues malins se sont exercés là-dessus, et c'est à peu près la seule nouveauté apportée sur ce chapitre ressassé, bien ressassé, et je ne veux point dire qu'il ait cessé d'être symphatique. Mais l'attitude de Vincent de Paul dans la querelle du Jansénisme est autrement intéressante pour nous. Je lis ses lettres là-dessus : au contraire de ce que l'on m'assure, je ne vois pas que Vincent de Paul ait mis, ici, la bonté au-dessus de tout, même au-dessus de l'intérêt de la religion. Comment peut-on dire cela ? Qu'on lise, par exemple, la lettre à M. d'Horgny sur la doctrine du Jansénisme, et l'on verra qu'il en est tout autrement. Certes, Vincent de Paul n'a rien d'un âpre disputeur, et je goûte, — comme venant d'un bon cœur et d'un esprit digne, — qu'il ne veuille jamais parler de ces matières « dans les compagnies (dans les communautés religieuses). » Mais il n'en invite pas moins, d'une façon pressante, l'épiscopat français à agir auprès du Souverain Pontife dans la question du jansénisme. Il sert avec rigueur les intérêts de la discipline et la doctrine du Concile de Trente. Il est l'un des durs ouvriers qui, au lendemain de l'anarchie religieuse du XVIe siècle, travaillent à la renaissance spirituelle du clergé français, et qui, pour cela, s'en prennent au Jansénisme, à Port-Royal et à d'autres. Il dit : « Nous prétendons expliquer saint Augustin par le concile de Trente et non le concile de Trente par saint Augustin, parce que le premier est infaillible et que le second ne l'est pas. » Et il se met à l'œuvre, et son zèle, sans

leur mort, ce que les hommes appellent des miracles[1], et ceci est bien fait pour confondre l'esprit humain qui veut toujours juger. Ajoutons, pour ne pas mentir à l'histoire, que l'abbé de Saint-Cyran et la Mère Angélique se permirent eux aussi d'en faire un bon nombre et de très éclatants. Ils se passèrent fort bien de canonisation pour cela.

Le fait remarquable, relatif à ces deux canonisations, est que le cardinal, appelé à remplir le rôle de contradicteur dans la cause de Vincent de Paul, est le même qui, devenu pape sous le nom de Benoît XIV allait faire son affaire de la canonisation de M[me] de Chantal, et la mener à bien en dépit des oppositions qui l'avaient entravée jusque là. C'était un homme de valeur. Respectueux de l'indépendance des âmes, ennemi de la persécution religieuse, trop fin pour être dupe des intrigues intéressées, trop droit pour les laisser passer sans les démasquer, Prosper Lambertini releva contre le futur saint tout ce que sa pénétrante finesse lui permit d'apercevoir d'alliage dans sa conduite ou dans ses œuvres.

qu'il s'en doute, est parfois cruel ; telle sa démarche auprès de son ancien compagnon, le janséniste Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth. Et c'est naturel de la part d'un tel orthodoxe. Mais pourquoi continuer jusque dans cet ordre de choses, la convention d'un saint Vincent de Paul indifférent à tout, sauf à la bonté ?

Ces lettres, on le voit, pourvu qu'on les lise bien, renseignent sur les idées et surtout sur le rôle de Vincent de Paul, dans les affaires religieuses de son temps. C'est là leur principal intérêts. Pour le reste, feuilletez par exemple dans ce recueil, les pages sur la « Méthode de prêcher » ; il y a là des choses saisissantes de simplicité, d'affectuosité, oui, de bonté, cette fois ! (*Mercure de France*, 16 juin 1914.) »

1. Miracles : « Accumulation de forces spirituelles sur un point donné. » E. Schuré, *l'Évolution Divine. Du Sphinx au Christ*, Paris, 1912, p. 50.

En 1719, le contradicteur du procès de M[me] de Chantal avait arrêté la marche du procès en rappelant les rapports de la future sainte avec Port-Royal persécuté. En 1729, le plus grand cardinal de la cour romaine tentait d'arrêter le procès de béatification de Vincent de Paul, peut-être parce qu'il le soupçonnait d'avoir été, à la fin de sa vie, trop ami avec les persécuteurs. Qu'est-ce qui pourrait nous faire mieux comprendre la nécessité du grand principe de l'amour au dessus de tout, l'essence divine de la charité seule éternelle, que cette étrange et un peu risible contradiction de l'esprit humain ?

Il faut ici écouter M[gr] Bougaud :

« Le rôle de contradicteur avait été dévolu à Prosper Lambertini, le futur Benoît XIV, et il y déploya tout ce qu'il y avait en lui de finesse, de pénétration, de puissante logique, tout ce que les pamphlets jansénistes lui fournissaient de difficultés et d'objections. La salle des séances de la congrégation garde encore le souvenir de ces ardentes discussions ; mais il dut s'avouer vaincu et reconnaître que la réputation de sainteté du serviteur de Dieu était invulnérable[1]...

« ...Restait l'examen des écrits de saint Vincent de Paul, de ses règles, qu'il avait données aux prêtres de la Mission, aux Filles de la Charité, des mémoires qu'il avait rédigés pour différentes œuvres, etc... examen qui demanda encore plusieurs années, qui subit les assauts plus vifs que jamais de Prosper Lambertini, qui triompha enfin, et après lequel on vota définitivement, et pour la dernière fois, la question solennelle, etc...[2]

« ...Leur examen (des miracles) dura deux années. Là on

1. M[gr] BOUGAUD, *Hist. de saint Vincent de Paul*, loc. cit., t. II, p. 326.

2. *Ibid.*, p. 328.

entendit de nouveau l'ardent, opiniâtre et subtil Prosper Lambertini, etc...[1] »

Ardent, opiniâtre, subtil, voilà il me semble un futur pape bien arrangé, et par qui, grand Dieu? Par le plus ultramontain des évêques, par Mgr Bougaud lui-même. Cet auteur paraît ici attribuer au cardinal consulteur Prosper Lambertini un rôle partial peu favorable à Vincent de Paul, car, avec la meilleure volonté du monde, il est difficile d'interpréter les qualificatifs d'opiniâtre et de subtil dans un sens élogieux. Comment Mgr Bougaud fera-t-il cadrer plus tard cette attitude du cardinal consulteur, avec la définition de l'infaillibilité, puisque Lambertini était promis à la tiare? En effet, Lambertini devenu Benoît XIV, devait garder son opinion et ses sympathies. Il allait faire béatifier Mme de Chantal que n'avait pas voulu béatifier son prédécesseur, et il avait vu béatifier malgré lui, par ce même prédécesseur, Vincent de Paul. Comment Mgr Bougaud a-t-il pu se retrouver au milieu de tant d'illogisme? Le plus simplement du monde. Dans cet ordre d'idées, il semble que le sentiment du ridicule n'existe plus[2].

« Le souffle divin que les saints sentent passer, par suite de leur union avec Dieu, les papes le sentent aussi, à cause de leur dignité[3] [4]. »

1. *Ibid.*, p. 329.
2. « Ce sont toujours mêmes violences et mêmes bassesses, venues des mêmes pharisiens, à Jérusalem ou à Rome, au temps de Caïphe ou de Clément XI (A. Le Roy, *La France et Rome*, loc. cit., p. 451). »
3. *Histoire de Saint Vincent de Paul*, loc. cit., t. II, p. 211.
4. A nous qui assistons aux effroyables tueries dont l'Europe est en ce moment le théâtre, à nos cœurs déchirés et impuissants devant l'infini des souffrances déchaînées sur l'humanité presque entière par la cruauté et l'orgueil des deux « maudits », Guillaume

Voilà une définition de l'infaillibilité ex-cathedra qui eût bien étonné un Augustin ou un Ambroise. Avouons qu'elle est commode, mais n'abaisse-t-elle pas l'Esprit-

et François-Joseph, à nous qui avons attendu en vain, du vicaire du Christ, un mot de condamnation flétrissant les auteurs de tant de crimes, cette platitude d'un évêque vis à vis du pouvoir absolu paraît inexcusable. Il est consolant d'opposer à cette attitude servile, l'énergique, la belle figure du cardinal Amette, ainsi que son langage élevé et indépendant vis à vis de Rome. Les pages suivantes données par le *Mercure de France* (1er août 1915), sous la signature de Henri Mazel, dans la *Revue du Mois*, sont trop significatives pour n'être pas citées ici tout entières.

« J'ai commencé par les protestants, il sied que je termine par les catholiques. Justement M. Imbart de la Tour réédite en une plaquette, *L'Opinion catholique et la guerre*, les articles qu'il a donnés au *Journal des Débats*, et dans lesquels il a cherché à s'expliquer cette constatation, à première vue incroyable, que les catholiques dans les pays neutres sont d'autant plus favorables à l'Allemagne qu'ils se proclament eux-mêmes plus catholiques, plus intégraux, comme dit le nouveau jargon. Ici on peut appuyer sur ce que l'auteur, gêné par sa situation officielle, ne peut qu'indiquer : c'est le principe d'autorité, de mauvaise autorité, qui est la la base de cette monstrueuse alliance. Comme M. Imbart de la Tour le dit très bien, et comme moi-même j'avais eu l'occasion de le rappeler à propos du livre sur le germanisme de M. René Lote, (*Mercure*, avril, p. 762), il n'y a rien de commun entre le christianisme basé sur la liberté et le césarisme fondé sur la contrainte, entre l'évangile des béatitudes et la loi de la force, mais le malheur veut que, depuis longtemps, l'Église catholique infidèle à ses origines, se soit orientée du côté de la force, de la contrainte, de la mauvaise autorité, et que, par moments, certains de ses meneurs politiciens n'aient pas eu grand'chose à envier aux soutiens de l'autre « régime abject » stigmatisé jadis par M. Millerand.

Le Saint-Père, en particulier, a par trop oublié le « Rendez à César ce qui est à César » et le « Mon royaume n'est pas de ce monde ». Et comme, tout au contraire, il s'est proclamé lui-même César et roi en ce monde, il a eu trop souvent tendance à tout subordonner à l'extension ou à la résurrection de son pouvoir temporel. La conduite du pape actuel s'explique simplement par ce fait que le Kaiser d'Autriche est le seul souverain qui puisse rétablir les états pontificaux : ajoutez à ceci que. de tous les gouvernements, le nôtre est celui qui a le plus vivement et d'ailleurs le plus sottement porté atteinte aux droits de souverain du Pape,

Saint jusqu'à n'être plus qu'un attribut de la fonction papale?

Remarquons, sans malice, que la phrase précédem-

et que la Curie romaine a la mémoire longue. Ce sont là considérations qui pèsent dans la balance vaticane.

« Ces réflexions-là, tout le monde les a faites en France, même dans les milieux religieux, même dans le clergé. Il ne faut pas croire que les prêtres, pour rompus qu'ils soient à une discipline parfois presque servile, ne gardent pas leur droit d'examen sur tout ce qui ne touche pas au dogme. Leur silence même est parfois éloquent. Le fait que les cardinaux français, s'adressant au cardinal Mercier pour glorifier son héroïsme n'ont pas fait la moindre mention du Pape dans leur lettre collective, ce fait seul n'en dit-il pas long? On a réuni sous le titre *Pendant la guerre*, les principales allocutions du cardinal Amette ; pour ceux qui lisent entre les lignes, que de choses on y peut voir ! Quand il publie le Décret pontifical prescrivant des prières pour la paix, le cardinal spécifie à très haute voix : « La paix que le Saint-Père nous invite à implorer de Dieu, c'est la paix... qui suppose le triomphe et le règne du droit. » Hélas ! le Saint-Père n'en avait pas tant dit, et le cardinal, en l'empêchant de le contredire, lui donne une leçon implicite bien cruelle. Mais lors de la mort de Pie X, le cardinal n'était-il pas allé plus loin encore : « Sans doute, il nous semble bien qu'en expirant le vénéré défunt pourrait redire avec confiance le mot de saint Paul : J'ai combattu le bon combat. Toutefois nous ne pouvons oublier que les jugements de Dieu sont redoutables pour ceux qui ont porté des responsabilités si lourdes... »

« Ceux qui ont l'habitude du style ecclésiastique ne peuvent pas lire de pareilles lignes sans frissonner de surprise et d'admiration : « Il nous semble bien... Toutefois... » De pareils mots venant d'un prince de l'Église et s'adressant à un chef de l'Église, je ne sais si on en trouverait beaucoup dans toute l'histoire de l'Église !

« Que Pie X soit mort de désespoir et de regrets, c'est possible, et que Benoît XV ne mérite même pas un jour une telle fin, c'est à craindre, si on en juge par son inconcevable interview de la *Liberté* du 21 juin. Mais ce qu'on peut toujours dire, c'est que l'Église n'est pas liée même à ses chefs, et que, grâce à Dieu, nombreux encore sont les cardinaux, les évêques, les prêtres et les fidèles dont l'Eglise peut se glorifier. Hélas ! ces chrétiens-là ce n'est pas en Allemagne qu'il faut les chercher aujourd'hui, et pourtant, autrefois, il y a eu des âmes vaillantes qui se faisaient honneur de ne pas plier devant les rois et les kaisers ! Le comte Bégouen, dans son petit livre **Les Catholiques allemands jadis et aujourd'hui**, après avoir stigmatisé ce triste vice-prési-

ment citée a été écrite, par Mgr Bougaud, non au sujet de Benoît XIV, mais bien d'Alexandre VII. Il est assez piquant de se demander si l'homme qu'il nous dépeint comme « ardent, opiniâtre et subtil », s'il était vraiment tel que peuvent le faire soupçonner ces épithètes peu flatteuses, eût été bien en état de sentir passer « le souffle divin que procurent l'union avec Dieu » ou « la dignité papale ». Cette appréciation peu sympathique, donnée par un auteur ultramontain, sur un aussi grand pape que devait l'être Benoît XIV, l'ami des philosophes, est un échantillon assez typique de ce que peut l'esprit de parti. L'infaillibilité est une arme de domination, mais une arme à deux tranchants, applicable à tous les besoins. L'historien attentif arrive à cette constatation que, le pape infaillible, dans l'opinion d'un parti, est le pape qui prononce suivant l'opinion de ce parti. Devant cette manifestation rétrograde de la pensée qui s'appelle l'infaillibilité, on se prend à regretter que sa définition n'ait pas eu lieu du vivant de Pascal. Quels arguments eût fourni à l'auteur des *Pensées* sa puissante logique, et quelle magnifique *Provinciale* nous compterions de plus !

Donc, le même Lambertini, précédemment « ardent, opiniâtre, subtil », devenu infaillible en devenant Benoît XIV, « par le seul fait de sa nouvelle dignité », avait,

dent du Reichstag, Erzberger, qui, le 26 août 1913, donnait sa parole d'honneur au *Journal de Bruxelles* que l'Allemagne ne songeait pas à envahir la Belgique, ou ces non moins tristes archevêques de Cologne et de Munich qui approuvent les pires violences des bourreaux de la Belgique, leur oppose de nobles figures comme celles de Ketteler, de Martin de Paderborn, de Droste-Vischaring. Vraiment rien ne prouve mieux le caractère délétère et déshonorant du germanisme que l'abaissement qu'il a infligé aux âmes des croyants, et de voir comment il a changé des Droste-Vischaring en des Erzberger !

Henri MAZEL.

nous l'avons dit, gardé son opinion. Il fit reprendre le procès de Mme de Chantal, et rendit un décret où il dit que « les objections proposées ne semblaient aucun « obstacle à ce qu'on procédât à l'examen des vertus de « la vénérable servante de Dieu, et que, sans s'arrêter à « ces difficultés, on s'en tînt seulement à examiner s'il « y aurait autre chose qui pût ternir l'éclat de ses « vertus[1] ».

Enfin le 13 novembre 1751, il donna le décret de béatification, après quoi les procédures de canonisation n'eurent plus qu'à suivre le cours ordinaire. Cependant il ne put achever complètement son œuvre. La bulle de canonisation devait être donnée seulement par son successeur, Clément XIII, en 1767. Ainsi saint François de Sales, mort en 1622, avait été canonisé dès 1660, Vincent de Paul, mort en 1660, avait été béatifié en 1729 et canonisé en 1737, et Mme de Chantal, morte en 1641, n'arrivait à la canonisation qu'en 1767. Au lieu qu'il s'était écoulé huit ans entre la béatification et la canonisation de Vincent de Paul, il s'écoulait seize années entre la béatification et la canonisation de Mme de Chantal, c'est-à-dire le double. Encore avait-il fallu, pour que le procès fût repris, que la chaire de saint Pierre fut occupée par un homme de valeur tel que l'était Benoît XIV.

Le côté déroutant et un peu comique de ceci est que le parti qui a tout fait pour entraver la canonisation de Mme de Chantal, par haine de Port-Royal, est le même qui, à présent la réclame comme sa sainte, et refait son histoire d'une manière assez fantaisiste, pour la faire cadrer avec des passions auxquelles il n'a pas su renoncer.

Pendant que les événements dont nous venons de

1. Mgr Bougaud, *Histoire de sainte Chantal*, loc. cit., t. II, p. 557.

parler se passaient à Rome, on se disputait ferme dans le haut clergé français entre gallicans et ultramontains. Les premiers représentaient la portion savante, éclairée, noblement indépendante et vraiment française du clergé continuateur de Bossuet, pendant que les seconds guidés bien souvent par l'ambition, prenaient fait et cause pour les jésuites, — ce qui était l'arrivisme du jour[1], — et abandonnaient les traditions séculaires de l'Église de France. Parmi ces derniers, quelques-uns se signalèrent par une particulière violence. Belzunce, évêque de Marseille, fut de ce nombre. Sainte-Beuve remarquait que, « à l'exemple des doux de ce temps-là, Belzunce était « assez aigre-doux contre la mémoire de Port-Royal et « de Saint-Cyran ». Et il ajoutait : « On peut être su- « blime de charité dans une peste et se piquer contre le « prochain dans une simple dispute théologique[2]. » Cette attitude de Belzunce lui valut de vertes ripostes de celui qu'on devait appeler « le grand Colbert », Joachim Colbert, évêque de Montpellier.

Ceci n'est pas étranger à notre sujet. Nous allons trouver dans l'une des réponses de Colbert à Belzunce, une nouvelle preuve que les rapports de Mme de Chantal avec l'abbé de Saint-Cyran n'étaient encore niés par personne en plein XVIIIe siècle. Pendant la période qui s'écoula entre la béatification et la canonisation de Vincent de Paul, Colbert écrivait à Belzunce :

« Pour rendre odieuse la mémoire de M. de Saint-Cyran, vous avez, Monseigneur, la charité de lui mettre dans la bouche ce qu'il n'a jamais dit, et de lui faire tenir un langage

1. « Louis XIV était mort. Pour complaire aux jésuites, il avait oublié Bossuet, renié les maximes gallicanes, humilié la France devant Rome, Port-Royal était détruit. (A. Le Roy, *La France et Rome*, loc. cit., p. 701.) »

2. Sainte Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 505.

tout différent de celui qu'il tient. Il y a des hommes qui servent la vérité en défendant la vérité : pour vous, Monseigneur, vous avez trouvé le secret de la servir plus efficacement. Un seul de vos écrits doit faire plus de tort à la cause que vous soutenez, que tout ce que nous faisons pour en montrer le faible ...[1]

« ...On ne voit pas le tort que l'on fait à la mémoire de M. Vincent, en lui mettant dans la bouche les discours qu'on lui fait tenir contre M. de Saint-Cyran. Si ces discours sont véritables, j'oppose le bienheureux Vincent au bienheureux Vincent, et je demande pourquoi, tenant M. de Saint-Cyran pour un hérétique très pernicieux, il ne l'a pas dénoncé ...[2]

« ...Je sais que l'on a eu la bassesse de produire au procès de la béatification de M. Vincent, un certificat de M. Palus, évêque d'Héliopolis, qui autorise une partie des discours calomnieux que l'on met dans la bouche de ce bienheureux contre M. de Saint-Cyran. C'est à ceux qui, dans ces jours déplorables, ont cru avancer par là la béatification de M. Vincent, à montrer l'équité de cette démarche. Elle n'a pu contribuer à la félicité du nouveau saint, mais elle pourrait retarder celle de quelques-uns de ses enfants ...[3]

« ...Croient-ils qu'il soit permis de parler mal de ce grand serviteur de Dieu (M. de Saint-Cyran), parce que les Jésuites et leurs adhérents le font ? Que peuvent-ils espérer de cette union ? S'ils y trouvent quelque avantage temporel, qu'en reviendra-t-il au bienheureux Vincent ? Est-ce une gloire pour saint Epiphane d'avoir été uni avec Théophile contre saint Chrysostôme ? Il ne faut point rougir pour M. Vincent de l'amitié qu'il a témoignée à M. de Saint-Cyran ; ce n'est point une tache dans la vie du cardinal de Bérulle et de la Mère de Chantal de les voir unis à cet illustre abbé ...[4] »

Dans cette lettre du 3 juillet 1730, Colbert parlait

1. Lancelot, *Mémoires*, loc. cit., t. II, p. 472.
2. *Ibid.*, p. 485.
3. *Ibid.*, p. 488.
4. *Ibid.*, p. 489.

incidemment de l'amitié du cardinal de Bérulle et de celle de M^me de Chantal pour l'abbé de Saint-Cyran, comme d'un fait non discuté et qui n'avait pas besoin d'être prouvé. Il faisait ressortir l'étrange attitude des disciples du P. Vincent qui abusaient de leur rôle de disciples pour trahir les amitiés de leur maître. Les ennemis de Port-Royal voulaient que la béatification du P. Vincent fût obtenue contre les partisans du célèbre monastère ; or, les rapports du nouveau bienheureux en voie de canonisation avec l'abbé de Saint-Cyran étaient aussi publics et aussi constants que ceux de la fondatrice de la Visitation avec tout Port-Royal. Comment mener de front une accusation d'hérésie avec ces canonisations successives des plus intimes amis de ceux dont on voulait ternir la mémoire? La calomnie, l'intimidation, tous les procédés ordinaires furent mis en œuvre. Ici nous citons Sainte-Beuve :

Qu'il est triste de voir de saintes mémoires ainsi tiraillées au gré des passions ! Abelly, *le moelleux* Abelly raillé par Boileau, et qui fut le premier biographe de Vincent de Paul, les Jésuites depuis dans leurs Mémoires de Trévoux, le Père Daniel dans sa *Lettre à une Dame de qualité,* Collet dans sa nouvelle *Vie de saint Vincent,* ont étrangement et, j'oserai dire, odieusement abusé de l'autorité acquise à la vertu du vénérable Bienheureux, pour charger la doctrine et le nom de Saint-Cyran [1].

Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de saint Vincent de Paul. Déjà je n'ai cité la lettre de l'évêque de Montpellier que pour mettre en lumière l'opinion constante des auteurs du XVIII^e siècle, sur les rapports qui unirent sainte Chantal à Port-Royal. Que peuvent peser,

1. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. I, p. 506.

en face des affirmations d'un évêque comme le grand Colbert, les dénégations d'un historien comme Mgr Bougaud? Les épithètes de sectaire, de janséniste, d'hérétique même, prodiguées, dans les récentes *Vies de sainte Chantal*, aux hommes et aux femmes de Port-Royal, peuvent-elles dispenser les auteurs de ces ouvrages des sentiments d'équité imposés à tout écrivain, mais plus particulièrement à tout historien? En opposant évêque à évêque, nous montrons que l'idée de catholicisme romain est elle même étrangère à ce qui ne fut et n'est encore qu'une question de passion. Aussi, après avoir prouvé à l'aide des textes complets, combien l'histoire véridique est différente des fables répandues ces dernières années, assuré d'être en communion d'esprit avec le lecteur impartial, nous terminerons cette étude en répétant une pensée déjà précèdemment exprimée, dont nous venons de faire la complète démonstration : Ni l'histoire ni la science ne peuvent avoir de parti pris.

Une partie de ce volume était sous presse quand la guerre a éclaté. En le relisant, il me vient à l'esprit une Pensée de Pascal : « Le livre écrit n'est déjà plus le livre que l'on voudrait écrire. » Dans nos âmes élargies par les souffrances et les sacrifices, mais adoucies maintenant par la paix victorieuse, il ne reste aucune place pour un esprit de parti quelconque. Si je devais refaire ce livre, je le referai dans un esprit plus large, plus dégagé de toute personnalité.

Emportés par le mouvement de la vie, nous ne pouvons nous attarder à une œuvre. Les défauts reconnus d'un travail accompli nous laissent disposés à un travail meilleur, et c'est déjà une récompense suffisante de sentir croître en soi le désir de bonté et de concorde.

---

# BIBLIOGRAPHIE

# SOURCES DE L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL

[Clémencet] (Dom). — Histoire générale de Port-Royal, depuis la réforme de l'Abbaye jusqu'à son entière destruction.
*Amsterdam*, 1755-1757, 10 vol. in-12.

[Besoigne] (Jérôme). — Histoire de l'Abbaye de Port-Royal ; première partie : Histoire des religieuses ; deuxième partie : Histoire des messieurs.
*Cologne*, 1752, 6 vol. in-12.

[Fouillou] (Jacques). Histoire abrégée de l'Abbaye de Port-Royal, depuis sa fondation en 1204, jusqu'à l'enlèvement des religieuses en 1709.
*S. l.*, 1710, 1 vol. in-12.

[Gerberon] (Dom.). — Histoire générale du Jansénisme, contenant ce qui s'est passé en France, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, au sujet du livre intitulé « Augustinus Cornelii Jansenii ».
*Amsterdam*, 1700, 3 vol. in-12.

Racine. — Abrégé de l'Histoire de Port-Royal.
*Vienne*, 1767, 1 vol. in-18.

[Pinault] (Abbé). — Histoire abrégée de la dernière persécution de Port-Royal, suivie de la vie édifiante des domestiques de cette sainte maison.
*S. l.*, 1750, 3 vol. in-12.

[Guilbert]. — Mémoires historiques et chronologiques sur l'Abbaye de Port-Royal des Champs.
*Utrecht*, 1753, 2 vol. in-12.

[RACINE] (Bonaventure). — Abrégé de l'histoire ecclésiastique, contenant les événements considérables de chaque siècle, avec des réflexions.
*Cologne*, 1754, 12 vol. in-12.

ARNAULD D'ANDILLY. — Mémoires de Messire Robert Arnauld d'Andilly, écrits par lui-même.
*Hambourg*, 1734, 1 vol. in-12.

FONTAINE. — Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal.
*Utrecht*, 1736, 2 vol. in-12.

DU FOSSÉ. — Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal.
*Utrecht*, 1739, 2 vol. in-12.

ARNAULD (Abbé). — Mémoires contenant quelques anecdotes de la Cour de France depuis 1634 jusqu'à 1685.
*Amsterdam*, 1756, 1 vol. in-12.

GAZIER. — Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, ancien recteur de l'Université, sur l'histoire ecclésiastique du XVII$^{e}$ siècle, publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copies authentiques.
*Paris*, 1905-1908, 5 vol. in-8°.

AUBINEAU (Léon). — Mémoires du P. René Rapin, de la Compagnie de Jésus, sur l'Église et la Société, la Cour, la Ville et le Jansénisme, publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe.
*Lyon-Paris*, 3 vol. in-8°.

[GAZAIGUES] (Abbé). — Manuel des Pèlerins de Port-Royal des Champs. Au désert.
*S. l.*, l'an 1767, 1 vol. in-12.

## SAINT FRANÇOIS DE SALES

MARSOLLIER (de). — La vie de Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, instituteur de l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie. Par M. de Marsollier, doyen de l'Eglise cathédrale d'Uzès.
*Paris*, 1774, 2 vol. in-12.

Gambart (Adrien). — La Vie Symbolique du Bienheureux François de Sales, évesque et prince de Genève, comprise sous le voile de 52 emblèmes qui marquent le caractère de ses principales vertus, avec autant de méditations, ou réflexions pieuses, pour exciter les âmes chrétiennes et religieuses à l'amour et à la pratique des mesmes vertus.
*Paris*, 1664, 1 vol. in-12.

Maupas du Tour (Henri Cauchon de). — La Vie du Vénérable serviteur de Dieu, François de Sales, évesque et prince de Genève. Fondateur des religieuses de la Visitation de Sainte-Marle.
*Paris*, 1657, 1 vol. in-8.
Bibl. de Lyon, 323730.

[Collot] (M.-P.). — L'Esprit de saint François de Sales, évêque et prince de Genève. Recueilli de divers écrits de M. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley.
*Paris*, 1747, 1 vol. in-8°.

Sales (François de). — Œuvres complètes.
*Paris-Lyon*, 1832, 16 vol. in-8.

Les Épistres spirituelles du Bienheureux François de Sales, évesque et prince de Genève, fondateur de l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie, recueillies par Messire Louys de Sales, prévost de l'Église de Genève, 3e édition.
*Lyon*, 1634, 1 vol. in-12.

Introduction à la vie dévote de Saint François de Sales, évesque et prince de Genève, Instituteur de l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie.
*Paris*, 1677, 1 vol. in-12.

## SAINTE JEANNE DE CHANTAL

Maupas du Tour (Henri Cauchon de).— La Vie de la Mère Jeanne Frémiot, fondatrice, première Mère de l'Ordre de la Visitation.
*Paris*, 1647, 1 vol. in-8.
Bibl. de Lyon, 319033.

Beaufils (R. P. G.). — La Vie de la Bienheureuse Mère Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice et première Supérieure de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie.
*Annecy*, 1751, 1 vol. in-12.

[Bois] (Paul, Curé de Noyers). — La Vie de la Bienheureuse Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie.
*Avignon*, 1751, 1 vol. in-12.

Bougaud (Mgr). — Histoire de Sainte-Chantal.
*Paris*, 1909, 2 vol. in-12.

Brémond (Henri). — Sainte Chantal.
*Paris*, 1 vol. in-12.

Chaugy (Madeleine de). — Mémoires sur la vie et les vertus de Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie, par la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, secrétaire de la sainte et quatrième supérieure du monastère d'Annecy.
*Paris*, 1893, 1 vol. in-8.

Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal. Sa Vie, ses Œuvres. *Lettres*.
*Paris*, 1877-1879, 4 vol. in-8.

Barthélemy (Edouard de). — Lettres inédites de la sainte Mère Jeanne-Françoise Frémyot, baronne de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, fondatrice de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie. Publiées d'après les textes originaux. Annotées et précédées d'une introduction.
*Paris*, 1860, 2 vol. in-8°.
Bibl. Méjanes, Aix-en-Provence, 598.

## M. DE SAINT-CYRAN

Lancelot. — Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran. Pour servir d'éclaircissement à l'histoire de Port-Royal.
*Cologne*, 1738, 2 vol. in-12.

[Arnauld d'Andilly]. — Lettres chrestiennes et spirituelles de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Dédiées à Messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes archevêques et évesques de France.
*Paris*, 1648, 2 vol. in-12.

## LA MÈRE ANGÉLIQUE

Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la révérende Mère Marie-Angélique de Sainte Magdeleine Arnauld, réformatrice de ce monastère.
*Utrecht*, 1742, 3 vol. in-12.

Dall (Guillaume). — La Mère Angélique, d'après sa correspondance.
*Paris*, 1893, 1 vol. in-12.

Monlaur (M. L.). — Angélique Arnauld.
*Paris*, 1902, 1 vol. in-12.

Plus (Raoul). — Angélique Arnauld. Ses relations avec saint François de Sales.
(*Etudes*. Revue fondée par les Pères de la Compagnie de Jésus. *Février 1910*.)

Entretiens ou Conférences de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld, Abbesse et réformatrice de Port-Royal.
*Bruxelles*, 1757, 3 vol. in-12.

Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld, Abbesse et réformatrice de Port-Royal.
*Utrecht*, 1742, 3 vol. in-12.

## DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Sainte-Beuve. — Port-Royal.
*Paris*, 1901, 6 vol. in-12.

Desjardins (F.). — Les Jésuites et l'Université devant le Parlement de Paris au xvi[e] siècle.
*Paris*, 1877, opuscule in-8.

Moulin (H.) — Port-Royal et ses Solitaires. La Compagnie de Jésus et l'Université. La Famille des Arnauld et son Corpus Juris.
*Paris*, 1883, opuscule in-8.

Feillet (A.). — La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul.
*Paris*, 1886, 1 vol. in-12.

Rivoire (Abbé H.). — La Paroisse Saint François de Sales. Hier et aujourd'hui.
*Lyon*, 1900, 1 vol. in-12.

Villemain. — Discours et mélanges littéraires.
*Paris*, 1856, 1 vol. in-8.

[Colonia]. — Dictionnaire des livres Jansénistes ou qui favorisent le Jansénisme.
*Anvers*, 1755, 3 vol. in-12.

Le Roy (Albert). — Le Gallicanisme au xviii[e] siècle. La France et Rome de 1700 à 1715. Histoire diplomatique de la Bulle Unigenitus jusqu'à la mort de Louis XIV, d'après des documents inédits.
*Paris*, 1892, 1 vol. in-8.

Ricard (M[gr]). — Les Premiers Jansénistes et Port-Royal.
*Paris*, 1883, 1 vol. in-8.

Finot (Édouard). — Port-Royal et Magny.
*Paris*, 1888, 1 vol. in-8.

Hallays (André). — Le Pèlerinage de Port-Royal.
*Paris*, 1909. 1 vol. in-8.

Motteville (Mme de). — Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, roi de France, par Mme de Motteville, une de ses favorites.
*Paris*, 1855, 3 vol. in-12.

Bougaud (Mgr). — Histoire de Saint Vincent de Paul.
*Paris*, 1889, 2 vol. in-8.

Sabatier (Paul). — Saint François d'Assise.
*Paris*, 1894, 1 vol. in-8.

Boutroux (Emile). — Pascal.
*Paris*, 1907, 1 vol. in-12.

Bussy-Rabutin (Comte de). — Lettres de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy.
*Amsterdam*, 1752, 6 vol. in-18.

Arvède Barine. — La Jeunesse de la Grande Mademoiselle.
*Paris*, 1901, 1 vol. in-12.

Daniel (Père Ch.). — Histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation Sainte-Marie, et des origines de la dévotion au Cœur de Jésus.
*Paris*, 1866, 1 vol. in-12.

SOMMAIRE

I

## SAINT FRANÇOIS DE SALES
## ET LA MÈRE ANGÉLIQUE

# II

## LA MÈRE ANGÉLIQUE ET LA VISITATION

# III

## SAINTE JEANNE DE CHANTAL ET M. DE SAINT-CYRAN

DIJON — DARANTIERE